

By 75m

LACRIMÆ NICOSSIENSES

RECUEIL D'INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

LA PLUPART FRANÇAISES

EXISTANT ENCORE DANS L'ILE DE CHYPRE

SUIVI

D'UN ARMORIAL CHYPRIOTE

ET

D'une Description Topographique et Archéologique de la ville de Nicosie.

PAR

LE MAJOR TANKERVILLE J. CHAMBERLAYNE

AVEC DES DESSINS DE M. W. WILLIAMS REPRODUITS PAR M. GRIGGS, DE LONDRES.

DÉDIÉ

AU COMTE DE MAS LATRIE

« Chypre, où chaque pierre a son histoire. »
COMTE DE MAS LATRIE.

TOME PREMIER



PARIS

ANCIENNE MAISON QUANTIN

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

7, rue Saint-Benoît

MAY & MOTTEROZ, DIRECTEURS

1894





A MONSIEUR LE COMTE DE MAS LATRIE

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Monsieur le Comte,

Voici un modeste opuscule qui vient demander la permission de se présenter devant vous pour dire qu'il seroit bien heureux si vous daigniez lui faire l'honneur d'en accepter la dédicace.

Il n'ose sans doute aspirer à devenir, en aucune manière, une sorte d'appendice à votre Histoire de Chypre sous le Règne des Princes de la Maison de Lusignan, ni à servir comme un petit fleuron temporaire de la grande couronne littéraire que vous vous êtes acquise dans le domaine de l'histoire par ce chef-d'œuvre monumental ; mais il sera très fier si vous voulez bien lui accorder un accueil tant soit peu aimable. Sans vous, sans vos travaux et vos recherches, l'histoire, à tant de titres si intéressante, de cette belle période de l'ancienne société françoise d'outre-mer restoit presque inconnue parmi les trésors des Bibliothèques du Vatican, du Roi, de Saint-Marc et de tant d'autres.

Interprète fidèle et impartial, vous avez fait parler l'histoire, vous avez su lui donner une parole digne d'elle comme de vous, vous nous avez fait voir Chypre telle qu'elle étoit sous les seigneurs françois, et tous ceux qui aiment cette île et qui ont de la sympathie pour ses habitans vous en doivent une reconnoissance profonde.

TANKERVILLE JAMES CHAMBERLAYNE.

AVANT-PROPOS

A l'occasion d'une visite à la mosquée de l'Émerghié, à Nicosie, que fit, le samedi 16 avril 1887, Sir Henry Bulwer, Haut Commissaire en Chypre pour Sa Majesté la Reine-Impératrice, j'eus l'honneur d'accompagner Son Excellence.

Cette mosquée, autrefois église des RR. PP. Augustins, est une grande nef ogivale dont la construction semble dater de la fin du XIII^e ou du XIV^e siècle. Après la basilique ou cathédrale latine¹ de Sainte-Sophie, convertie également en mosquée depuis 1570, elle est la plus grande des anciennes églises latines qui existent encore dans la capitale des Rois Lusignans. Il ne reste de l'ancien édifice que la partie inférieure des murs et les pilastres qui soutenoient la voûte, naguère aussi belle que celles de Sainte-Sophie et de Saint-Nicolas², mais remplacée aujourd'hui par une toiture plate³. On peut aussi distinguer extérieurement dans la façade occidentale le demi-cercle qui formoit l'assiette inférieure de la grande fenêtre à rose qui éclairait l'église. Il est permis de croire que l'état de fragmens déplorable dans lequel se trouvent presque toutes les dalles sépulcrales de l'Émerghié doit être attribué à la chute de la voûte. Il est vrai que dans l'ancienne cathédrale catholique de Saint-Nicolas à Famagouste, la rage anti-chrétienne des conquérans ottomans n'a épargné, en 1571, ni tombeaux ni pierres funéraires; mais à Nicosie, en général, il n'en fut pas ainsi, sauf pour les physionomies qui ont été, pour la plupart, impitoyablement martelées. A Sainte-Sophie, comme dans l'église des Arméniens⁴, un grand nombre de dalles sont restées intactes⁵.

En voyant le grand nombre d'inscriptions encastrées dans le pavé de l'Émerghié, Son Excellence daigna me faire observer que je pourrais bien en copier quelques-unes. Je relevai d'abord celles qui ne se trouvent pas dans le livre si intéressant de M. de Mas Latrie, *Chypre*, et je me suis permis d'en envoyer quelques-unes à cet historien distingué, qui voulut bien m'en remercier en ajoutant : « Tout cela devrait être publié. » Cela me détermina à les copier toutes. L'Émerghié terminé, je passai à l'église des Chartreuses, où, comme le fait observer M. de Mas Latrie, les tapis dont font usage les Arméniens, à l'instar des Turcs, ont préservé plusieurs dalles intéressantes. J'étudiai, plus tard, les inscriptions dans la mosquée d'Arab Achmet qui, ainsi que le jardin qui l'entoure, est remplie de fragmens antérieurs à la conquête ottomane. On trouve aussi quelques fragmens, malheureusement fort maltraités, dans la mosquée du Sérail, ainsi nommée parce qu'elle est vis-à-vis du Sérail des gouverneurs turcs. L'amabilité d'Ahmet Khouloussi Effendi m'a permis, quand on eut enlevé les tapis et les nattes de Sainte-Sophie, pour en nettoyer le pavé, d'y copier plusieurs inscriptions; mais il y en a bien d'autres. Seulement, comme c'est

1. L'église cathédrale grecque semble avoir été, au moins en 1260, celle de Saint-Barnabé des Grecs qui appartenait précédemment au diocèse grec de Solia.

2. Le Baptistère, vis-à-vis de Sainte-Sophie.

3. On croit, à Nicosie, que l'ancienne voûte de l'Émerghié s'écroula pendant ou à la suite d'un tremblement de terre.

4. Autrefois église des religieuses Chartreuses. V. Francesco Piacenza, *L'Egeo redivivo*, p. 659.

5. Les observations que j'ai faites dans l'église arménienne [Chartreuses] semblent appuyer cette opinion. Elle se compose de trois travées, dont celles de l'est et du centre conservent encore leurs belles voûtes gothiques, ainsi qu'un pavé formé de dalles sépulcrales soit entières, soit presque intactes, mais la voûte de la travée occidentale s'est écroulée il y a quelques années, et le pavé de cette partie de l'église est composé de fragmens de dalles tout comme à l'Émerghié.

la mosquée principale de la ville, on y fait presque toujours des prédications ou des prières, ce qui, malgré la courtoisie des Ottomans, rend difficile l'accès à quelques-unes des dalles. Le travail de déchiffrer les inscriptions n'étoit pas toujours facile, vu que les pierres étoient souvent fort dégradées et recouvertes d'une épaisse couche de terre qu'il falloit enlever avec un soin extrême, de peur de faire disparaître les dernières traces des lettres. Cependant, vu l'incurie des habitans, les ravages du temps et, ce qui est encore pis, ceux de la « civilisation » moderne, véritable Gargantua dont la voracité, surtout en Chypre, semble être insatiable, je me suis déterminé à recueillir toutes les inscriptions possibles, sans négliger aucune dalle. Il faut toujours espérer que mes fragmens serviront de jalons auxquels des archéologues pourront peut-être en rattacher d'autres, qu'on ne manquera pas de trouver quand les pavés seront renouvelés ou qu'on fera des réparations aux mosquées.

Même dans les pays occidentaux, qui se croient être les plus éclairés, même en Angleterre, où, depuis quelques années, l'esprit de vénération pour le passé, uni à la recherche de la vérité historique, a fait fonder de nombreuses sociétés archéologiques, la civilisation et, faut-il l'avouer, parfois les restaurations modernes ont commis, au dire de quelques experts, des fautes sérieuses, même quand on a voulu conserver les restes d'anciens édifices¹. Quant à la France, si aimable sous tant de rapports envers les étrangers, elle me permettra de dire qu'on n'a qu'à passer de la cathédrale de Sens à la Cour des Comptes, dans la rue de Bourbon, pour juger des effets possibles d'un siècle de « civilisation ». Mais s'il en est ainsi dans des pays « éclairés » et dans des « Villes-Lumière », qu'on s'imagine donc un peu l'effet d'une civilisation, je ne dirai pas stupide, mais, au point de vue archéologique, très certainement inintelligente, qui ne voit dans des anciennes ruines qu'autant de carrières qui permettront de faire élever, à peu de frais, les hideuses constructions si chères au goût moderne. Ainsi Port-Saïd, cette fille du « Grand François », — de nos jours l'illustre « continuateur », non pas de Guillaume de Tyr, mais, dans un autre domaine que celui de l'histoire; des *Gesta Dei per Francos*, et dont l'éclatante renommée sera l'une des plus grandes gloires de la France du XIX^e siècle, — Port-Saïd, dis-je, comme peut-être aussi Alexandrie, ont-ils englouti, assure-t-on, une quantité prodigieuse d'anciennes pierres de taille et autres arrachées sans vergogne aux ruines d'Amathonte et de Famagouste.

Le village de Varoshia, au midi de Famagouste, n'a pas manqué de dévorer, autant qu'il l'a pu, ce qui reste de sa voisine naguère si puissante et si fière. J'ai vu moi-même, en 1887, des pierres couvertes de fresques qu'on avoit transportées de Famagouste à Varoshia pour servir à la construction d'ignobles habitations. Elles provenoient, disoit-on, de propriétés particulières dans l'antique cité. Telle école aura été construite de pierres de la même provenance, telle église neuve aura trouvé son autel parmi les marbres de Salamine. Or il est permis de croire que les Ottomans n'auroient pas souffert cela, du moins à Famagouste. Sous l'administration de S. E. le Haut Commissaire actuel, le Gouvernement a pris certaines mesures pour préserver les anciens monumens; mais la loi turque, quand elle est interprétée par des juristes anglois, ne s'y prête pas toujours facilement. Le pouvoir paternel, pour ne pas dire absolu, qui, entre les mains du Grand Seigneur, du Grand Vizir, ou d'un pacha quelque peu énergique, pouvoit expliquer des passages obscurs du Code ottoman, ou en suppléer les lacunes, manque naturellement sous une administration britannique.

Si ce qu'on appelle la civilisation moderne menace les anciens monumens et les restes de l'antiquité en Chypre, il s'y trouve aussi, surtout pour les églises, une autre source de danger, — celle de leur reconstruction. La piété des bons Chypriotes leur inspire souvent le désir de rebâtir, en l'agrandissant, leur église paroissiale. Parfois la prospérité générale des paysans, — exemptés, comme leurs confrères de

1. Voyez, quant à l'ancienne cathédrale catholique de Cantorbéry, le journal *Athenæum* du 25 juillet 1888; et cf. la *Restauration* de l'abbaye de Saint-Albans, faite par lord Grimthorpe.

Malte et de Gibraltar, de l'« impôt du sang », — qui s'est tant augmentée depuis l'occupation anglaise, leur a permis de construire une grande église entièrement neuve; mais d'autres fois, comme à Pallurgiotissa, ou au Phanéroméné de Nicosie, on commence par démolir l'ancien édifice pour le reconstruire de nouveau. Or j'ai vu à Nicosie une ancienne église nommée Chrysaliniotissa, qui possède un beau *templon* ou *eikonostase* dans le goût de la Renaissance ¹. Cette église est fort solide et très intéressante. Croira-t-on qu'à deux reprises les membres de l'*épitropé*, ou conseil d'administration, ont voulu la démolir, comme on avoit fait au Phanéroméné, pour la rebâtir? On avoit même commencé les préparatifs de ce sacrilège. Heureusement qu'il leur fallut obtenir l'autorisation préalable de Sa Béatitudo Sophronios, archevêque métropolitain de Chypre. Ce prélat éclairé leur refusa cette autorisation et leur défendit de lui en reparler. N'en déplaise aux bons Chypriotes chrétiens, que j'aime de tout mon cœur, on pourroit bien aller d'un bout de l'Europe à l'autre sans s'arrêter, pour examiner des églises semblables à celles de Phanéroméné et de Pallurgiotissa, quelque *ὠραῖαι* ² qu'elles soient, tandis que, même à Rome ou à Constantinople, Chrysaliniotissa ne manqueroit pas d'attirer l'attention, avec son mur d'enceinte claustral, sa coupole, ses portiques, ses portes archaïques, et, à l'intérieur, son beau *templon*, ses galeries, ses fonts baptismaux, et ses dalles à effigies grecques. Elle possède, en outre, des anciens tableaux religieux qu'une vague tradition locale dit y avoir été transportés de Sainte-Sophie en 1570, lors de la prise de la ville par les Ottomans.

Puis, quelques-unes des dalles remarquées par M. de Mas Latrie ont déjà disparu, ou bien elles ont été transportées ailleurs. Par exemple, les deux fragmens rappelant la dédicace d'un hôpital à saint Étienne, *prime martyr* ³, qui étoient autrefois à Larnaca, se trouvent aujourd'hui à Nicosie, aux bureaux de l'administration centrale ⁴.

Je me résume en disant qu'il y avoit un charme spécial à entreprendre ce travail dans un pays aussi riche en archéologie que Chypre, et parmi un peuple aussi sympathique et aimable, dont je crois pouvoir dire, après un séjour dans leur île de presque trois ans, que mieux on les connoît, plus on les aime.

1. Il faut espérer que de riches amateurs n'iront pas l'acheter, comme cela est déjà arrivé à d'autres boiseries à Nicosie.

2. « Quelque belles. »

3. *Chypre*, p. 396, n° 98.

4. Entre le monticule de Saint-Georges de Mangana et le village d'Agios-Omologitades.

TANKERVILLE J. CHAMBERLAYNE.

Le comte de Mas Latrie ayant daigné accorder son imprimatur à ce petit livre, il ne me reste plus maintenant qu'un devoir à remplir, le devoir agréable de remercier ceux qui ont bien voulu m'aider dans ma tâche.

*En premier lieu, et avant tout autre personnage, je dois nommer Son Excellence Sir Henry Bulwer, Haut Commissaire en Chypre. Sans la bonté flatteuse et amicale de Son Excellence, je n'eusse probablement jamais eu le bonheur de visiter Chypre, — île bénie du ciel, — ni joui du plaisir de connoître les braves Chypriotes, qui ont conservé bien des bonnes qualités des anciens François, en y ajoutant d'autres qui leur sont particulières; je n'eusse pas vu les monumens de la piété et de la splendeur du royaume Lusignan, et bref, « *Lacrimæ nicossienses* » n'eût pas vu le jour. Je dois donc à Sir Henry Bulwer toute ma reconnaissance la plus respectueuse et la plus dévouée, et je me fais un devoir impérieux de placer son nom illustre à la tête de cet article.*

J'ai essayé ailleurs, quoique sans doute d'une manière bien imparfaite, d'exprimer mes remerciemens au comte de Mas Latrie pour l'aide qu'il a bien voulu me donner; mais pourtant je tiens à ne pas omettre ici le nom de cet écrivain distingué, dont les savantes recherches ont tant fait pour l'histoire de Chypre, quant à l'une de ses plus belles périodes, la seule, peut-on dire, où cette île put maintenir son autonomie et son indépendance.

Son fils, M. René de Mas Latrie, a rendu à ceux qui aiment Chypre des services notables, en publiant, malgré ses autres occupations, la chronique italienne de Florio Bustron qui fait tant désirer la publication de celle d'Amadi. Ce que M. René de Mas Latrie a fait pour Florio Bustron, MM. Miller et Sathas l'ont fait pour Léonce Machéras en publiant à Paris, en françois et en grec, sa chronique si pittoresque.

*L'intérêt que cet opuscule pourra avoir pour ses lecteurs sera, à coup sûr, bien augmenté par les beaux dessins de M. Williams. De même que le comte de Mas Latrie a fait parler l'histoire, on peut dire que M. Williams a fait parler mes inscriptions, et on n'aura qu'à comparer ses dessins avec les fragmens mêmes qu'ils représentent pour reconnoître avec quelle scrupuleuse fidélité il a exécuté, *artis amore*, son travail.*

*La permission bienveillante que m'a donnée M. E.-G. Rey de faire des extraits si nombreux de son édition des « *Familles d'outre-mer* » augmente, en la complétant, la valeur que peut avoir ce recueil d'inscriptions. Je tenois beaucoup à présenter un tableau généalogique ou historique aussi complet que possible sur les familles auxquelles appartenoient ceux dont nous avons trouvé les tombeaux.*

Parmi les officiers supérieurs de l'administration angloise, MM. Collyer, procureur général, et Swettenham, receveur général, membres des Conseils exécutif et législatif, et M. le docteur Heidenstam C. M. G., directeur du service médical et membre du Conseil législatif, ont bien voulu me fournir des renseignemens que leur haute expérience les mettoit à même de me communiquer. Les lumières légales de M. Collyer m'ont été surtout utiles quand je faisais

examiner l'emplacement du cimetière arménien¹; M. Swettenham m'a souvent entretenu d'inscriptions qui m'étoient inconnues; et quant au docteur Heidenstam, il seroit difficile de trouver d'endroit ou d'occasion où ses habiles services ne seroient pas à la fois utiles et agréables.

MM. Péristiany et Eustathios Constantinides M. L. C. m'ont aussi donné des informations utiles sur les antiquités de l'île, et je suis redevable à mon ami M. Walpole, président du tribunal de Larnaca, et au capitaine Young, commissaire de Famagouste, pour les dessins des armoiries Michiel et Gabriel. J'offre mes remerciemens sincères aux administrateurs ecclésiastiques, tant musulmans que chrétiens, de la prévenance courtoise avec laquelle on m'a permis de tout voir, de tout examiner, de tout copier, et aux personnages tant chrétiens que mahométans, mais dont j'ignore les noms, qui bien des fois, dans les églises et dans les mosquées, ont manifesté de l'intérêt pour mes travaux.

Mon ami, le très révérend père Frère Benito Sastre del Rio, président du couvent franciscain de Terra Santa, à Nicosie, m'a souvent donné, dans cette langue divine qui s'appelle l'espagnol, des détails intéressans sur l'histoire de l'église catholique à Nicosie, qu'on trouvera sous la rubrique de l'église Sainte-Croix.

Mes nombreuses visites à la chapelle actuelle des Arméniens (ancienne église des Chartreuses) et les travaux prolongés que j'y dus faire ont acquis un charme spécial par le concours empressé que voulut bien me prêter l'aimable vicaire de la nation arménienne, Der Ohannès Chahinian. Doué d'un coup d'œil rapide et juste, ce révérend père semble avoir une aptitude spéciale pour déchiffrer des inscriptions presque invisibles.

Ahmed Khouloussi Effendi, mouhassebedji de l'Evkaf, a fait tout ce qu'il a pu pour faciliter mes opérations, et je l'en remercie cordialement. Les quatre interprètes du Gouvernement, MM. Utidjian, Georges Pierides², Moldovack et D. Karageorgiades, m'ont toujours aidé avec une attention que leur amabilité rendoit d'autant plus agréable. J'ai eu la bonne fortune de trouver en Ahmed Faik Bey³ et en M. D. Karageorgiades deux amis obligeans qui sembloient rivaliser entre eux pour m'aider, et à qui on n'avoit qu'à demander un service pour qu'il fût accordé. Hafiz Mehmet Lissani, sacristain de la mosquée de l'Emerghié, et son confrère, ainsi que les deux sacristains de celle de Sainte-Sophie, Hadji Kiamil et Hadji Khatib, m'ont toujours été fort utiles, et je leur en dois une reconnoissance particulière.

1. Où se trouvoit l'ancien monastère royal de Saint-Dominique, le Saint-Denis de la Maison de Lusignan.

2. Fils du savant M. D. Pierides.

3. Nous félicitons Ahmed Faik de son avancement au rang de Bey dont l'a honoré son souverain et auguste maître, S. M. I. le Padishah.

LISTE DES FRAGMENTS

- QUE JE CROIS AVOIR PU RATTACHER A D'AUTRES NUMÉROS SOUS LESQUELS ON LES TROUVERA

N° 7.	V.	4.	Pl.	I	N° 93.	V.	62.	Pl.	VI	N° 125.	V.	56.	Pl.	VI	N° 156.	V.	86.	Pl.	VIII
— 13.	—	56.	—	VI	— 94.	—	8.	—	II	— 127.	—	56.	—	VI	— 157.	—	27.	—	II
— 29.	—	21.	—	III	— 95.	—	114.	—	V	— 128.	—	126.	—	IX	— 158.	—	27.	—	II
— 31.	—	2.	—	I	— 98.	—	32.	—	V	— 131.	—	85.	—	VII	— 160.	—	44.	—	V
— 35.	—	4.	—	I	— 102.	—	86.	—	VIII	— 132.	—	12.	—	II	— 162.	—	19.	—	III
— 39.	—	56.	—	VI	— 103.	—	17.	—	III	— 135.	—	14.	—	III	— 164.	—	56.	—	VI
— 40.	—	56.	—	VI	— 104.	—	17 et 69.	—	III	— 136.	—	98.	—	V	— 165.	—	44.	—	V
— 42.	—	25.	—	IV	— 105.	—	77.	—	VII	— 137.	—	130.	—	IX	— 166.	—	139.	—	IX
— 48.	—	14.	—	III	— 106.	—	70.	—	VII	— 138.	—	25.	—	IV	— 167.	—	147.	—	X
— 58.	—	56.	—	VI	— 107.	—	97.	—	VIII	— 141.	—	99.	—	VIII	— 168.	—	99.	—	VIII
— 69.	—	17.	—	III	— 108.	—	36.	—	IV	— 143.	—	140.	—	X	— 173.	—	81.	—	VII
— 72.	—	61.	—	VI	— 113.	—	117.	—	IV	— 144.	—	3.	—	I	— 174.	—	109.	—	VIII
— 76.	—	44.	—	V	— 114.	—	95.	—	V	— 145.	—	1.	—	I	— 176.	—	56.	—	VI
— 78.	—	52.	—	V	— 116.	—	22.	—	IV	— 150.	—	147.	—	X	— 177.	—	44.	—	V
— 79.	—	2.	—	I	— 117.	—	26, etc.,	—	IV	— 151.	—	14.	—	III	— 178.	—	6.	—	II
— 82.	—	4.	—	V	— 118.	—	2.	—	I	— 152.	—	30.	—	III	— 179.	—	139.	—	IX
— 83.	—	44.	—	V	— 119.	—	86.	—	VIII	— 153.	—	13.	—	VI	— 233.	—	229.	—	XX
— 87.	—	59.	—	VI	— 121.	—	60.	—	VI	— 154.	—	139.	—	IX					
— 88.	—	17.	—	III	— 124.	—	86.	—	VIII	— 155.	—	86.	—	VIII					

SITUATION ET DIMENSIONS DES FRAGMENTS

Mosquée de l'Émerghié.

		Pouces anglais.				Pouces anglais.	
1.	1 ^{re} travée, seuil de la porte occid.	75	33	71.	3 ^{me} travée, touchant 70	14	10
2.	— — — — —	31	31	72.	— — — — —	28	14
3.	— — — — —	34	31	73.	— — — — —	16	13
4.	— — — — —	34	18	74.	— — — — —	14	13
5.	— — — — —	52	32	75.	— — — — —	11	9
6.	— — — — —	44	30	76.	— — — — —	15	15
7.	— — — — —	33	27	77.	— — — — —	23	18
8.	— — — — —	59	34	78.	— — — — —	23	16
9.	— — — — —	52	36	79.	— — — — —	23	14
10.	— — — — —	31	31	80.	— — — — —	16	15
11.	— — — — —	30	19	81.	— — — — —	20	10
12.	2 ^{me} travée, près fenêtre N.	18	16	82.	— — — — —	19	18
13.	— — — — —	8	7	83.	— — — — —	29	24
14.	— — — — —	13	8	84.	— — — — —	30	20
15.	— — — — —	13	8	85.	— — — — —	32	29
16.	— — — — —	7	5	86.	— — — — —	48	35
17.	— — — — —	25	25	87.	— — — — —	22	18
18.	— — — — —	29	26	88.	— — — — —	20	15
19.	— — — — —	56	34	89.	— — — — —	26	17
20.	— — — — —	32	23	90.	— — — — —	24	13
21.	— — — — —	41	29	91.	— — — — —	28	16
22.	— — — — —	51	33	92.	— — — — —	21	13
23.	— — — — —	28	24	93.	— — — — —	33	24
24.	— — — — —	34	12	94.	— — — — —	28	18
25.	— — — — —	34	24	95.	— — — — —	14	9
26.	— — — — —	15	11	96.	— — — — —	17	16
27.	— — — — —	13	7	97.	— — — — —	23	11
28.	— — — — —	10	6	98.	— — — — —	31	16
29.	— — — — —	12	12	99.	— — — — —	24	16
30.	— — — — —	29	6	100.	— — — — —	18	10
31.	— — — — —	12	7	101.	— — — — —	20	11
32.	— — — — —	13	4	102.	— — — — —	14	10
33.	— — — — —	9	7	103.	— — — — —	14	10
34.	— — — — —	16	11	104.	— — — — —	17	10
35.	— — — — —	31	16	105.	— — — — —	17	10
36.	— — — — —	8	6	106.	— — — — —	18	17
37.	— — — — —	9	8	107.	— — — — —	16	13
38.	— — — — —	21	11	108.	— — — — —	20	16
39.	— — — — —	14	10	109.	— — — — —	20	9
40.	— — — — —	9	7	110.	— — — — —	16	14
41.	— — — — —	24	15	111.	— — — — —	22	16
42.	— — — — —	44	34	112.	— — — — —	23	17
43.	— — — — —	30	23	113.	— — — — —	21	20
44.	— — — — —	30	24	114.	— — — — —	29	27
45.	— — — — —	22	10	115.	— — — — —	20	14
46.	— — — — —	28	19	116.	— — — — —	36	34
47.	— — — — —	24	16	117.	— — — — —	46	34
48.	— — — — —	13	8	118.	— — — — —	31	32
49.	— — — — —	13	7	119.	— — — — —	28	31
50.	— — — — —	20	14	120.	— — — — —	31	28
51.	— — — — —	22	14	121.	— — — — —	25	22
52.	— — — — —	8	8	122.	— — — — —	25	16
53.	— — — — —	20	14	123.	— — — — —	19	22
54.	— — — — —	13	9	124.	— — — — —	25	22
55.	— — — — —	15	12	125.	— — — — —	18	8
56.	— — — — —	16	9	126.	— — — — —	25	12
57.	— — — — —	15	14	127.	— — — — —	14	8
58.	— — — — —	21	12	128.	— — — — —	17	14
59.	— — — — —	15	13	129.	— — — — —	13	12
60.	— — — — —	20	9	130.	— — — — —	25	18
61.	— — — — —	14	14	131.	— — — — —	90	18
62.	— — — — —	17	15	132.	— — — — —	8	7
63.	— — — — —	33	24	133.	— — — — —	17	13
64.	— — — — —	26	20	134.	— — — — —	33	29
65.	— — — — —	10	4	135.	— — — — —	22	11
66.	— — — — —	22	20	136.	— — — — —	11	9
67.	— — — — —	15	13	137.	— — — — —	33	32
68.	— — — — —	12	8	138.	— — — — —	23	16
69.	— — — — —	16	15	139.	— — — — —	29	18
70.	— — — — —	15	12	140.	— — — — —	35	31
				141.	— — — — —	25	22
				142.	— — — — —	20	13
				143.	— — — — —	31	30
				144.	— — — — —	31	26

		Pouces anglais.	
145.	6 ^{me} travée, côté mérid., près 143, 144	33	19
146.	— — — — —	31	26
147.	— — — — —	34	24
148.	— — — — —	20	13
149.	— — — — —	19	19
150.	— — — — —	47	33
151.	— — — — —	20	17
152.	— — — — —	26	7
153.	— — — — —	32	17
154.	— — — — —	18	15
155.	— — — — —	24	11
156.	— — — — —	24	14
157.	— — — — —	14	8
158.	— — — — —	11	9
159.	— — — — —	25	20
160.	— — — — —	16	7
161.	— — — — —	22	16
162.	— — — — —	31	24
163.	— — — — —	32	26
164.	— — — — —	10	6
165.	— — — — —	14	12
166.	— — — — —	31	25
167.	— — — — —	34	25
168.	— — — — —	21	14
169.	— — — — —	10	9
170.	— — — — —	9	4
171.	— — — — —	24	4
172.	— — — — —	27	20
173.	— — — — —	11	10
174.	— — — — —	20	14
175.	— — — — —	20	8
176.	— — — — —	12	10
177.	— — — — —	20	10
178.	— — — — —	27	12
179.	— — — — —	31	20
180.	— — — — —	19	7

Chartreuses (église arménienne).

181.	2 ^{me} travée, vers le centre	3	9
182.	1 ^{re} travée, près la grille	3	3
183.	2 ^{me} travée, près mur S.	3	3
184.	— — — — —	3	3
185.	1 ^{re} travée, — — — — —	3	3
186.	2 ^{me} travée, centre	3	3
187.	— — — — —	3	3
188.	1 ^{re} travée, côté N.	32	24
189.	— — — — —	44	32
190.	— — — — —	50	31
191.	— — — — —	76	32
192.	— — — — —	27	17
193.	— — — — —	40	30
194.	— — — — —	48	28
195.	— — — — —	3	3
196.	— — — — —	3	3
197.	— — — — —	3	3
198.	— — — — —	3	3
199.	— — — — —	3	3
200.	— — — — —	40	32
201.	— — — — —	31	32
202.	— — — — —	43	34
203.	— — — — —	38	29
204.	— — — — —	35	32
205.	— — — — —	42	32
206.	— — — — —	83	30
207.	— — — — —	81	29
208.	— — — — —	26	16
209.	— — — — —	28	21
210.	— — — — —	33	23
211.	— — — — —	53	32
212.	— — — — —	82	32
213.	— — — — —	20	19

NICOSIE

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN

AUJOURD'HUI

MOSQUÉE DE L'ÉMERGHIÉ

LACRIMÆ NICOSIENSES

ÉMERGHIÉ

AUTREFOIS ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN DES RR. PP. AUGUSTINS

Dans son rapport du 30 juillet 1846, M. de Mas Latrie dit que « c'est une nef élancée, longue de 55 mètres, large de 16, divisée en sept travées par des arcs-doubleaux tout lisses et appuyés sur des pilastres carrés. Le haut des arcs, comme la toiture en bois qu'ils soutiennent, paraît moderne; mais l'église est ancienne et remonte au moins au xiv^e siècle, comme on peut le voir par la forme des ogives et les nervures d'une chapelle latérale. Elle est précédée à l'ouest d'un porche de trois arcades gothiques, ornées de tores. »

I. 145². Pl. 1.

† ICI . GIT . SIRE . PIERRE . D' . NEFIN . Q' . FU . CHANBER L... N' I Q' TSPASSA . A IIII . IORS . D . HUITOV....
AN . D' . M . CCC . LII . D' . X' . Q' . DIEUS..... LARME . AMEN.

Lorsque M. de Mas Latrie visita Nicosie, en 1845, ces deux fragments étoient réunis, ce qui nous permet de compléter cette inscription comme suit :

† ICI GIT SIRE PIERRE DE NEFIN QUI FU CHAMBERLAN QUI TRESPASSA A 4 JORS D'HUITOUVRE L'AN DE 1352
DE CHRIST QUE DIEUS AIT L'ARME AMEN.

Aujourd'hui le fragment principal, notre n° 1, forme le seuil de la grande porte de la mosquée¹.

Armure complète, sauf les gantelets et le poignard. Bassinet, camail, brassards, coudières à rondelles; cotte d'armes; chaînettes soutenant l'épée et le bouclier; genouillères bordées de franges; jambarts; éperons; les pieds armés de sollerets.

L'écu paroît porter deux fasces de vair ancien³.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 60.

2. On m'a permis de le faire recouvrir d'un parquet mobile pour le protéger.

3. Près de la mosquée de Haïdar Pasha [église Sainte-Catherine] se trouve une ancienne maison portant cinq écussons, dont celui

du sénestre montre encore les ondulations du vair ancien. En visitant, le 6 juillet 1888, le château de Saint-Hilarion, je trouvai, dans la fenestrelle d'une sacristie attenante à la chapelle, une tuile rouge portant plusieurs rangées d'ondulations semblables.

J'ignore si Sire Pierre de Néfin étoit chambellan du royaume de Chypre, ou d'Arménie, ou bien chambellan du Roi. Du Cange ne le nomme pas ¹.

Je cite des familles d'outre-mer :

LES SEIGNEURS DE NÉPHIN

Nephin estoit un fort chasteau, à cinq milles de Tripoly^a, et autant de Botron. Il fut possédé par des seigneurs qui en portèrent le surnom, entre lesquels Guillaume de Tyr^b fait mention de

REINUARD OU RENOARD DE NEPHINS, qui accompagna Amaury, roy de Hiérusalem, avec les autres barons, au voyage qu'il fit à Constantinople pour y aller visiter l'empereur Manuel, l'an 1169. Il espousa, comme je le présume par la circonstance des temps, Douce, fille de Renaut Porcelet^c, gentilhomme originaire de Provence; laquelle, estant veuve de luy, se remaria avec Gautier de Bessan, qui vivoit en l'an 1210. [Ce qui fait présumer qu'elle avait été plutôt la femme de Raymond ou Renaud, qui suit.] Je me persuade aussy qu'il fut père de

RAYMOND, seigneur de Nephin [que nous voyons souscrire plusieurs actes^d de Raymond II, comte de Tripoli, en 1174, 1181, 1184; de Boémond IV, en 1196^e; et peut-être le même RENAUD^f qui pilla inhumainement les chrétiens expulsés de Jérusalem, en 1187^g, dont la fille, Aiglantine^h, épousa Rohart, II^e du nom, seigneur de Cayphas, et sur lequel vraisemblablement Boémond [IV], prince d'Antioche [comte de Tripoli], s'empara de la seigneurie de Nephinⁱ en l'an 1206.

Ce seigneur [nommé RENOART^j par le Continuateur de Guillaume de Tyr, et très probablement fils de Raymond ou Renaud], ayant épousé Isabelle, fille du seigneur de Gibeletar, qui estoit vassal du prince, sans lui en avoir donné avis, et sans avoir pris son consentement, fut cité en sa cour, et, n'ayant pas voulu se présenter [parce qu'il se sentait soutenu par différents seigneurs, par le roi d'Arménie, et même par Aimeri, roi de Chypre et de Jérusalem], il fut condamné par contumace, et déclaré échu en commise^k. En suite de quoy le prince [avec lequel étoit Jean

1. Voici, à ce sujet, une note de M. E.-G. Rey.

[Le livre des assises a décrit la fonction du *chamberlain* ou *chambellan* au dîner qui eut lieu le jour du couronnement du roi.

Il serait nécessaire d'établir en quoi le *chambellan* diffère du *camérier*. Du Cange nous l'indique dans son Glossaire. Le *chambellan*, dans l'origine, avait soin de la chambre à coucher; c'est lui qui introduisait les vassaux en présence du roi. Au *camérier* appartenait l'entretien de la chambre, du palais et du trésor particulier du prince; mais il est probable que ces fonctions ont été souvent confondues à la cour de Jérusalem, et les deux dénominations prises l'une pour l'autre.

Il y aurait encore à examiner si telle personne étoit le chambellan ou le camérier du roi attaché à sa personne, ou le chambellan, le camérier du royaume; mais les données des historiens et des actes sont trop peu explicites pour établir ces différences toujours avec certitude; on trouve à tout moment la qualification de *camerarius* sans déterminatif; le même individu est appelé tantôt *chamberlain*, tantôt *camerarius*, de sorte que ces dénominations paraissent synonymes.]

M. de Mas Latrie [Hist., I, 132, 133] dit, en parlant des grands officiers de la couronne en Chypre, « que le chambellan partageait avec le sénéchal, toujours le premier parmi les grands officiers, les honneurs et les soins de la maison royale, et qu'il pourvoyait à la dépense particulière du roi pour sa maison, sa table et sa garde-robe. Il avait dans son service l'acquiescement des prestations d'hommage dû par les feudataires. Il prononçait dans la cérémonie la formule de fidélité que le vassal répétait à haute voix, agenouillé devant le roi. Aux principales solennités religieuses de l'année, et

le jour du couronnement, il avait, comme tous les grands officiers, des fonctions honorifiques dans le cortège et au festin public »

En Angleterre, certaines fonctions relèvent de la charge de « Lord great chamberlain », dignité héréditaire dans les familles des barons Willoughby d'Eresby, et Carrington, et du marquis de Cholmondeley, tandis que le « lord chamberlain », ou grand chambellan, est un ministre de la couronne, qui est changé à chaque ministère.

a. J. de Vitriaco, l. I, c. XLIV. — Sanut, l. III, part. 14, c. II. — Willebr. ab Oldenborg. in *Itinere*, p. 128. — Innocent. III, *Epist.*, l. II, p. 565. — De Mas Latrie, t. III, p. 668.

b. Willelmus Tyr, l. XX, c. XXIV.

c. *Lignages d'outre-mer*, c. XV, XXVII.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 54, 70, 75, p. 55, 71, 76.

e. D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II, pr. n^o 453, col. 498.

f. Contin. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. LXIV, variante, p. 100, 101.

g. En punition, il devint aveugle, et ses héritiers perdirent la seigneurie de Néphin, de leur vivant. (Continuat. de Guill. de Tyr, *loc. cit.*, p. 101.) Ce n'est donc pas lui qui fut dépouillé par Boémond IV.

h. *Lignages d'outre-mer*, c. XXV, XXXVII.

i. Sanut., l. III, part. 11, c. III, p. 205.

j. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. III, p. 314, 315.

k. Ou tombé en *coromise*, c'est-à-dire condamné à perdre son fief par confiscation. (Laurière, *Glossaire du droit franç.*, p. 262, 263. — Beugnot, *Assises*, t. I, p. 287, note e.) Ce fait est l'exemple le plus mémorable de l'application d'une assise. (*Assises de Jérus.*, t. I, c. XXXI, livre au Roi, p. 627 et note b.)

d'Ibelin, seigneur de Baruth^a, quoique beau-frère de Renoart, dont il avait épousé la sœur Helvis] alla attaquer à main armée les châteaux de Nephin et de Gibeletar, et s'en rendit le maître^b. Depuis ce temps, ils demeurèrent en la possession des princes d'Antioche, sur lesquels le sultan Bendochar, en suite de la prise de Tripoly, prit Nephin, l'an 1288, et le fit ruiner de fond en comble.

[Outre les seigneurs de Néphin mentionnés précédemment, nous trouvons plusieurs personnages du surnom de *Néphin*, que nous ne pouvons affirmer avoir été ou n'avoir pas été seigneurs de ce fief. Tels sont :

RAIMOND DE NESINZ^c, forme altérée probablement pour NEFINZ, qui souscrit un acte dans la ville d'Acre, en faveur des Hospitaliers (août 1155);

GASTON^d et OLIVIER DE NÉPHIN, qui souscrivent un même acte de Guillaume de Maraclée (janvier 1163);

Et, après que ce fief eut été confisqué par le comte de Tripoli,

JEAN DE NÉPHIN^e, descendant peut-être du dernier seigneur dépossédé, souscrit un acte du 3 avril 1245. Le même^f, vraisemblablement, est nommé parmi les membres de la cour des bourgeois d'Acre, réunie le 1^{er} février 1250, pour rédiger les décisions, statuts et coutumes de cette cour de justice.

Nous ne comptons pas, parmi les membres présumés de la famille, un GUILLAUME, vicomte de Néphin, qui paraît avoir résidé en Chypre, où il s'engage^g (avril 1221) à entretenir un chapelain au village de Nicia, près de Nicosie.]

Cette famille passa, comme les autres du royaume de Hiérusalem, en celui de Cypre, où elle tint les premiers rangs parmi les barons; entre lesquels sire GUILLAUME DE NEFIN^h souscrit un titre de Hugues, roy de Cypre, de l'an 1328 [et l'acteⁱ qui constituait le douaire de Marie de Bourbon, du 31 janvier 1330]*.

2 Pl. I.

† HIC . IACET . NOBILIS . VIRTUOSUS . [?] DO [MINUS]¹.....

Jambes d'un chevalier armé : cuissards; genouillères richement ornées; jambarts; éperons; l'armure se prolonge sur les pieds qui se terminent en pointe effilée, avec trois rangées d'écaillés.

31. 79. Pl. I.

Les nos 31, — [QUI] OBIT . DIE . MER....., et 79, — CUIUS . ANIMA . REQUIESCAT . [IN PACE]. appartiennent peut-être au n° 2.

3. 118. 144. Pl. I.

† HIC IACET REL[I]GIOSUS . VIR . FRĀT . IOH̄S . D' . COLLE . ORD̄NS . FR̄M HĒMITAR S̄CI . AŪGI . Q' OBIT
AN^o . D . MI..... II^o..... II . DIE . XX . MSIS FEBRUARI CUI . AIĀ . REQ' ESCAT . I . PACE.

† HIC IACET RELIGIOSUS VIR FRATER JOHANNES DE COLLE ORDINIS FRATRUM HEREMITARUM SANCTI AUGUSTINI
QUI OBIT ANNO DOMINI 13.. DIE 20 MENSIS FEBRUARII CUIUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

La réunion de ces trois fragmens donne l'inscription tombale de Frère Jean de Colle, qui atteste avec

a. Voir les Seigneurs d'Arzur.

b. Sanut., I, III, part. 12, c. XI, XVII, XX.

c. Cod. diplomat., t. I, n° 195, p. 240.

d. Cod. diplomat., t. I, n° 38, p. 39.

e. Cod. diplomat., t. I, n° 217, p. 258.

f. Assises de Jérus., t. II, p. 247, c. XIV.

g. De Mas Latrie, t. III, p. 616, 617.

h. Trésor des chartes.

i. De Mas Latrie, Hist. de Chypre, t. II, p. 164.

1. Peut-être faudroit-il lire « nobilis et virtuosus fortis ».

* Il est probable que le vicomte Guillaume et son épouse la vicomtesse Catherine qui dotèrent, au mois d'avril 1221, le curé de Nicia (aujourd'hui Nisou) d'un jardin, d'une cour, et d'une contribution de froment, d'orge et de légumes, appartenoient à cette famille. V. Chypre, p. 371.

Peut-être notre chamberlain, sire Pierre, étoit-il fils du sire Guillaume mentionné par Du Cange, ci-dessus. M. de Mas Latrie parle aussi d'un Martin de Néfin, qui n'étoit pas noble, et qui assista comme juré à une Cour de bourgeois tenue à Acre, le 14 octobre 1274 [Histoire, III, 677 n.]. JACQUES DE NEFIN fut retenu comme otage par les Génois en 1374 [Strambaldi, 229].

frères Michel de Montechiano¹ et Guillaume de Panormo, augustins comme lui, le traité conclu à Nicosie le 21 février 1338, par le Roi Hugues IV avec la république de Gènes².

L'angle supérieur sénestre de la dalle contient un ange tenant à la main un encensoir à trois chaînes. On voit encore la barbe et les plis de la cape du défunt qui porte sur la poitrine un livre ouvert où est écrite l'oraison pieuse : *PIE IHV DNE DONA MICH I REQ EM.* [Pie Jesu Domine dona mihi requiem].

Léonce Machéras parle des personnages suivans, qui, vu l'incertitude dans son orthographe des noms propres, peuvent avoir été de la même famille que Fr. Jean de Colle.

Sire ROGER DE LA COLÉE, capitaine de galères, défit plusieurs navires turcs près d'un endroit appelé les Moulins, entre le 3 septembre et le 23 novembre 1364³.

Le dimanche de Pâques, 9 avril 1368, sire Jean de Sur alla ravager un village nommé Sarfent, ayant laissé à sa place, à Famagouste, sire JEAN DE COLIES⁴.

Sire JEAN DE COLIES, sire Jean de Morpho, sire Rénier Le Petit, et sire Pierre de Sur, commandoient quatre galères qui sortirent du port de Famagouste, le mardi 10 juin 1368, pour aller attaquer Sidon⁵.

En 1370, la ville de Satalie faillit tomber entre les mains de l'émir Tacca, sultan d'Alaïa. On soupçonna THOMAS DE COLIES de cette trahison, mais son innocence fut reconnue par sire Thomas de Montolif qui examina les faits⁶. Mais il ramena Thomas de Colies en Chypre.

Au mois de mai 1373, lorsque les Génois vouloient s'emparer de Famagouste, le Roi Pierre II envoya sire JEAN DE COLIES et trois autres chevaliers pour les saluer à bord de leurs galères; mais ils refusèrent de les recevoir⁷. Peu de jours après, quand les navires génois s'approchèrent de la Tour ronde de l'Arsenal de Famagouste, JEAN DE COLIES, qui la gardoit, rassembla tous les hommes qu'il put et les chassa⁸.

Parmi les otages que les Génois emmenèrent de Chypre le 30 avril 1374 se trouvoient sire GUY DE LA COLLÉ, sire BADIN DE LA COLLIE, sire ANDRÉ DE LA COLLIE⁹.

Indépendamment des chevaliers que les Génois avoient conduits dans les prisons de Chio et à Gènes, se trouvoient parmi les seigneurs restés en Chypre, en 1375, sire JEAN DE COLLIE, sire AMAURY DE LA COLLIE, sire DAME DE COLLIE¹⁰. Strambaldi, p. 238, appelle AMAURY *MARIN*.

4. 7. 82 et ? 35 Pl. I.

† ICI GIT LE N [OBL . CHR. MESSI] R GANTIN . D'BAUBIGNI : Q' : TSPASS [A A LAN DE] M : CCCC : III : L' MECRD[1] A XV : IOURS DAHOUST PRIES : DIEU. QUIL [AIT LARME DE LUI EN PARADIS AMEN].

Effigie d'un chevalier armé, tenant à la main droite l'épée nue, et soutenant de la gauche un bouclier aux armoiries suivantes : Trois chevrons assez larges, entre ceux d'en haut et du milieu une étoile à raies contournées. Cottes d'armes et de mailles; gantelets; poignard; jambarts; genouillères; éperons; le pied droit est chaussé de sollerets. Si le n° 35 fait partie de cette dalle, on peut y voir la pointe du fourreau de l'épée.

5. Pl. II.

..... IEUSDI, A. XII. IOURS. D'HUITOUBRE. LAN. D. M. CCC.. XXIII. D. X [QUE D]I[E]US. LARM. D. LUI. AMEN.

On ne voit plus que les tassettes du haubert et le bouclier qui porte dix fleurs de lis, 4. 3. 2. 1.

1. V. 140.

2. De Mas-Latrie, *Hist.*, II, 166-179.

3. *Chr.*, II, 78, 79. Strambaldi, p. 59, l'appelle JEAN.

4. *Chr.*, II, 120.

5. *Chr.*, II, 159.

6. *Chr.*, II, 176. Cf. Strambaldi, 129.

7. *Chr.*, II, 195.

8. *Chr.*, II, 196.

9. *Chr.*, II, 306.

10. *Chr.*, II, 318. J'ajoute sir Rogier de la Colée, chevalier, qui eut la tête taillée dans un combat qui eut lieu en 1276, entre les partisans du prince d'Antioche, sortis de Tripoli, et les hommes du Seigneur de Giblet-venus à leur rencontre. [*Le Templier de Tyr Gestes des Chiprois*, p. 205.]

Comme il y a de la place entre le troisième C et le premier X pour deux chiffres, la date peut être 1343, 1383, 1433 ou 1473.

6, et peut-être 178. Pl. II.

† HIC . IACET . NOBILIS . IUVENIS . RA II MENSIS . IUNII . CUIŪ . AĪA . R'QIESCAT . IN PACE . AMEN :
 † HIC . IACET . NOBILIS IUVENIS . RA II MENSIS IUNII . CUIUS ANIMA . REQUIESCAT . IN PACE . AMEN .

Le noble adolescent Ra... [Radolphe, Ranulphe, Ranieri, ou Raymond] est chaussé de brodequins. Sa robe et son manteau descendent aux chevilles.

8. 94. Pl. II.

[† HIC . IAC]ENT . IACOBUS . ET P H [ILLIP] PUS . BANDINI FILII . DÑI BANDINI . DE SCO MINIATO .
 Q' DESSENERUNT . DIE S' CUNDO . M' SIS IUNII ANNO DNI . MCCC . X QUORUM . AĪA REQ' ESCAT . IN PASSE¹ AMEN : HIC .
 IACET IE . BANDINI

Jacques et Philippe, fils — peut-être jumeaux — du seigneur — Bandini de S. Miniato, probablement un seigneur toscan établi ou de passage en Chypre, décédèrent le même jour, le 2 juin 1410. Si, dans la deuxième inscription les lettres *ie* représentent Marie, peut-être que leur mère ou leur sœur sera morte à la même époque. En 1410, Chypre fut ravagée par une épidémie qui dura plus d'un an². Armoiries remarquables : une barre chargée de trois croissans ; or, en général, la barre indique la bâtardise, mais il y a eu des exceptions. Ce blason diffère de ceux attribués par Rietstap à la maison Bandini. Peut-être les croissans indiquent-ils quelque rapport avec Bandanus ou Bandinus, chancelier et secrétaire du marquis Conrad de Montferrat, nommé dans une lettre de ce prince, dont il étoit porteur, adressée à l'archevêque de Cantorbéry, le 20 septembre 1188. Il dressa un acte du marquis, du 7 mai 1491, confirmant un accord de l'année 1123 entre les Vénitiens et les prélats et barons du royaume de Jérusalem³.

9. Pl. II.

[A] [†] CI : GISSENT : LES : II : ANFANS : D' MESTR' . IOHAN . D' MI
 [Q' DIE] US . AIE . PITE D' . LEUR . ARMES . AMEN : —
 [B] E . . MESTR' . . . I . . E D' MATOV' . M . L' S' ARTR' . ECS . III PERIN . E RATH' LIN' . CES

Les lettres soulignées sont assez claires. Effigies d'un bourgeois et de deux enfans⁴ portant des hauts-de-chausses et des tuniques.

10. Pl. II.

† ICI . GIT DAME

Les meubles des écussons sont insolites, les chapiteaux de l'arcade sont inégaux, et l'inscription est gravée à travers la dalle, là où se trouve ordinairement l'effigie.

1. On voit que le lapicide étoit habitué à la prononciation française du latin. Comparez l'inscription funèbre de l'abbesse Eschive de Dampierre, n° 226.

2. L. Machéras, *Chr.*, 351.

3. *Familles d'outre-mer*, éd. Rey, p. 636.

4. Cf. n° 272 à Sainte-Sophie.

11. Pl. II.

..... [PA]ULUS . DE . BUTTO . CIVIS . RO[? MANUS].....

Corps d'un chevalier armé, derrière lequel paroît le manche du poignard.

12. 132. Pl. II.

† . CI GIT, LANBL'.....

14. 151 et peut-être 48. Pl. III.

..... M. CCCXCI . D' . X' . EGIT . SOU' ESPOUS . S . TH' S . D MILMARS . Q' TS' PA [SSA].

..... 1391 de Christ e git sou espous sire Thomas de Milmars qui trespasa.....

L'épouse de sire Thomas de Milmars occupe la place d'honneur, à dextre : étoit-elle donc plus noble que lui ? Il est qualifié simplement de « sire », pas de noble, ni de chevalier ni messire. Il porte un bonnet rond et un habit au collet montant, mais pas d'armure ; et les armoiries représentées au-dessus de son effigie, au chevron accompagné de trois croisettes, sont tout autres que celles des de Milmars, qui sont une croix faiblement pâtée et alazée ¹. V. les n^{os} 19, 21 et 129 ; et, pour la famille, 135, 222, 253. Voici ce qu'en dit Du Cange ² :

LA FAMILLE DE MIMARS

[L'altération très vraisemblable en deux ou trois passages du texte, dans les trois éditions imprimées, du chapitre du Lignage d'outre-mer ^a d'où est tirée la généalogie des Mimars, rend nécessairement certaines parties de cette généalogie, telle que la présente Du Cange, erronées ou du moins contestables.

Nous reprendrons successivement les points qui offrent matière à discussion, ou sur lesquels nous possédons plus de renseignements historiques.

HUGUES *Mimars*, *Mimart*, *Mimarz*, *Mimarcus*, de *Mimare*, de *Mimarz*, le premier de la famille, était un baron de la terre de Jérusalem. Nous n'avons pas trouvé dans les documents géographiques de seigneurie ou de château du nom de Mimars. Les différentes manières dont ce nom est encore écrit, *Milmars**, *Millemarchis*, pourraient faire croire que c'était, ou une terre du revenu de mille marcs, et qui de cette circonstance aurait pris sa dénomination ; ou peut-être un fief de soudée, produisant à son titulaire une rente annuelle de mille marcs payée par le roi. Ces fiefs durent commencer à être en usage, dans le royaume de Jérusalem, vers les dernières années de son existence. Ils furent ensuite très communs, surtout dans le royaume de Chypre ^b.

Hugues de Mimars fut témoin de plusieurs actes de rois et de seigneurs du royaume de Jérusalem ^c, de 1170 à 1181.

RENAUD DE MIMARS, son fils, eut deux femmes, selon Labbe et La Thaumassière ^d : 1^o une première qui n'est pas nommée ; 2^o une dame d'Aya. Il y a eu ici de leur part une fausse interprétation du texte, que Du Cange n'a pas adoptée ; ainsi nous n'en parlerons pas davantage. Mais Du Cange n'a su à qui rattacher cette dame d'Aya, ni le

1. De Mas Latrie, *Chypre*, p. 376.

2. Je me suis permis de faire un tableau généalogique des deux qu'il donne.

a. *Lignage d'outre-mer*, Labbe et La Thaumass., c. xxvii ; édit. Beugn., c. xxxix.

b. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 384, note 6, p. 529, note a.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n^{os} 51, 60, 61, 64, 65, 68, 70, p. 52, 61, 64, 66, 69, 70.

d. *Tabl. chronol.*, p. 412, 413. — La Thaumassière, *Généalogies*, p. 209.

* Les inscriptions funéraires de Nicosie donnent toujours Milmars.

Gui de Mimars, marié à la fille de Geoffroi du Morf, qui figure dans le chapitre du Lignage en question. Labbe a fait de ce Gui de Mimars un fils de Renaud de Mimars et de la dame d'Aya. Mais le texte, nous le répétons, s'oppose à une telle explication.

Ce chapitre, selon l'usage, nomme d'abord tous les enfants de Renaud : Hugues, Menassier, Balian, Reimond, Hue, Jean, Gui et Isabeau, puis il reprend la généalogie, ou l'histoire de chacun d'eux, en commençant par Isabelle.

GUY fut évêque de Baphe en Chypre. Nous savons qu'il mourut ^a en 1252. Suivent les généalogies de HUGUES, seigneur d'Asquie; de RAYMOND, seigneur de Traissades, telles qu'on les voit dans le tableau de Du Cange; puis celle de MANASSÈS ou MENASSIER, laquelle s'arrête à ces mots : « GUY (fils de Manassès) fut conestable de Saette, et espousa la seur (et non la fille, comme l'a avancé Du Cange) de Guillaume de Villers, et ot deus fis et deus filles. Menassier Pierre, l'autre fis Regnaut de Mimars espousa la dame d'Aba (ou Aya) et ot un fis et une fille. GUY espousa la fille Joffroi dou Morf. Balian, l'autre fis Regnaut de Mimars, espousa feme, etc. » Du Cange a supposé que Menassier et Pierre étaient les noms des deux fils du connétable Gui de Mimars ^b. Mais, s'il en était ainsi, ces deux noms seraient joints par la conjonction *et*, et ils précéderaient l'indication des deux filles, qui ne sont pas nommées. D'après la construction de la phrase, il semble qu'il s'agit d'un avant-dernier fils de Renaud de Mimars, dont l'auteur va donner la généalogie comme des précédents. Mais ici est une difficulté, la seule d'ailleurs qui puisse nous arrêter dans notre conjecture : c'est que Pierre Ménassier n'a pas été nommé d'abord parmi tous les enfants de Renaud de Mimars. On pourrait cependant trouver dans les généalogies du Lignage quelque autre exemple d'un nouveau nom d'enfant surgissant tout à coup sans avoir été annoncé d'avance. Enfin nous ferons remarquer que, parmi les fils de Renaud de Mimars, sont Hugues, seigneur d'Asquie, dont nous pouvons suivre la généalogie, et un autre, Hue ou Hugues, dont il n'est plus question. Ne pourrait-on pas supposer que ce second Hugues n'est autre que Pierre Ménassier, dont le Lignage reprend à son tour l'alliance et la postérité, laquelle s'arrête à la première génération?

Nous demanderons s'il ne faudrait pas appliquer à HUGUES ^c, frère de JEAN, tous deux fils de Raymond, seigneur de Traissades, ce que Du Cange dit de HUGUES, fils de ce même Jean, qui épousa la fille de Hugues Boutevin? Car l'auteur du Lignage énumère ici les alliances des enfants de Raymond, seigneur de Traissades, Jean, Hugues, Estéfénie et Eschive. Nous rapporterons aussi à cette énumération Gui, qui épousa la fille de Geoffroy du Morf. Gui a été nommé d'abord parmi les enfants de Raymond; mais, contrairement aux habitudes de l'auteur du Lignage, son nom et son alliance ne se trouvent plus que vers la fin du chapitre, entre Pierre Ménassier et Balian, tous deux fils de Renaud de Mimars. Ce n'est peut-être qu'une transposition et une des altérations notables que paraît avoir subies ce chapitre.

Nous ajoutons à la sixième génération du premier tableau Marie, fille de Douce de Gaurelée, qui épousa Baudouin de Venaire. Elle avait été omise par Du Cange.

Aux frères de HUGUES de Mimars, fils de Baudouin, dans la quatrième génération du tableau A, nous ajoutons RAYMOND, donné par le texte. Le nom inconnu N. placé ici par Du Cange, représente un nom peut-être perdu dans une lacune du texte de Labbe.

Enfin nous croyons que BAUDOUIN, à la cinquième génération de ce même tableau, est le seul fils de HUGUES DE MIMARS de Sibylle du Morf, et que AMALRIC ou AMAURI, et peut-être un autre personnage, qui se firent clercs, étaient frères de ce Hugues de Mimars.

Il est d'autres seigneurs de cette famille sur lesquels nous possédons quelques renseignements historiques sans pouvoir dire au juste quels sont ceux à qui ils s'appliquent.

Tel est JEAN DE MIMARS, un des conseillers du roi de Chypre Henri I^{er}, qui, d'accord avec ce prince ^d, conclut, le 2 décembre 1233, un traité d'alliance offensive et défensive pour cinq ans entre les Cypriotes et les Génois. C'est peut-être Jean de Mimars, fils de Raimond, seigneur de Traissades*.

a. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. II, p. 441.

b. Voir le tableau A, 3^e génération.

c. Voir le tableau A, 4^e et 5^e générations.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

* Ou bien Jean de Mimars, frère de Raymond et de Guy, puisque ce dernier, qui étoit évêque de Baphe, mourut en 1252.

HUË ou HUGUES DE MILMARS, peut-être fils du précédent, homme du roi, fut témoin d'un acte du roi Hugues III^a (novembre 1269). Nous ne pouvons dire non plus si c'est le même dont la pierre sépulcrale^b fixe la mort au 15 avril 1323^{*}.

AIMERI DE MIMARS, appelé aussi HAMERIN ou CHAMERIN DE MILMARS, de *Mille Marchis*, seigneur de Chypre, est nommé dans un accord de mai 1306^c, passé entre le roi de Chypre Henri II et son frère Amauri. Suivant l'accord du 4 août 1310, entre les rois de Chypre et d'Arménie, sur les conditions du retour de Henri II^d, Aimeri de Mimars devait rester comme otage en Arménie. C'est lui probablement qui fut présent au mariage de Fernand, prince de la Morée, et d'Isabelle d'Ibelin^e, l'an 1315; à l'assignat du douaire de Marie de Bourbon^f (31 janvier 1330), et qui est aussi nommé dans deux traités du roi Hugues IV avec Gênes^g (16 février 1329, 21 février 1338). Mais nous croyons que cet Aimeri serait plutôt AIMERI DE MIMARS, fils de Raymond et de Gille Chappe^h, qu'Amalric ou Aimeri, frère de Baudouin, fils de Hugues et de Sibylle, dont l'existence nous paraît être au moins très contestable^{**}.

Un des nouveaux chapitres du Lignageⁱ mentionne un HUGUES DE MIMARS, qui fut le second mari de Marguerite, fille de Linart de Baphe et de Marie Porcellet. Il ne paraît pas en avoir eu d'enfants. Est-ce Hugues, fils de Raymond et de Gille Chappe^j, mentionné par le Lignage comme étant mort sans postérité?

La famille de Mimars a subsisté long temps en Cypre, car je trouve sire RENAUD de Mimars avoit esté présent à Nicossie, avec les autres barons de Cypre à l'assinat du douaire constitué par le roy Hugues à Marie de Bourbon^k, femme de Guy, son fils aîné, l'an 1330. [C'est peut-être Renaud de Mimars II, fils de Balian.]

Le chevalier Loredan fait encore mention de [Gui de Mimars^l, amiral de Chypre en 1373, et de] RENAUD de Mimars^m, qui fut fait maréchal de Cypre par le roy Jacques, en l'an 1384.

[Renaud souscrivit un acte de ce même roiⁿ, du 16 août 1395, et un du roi Janus, du 7 juillet 1403.

Nous voyons encore mentionnés dans les inscriptions funéraires de Chypre un^{***} PHILIPPE DE MIMARS^o, sans date, peut-être le fils de Renaud de Mimars II, et une^{****} Marie de Milmars, épouse de messire de Néviles^p, bouteiller de Chypre, morte en 1393; sans doute une des nombreuses filles de cette maison qui ne sont pas nommées dans la généalogie du Lignage.]

135. Pl. III.

..... [ESPOV]Z' DOU NOBL' CHR' M'S . PHÉ . D' . MILMARS

..... épouse du noble chevalier messire Philippe de Milmars

Effigie d'une dame qui tient un chapelet entre ses mains¹.

a. *Cod. diplomat.*, n° 148, p. 189.

b. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*, n° 44, p. 520.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 102.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114.

e. Buchon, *Histoire de Constantinople sous les Français*, t. II, p. 374, ms. de Du Cange. — Voir le tableau A, 5^e génération.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158, 178.

h. Voir le tableau A, 4^e et 5^e générations.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. xx, édition Beugnot.

j. Voir le tableau A, 4^e génération. — *Lignages d'outre-mer*, c. xxvii, p. 450, édit. Labbe.

k. Titres originaux de la Chambre des Comptes de Paris. — De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

l. Loredano, l. VIII, p. 460; trad. franç., t. II, p. 47.

m. Loredano, l. IX, p. 516; trad. franç., t. II, p. 109.

n. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 428, 467.

o. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*, n° 73.

p. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*, n° 37. — *Magasin pittoresque*, t. XV, p. 220, 1^{re} col., p. 222, 2^e col.

1. V. n° 14, 19, 222.

*** V. n° 19, et pour son épouse, n° 135.

** Monseigneur HEYMERI [AIMERY] DE MILMARS étoit lieutenant du châtelain de Cérines le mercredi 9 avril 1343. [Récit de *Phelipe de Nevairre. Les Gestes des Chiprois*, p. 138.]

**** V. n° 222. V. pour Baudouin de Milmars, † le 15 janv. 1332, le Supplément.

15. Pl. I.

A..... Voir la gravure.

B..... III . D' . X' . Q'.....

Ce fragment appartenait peut-être à la dalle des Prevost 113.117, etc.

16. Pl. I.

Je n'ai pu déchiffrer cette inscription.

17 [et?] 69-104. 103. 88¹. Pl. III.

† CIT² . GIT . DAM [ME]STR' . BOUNACOURS . D' CLARENCE . L'QU[EL].....
 IOURS . D'IUNIET . L[A]N . D'M : CCCLXXXIII . D' X' . Q' . DIEU . AIT . LEUR . ARM' . AME[N].

Faut-il voir dans « Clarence » un nom de famille, ou bien Maître Bounacours habitoit-il Clarentza ou Clarence, ville très commerçante, à l'entrée du golfe de Patras, qui avoit une cour de justice et un hôtel des monnoies, et donna le titre de duc de Clarence aux fils aînés des princes d'Achaïe³?

Le roi Henry II fut couronné roi de Jérusalem à Tyr, le 15 août 1286, par frère Bonacourt de Gloise, archevêque de Tyr⁴.

Le fragment 17 montre à sénestre une effigie de femme qui semble être un peu décolletée; peut-être avons-nous ici la *Cipriana* ou *Sarka*, vêtement chargé de broderies en or, et taillé de façon à couvrir le moins possible le haut du corps, dont l'introduction de Chypre à Plaisance déplut si fort au chroniqueur italien Mussi⁵.

18. Pl. III.

† CI : GIT : PERICOUN : D' RASA [T] SPASSA . LE VER'DI .
 A XXIII . IUS . D'IUN . LAN . D' . M.CCCXC . D'.X'.

Jambes et pieds d'un chevalier armé, épée et éperons.

19⁶, et [peut-être] 162. Pl. III.

[A] . IC[I . GIT L' TRES NO]BLE CH'R [OU CHEVETAIN] MESS . PHELIPE . DE . MILM' [Q'] TRESPASSA . L'AN.
 DE MCCC DIEUS [AI]T : LARM[E] AMEN.

[B] † IC [I . GIT].....

Le n° 19 montre les jambes et le corps d'un chevalier armé, camail, cotte d'armes, brassards à rondelles ornées, jambarts, genouillères, éperons, bouclier et épée; tandis que le n° 162 fait voir peut-être sa tête qu'encensent deux anges agenouillés. Dans ces deux fragments les mots « noble », « de », et « trespassa » sont écrits sans les abréviations ordinaires, tandis que « Messire » et « Milmars » sont abrégés.

1. 69, 104 et 103 semblent appartenir à la même dalle que 17 et 88.

2. *Sic.*

3. Ceux-ci le transmirent plus tard à la famille royale d'Angleterre. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 411, note.

4. L. Machéras, *Chr.*, 25.

5. De Mas Latrie, *Chypre*, p. 369.

6. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 73. Cette dalle est l'une de celles qui nous font connoître les armoiries de la noble famille de Milmars.

20. Pl. III.

† Ci . GIT . D'AM . PER' T. LUQ' ANTIAUM' . NOBL . CHVTAIN . D . CH
 ES . Q' . TSPASSA L RREDI . A . VI . IOURS D' M

† Ci . git . dame Per [? mestre] Luc . Antiaume . noble chevetain . du . ch[âteau de
 Cérin]es . qui trespasa le vendredi . a 6 jours de m[ai . ou mars]

Bas d'une robe et d'un manteau à plis nombreux.

M. de Mas Latrie, *Chypre*, p. 374, dit : « Les Antiaume étaient une des familles franques les plus anciennes et les plus honorablement connues en Orient. En Syrie, ils étaient cependant encore dans la bourgeoisie, et Raoul de Tibériade disait dédaigneusement de l'un d'eux, en causant de jurisprudence féodale avec le roi Amaury, qu'il ne ferait pas son pareil Remont Antiaume ne autre soutil borgeis! Assises I. 523. Les Lusignans, plus sages, admirent les Antiaume au rang de la noblesse, dès les premiers temps de leur établissement en Chypre. »

En 1277, Balian d'Iblin, gouverneur d'Acre, envoya BALIAN ANTIAUME et trois autres au patriarche de Jérusalem demander conseil à ce prélat¹.

En 1368, sire HUGUES D'ANTIAUME, parent de Jeanne l'Aleman, une des maîtresses du roi Pierre I^{er}, fut nommé capitaine de Cérines où la reine Éléonore avoit fait enfermer cette dame. « Sire Hugues mit de la terre dans la fosse, mais seulement à la surface, et il fit descendre un menuisier qui mit des planches au-dessous de la terre; il donna à la malheureuse des draps pour dormir, il la traita bien en lui servant à manger et à boire².

Sire LÉON [ou LUC ou LUCAS] D'ANTIAUME étoit capitaine de Satalie en septembre 1364 et au mois de mars 1367, lors d'une révolte parmi les soldats; fut envoyé par le roi Pierre I^{er}, au mois de juillet 1367, de Rhodes en Chypre, pour y procurer des chevaux et des navires; reçut, en mars 1374, la forteresse de Cérines par ordre de Pierre II, à cette occasion on l'appelle tantôt Léon et tantôt Luc ou Lucas, resta en Chypre en 1375³. En 1385, sire LOUIS D'ANTIAUME étoit chevetain de Cérines⁴.

Pour dame MARIE ANTIAUME et messire JOHAN ANTIAUME, voir le n° 86, et pour messire FANSES ANTIAUME, le n° 279 à Sainte Sophie⁵.

21. 29. Pl. III.

. A . VIII IOURS . D' MAI . LAN . D M . CCCC . VII . Q' .

DIEUS AIT . LARM . AMEN .

Fragmens d'une dalle richement ornée. Coude gauche et jambes d'un chevalier en pleine armure. Le bras gauche soutient un bouclier portant les armoiries des de Milmars. La main droite tient l'épée qui est fort longue et entourée d'une courroie. Cotte d'armes découpée en basques. On semble avoir voulu représenter sur la jambe gauche l'extérieur, et sur la droite, l'intérieur, des genouillères. Les pieds, couverts d'armure en écailles, reposent sur les corps de deux chiens couchés qui se retournent comme pour regarder leur maître⁶.

1. F. Bustron, *Chr.*, 115.

2. L. Machéras, *Chr.*, 128, 129.

3. L. Machéras, *Chr.*, 77, 107, 112, 287, 289, 290, 291, 293, 300, 318.

4. Id. *Chr.*, 342.

5. M. E.-G. Rey a bien voulu me signaler, en outre, les noms suivans : — Guy Antiaume, 1193; Nicolas Antiaume, 1231; Jacques Antiaume, Aubry Antiaume, 1263; Simon et Élie Antiaume, 1324; Marie Antiaume, 1397. J'ajoute, à l'an 1306-7, le chevalier Gille Antiaume, d'Acre. *Le Templier de Tyr. Gestes des Chiprois*, 325.

6. Peut-être a-t-on voulu représenter de ces chiens de chasse dont la noblesse chypriote faisoit tant de cas. En 1350, le comte de Jaffa, de la maison des Ibelin, entretenoit plus de 500 chiens de chasse. Chaque couple de chiens étoit à la charge d'un seul serviteur pour les garder, les faire baigner et les oindre, ce qui donnoit au moins 250 domestiques pour le service des chenils. On avoit l'habitude de teindre en jaune les queues des chevaux et des chiens de chasse.

22¹. 416. Pl. IV.

† CI GIT [L' NOBLE' . CH' R . S .] JOHAN . TENOURI . FIS . DE AIM [? SIMON TENOURI]
[QUI TRESPASSA] [L' MAR] DI . A . XI . JORS . DE . NOVEMBRE . L' AN . M . CCC . X . LI DE X

Cette dalle, que M. de Mas Latrie a trouvée entière, est maintenant brisée en deux fragments.

Chevalier armé. Cotte d'armes, brassards, coudières, chaînettes auxquelles sont attachés l'épée et le bouclier; jambarts, genouillères et éperons.

Le bouclier, en ogive et échancré, porte seulement une fasce légèrement courbée par en bas, tandis que Jean Thenouri du n° 219 porte un écu écartelé, aux 1 et 4 d'une fasce, et aux 2 et 3 d'un lion.

Dans les *Familles d'outre-mer*, celle des Tenouri, ou Thenouri, ou Thinoly, ou Tinory, etc., est reléguée au *Refugium relictorum*, page 612; mais cependant j'ai pu trouver des notices des personnages suivants :

1 et 2. « Dominus JOHANNES » et dominus SIMON TENOURI assistèrent, comme témoins, au traité conclu à Nicosie, le 21 février 1338 entre Hugues IV et les Génois ¹.

3. SIMON TINORY, TINOURIS, ou THINOLY, étoit neveu de Simon de Montolif [qui poignarda, le 5 juin 1310, Amaruy, Prince de Tyr, frère du Roy Henry II] et avoit servi en France dans les guerres contre les Anglois, sous les règnes de Charles V et du Roi Jean ². [Jean II, 1350 — 1364. Charles V, 1364 — 1380.]

4. Lorsque Pierre, comte de Tripoli, et Jean, Prince d'Antioche, fils du Roi Hugues IV, s'échappèrent de Chypre, en 1349, pour visiter l'Occident, SIMON THENOURI les accompagna ³.

5. Du Cange ⁴ dit que « JEAN THENOURI, ou TENOURI, seigneur de Cypre, souscrit, comme bailli de la secrète royale, un acte du roi Pierre I^{er} du 16 août 1360 ». C'étoit une confirmation accordée à Nicosie des privilèges octroyés aux Vénitiens par le traité de 1328.

6. Messire PIERRE TENOURI étoit un des chevaliers chargés par le Roi Pierre I^{er}, le 18 septembre 1360, d'aller annoncer au Pape la mort de son père Hugues IV et son propre couronnement ⁵.

7 et 8. Sire PIERRE THENOURI et sire JEAN THENOURI s'embarquèrent avec le Roi Pierre I^{er} à Paphos, le lundi 24 octobre 1362 ⁶.

9. M. de Mas Latrie nous apprend que SIMON TINOURIS, maréchal de Jérusalem, accompagna deux fois Pierre I^{er} en Europe ⁷, et fut désigné, à la mort de ce Roi, comme l'un des commissaires chargés de rechercher le meilleur texte du livre du comte de Jaffa, que l'on vouloit prendre pour loi du royaume. [Novembre 1369] ⁸.

Du Cange ⁹ dit que SIMON DE TINORY [ou de TENOURI, de l'une des premières familles de Chypre, fut témoin comme], mareschal du royaume de Hiérusalem [d'un acte du roi Pierre I^{er}, du 28 janvier 1365. II] est nommé parmi les barons de Cypre en l'an 1368 [ou plutôt 1359, 16 novembre], dans les Assises du royaume de Hiérusalem [dans des lettres du roi Pierre I^{er}, concernant ses négociations avec le sultan d'Égypte, 19 et 20 mai 1368], et en un titre de la Chambre des comptes de Paris [du 20 mai 1368, relatif au paiement du douaire de Marie de Bourbon].

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 59.

2. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 179.

3. *ib.*, *Hist.*, II, 116, note.

4. F. Bustron, *Chronique*, 257.

5. *Familles d'outre-mer*, p. 667.

6. L. Machéras, *Chr.*, 44 [texte grec].

7. L. Machéras, *Chr.*, 67 [texte grec].

8. V. les traités de Gènes, du 5 mars 1363, et de Rome, du 19 mai 1368, auxquels il assista comme témoin.

9. *Hist.*, II, 116, note.

a. *Familles d'outre-mer*, p. 628.

Sire SIMON THENOUBI se trouvoit à bord de la flotte du Roi Pierre I^{er}, qui sortit de Famagouste le dimanche 7 décembre 1366¹, et s'embarqua à Paphos avec ce monarque en 1367 lorsqu'il se rendoit à Rome pour Noël².

23. Pl. III.

..... CCC . XLVIII . DE X .

Probablement « 1348 de Christ ».

Écusson parti, ayant à dextre une tour à trois tourelles maçonnée et à sénestre un lion rampant. Ces armoiries sont mal taillées : bien des dalles de l'an 1348, première année de l'épidémie cruelle dite la « peste noire », semblent avoir été gravées à la hâte, ou par des lapicides peu habiles.

24. Pl. IV.

..... [L'AN DE G]RACE . MIL.CCCC.L. DE CRIST..... DIEUS. AI [T LA]RME :

Chaque canton supérieur, à dextre et à sénestre, contient une croix patée. Peut-être y avoit-il une croix centrale accompagnée de quatre croix patées.

25, [et?] 42. 138. Pl. IV.

† CI : GIT : L[NOBL'. CH'R. SIRE.....] MOUSTRI . FIS . D' . S . IO [H]AN. MOUSTAR' ³. IVR' D LA COURT .
DOU . VISCONTE

Les armoiries des deux écussons sont coupé-danché de trois pointes. V. n° 41.

LA FAMILLE MOUSTRI, MISTRY OU MONSTRY⁴.

Sire PIERRE [JEAN⁵] commandoit la flotte qui prit Alaïa [Candelore] en 1366. En 1366 [ou 1367], sire JEAN DE MISTRY [Monstry] eut un différend avec le seigneur de Rochefort et sire Florimond de

1. L. Machéras, *Chr.*, 401.

2. *Ib.*, 216.

3. Les lettres *a, r*, ne sont pas claires.

4. F. Bustron, *Chr.*, p. 522.

5. D'après les éditeurs de Machéras, 95, n. Amadi, p. 415, l'appelle Pierre.

Note. — J'emprunte à M. de Mas Latrie (*Hist.*, I, 434, 435) les détails suivans sur la cour du vicomte : — « Dès l'origine du royaume de Jérusalem, la police générale du pays et la surveillance immédiate de la capitale avaient été dévolues à un magistrat appelé *Vicomte*, choisi parmi les chevaliers, relevant directement du roi, et représentant le prince dans la cour des bourgeois qu'il présidait en son nom. Les mêmes formes furent conservées en Chypre. Le vicomte de Nicosie, comme le vicomte de Jérusalem ou de Saint-Jean d'Acre, était le premier magistrat et le chef militaire de la capitale. La perception des tailles et des impôts dus par la bourgeoisie le concernait ; il avait dans ses attributions spéciales la surveillance des prisons et le maintien du bon ordre dans la cité.

« Pour mieux assurer la sécurité publique, il devait de deux en deux nuits conduire par lui-même le guet dans les rues de la ville. Il avait un lieutenant appelé *Mathessep* ou *Mactasib*, nom emprunté aux Arabes, chez lesquels ce mot désignait l'officier de police

chargé de veiller à l'ordre dans les places et les marchés, et de faire respecter les bonnes mœurs. Sous les règnes suivans on institua un vicomte et un mathessep à Famagouste ; Limassol eut également un mathessep.

« La cour des bourgeois, dite aussi la *basse cour* et la *cour du vicomte*, n'avait aucun rapport avec les municipalités ou communes d'Occident. L'institution désignée sous ces noms n'était pas une conquête de la bourgeoisie, ni une concession de l'autorité, apaisant ou prévenant une insurrection. Dépourvue de tout rôle indépendant, la cour des bourgeois n'existait et n'agissait qu'au nom du suzerain. C'était un des organes réguliers et nécessaires du pouvoir, établi pour administrer et juger toute la partie de la population sédentaire et régnicole qui n'avait pas accès à la haute cour. Dans les pays exposés sans cesse à l'invasion ennemie, on n'avait pas laissé aux habitants des villes le droit de se gouverner et de régler arbitrairement les moyens de leur propre défense. Les assises subordonnaient toute l'administration des villes à la présidence et à la surveillance du vicomte, assisté d'un certain nombre de jurés, choisis par le roi ou le seigneur parmi les citoyens notables de la localité, et institués par lui seul. Limitée par ces précautions, la cour des bourgeois avait une juridiction entière et sans appel sur toutes les questions de justice civile,

Lesparre ¹, commanda un vaisseau dans la flotte qui alla secourir Gorphigos le 16 février 1366 ²; fit partie de la flotte, qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 ³; commanda l'armement pour Satalie en 1367 ⁴, dans lequel il avoit la vingtième galère; et fut envoyé, en 1367, par le Roi Pierre I^{er} au sultan Tacca ⁵.

Comme chambellan, il attesta, à Rome, le 19 mai 1368, une lettre que le Roi Pierre écrivit pour rappeler les négociations avec le sultan d'Égypte ⁶; le 20 mai 1368, il attesta, également à Rome, un accord entre ce monarque et l'impératrice Marie de Bourbon touchant le paiement de son douaire ⁷; et, le même jour, les instructions remises par le Roi aux envoyés des républiques de Venise et de Gênes que ce Prince autorisa, sur la demande du Saint-Siège, à aller en son nom traiter de la paix avec le sultan d'Égypte ⁸. Il fut chargé de porter l'argent que le Roi distribua en aumônes aux couvents lors de son retour en Chypre en 1368 ⁹. Le mardi 16 janvier 1369, veille du meurtre de Pierre I^{er}, il chercha à empêcher le complot contre ce monarque et alla trouver les princes, ses frères, à Saint-Georges-des-Poulains ¹⁰. Après le massacre du Roi, Philippe d'Idelin, l'un des assassins, ayant appris par la rumeur publique que l'amiral, sire Jean de Mousty, étoit l'amant de sa femme, réclama justice contre lui, et la Reine et la Connétable le firent emprisonner dans une tour à Cérines. Il parvint cependant à s'échapper, s'embarqua dans une grippe [espèce de bateau à pêche] et alla au golfe de Satalie en Asie-Mineure. Le capitaine de Cérines envoya à la poursuite une fuste commandée par sire Badin Rasour. L'amiral, voyant qu'il étoit poursuivi, descendit à terre, et la peur lui ayant fait presser le pas, il gravit une montagne et se jeta, tout épuisé de fatigue, sous un arbre pour y reprendre haleine; mais il y expira ¹¹.

26. Pl. IV.

DE MENCH . A [?]
 [PR]OVOST . Q' TSPASSA . A

Faut-il lire di [le di]mench' a jours de ; ou bien « di meno . . . ? »

Je pense que ce fragment et les nos 27-158 faisaient partie d'une même dalle, tombeau de quelque membre de la famille de Provost. V. 113-117, 192, 259, 273.

pour tous actes et contrats entre bourgeois. Dans la justice criminelle, sa juridiction étoit presque aussi étendue; elle appliquait, pour les crimes et délits, les peines les plus rigoureuses admises par les assises, telle que la mutilation de membres. Elle prononçoit même souvent la peine de mort; seulement avant de procéder à l'exécution capitale, qui avoit lieu généralement par la potence, la cour devoit donner connaissance au roi du crime commis, et du supplice qui alloit être infligé. « De même qu'il y avoit en Syrie des grands vassaux, et des justices seigneuriales, il y eut dans ce pays plusieurs cours des bourgeois. On en compte jusqu'à trente-neuf relevant soit du roi, soit des barons. En Chypre, outre les tribunaux spéciaux de la chaîne et de la fonde réservés aux affaires maritimes et commerciales, une seule cour des bourgeois suffit à l'administration de la justice pour toute la population non noble autre que les Européens régis séparément par leurs consuls.

« La faveur d'une cour particulière, accordée aux Syriens, en Palestine, leur fut maintenue en Chypre. Une partie des attributions de cette juridiction exceptionnelle dut passer plus tard aux justices purement commerciales et maritimes; mais la population syrienne, parmi laquelle on peut vraisemblablement ranger les Maronites et les Jacobites grecs, conserva toujours en Chypre son roi, comme le représentant et le protecteur de sa nationalité vis-à-vis des Occidentaux. Ce chef étoit d'ailleurs nommé par le roi, et

choisi ordinairement parmi les chevaliers francs de la haute cour.»

Quant aux jurés, dit M. de Mas Latrie (*Hist.*, II, 417, n.) « *Ut alla curia*, c'est-à-dire les chevaliers ci-après dénommés formant et représentant la haute cour. D'après les assises, la présence de deux chevaliers convoqués et présidés par le roi ou son lieutenant suffisoit pour constituer la haute cour. Il en étoit de même pour les jurés dans la cour des bourgeois ou du vicomte. »

Le roi Hugues IV bâtit à Nicosie une maison à voûte destinée à garder les registres de la cour des bourgeois, pour perpétuer de bonnes traditions dans la conduite des affaires judiciaires et contentieuses. [*Familles d'outre-mer*, p. 75.]

1. F. Bustron, *Chr.*, 265.2. Machéras, *Chr.*, 105.3. *Ib.*, 101.4. *Ib.*, 107, 108.5. Machéras, *Chr.*, 112.6. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 302.7. *Ib.*, *Hist.*, II, 291.8. *Ib.*, *Hist.*, II, 308.9. L. Machéras, *Chr.*, 134.10. *Ib.*, 149.11. Machéras, *Chr.*, 157, 158. On l'enterra dans une église à Sainte-Marine, près de Satalie. [Amadi, 115.]

27. 157. 158. Pl. II.

..... NOBLE. CHR'. MESSIR'. T.....[OU C, OU G?]. MARESCHA[L...]

113. 117. Pl. IV.

A. † Ci. GIT . LE . NOBLE . CH'R . MES[SIRE THOMAS] ¹ PREVOST . Q' . T'SPAS[SA LE.....]

..... [QUE DIEU] . AIT . LARME . AMEN.

B. † Ic]I . GIST . T'S NOBL'. ESCUER . S'. RAMŌ . PROVOST . Q' TSPASSA . A . IX . IOS

C. [Peut-être la suite de B.]..... I. LĀ . D'. M. III. XXXV. D'. X'. Q. DIEU . AIT . LARME . AMEN.

A. † Ci-gît le noble chevalier messire Thomas Prevost qui trespassa le.....

B. † Ici gist. très noble escuyer sire Ramon Provost qui trespassa à 9 jours de.....

..... l'an de 1435 de Christ. Que Dieu ait l'âme. Amen.

Quant aux Prevost ou Provost, M. E.-G. Rey dit que Philippe, Thomas, Jacques et Raymond Provost sont les seuls membres de cette famille sur lesquels nous possédions quelques documens ².

L. Machéras nomme parmi les chevaliers restés en Chypre (apparemment en 1374-5) sire JEAN PROVOST le Grand et sire THOMAS PROVOST ³.

PHILIPPES PROVOST était bailli de la secrète du Roi en 1376 ⁴. Les Génois avoient emprisonné son fils à Chio en 1374 ⁵.

Peu après le 26 septembre 1424, PHILIPPE DE PROVOST fut tué d'un coup de flèche par les Sarrasins près de Limassol. Ils lui coupèrent la tête et enlevèrent la peau pour la porter au Caire ⁶. Florio Bustron dit qu'il était bailli à Limassol.

Le 9 octobre 1410, à Nicosie, le Roi Janus donna une procuration à THOMAS PROVOST et Thomas de Zenières pour traiter de la paix avec Barthélemy Porco, capitaine podestà de Famagouste ⁷. Ils signent, le 9 décembre 1410, à Famagouste, un traité et des accords relatifs au paiement des sommes dues par le Roi à la nouvelle Mahone de Chypre ⁸. En 1414, le Roi Janus envoya sire THOMAS PROVOST comme ambassadeur en Syrie, où le Sultan le reçut avec de grands honneurs et lui fit de riches présents. Quand il rentra en Chypre, un envoyé du Sultan, nommé Diodar ou Tiat, l'accompagna ⁹.

Léonce Machéras ¹⁰ parle d'une autre ambassade de sire THOMAS près du Sultan, qui auroit eu lieu en 1409 ou 1410; mais peut-être s'agit-il de la mission de 1414.

En 1424-5, sire THOMAS PROVOST commanda deux galères et deux galéasses qui allèrent piller la Syrie ¹¹.

En 1425, un santou arabe, qui avoit eu des relations amicales avec sire THOMAS PROVOST et sire Podochatoro, essaya, mais inutilement, de faire la paix entre le Sultan et le Roi de Chypre ¹².

En 1426, sire THOMAS arrêta un ambassadeur sarrasin qu'on mit en prison sous une grande surveillance dans la tour de l'Arsenal à Leucosie ¹³.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 63, d'après lequel je restaure le nom « Thomas ».

2. *Familles d'outre-mer*, p. 610.

3. *Chr.*, 374.

4. *Familles d'outre-mer*, p. 667.

5. L. Machéras, *Chr.*, 306.

6. *Ib.*, 356. F. Bustron, *Chr.*, 357.

7. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 495.

8. *Ib.*, 496.

9. *Ib.*, 530. Machéras, *Chr.*, 354.

10. Machéras, *Chr.*, 351.

11. *Ib.*, 357.

12. *Ib.*, 360.

13. *Ib.*, 369.

Parmi les chevaliers tués par les Sarrasins dans la malheureuse bataille de Chierokitia, le dimanche 7 juillet 1425, se trouvoit sire JACQUES PROVOST ¹.

Nos inscriptions tombales nous permettent d'ajouter ² :

1. (Du n° 192) feme de PROVOST, morte le 30 $\left(\begin{smallmatrix} 13 \\ 14 \end{smallmatrix} \right)$ 38.

2. (Du n° 273) dame ALIS ROUSIAU, espouze de JANOT PROVOST, décédée le 25 juillet (ou juniet) 1382.

L'écusson paraît être fascé de six, de et de, à huit croisettes de sur le

4. 3. 1. Au tombeau d'Alis Rousiau, n° 273, il y a neuf croisettes, 4. 3. 2.

28. Pl. I.

† CI-GIT.

30. 152. Pl. III.

Fragmens sans inscriptions qui formoient peut-être les côtés d'un tombeau élevé au-dessus du niveau du pavé.

32. Pl. IV.

. IOVI

? « Die iovis » ou bien « jour ».

33. Pl. IV.

Pas d'inscription : fleuron surmontant un dais. Il semble y avoir quelque analogie entre les fragmens 31, 32, 33.

34. Pl. IV.

. MADAM' . ELIENO[R]

Côté droit de l'effigie d'un chevalier portant cotte d'armes, etc.

36³, et [? 108]. Pl. IV.

† ICI . GIT . NOBL . ESCUIER . GRASIEN . D' GRASIC

Côté gauche et bas d'un costume qui peut avoir été celui d'un ecclésiastique.

Quand M. de Mas Latrie vit cette dalle, on y lisait le commencement d'une autre inscription « ci-gît ».

37. Pl. IV.

' MARE I U

" R̄ . QUE .

IE . OC

? Mareschal

38. Pl. IV.

. [NO]BL . CHR³ . SIR . NEIR . D'ORIG⁴

1. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 539.

2. Et l'amabilité de M. E-G. Rey me permet de joindre à cette addition le nom de Guy Provost, 1374.

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 67 B.

4. V. pour le nom Origue, 217.

41. Pl. IV.

..... .LXXX.III... DIE. DOMINICA . XVI . MENSIS.....

On voit la moitié d'un bonnet rond à plis, semblable à celui de sire Thomas de Milmars au n° 14-151.

L'écusson est coupé-danché de 5 pointes¹.

43. Pl. IV.

Inscription gravée dans le style compliqué du xv^e siècle, je crois y lire H. ECLIA. = HAEC ECCLESIA. Bas d'un costume disposé en plis nombreux.

44. 83. 177, et peut-être 45. 76. 160. 165. Pl. V.

Les fragments 44.83 contiennent l'inscription que donne M. de Mas Latrie dans *Chypre*, p. 375, n° 68; 177 en fait évidemment partie, et peut-être 160 et 165. Le n° 76, d'un caractère analogue aux deux derniers, vient les compléter en partie, non seulement quant à l'inscription, mais encore quant aux armoiries, qui donneroient ainsi Jérusalem à dextre et Arménie ou Lusignan à sénestre.

Je rétablirais donc l'inscription comme suit :

† CI-GIT [LE TRES NOB] L' . CHAP'LEN . M'S . G GUILLM . LI [ZINIAN] NOBL' CHANOIN' CHANTR' . D' FF' . E' P'CH[O]VR . D'LA .
CHAPL'LE . DOU ROI' . M[ONSEI]G . Q' TSPASSA . LE IEUSDI . [A..... JOURS D'AVRI]LL . M.CCCLXXX.V.II.D.X' . Q' .
DIE[U AIT . L'ARME . AMEN].

† Ci-gît [le très nob]le chapelain, monseigneur GUILLAUME LE [ZINIAN], noble chanoine, chantre des frères et prêcheurs de la chapelle du Roi m[onseig]neur, qui trespasa le jeudi a..... jours d'avril 1387 de Christ que Die[u ait larme, amen].

Effigie d'un ecclésiastique.

46. Pl. V.

..... [CH]R . MESSIR . R'
..... LXXXVII . D' CRI[ST].....

Corps d'un chevalier armé.

47^a. Pl. V.

..... D . Q' TSPASSA . A XV . IOUI.....
..... D' LORDEN' . D' SAINT . AGUS[TIN].....

..... d. qui trespasa à 15 jours de.....

..... de l'ordre de Saint-Augustin...

49. Pl. II.

..... AV' . AIA
..... CUIUS . ANIMA . [REQUIESCAT IN PACE].

Écusson contenant les jambes et la queue d'un lion rampant.

1. V. n° 25, pl. iv.

2. Voici le deuxième fragment qui nous permet de reconnaître,

dans la mosquée de l'Émerghié, l'ancienne église des Augustins.

50. Pl. V.

'ΚΥΜΗ — ἐκοιμήθη — « fut inhumée »

L'inscription est gravée à travers au lieu d'autour de la dalle ¹.

Figure d'une jeune fille très décolletée ², aux cheveux bouclés, et le front entouré d'une bande de dentelle ou de broderie. La robe est aussi ornée de passementerie ou de dentelle.

51. Pl. V.

Pas d'inscription. Bas de costume, peut-être d'un religieux : poche ou autre ouverture dans la robe vers la hanche droite. Sandales. Contrairement aux autres effigies, dans lesquelles les figures paroissent être immobiles, celle-ci semble représenter une personne qui marche rapidement.

52, et [peut-être] 78, 98-136. Pl. V.

Il semble être question dans ces quatre fragmens, d'un bourgeois de Nicosie, sire GUILLAUME SAIE, et de deux de ses fils, dont l'un s'appeloit sire ESTAS SAIE.

78	} SAIE . FIS . D' . S . GUILLM . SAIE . Q' T' SPASSA
98		ET GIT . L' NOBL' BOURGEOIS ³ . D' NICOS [SIE] S . GUILLM . SAIE . Q' TS' PAS .
136		
52	 [P] PR' EUS . CHEVA [LIER]
	 [G] UILM . SAIE
78	 [QUE DIEUS AIT LEURS AM] ES . AM . [EN.] † CI-GIT . S . ESTAS . SAIE . FIS . D' . S .
	 GUIL[LM . SAIE] [QUI TRESPASSA LE]
98	 [L] AN . D' . M . CCCG . XI .
78		D' . X . Q' DIEUS . AIT . LARM' . AME[N]

Je pense que le fragment 78 formoit le bas dextre de la dalle dont 98 et 136 sont le haut; mais je ne sais pas au juste où rattacher le fragment 52.

Les armoiries représentent deux têtes de chevaux adossés et conjointes dans un même corps coupé ⁴.

Au « livre des remembrances » pour 1468, sous le règne du Roi Jacques II, nous lisons que, le mercredi 18 mai 1468, frère « Johan Saya, prestre de la chapelle de Saint-Pier et Saint-Pol, convint que il a resseu de s'asize que il a sur le dit mazonn pour III mois, partant ce présent mois de mai, besants XXX ». Le mazonn étoit celui de l'Ospital. Plus tard, le 28 février 1468, il reçut encore 30 besants pour 3 mois ⁵.

95, [et peut-être] 114. Pl. V.

† CI : GIT . FR . IOHAN : ZAIET
 II IOURS . D' . IENVIER . LAN . D' . M : CCC : L

Religieux portant une barbe, la tête chauve. Au n° 114, on voit à dextre et à sénestre, au milieu de

1. V. n° 10.

2. Peut-être porte-t-elle la *Cypriana*. Comme presque toutes les Grecques dont j'ai vu des effigies à Nicosie, elle ne porte pas de voile comme faisoient les dames françaises.

3. Le trou sous « V » dans le mot « bourgeois » paroît avoir été causé par un accident.

Les mots « de Nicos » ne sont pas dans la même ligne que le reste de l'inscription.

4. Ce blason rappelle celui des Trinci, famille de Foligno éteinte vers 1452, qui portoit deux têtes de cheval adossées de sable, aux rênes de gueules.

5. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 282, 283.

la dalle, deux écussons portant une fasce accompagnée de 2 tiges de [?] palmier, une en chef, une en pointe. Cf. n° 191.

53¹. Pl. V.

..... DE . MONT SINAI Q' TSPA[SSA] A XXV . JOURS . D'NOV'BR'.

Bas d'une robe à larges plis réguliers, avec une rangée de boutons au milieu. Chaussure se terminant en pointe effilée.

54. Pl. V.

Robe à plis nombreux s'ouvrant sur la poitrine avec un gland ou autre ornement.

55. Pl. VI.

..... [?GI]T . MADAM' . RABIAU

Ce nom est parfaitement clair — et parfaitement inconnu — à ce que j'ai pu découvrir.

56. 125. 127. 176, [et peut-être] 13. 39. 40. 58. 153. 164. Pl. VI.

Je suppose que cette dalle contenoit deux inscriptions, l'une gravée sur la marge, et l'autre disposée en trois lignes dans l'intérieur, près du pied droit de l'effigie.

A. CI-GIT . L'N [OBLE CH'R . MESSIRE D' VI] LLIERS [P MEST] R RAIS . D' SYR [IENS] [QI TRESPASSA . L'A] N

D-M . C [CC D'] CRIST .² QU [E] DIEUS . AIT . LAR [M'] . AMEN .

B. † CI-GIT DAM } c.-à.-d. † Ci-gît dame espouze dou
VZ' . DOU NOB } noble qui trespasa l'an de
S . LAN . D' .

Restes de l'effigie d'un chevalier en pleine armure.

Du Cange³ dit que « Guy de Mimars, connestable de Saette, espousa la sœur de GUILLAUME DE VILLERS ou VILLIERS ».

Au mois de novembre 1307, la galère que le Prince de Tyr envoyoit avec de riches présents au Pape et aux Cardinaux se perdit sur les côtes de l'île de Lango, près de Rhodes. Parmi ceux qui périrent, Amadi nomme deux religieux cordeliers et deux chevaliers, Hugues Pisteal et GUILLAUME DE VILLIERS⁴.

Le mercredi 7 décembre 1373, il survint une rixe à Nicosie entre les Génois et les Nicosiotes⁵. Ces derniers vouloient aller, l'étendard royal en tête, rencontrer le connétable du royaume [plus tard Jacques I^{er}], qui arrivoit de Cérines pour visiter la Reine Éléonore, mère du roi Pierre II.

Les Génois essayèrent d'empêcher les Nicosiotes de sortir par la porte de Sainte-Vénérande, on en vint aux mains, et le connétable, voyant que les Génois avoient le dessus, envoya Nicole Lases avec 150 arbalétriers, et MATHIEU DE VILIERS avec 30 cavaliers, pour secourir les Chypriotes. Lases et de Viliers

1. Dalle intéressante, puisqu'elle semble indiquer que l'église latine possédoit en Chypre quelque couvent ou établissement religieux sous le titre du Mont-Sinaï. Il y a actuellement dans l'île un monastère grec orthodoxe placé sous ce vocable qui relève de la maison mère de Sainte-Catherine au mont Sinaï même.

2. Au XIII^e siècle, on disoit « l'an de l'incarnation » qui commen-

çoit à Noël; au XIV^e, « l'an de Crist »; au XV^e, « l'an de grâce ». Cette dernière commençoit à Pâques.

3. *Familles d'outre-mer*, 550, 552.

4. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 680, note. Ou 1308. [Amadi, 267.]

5. L. Machéras, *Chr.*, 240, 241. Le 8 décembre. [Strambaldi, 179.]

chassèrent les Italiens jusqu'au pont de Saint-Pierre et Saint-Paul, mais la Reine intervint et envoya Jean de Névile, vicomte de Nicosie, pour faire cesser la poursuite. Le connétable se retira alors à Cérines ¹.

Léonce Machéras nomme parmi les chevaliers laissés par les Génois en Chypre, apparemment en 1374-5, sire JEAN DE VILLIERS ².

57. Pl. VI.

..... ES. Q' TR [SP] ASSA L' SAMADI.....

Effigie d'un ange agenouillé dans le coin supérieur sénestre.

59. 87. Pl. VI.

..... [?] ROICIE . DE . PAVIA . QUE . DIEUS . AIT . LARME . . .

Les quatre premières lettres sont incertaines, mais « de Pavia » est clair et semble accuser une origine italienne. Armoiries, un créquier ou plante de fleurs de lis arrachée. La date du décès ne précède pas l'oraison pieuse recommandant l'âme à Dieu.

60, [et peut-être] 121. Pl. VI.

Manteau et robe d'homme à plis nombreux, garnie de boutons qui laisse voir le pied gauche d'un robuste bourgeois.

61, [et peut-être] 72. Pl. VI.

..... L'A XIX . IOURS . D.....
..... D.M.CCC.....

« L' » est clair, l' « a » qui suit l'est moins.

? [q' trespasa de ce cie] l' a 19 jours de de 13.....

Tête et bras gauche d'un jeune chevalier armé.

62, [et peut-être] 93. Pl. VI.

..... L'AN D' . M.CCC.....

Deux écussons à dextre et à sénestre d'un dais richement orné.

63 ³. Pl. VI.

..... S. AGOUSTI.....

Partie inférieure d'un costume ecclésiastique.

64. Pl. VII.

..... [ESPO] UZ' . IADIS' D' GILIO . DA PALMA . Q' T [SPASSA].....

M^{me} Gilio da Palma porte des manches ornées de glands ou de boutons, elle a deux grandes poches sur les devants de la robe.

1. M. Miller nous apprend dans une note au sujet de cette rixe [Machéras, 242] que les sujets étrangers de la république de Gênes s'habillaient en blanc, tandis que les vrais Génois portoient des habits de couleur écarlate.

2. *Chr.*, 318. Voyez, pour JEAN DE VILLIERS, maître de l'hôpital,

1284-1305, pour GUILLAUME DE VILLIERS, 1290, et pour RAOUL DE VILLIERS, 1308, le supplément, p. 161.

3. Voici la troisième dalle qui se rapporte à l'ordre de Saint-Augustin.

S'agit-il de l'épouse du nommé Gilles, originaire de Palma, en Majorque, ou d'une famille Dapalma? Si on lisoit « de la palma¹ », il seroit probablement question de la famille de la Baume, dont Du Cange donne la généalogie comme suit :

LA FAMILLE DE LA BAUME

Il y a en France plusieurs familles du nom de La Baume, desquelles celle qui porta mesme nom et qui s'establit en Cypre, peut estre issue; mais il est probable qu'elle tire son origine de celle de Bresse^a, de laquelle les comtes de Montrevel sont sortis, comme un auteur judicieux de ce temps a avancé, sans neantmoins qu'on en ayt aucune certitude. Voici ceux qui y paroissent avec ce surnom dans l'histoire et dans les titres.

[GUILLAUME DE LA BAUME (*de Balma*) souscrit un diplôme du roi Aimeri^b (1^{er} novembre 1197), et un autre du même roi^c (mars 1201). Dans le premier, il signe avec son frère ROLAND; dans le second, avec son frère RAINALD. Sont-ce deux frères différents, ou Roland et Rainald ne sont-ils qu'un même individu, dont le nom aurait été altéré par les copistes? Nous ne pouvons décider, car nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces personnages.]

JEAN DE LA BAUME paroist, avec sa mère Agnès, en un titre de Hugues roy de Cypre^d, du mois de septembre l'an 1210, au cartulaire des Hospitaliers de Manosque^e.

[Un acte du même roi et de la même époque^f, si ce n'est le même acte, mais qui dans tous les cas en diffère par quelques souscriptions, mentionne un GUILLAUME *de Belma*, précepteur de la maison des Hospitaliers en Chypre. Ce nom ne pourrait-il pas représenter celui de *Balma* légèrement altéré, et ce Guillaume être ainsi le Guillaume précédent, qui depuis serait entré dans la milice de l'ordre de l'Hôpital? Nous ne voulons point insister sur cette conjecture.

UN GUILLAUME DE LA BAUME, possesseur d'un casal en Chypre, est mentionné comme défunt dans un acte de Hugues^g, abbé du *Temple Domini* (30 septembre 1233].

THOMAS DE LA BAUME^h espouse Eschive, fille de Raymond de Mimars, seigneur de Traissades, et de Douce de Soissons. [Il ne laissa pas d'héritier.]

BERNARD DE LA BAUME s'allia avec [Odiart, ou] Hodierneⁱ, fille de Manassis [ou Menassier] de Mimars [et-cousine germaine d'Escive, qui vient d'être nommée].

BERNARD DE LA BAUME se maria avec Bienvenue^j, fille de Philippes de Cafran, laquelle, en secondes noces, se remaria avec Jean Letor, qui vivoit en l'an 1247.

[Ce peut être ce Bernard qui est nommé comme témoin d'un acte du roi Henri I^{er} de Chypre^k, en date du 10 juin 1232.]*

1. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 394 n.

a. Guichenon, en l'*Histoire de Bresse*, 3^e partie, p. 12, 13 et suiv.

b. De Mas Latrie, t. III, p. 607.

c. *Cartul. S. Sepulc.*, n^o 177, p. 316.

d. *Cartul. de Manosque*.

e. Nous avons dans Paoli un diplôme du roi Hugues, de septembre 1210; mais on ne voit, ni dans le corps de l'acte, ni parmi

les souscriptions, les noms de Jean de la Baume et de sa mère Agnès. (*Cod. diplomat.*, t. I, n^o 97, p. 101, 102.)

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 97, p. 101, 102.

g. De Mas Latrie, t. III, p. 637.

h. *Lignages d'outre-mer*, c. XXVII, XXXIX.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. XXVII, XXXIX.

j. *Lignages d'outre-mer*, c. XVIII, XXIX.

k. De Mas Latrie, t. II, p. 55.

* Parmi les seigneurs feudataires que le prince de Tyr retint prisonniers en 1307 comme partisans du Roi Henry étoient BARTHÉLEMY et ROLAND DE LA BAUME [F. Bustron, 156]. Ce dernier communiqua au Conseil, à Nicosie, des lettres du Roi Henry, en 1310 [224]; et avoit pour femme une nièce de Henry

de Giblet, seigneur de Besmedin, qui se réfugia chez lui en 1310 [237]. Amadi ajoute les chevaliers stipendiés JEAN et RAYMOND DE LA BAUME, emprisonnés en 1308, p. 264. V. supplément, p. 168.

ROLLAND DE LA BAUME^a fut conjoint avec l'une des filles de Baudoin de Nores et d'Estéfénie du Morf.

HUGUES DE LA BAUME [un des douze conseillers du royaume de Chypre, en l'absence de Jacques I^{er}^b, octobre 1382] fut fait connétable [de Chypre en 1384, puis] du royaume de Hiérusalem l'an 1395, par le roy Jaques, qui luy avoit l'obligation de sa promotion et de son élection^d. Il fut bruslé dans son palais par les Turcs, lors de la prise de la ville de Nicossie, l'an 1427*.

[Du Cange paraît avoir mal compris le texte de Lorédan. Cet écrivain dit^e que le roi Janus, au retour de sa captivité, alla loger dans le palais de Hugues de la Baume, parce que le sien avait été brûlé. Hugues, si toutefois c'est le même^f, est encore nommé dans un acte de Janus de 1403^g et dans la chronique de Strambaldi, en 1419.]

GUY DE LA BAUME**, [frère de Hugues^h, et, comme lui, un des douze conseillers du royaume en 1382, était] mareschal du royaume de Hiérusalem, en la mesme année [1395], sous le règne de Jaques, roy de Cypre. [Ce prince l'avait créé maréchal, vers 1384, en récompense de ses services.]*** Le chevalier Loredan parle de ces deux derniers en son histoire de Cypreⁱ. Guy [de la Baume] fut fait prisonnier à la prise de Famagouste par les Génois^j, l'an 1374. [Ét. de Lusignan ni Lorédan n'en disent rien. Ce Guy n'est peut-être pas le maréchal.]

J'ajoute de la chronique de L. Machéras :

P. 404. HUGUES DE LA BAUME, envoyé par le Roi Pierre I^{er} en 1366 auprès du Sultan du Caire. C'est peut-être celui qui fut plus tard connétable.

P. 62. Sire JEAN DE LA BAUME s'embarqua à Famagouste au mois de juillet 1361, avec le Roi Pierre I^{er} lorsqu'il alla prendre Satalie, et, p. 402, se trouvoit aussi à bord de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366.

P. 306. GUILLAUME DE LA BAUME fut donné comme otage aux Génois au mois d'avril 1374. En 1383, lorsque Perrot de Montolif s'échappa du château de Léon, [Buffavent] il se donna des entorses et eut besoin d'une monture. Ayant rencontré un serviteur de sire Guillaume de la Baume qui venoit à cheval de Saint-Épictète, il le jeta à terre et prit son cheval. Le garçon alla à Cérines et avertit le connétable que Perrot arrivoit, p. 341. Guillaume tâcha de s'évader de Gênes, mais il fut trahi. [Strambaldi, 232.]

P. 318. Sire ODET DE LA BAUME se trouvoit parmi les chevaliers laissés en Chypre en 1374, lorsque les Génois en conduisirent tant d'autres dans les prisons de Chio et à Gênes. P. 340, il contribua en 1382-5 à faire proclamer le Roi Jacques I^{er}, et il semble avoir été frère du connétable Hugues, s'il n'étoit toutefois pas Hugues lui-même. Le texte françois de Machéras, p. 340, parle de « sire Odet » et de « sire Hugues », et, p. 344, de « sire Hugues »; mais le texte grec, dans ces trois passages, donne ὀδῆτ, c'est-à-dire « Odet », ce qui pourroit bien être une version chypriote de « Huguet », diminutif de Hugues. V. pour d'autres détails au supplément, p. 168.

65. Pl. VI.

Écusson portant un lion rampant.

- a. *Lignages d'outre-mer*, c. XXVIII, XL.
- b. De Mas Latrie, t. II, p. 391.
- c. *Trésor des chartes du roy*, layette Chypre, tit. 7. — De Mas Latrie, t. II, p. 428.
- d. Il caval. Loredano, l. IX, p. 511, 513, 516; trad. franç., t. II, p. 104, 105, 107, 109, etc.
- e. Loredano, l. IX, p. 569; trad. franç., t. II, p. 165.

- f. Voir plus bas *les Connétables de Cypre*.
- g. De Mas Latrie, t. II, p. 467, 530.
- h. De Mas Latrie, t. II, p. 391, et note 4, p. 428.
- i. Loredano, l. IX, p. 511, 515, etc.
- j. Guichenon, en la *Généalogie de la Baume*, p. 13; *Hist. de Bresse et de Bugey*.

* Le Roi lui donna le village de Piscopie et Lefcomiati [Amadi, 494]. Sa femme mourut en 1419 — 20 [Machéras, 354]. Il mourut en (? octobre) 1417 [Amadi, 499].

** Ce Guy mourut le jeudi 30 septembre 1400 [Machéras, 348]. Selon Strambaldi, le 5 septembre [262].

*** Et lui donna le village de Palluro campos [Machéras, 345].

66. Pl. VII.

Jambes d'homme chaussées de brodequins : costume ouvert par devant et recouvert d'un manteau retombant en plis.

67. Pl. VI.

..... ANIA . D' CATALONIA . Q' T [RESPASSA.....]

Bras de chevalier armé. Les Catalans eurent de nombreux rapports avec Chypre.

68. Pl. VI.

Bas de robe sous lequel paroît la pointe du pied gauche.

70, [et peut-être] 106. Pl. VII.

A CXC VII . D' . X . Q [UE] DIEUS . AIT . LARM' . AM̄ . E . GIT . SAESPO [UZ'] .

B. † CI . GIT . MS

..... ROUN' . Q' TSPA [SSA.....]

¹ [DER]AIN . IOUR . D' S

[L]AN . MCCCCLXVII

DIEUS . AIT LARME . D' L [UI]

Dalle à deux effigies dont il ne reste que la moitié d'une tête coiffée d'un bonnet rond.

L'écu est coupé de..... sur....., au lion de..... brochant sur le tout [ou peut-être de l'un en l'autre].

71. Pl. IX.

[Τοι]ς Χρόνοις τοῦ Χριστοῦ

« L'an de Christ. »

Écusson à sénestre portant deux colombes adossées, celle à dextre contournée, accompagnées d'une étoile de huit pointes.

73. Pl. VII.

..... [... jours de] mai.....

Épaule gauche d'un chevalier armé.

74. Pl. VII.

Plis d'une robe.

75². Pl. VII.

..... CH D' MVII

Écu à bordure placée devant le corps d'un chevalier armé.

77, [et peut-être] 105. Pl. VIII.

..... [F]ILLE . D' . S . CH' S . D̄ CAFR [AN] .

Il me semble qu'il faut bien lire CHARLES, et pas THOMAS, DE CAFRAN. V. 120, Pl. IX, et 266, Pl. XXV.

1. Derain — dernier.

2. Lettres claires que je ne puis expliquer.

Voici ce que dit Du Cange sur la famille de Cafran :

[Cafran était le nom d'un casal qui avait été donné par Guillaume de Buri, prince de Galilée, à l'église de l'Ascension, sur le mont des Oliviers ^a. Vers l'an 1173, Bernard, ministre ou précar de cette église, le céda par échange aux Hospitaliers de Jérusalem, dont le maître était alors Josbert, sous le règne d'Amauri I^{er} ^b. — Est-ce de cette localité, qui paraît s'identifier avec le village moderne de Keferana, au nord-ouest de Jérusalem, que la famille de Cafran avait pris son nom? — Quoi qu'il en soit, nous ne voyons parmi les témoins de l'acte de cession aucune personne du nom de Cafran.]

Cette famille est assez connue pour les alliances qu'elle a prises dans les plus nobles du royaume de Hiérusalem; de laquelle je remarque mesme ceux qui suivent :

PHILIPPES DE CAFRAN, et son frère [qui n'est pas nommé], sont qualifiés cousins ^b, c'est-à-dire germains [ou simplement parents, *cognati*] de Hugues d'Ibelin, seigneur de Rames [en deux titres du cartulaire du Saint-Sépulcre, de l'an 1155 et 1158, et en plusieurs autres des mêmes années, et de 1160].

Outre ce Philippe, j'en trouve encore deux autres du mesme nom, sçavoir :

PHILIPPES DE CAFRAN, qui eut pour fille Bienvenue de Cafran ^c, femme en premières noces de Bernard de la Beaume, et en secondes de JEAN [lisez GEOFFROI] LE TOR, qui vivoit en l'an 1247;

PHILIPPES DE CAFRAN, qui s'allia avec Agnès, fille de BEAUDOUIN DU MORF ^d et d'Alix Babin, de laquelle il n'eut point d'enfans.

[Nous ne savons lequel de ces deux Philippe de Cafran était, en 1232, châtelain du château de Dieu-d'Amour, en Chypre ^e, et figure, parmi les seigneurs conseillers du roi Henri I^{er}, dans le traité d'alliance conclu par ce prince avec les Génois, le 2 décembre 1233 ^f. Nous n'oserions même affirmer, malgré l'autorité de Du Cange, que ce soient deux personnages différents, car ils paraissent avoir vécu à peu près dans le même temps; et Philippe de Cafran, qui n'eut point d'enfans d'Agnès du Morf, peut avoir eu Bienvenue d'une autre femme.]

JOFFROY DE CAFRAN espousa Helvis, fille d'Anceau de Brie et d'Helvis d'Hierges ^g, pour lors veuve du seigneur d'Assur, et de VILAIN DAVENI ^h, et n'en eut point d'enfant, ayant esté tué d'un coup de pied de cheval.

[En 1210, il assista au couronnement de Jean de Brienne ⁱ; vers 1211, il était capitaine de cinquante chevaliers que le roi envoya contre le roi d'Arménie pour prendre le château de Gastim ^j; et, en janvier 1217, il fut témoin d'un acte du même roi ^k. De ces dates on peut présumer qu'il était de quelques années plus âgé que Philippe de Cafran.]

HENRY DE CAFRAN fut conjoint par mariage avec Bienvenue, fille d'Eustache le Petit ^l, et en eut PHILIPPES GUILLAUME ^{**}, JEAN, et MARIE, femme de Balian Maugarni.

[De ces quatre seigneurs de Cafran, nous ne connaissons que les noms.]

Cette famille passa à la fin au royaume de Chypre, où

a. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 188, p. 233, 234.

b. *Preuves de l'hist. de Béthune*, p. 357 et 359. — *Cartul. S. Sépulc.*, édit. de Rosières, n° 56, p. 111; n° 59, p. 118; n° 60, p. 121; et n° 62, 63, 65, p. 125, 129, 135.

c. *Lignages d'outre-mer*, c. XXIII, XXXI. — Voir plus bas la Famille Le Tor.

d. *Lignages d'outre-mer*, c. XXVIII, XL.

e. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. XXXIII, p. 399.

* Roi de Jérusalem.

** Après l'arrivée à Acre, le 4 mai 1290, du roi Henry II de Chypre, on envoya deux messagers au sultan Mélel-el-Esseraf, qui assiégeoit la ville. Ces

f. De Mas Latrie, t. II, p. 56 et note 3.

g. *Lignages d'outre-mer*, c. XXVI, XXXVIII.

h. *Lign. d'outre-mer*, c. XII, p. 451, édit. B.

i. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. I, p. 312.

j. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. LXI, p. 317.

k. *Cod. diplomat.*, n° 212, p. 253.

l. *Lignages d'outre-mer*, c. XXX, XLIII.

deux messagers étoient S. Guillaume de Vilyer, chevalier, et un homme du *maihnée* du maître du Temple, Guillaume de Cafrane.

Le Templier de Tyr, les Gestes des Chyprois, p. 246.

NOUS VOYONS : — ADAM DE CAFRAN, un des trois envoyés (*missi*) du prince de Tyr, Amauri de Lusignan^a, chargés, en 1307, de dresser l'état des biens des Templiers dans l'île de Chypre^{*}; [et envoyé par ce Prince auprès du Roi, avec onze autres chevaliers, le 26 août 1309. Amadi, 305].

AIMERI DE CAFRAN (?), associé, le 16 mai 1355, au bailli de Baphe, pour juger les affaires de ce diocèse^b. [Il est nommé dans l'imprimé Henry d'Ysafran.]

PIERRE DE CAFRAN tenoit la dignité d'amiral en l'an 1384^c.

[Il en fut revêtu par le roi Jacques I^{er}, qui récompensa ainsi son dévouement. Nommé, par ce prince, son ambassadeur auprès de Gênes, il contribua à la conclusion de plusieurs traités ou conventions entre son maître et cette république^d, 4 juillet 1387, 30 mai 1391, et avec Venise 2 octobre 1389^{**}.

Une inscription tombale découverte dans la mosquée de Sainte-Sophie, à Nicosie, nous apprend qu'il eut une fille^e, D.es, qui mourut le 11 avril 1393.

D'autres épitaphes trouvées en Chypre mentionnent une Agnès^f, fille d'un seigneur de Cafran, et une Eschive, fille de THOMAS DE CAFRAN.

Mais ces inscriptions frustes ne donnent aucune date. — Thomas ne nous est pas autrement connu.]

JACQUES DE CAFRAN, maréchal^{***} du royaume de Chypre, est témoin d'un acte du roi Janus, du 25 août 1427^g, et d'un acte du roi Jean II, du 8 juillet 1432^h. Il est nommé avec éloge dans le rapport des ambassadeurs de Savoieⁱ, chargés de se rendre en Chypre pour épouser, au nom du prince Louis, Anne de Lusignan, sœur du roi Jean II.]

Voici une note intéressante dans laquelle M. de Mas Latrie¹ donne une inscription découverte près de Limassol, qui ajoute deux autres membres à ceux de la famille de Cafran que nous connaissons déjà.

« † ICI : GIST : MESIRE : IOHAN : DE CAFRAN : Q. TREPASA : DE : CEST : SIECLE : LAN : D : M : CCC : III : Q :
FU : FIS DE : MESIRE : HEIMERI : DE : CAFRAN : LE : SEIGNOR : DE : PETROS. »

« Au-dessus un écu divisé de dextre à sénestre en cinq bandes, dont quatre sont chargées d'ovales. »

[*Mém. de la Soc. d'Agen*, 1867.]

Léonce Machéras² nous apprend que le mercredi 5 octobre 1373, les Chypriotes firent une sortie de Famagouste par la porte de Cava, et furent de suite attaqués par les Génois. Parmi les blessés se trouvoit un chevalier très audacieux, nommé Raymond de Cafran. Il avoit été atteint au visage d'un dard, qui étoit sorti par les épaules. On le conduisit à Leucosie où il mourut, et on l'enterra à Tortose. « Tortose », c'est sans doute le couvent de N.-D. de Tourtouze dont il est si souvent question dans les inscriptions des Chartreuses³.

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 409, note 2.

b. *Bans et ordonnances des Rois de Chypre*. — *Assises de Jérus.*, t. II, p. 378.

c. Loredano, l. IX, p. 515, 518; trad. franç., t. II, c. III, p. 409.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 413, 415, 417, 420, 421.

e. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*. — *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2^e série, t. II, p. 508.

* En 1291, quand le roi Henry II quitta Acre, après la prise de cette ville par les Sarrasins, messire Adan de Cafran, bail du roi à Tyr, abandonna honteusement cette cité, une des plus fortes du monde. [*Le Templier de Tyr*, apud *les Gestes de Chiprois*, p. 254.] Quand Philippe d'Ibelin, sénéchal de Chypre, fut exilé en Arménie, au mois d'avril 1308, le seigneur d'Assur et Adam de Cafran lui intimèrent l'ordre de s'embarquer. [F. Bustron, 159.] Ce dernier prit part à la mise en liberté, en 1310, de Philippe d'Ibelin, comte de Jaffe. [F. Bustron, 240.]

f. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*. — *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2^e série, t. II, p. 510, 529.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 521.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 3.

i. De Mas Latrie, t. III, p. 17, 18.

1. *Chypre*, p. 390.

2. *Chronique*, 211.

3. Aujourd'hui, comme il y a lieu de croire, l'église arménienne.

** Pierre de Cafran, donné comme otage aux Génois au mois d'avril 1374 [L. Machéras, 306], s'évada avec d'autres seigneurs, mais fut repris par les Génois [310]. En 1385, il fut envoyé à Gênes avec 800,000 besants (ou aspres de Chypre) par le roi Jacques pour racheter son fils le prince Janus, [F. Bustron, 352] avec qui il débarqua à Famagouste en octobre 1392 [L. Machéras, 344]. Le Roi, pour le récompenser, lui donna le village de Kritou [Hist., II, 421, n.]

*** Et percepteur en 1432, après la mort du roi Janus. [L. Machéras, 382.]

Le même chroniqueur dit¹ que, « le 11 septembre 1413, M. Henri de Lusignan, prince de Galilée, frère du Roi Janus, partit de Famagouste pour aller clandestinement en Occident. Il emmena avec lui — entre autres personnes — Giustin de Cafran. »

Fragment d'une effigie de femme sans armoiries. Les Cafran étaient une des plus anciennes et des plus nobles familles de Chypre : ils comptaient dans la noblesse de Syrie (*Lignages*, ch. 12 et 38; *Assises*, t. II, p. 451, 470), et, dès le commencement du XIII^e siècle, ils étaient établis dans l'île. Traité d'alliance entre les Chypriotes et les Génois, de 1223. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56. — Sanudo le jeune a défiguré le nom patronymique de l'amiral Pierre, déjà cité. *Vite de' dogi*, Murat. t. XXII, col. 778. Pierre de Cafran servit fidèlement le Roi Jacques I^{er}, qui lui donna le village de Critou dans le Chrysocho. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 424, n. Cf. 443, 447, 420, 424, 486, 522.

Je ne vois pas qu'il soit fait mention ci-dessus du Philippe de Cafran qui épousa Marguerite de Bessan, fille de Baudouin, seigneur de Bessan, et de Macée, fille de Guillaume Vicomte. [Du Cange, *Familles d'outre-mer*, p. 254.] V. le supplément, p. 168.

80. Pl. VII.

.....CIER . Q' T'SPASSA . L'L [?UNDI].....

Robe à grandes poches.

81^a, [et peut-être] 173. Pl. VII.

... [? À . . . IO]URS . D AVRIL . LAN . D' . M . . . CCCLXXX . D . [X . EGI]T . SOVN PER' . MES[SIRE . . .]

Tête d'homme coiffé d'un bonnet à plis.

84. Pl. VII.

† ICI GIT : DAME : QUA [.....][QUE D]IEUS : AIT : LARME AMEN.

Bas d'une robe de dame. Seroit-il question de Quarafina Guazel, à qui son mari, Andolohana, au lit de mort, le samedi 30 avril 1468, donna ses vignes près du monastère de Notre-Dame-d'Agro, au nord de Limassol [*Hist.*, III, 290].

85^a. 131. Pl. VII.

[† h]IC . IACET . NOBILIS . EGRGIUS . DOCTOR.....R TINGUS . [? P]ISANIS . D.....[FI]LIUS
CONDAM . DNI . PETRI : TINGI . D'FLOR'EN'A . HONORABILIS . M'DICUS . SERI [?.....]

Ci-git le noble docteur distingué maître Tingi, Pisan..... (fils jadis du seigneur Pierre Tingi de Florence), honorable médecin.....

Armoiries : à dextre, un écu chargé d'un *giglio* florentin; à sénestre, un écusson portant une fasce surmontée d'un sénestrochère⁴.

1. *Chr.*, 352.

2. Le fragment 81 fait évidemment partie d'une dalle à deux effigies dont je crois avoir trouvé le coin sénestre dans le n° 173, pour les raisons suivantes : 1° il s'agit d'un personnage mort en avril 1380, et de son père; 2° l'arcature surmontant les effigies est d'un type spécial apparemment pareil dans les deux fragmens, puisque :

A. Au lieu d'être de symétrie égale des deux côtés, comme au n° 106, pl. VII, elle s'aplatit, dans les deux fragmens, en descendant vers le centre de la dalle, et,

B. Dans les deux fragmens, des feuilles qui ornent l'arcature viennent percer la ligne qui sépare la marge de l'intérieur de la dalle.

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 70. Je pense qu'il faut lire *Tingus*, pas *Tangus*, *egregius*, et *Pisanis*.

4. Puisque le défunt étoit Toscan, on donna aux armoiries de Florence la place d'honneur, à dextre; et on peut supposer, sans pousser le symbolisme héraldique trop loin, que le sénestrochère de l'écusson sénestre avoit été ajouté à ses armoiries de famille, pour rappeler le secours médical que son bras avoit rendu à ceux qui le qualifièrent, quand il fut mort, de *nobilis*, *egregius* et *honorabilis*.

Les armoiries de Florence étoient de gueules au *giglio* d'argent jusqu'en 1215, quand les Guelfes, ayant chassé les familles gibelines, changèrent le blason de la ville, qui depuis lors a été d'argent au *giglio* de gueules.

Je dois à l'amabilité de sire Dominique Colnaghi, consul général en Toscane, les détails suivans dont plusieurs lui ont été fournis par le savant Signor Milanese¹. Il y avoit à Florence deux familles de Tinghi, dont l'une habitoit le quartier de S. Spirito, et portoit parti en bande d'argent sur gueules : Niccolo de Tingo étoit « Priore » en 1348-52 et en 1372.

L'autre famille s'appeloit Tinghi dello Scelto, et portoit d'azur au dragon d'argent vomissant des flammes de gueules². Des membres de cette famille étoient « Prieurs » huit fois entre 1353 et 1433. Signor Milanese a trouvé dans les registres de la confraternité des médecins et des pharmaciens qu'en 1522, *Bartolommeo di Bastiano di Pietro Tinghi cittadino Pistojese e medico fisico dottorato dimorava in Firenze*. Dans un registre antérieur on trouve le nom de Pietro Tingo, mais sire D. Colnaghi pense qu'il n'étoit pas médecin, puisqu'on ne le qualifie pas de « Maestro ». Il ajoute que la confraternité des médecins-pharmaciens comptoit parmi ses membres des peintres, des merciers, des tailleurs, etc.

Les médecins italiens, comme autrefois les médecins juifs, étoient recherchés en Chypre³. En 1491, les habitans de Famagouste adressèrent une supplique au Doge Augustin Barbarigo, dont voici la seizième requête. « 16° Que la seigneurie assure à maître Barthélemy de Faenza, médecin de Famagouste, et véritablement seul médecin de l'île, le traitement accordé précédemment à Jérôme de Parenzo, afin qu'il ne quitte pas le pays, comme on a lieu de le craindre. » La réponse du 2 août 1491 fut : — « On ne peut pas accéder à cette demande⁴. » Mais M. de Mas Latrie ajoute que, par une décision du 16 juillet 1491 notifiée à Balthasar Trevisani, capitaine de Chypre, le 12 août suivant, le doge et le Conseil des Prégadi assurèrent à maître Barthélemy un salaire de 2.000 besants.

86³. 102. 119. 124. 155. 156. Pl. VIII.

- A † Ci GIT . LA N[OBL' DA]M . MARI . ANTIAUM . E[SPOSE IA]DIS . D . S . FOUQ[UES DE] CARPAS . Q' T'SPASSA .
A . VI . IOURS . D'IUNIET . LAN MCCCLXXXVIII.
- B D' . X . EGIT . L' NOBL' . CH'R . S . IAQ' . D' M' O[NTGESART .] E FIS . D . S D MUNGESART . E .
IADIS . FIS . D' DAM' . MARIE . ANTIA[U]M' . Q' T'SPASSA . A . XXVI . IOURS . D'IUNIET . LAN . D . MCCCXCII . D . X . Q' .
DIEUS . AIT . LEUR . ARM AM :
- C † Ici : GIT [LE N]OBL : CHR : MES[SIRE] . IOHAN : ANTI[A]UM : Q' . TRPASSA : L' MECR[EDI A IOU]RS .
D NOVEMBER : LAN : D . M [QUE] DIEUS : AIT : LARME . DE LUI . EN PARA[D]IS .
AMEN .

A. † Ci-gît la noble dame Marie Antiaume, épouse jadis de sire Fouques de Carpas, qui trespasa à 6 jours de juin l'an 1388.

B. de Christ⁵, et gît le noble chevalier sire Jacques de Montgesart et fils de sire de Mungesart et jadis fils de dame Marie Antiaume, qui trespasa à 26 jours de juin l'an de 1392 de Christ; que Dieu ait leurs âmes. Amen.

C. † Ici gît le noble chevalier messire Johan Antiaume qui trespasa le mercredi à jours de novembre l'an de M Que Dieu ait l'âme de lui en paradis. Amen.

Sur la marge se trouvent trois inscriptions, dont celle de messire Johan d'Antiaume, qui paroît être la principale, occupe l'intérieur, étant surmontée des inscriptions de dame Marie Antiaume et de son fils sire Jacques de Montgesard, qui occupent la marge intérieure jusqu'aux mots « jadis fils ». Ici le lapicide s'arrête, quoiqu'il eût pu continuer l'inscription sur la marge extérieure, et il marque son arrêt par ce

1. Surintendant des archives de Florence.

2. Rietstap dit que Tingi d'Udine portoit coupé enclavé d'argent sur gueules.

3. *Chypre*, nos 48 et 71.

4. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 490.

5. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 61, p. 371.

6. Les mots « de Christ » se rattachent évidemment à l'inscription A.

signe || . Puis, sautant, pour ainsi dire, au-dessus de l'inscription principale [celle de messire Johan d'Antiaume], il continue celle de sire Jacques de Montgesard sur une troisième ligne, qu'il ouvre avec le même signe || , au dedans de la marge, sur la dalle même.

Je pense que sire Johan Antiaume sera décédé avant le 6 juin 1388.

Chevalier armé, brassards, coudières, cuirasse avec chaînettes pour soutenir l'épée et le bouclier, cotte d'armes, cuissards, genouillères, jambarts, éperons et sollerets. Armoiries : une croix cléchée ou de Toulouse, probablement les armoiries de Johan d'Antiaume à qui se rapporte l'inscription principale. V. n^{os} 20 et 279.

Quant à la famille de Montgisart, Du Cange¹ dit :

Mongisart, place de la terre sainte^a [située près de Ramlah], renommée pour la défaite de Saladin par les nôtres près de ce lieu-là, sous le roy Baudouin IV, l'an 1173 [ou plutôt 1175, le 24 novembre de la troisième année du règne de Baudouin; et 1176^b, si Amauri, son prédécesseur, n'est mort qu'en 1174], a donné le nom à une noble famille qui l'a possédée; de laquelle j'ay remarqué ceux qui suivent :

GUILLAUME DE MONTGISART souscrit un titre de Baudouin, III^e du nom, roy de Hiérusalem^c, de l'an 1155 [14 janvier], avec les autres barons de ce royaume.

[Et deux autres actes du même jour^d, l'un d'Amauri, comte de Joppé, l'autre de Hugues d'Idelin, relatifs à la même affaire. Il souscrit encore^e, vers 1165, un acte de Roger de Cayphas, avec

JEAN son frère, dont nous ne trouvons pas d'autre mention.

AYMARD DE MONTGISART est nommé parmi les témoins du diplôme suspect du roi Aimeri en faveur de Marseille octobre 1198).

RENAUT DE MONGISART avoit son fief^g dans l'étendue de la seigneurie de Sur, à raison duquel il devoit un chevalier de service. Il vivoit vers l'an 1200.

[Le texte des Assises, après avoir dit que la cité de Sur doit vingt-huit chevaliers, en détaille la *devise*, c'est-à-dire la division ou répartition de cette redevance entre les vassaux de la cité. Ensuite il passe à la seigneurie ou cité du Daron, qui doit deux chevaliers, et la devise ou répartition en est faite ainsi : Gérard de Douai, un chevalier; Renaut de Montgisart, un chevalier. Il est donc bien évident que c'est du Daron, et non de Sur ou Tyr, que relevait le château de Montgisart.

GUILLAUME DE MONTGISART signe, comme témoin^h, un acte du roi de Chypre Henri I^{er}, du 10 juin 1232.]

ROBERT DE MONTGISART,

[Dont nous ignorons les relations de parenté avec le précédent, souscrivit un acte du roi Henri I^{er}, de Chypre, du 2 décembre 1233ⁱ, et un autre du même^j (décembre 1239). Il est nommé, comme étant un des exécuteurs testamentaires de ce prince^k, dans une lettre du pape Alexandre IV, du 14 mai 1255. Il]

1. *Familles d'outre-mer*, p. 397.

a. Willelm. Tyr, l. XXI, c. XXIII. — Gaufr. Vosiens., l. I, c. LXV; *apud* Labbe, t. II, p. 316.

b. Voir *les Rois de Jérusalem*.

c. *Cart. S. Sepulc.* — Beugnot, *Assises*, t. II, p. 520; édit. Rozière, p. 113.

d. *Cart. S. Sepulc.*, édit. Rozière, n^{os} 59, 62, p. 119, 127.

e. *Cart. S. Sepulc.*, édit. Rozière, n^o 125, p. 229.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25.

g. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 558; édit. Beugnot, t. I, c. CCLXXI, p. 426.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 643.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 652.

Eut, entre autres enfans^a, deux filles; l'une qui espousa Raymond du Four*, fils de Simon du Four et d'Anselme la Belle, l'autre nommée Estéfénie, femme de Thibaud du Plessié.

HENRY DE MONGISART fut père d'Eschive^b, qui fut conjointe par mariage avec Renaut de Soissons, III^e du nom. BALIAN DE MONGISART^c espouse l'une des filles de Roland de la Baume.

[Lisez, d'après le Lignage, de Baudouin de Nores et d'Estéfénie, fille de Baudouin du Morf. Il est nommé comme témoin^d dans le traité de commerce conclu le 3 juin 1306 entre Chypre et Venise.]

GUILLAUME DE MONGISART^e [NOMMÉ DE MONTGENSART dans le chapitre xxvii du Lignage d'outre-mer] s'allia avec Alix, fille de Raymond de Mimars, et fut père d'Isabeau, qui espousa Renier le Petit, fils d'Eustache le Petit.

[Par la nature de ses alliances, Guillaume paraît appartenir au xiii^e siècle plutôt qu'au xiv^e, et pourrait bien être le même que celui qui a été mentionné à l'année 1232.]

BAUDOIN DE MONTGISART^f se maria avec Eschive, fille de Philippes de Brie.

ROBERT** DE MONGISART, l'un des premiers barons de Chypre^g, fut un de ceux qui conservèrent la fidélité au roy Henry, qui avoit esté chassé par son frère Amalric, lequel ayant esté mis à mort par Siméon de Montolime en l'an 1309, Robert fut élu lieutenant général avec Agne [ou Aigue] de Bessan et Renaud de Soissons [appelé Renaud Sanson dans Loredan], et en cette qualité receut, au nom du Roy, les sermens des peuples. Il se trouva encore au traité de mariage^h qui fut arrêté en présence de ce roy, en la ville de Nicossie, entre Fernand, prince de la Morée, et Isabelle d'Ibelin, l'an 1315; et cinq ans après, le roy luy donna la conduite de quatre galères et de six fustes contre les Génois.

JEAN DE MONTGISART l'ainné, chevalierⁱ, souscrivit avec un autre JEAN DE MONTGISART, chevalier, et les autres barons du royaume de Chypre, l'assinat du douaire accordé à Marie de Bourbon, femme de Guy, fils aîné de Hugues IV, roy de Chypre, l'an 1328.

[(31 janvier 1330.) Dans cet acte, le premier nommé des deux Jean de Mongisart est qualifié d'ainné, ce qui fait supposer qu'ils étaient frères. L'un des deux, sous cette qualification, souscrit un traité^j, du 21 février 1338, entre le roi Hugues IV et la république de Gènes.

JACQUES DE MONTGISART, chevalier, est témoin de la confirmation^k, faite le 18 octobre 1397, d'un accord conclu le 11 octobre 1396 entre Chypre et Venise.]***

a. *Lignages d'outre-mer*, c. xii, xxii, xxviii, xl.

b. *Lignages d'outre-mer*, c. xi, xxiii.

c. *Lignages d'outre-mer*, c. xxviii, xl.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, c. xxvii, xxx, xxxix, xlii.

f. *Lignages d'outre-mer*, c. xxvi, xxxviii.

g. Loredano, *Hist. de Chypre*, l. V, p. 254; traduction française, t. I, p. 279, 280, 281.

h. Loredano, *Hist. de Chypre*, l. VI, p. 286, 289; trad. franç., t. I, p. 316, 320.

i. *Trésor des chartes du roy*. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 433, note 3.

* Voir, pour le tombeau d'un Raymond du Four, le n^o 242 à la mosquée de l'Arab-Achmet à Nicosie.

** Dans la chronique de Florio Bustron, publiée par M. René de Mas Latrie, p. 156, se trouvent parmi les seigneurs feudataires détenus en 1307 par Amaury de Lusignan, prince de Tyr, les noms de Robert de Mongesard (sans doute celui dont parle ici Du Cange), et Rinaldo de Montgesard. En 1310, Robert de Montgisart persuada à la dame de Tyr, veuve du prince Amaury, de s'embarquer pour aller en Arménie, p. 232. Cependant, quand Henri II revint d'Arménie, Robert fut enfermé, avec d'autres partisans du prince de Tyr, dans le château de Cérines, p. 240; mais il doit avoir été pardonné, car

en 1318, il commanda quatre galères sur la côte de Paphos qui défirent des pirates génois, p. 250.

*** J'ajoute de la chronique de L. Machéras : sire JACQUES DE MONTGEZARD s'embarqua avec le roi Pierre I^{er} à bord de la flotte qui prit Satalie le 24 août 1361, p. 6.

Sire AMERI DE MONTGEZART, sire LEPAN DE MONTGEZART et sire JACQUES DE MONTGEZART étoient trois des principaux seigneurs à bord de la flotte chypriote qui arriva à Rhodes le 25 août 1365 pour aller prendre Alexandrie [p. 88]. Sire Jacques étoit à bord de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [p. 101], ainsi que Henri de Mongezart, p. 102; commandoit,

89. Pl. VII.

..... XLVI . D' X̄ . Q[UE DIEUS . AIT . LARM . AMEN]

90. Pl. VII.

- A. † CI-GIT . PEROT.....
L AN . D' . M.CCCC.II . D' X DIEUS . AIT . LEUR . ARM.....
- B.Q' TSPASSA . LAN . D' . M.CCCC.P'.XXXI.....

*

? Mil quatre cents *et* trente un ou plus. Chiffres du xv^e siècle : j'ignore à quoi se rapporte l'astérisque.

91. 92. Pl. VIII.

† HIC . IACET . NOBILIS . MILES . DÑS . C[ONR]ADUS . DE MO.....

On peut distinguer les deux avant-bras d'un chevalier armé : l'épée qui paroît être d'une grandeur remarquable est entourée du ceinturon, et semble être placée diagonalement devant les jambes.

Ce noble soldat Conrad étoit-il de la famille de Guillaume III *Longue-Épée*, marquis de Montferrat, ou bien étoit-il allié à celle de la Reine Médée de Montferrat, première épouse du Roi Jean II ?

96. Pl. VIII.

.....[? VI]SCONTE . Q' . T'SPAS [SA].....

Cette dalle recouvroit peut-être le tombeau d'un officier de la cour du vicomte [v. n° 25] ou d'un membre de la famille Visconti [v. n° 281].

97. 107. Pl. VIII.

..... ESCUIER . HUGUE[S] SOUDAN . Q' TS'PASSA . L'P'RM[IER . JOUR . DE]

Tête d'une jeune femme aux cheveux flottans : écusson en blanc : la dalle doit avoir contenu deux effigies.

LIGIER SOUDAN attesta à Nicosie, le jeudi 1^{er} octobre 1441, un acte du Roi Janus faisant remise aux chevaliers de Rhodes de la dime royale qu'ils payoient pour la commanderie de Chypre¹.

Sire HUGUES SOUDAN, conseiller du Roi Janus en 1427; membre du conseil de régence formé après l'enterrement, le 30 juin 1432, de ce monarque²; chambellan de Chypre en 1433; visita, le 23 septembre 1433, avec d'autres seigneurs de la cour, les ambassadeurs de Savoie que Louis, comte de Genève, depuis duc de Savoie, avoit chargés d'épouser en son nom Anne de Lusignan, fille du roi Janus³.

1. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 398.

2. L. Machéras, *Chr.*, 382.

3. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 18.

dans la flotte qui alla, sous les ordres du roi Pierre I^{er}, à Satalie, le 26 mai 1367, la 18^e galère, p. 108; la 19^e étoit commandée par sire Henri de Mongezart, p. 108; fut donné en otage aux Génois, le 30 avril 1374, p. 306, ainsi que sire Nicholas de Montgezart, p. 306.

Sire Jean (Jacques, selon Strambaldi, 78) de Montgezart commanda une

des dix galères que le roi Pierre I^{er} envoya, le 26 février 1366, au secours de la forteresse de Gorchigos, p. 105.

En 1310, le Prince de Tyr nomma Balian de Montgesard bailli des domaines du Roi. [Amadi, 326.]

99, [et peut-être] 144. 168. Pl. VIII.

..... [N]OBLE . CHR . MESSIR¹ . BALP¹ L' [?] QU[EL[?] TSPASSA A... JOURS DE JU]N . LAN .
DE . M . CCC [?] DE CRIST QUE] DIEUS AIT [LARME . AMEN]

Il existe plusieurs analogies d'orthographe et de style dans ces trois fragments : 144 et 168 portoient évidemment l'effigie d'un chevalier armé.

100. Pl. VIII.

..... GIT . S . NICOLE .
..... I Q' TS'PA[SSA].

101. Pl. VIII.

[† IC]I . GIT . DA[ME]

Robe de femme à plis et boutons, chaussures à pointes effilées.

109. 174. Pl. VIII.

ἀπέδωκαν τὸ γούν τὸ γῶ[μα]. ILS ÉRIGÈRENT LE TOMBEAU FUNÉRAIRE.

Bustes et têtes de deux jeunes dames grecques : robes décolletées et serrées de manière à trahir les formes du buste. Coiffure spéciale, ornée d'un losange au milieu du front et de (?) broderies qui descendent à gauche jusqu'à l'oreille et à l'épaule. Collier à losanges. Du reste, selon la mode grecque, pas de voile.

110. Pl. VIII.

Cercle rempli de triangles taillés en facettes.

111. Pl. IX.

..]OURS . DAVRIL . LAN D' . M . CCC . LXIII . d' . X . EGIT . SA F[EMME OU FILLE].

Fragment à deux effigies, celle qui reste représente une jeune femme portant une robe montante à boutons : cheveux modestement bouclés : un large voile recouvre la tête et ne laisse voir, en retombant sur la poitrine, que les mains jointes en prière.

Écusson chargé de six quintefeuilles 3. 2. 1.

112. Pl. VIII.

..... OUN . Q' . T'SPASSA . L'MOIS . D' DE [LIER²].

Fragment intéressant. Moitié de la figure et épaule droite d'un évêque ou abbé mitré. Mitre ornée de pierreries et chape à haut collet richement orné. A droite, fragment d'écu montrant les jambes de derrière d'un lion rampant.

1. Ce nom de « Balp » fait songer au favori de Pierre II, Thibat Belpharage, fils de Jean Belpharage.

2. Délier = décembre.

445. Pl. IX.

[δ]ούλος τοῦ Θεοῦ ἰὼ Κασραβαλλο.....
 ὅς μηνὶ μαρτίῳ κ' ἡμέρᾳ.....
 χιλιοστοῦ ὀκτασχοσιόστοῦ λγ.....
 ρου ἔτους¹.

Le serviteur de Dieu [?] Jean
 = Kasravallo qui au mois de mars
 vingtième jour mil huit cent [à]
 trente-trois de son âge.

420. Pl. IX.

Fragment central à deux effigies, apparemment de dames.

- A. (Sur la marge à dextre). [† ICI . GIT . ESC]HIVE . FILLE . DOU NOBLE . CHEVALIER . MESSIRE . THOMAS . DE
 CAFRAN . ESPO[UZE].....
- B. (Sur la marge à sénestre). E]SPOUZE . DOU NOBLE C[HEVALIER].....
- C. (Sur la robe de la dame à sénestre). H . D . X . Q . DIEU . AIT LARM' . AM̄ .

Pour la famille de Cafran, v. 77.

422. Pl. IX.

† ICI : GIT : S̄ . FRANCES . ACCARIS : D FLOURÈCE . LEQUEL : T̄SPASA . D [CE]
 SIECLE . LE . VENERDI : A XX D MAI . LAN . D . MCCC.....

423. Pl. IX.

Fragment central. Deux effigies aux mains jointes : robes à boutons.

426, [et peut-être] 428. Pl. IX.

..... IL E L' P' MIER . IO [UR . . .]²

Robes à plis nombreux, chaussures (a) plates (b) longues et effilées.

429. Pl. IX.

..... JOU]RS . D' IUGN . LAN . D : M . CCC

Écusson à sénestre portant une croix patée et alaisée, armoiries des de Milmars. Le centre de la croix a été frappé à coups de marteau. Cf. 14. 19. 21.

430. 437. Pl. IX.

..... III . JOURS . D . IENVIER . LAN . D . M . CCC . III . D . X' Q' . DIEUS . AIT . LARM' . AMEN .

Tête et corps d'un jeune chevalier en pleine armure, la tête nue, barbe à deux pointes, les mains jointes. Deux écussons aux armoiries de Néviles³, losangé de et de, au lambel⁴ de

1. Cette inscription offre plusieurs difficultés. Comment la pierre tombale d'un chrétien mort pendant le XIX^e siècle se trouve-t-elle dans une mosquée, à moins qu'il n'ait été enterré dans le petit cimetière voisin? Je lis τοῦ ἔτους pour ρου ἔτους.

2. Le lapicide s'est passé la fantaisie de graver les derniers mots sur le bas de l'effigie en laissant la marge en blanc.

3. V. n° 147.

4. Le lambel a trois pointes.

133. Pl. IX.

† ICI . GIT . L' NOBL . ESCU[IER]

Pied droit chaussé d'un brodequin.

134. Pl. IX.

† Ἐκοιμίσθη . ὁ δούλος τοῦ θεοῦ . νικό [λαος]

Fut inhumé le serviteur de Dieu Nicolas

Effigie, apparemment d'une femme, portant un tablier orné de boutons, chaussure en pointe.

139. 154. 166. 179. Pl. IX.

Fragmens d'une dalle sculptée en relief dans le goût de la Renaissance. Le haut manque, il ne semble pas y avoir eu d'inscription.

140. 143. Pl. X.

. . . HIC . IACET . RELIGIOSUS I D . MICHEL . DE . MONTECIANO . ORD . FR . . FR}, HĒMITŌ S . AUGŪ . Ō .

OBIT SUB . ANO : DNI . MC IS . IULII AN

Ci-gît [l'homme] religieux dom Michel de Monteciano, de l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin qui décéda l'an de MC . . . du mois de juillet [? *amen*].Figure, moins la tête, d'un religieux aux mains croisées qui soutiennent un livre ouvert où l'on lit : *Pie Jesu Domine dona michi requiem.*Frères Michel de Montechiano, Jean de Colle et Guillaume de Panormo [Palerme] étoient parmi les témoins du traité conclu le 21 février 1338 entre le Roi Hugues IV et les Génois¹.

142. Pl. IX.

Inscription difficile à expliquer : les lettres paroissent claires, sauf celles que j'ai lues A V.

146. Pl. X.

Tête d'homme coiffé d'un bonnet rond.

147. 150. 167. Pl. X.

[† ICI . GIT LE TRÈS NOBLE CHEVALIER] M'OSEIGNOR JOHAN D'NEVILES . NOBLE . SEIGNOR D ARSUF . QUI TRESPESA . LE .
M'ECREDI . A . XI IS D'JENVIER LAN D . M . CCC . XC . D CRIST . QUE DIEU . AIE LARM . AMEN .Belle armure forgée. La tête est nue et la barbe se termine en deux pointes². Bouclier losangé ou fretté comme au n° 137³.Quant aux seigneurs de Neuville, M. Rey⁴ dit : — « Plusieurs seigneurs du nom de Neuville, de1. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 179.

2. Comparez n° 137.

3. Les de Neville portoient d'or fretté de gueules. On remarquera la forme des « u »; « que » pour « q' », « aie » pour « ait ».

« Dieu » pour « Dieus », « le » pour « l' », « noble » pour « nobl' », « trespesa » pour « tspassa ».

4. *Familles d'outre-mer*, 570, 571, édition E.-G. Rey.

Néviles, de *Nova Villa*, sont mentionnés dans les récits historiques, les généalogies, les actes relatifs aux familles d'outre-mer. Nous les réunirons ici sous un même titre, sans pouvoir dire s'ils sont tous issus de la famille des seigneurs de Neufville-sur-Port, en basse Normandie, dont plusieurs branches sont établies en Angleterre.

« GUI DE NOVA VILLA fut témoin d'un acte du roi Amauri, 11 octobre 1168. Il est nommé ici *Guago*, par erreur de transcription sans doute, pour *Guigo*.

« EUSTACHE DE NEUVILLE épousa Orable, fille de Gautier, seigneur de Baruth, puis de Blanchegarde. Il devait vivre vers la fin du XII^e siècle. »

« BAUDOUIN DE NEUVILLE souscrit un acte d'Aimeri, seigneur de Chypre, du 29 septembre 1195. Il périt en 1205, à la bataille d'Andrinople. Sa fille, mariée secrètement avec Robert de Courtenai, empereur de Constantinople, fut cruellement traitée par les barons mécontents [1227]. Joinville nous fait connaître un Pierre de Neuville, surnommé *Cayet*, qui combattait près de lui à la Massoure [1250]. A un intervalle de plus d'un siècle nous voyons JEAN DE NEVILE, vicomte de Nicosie, qui fut un des douze membres du conseil formé en l'absence de Jacques I^{er} [1382]. Peu après, il fut créé par ce Roi seigneur de Césarée, en récompense de ses services¹. Vers la même époque, un messire de Néviles, si ce n'est le même que le précédent, était bouteiller de Chypre. Sa femme, Marie de Mimars, mourut en 1393². La même année, mourut la fille d'un de ces seigneurs, Isabelle de Néviles³.

« JACQUES DE NEVILLE, chevalier du royaume de Chypre, fut tué à la bataille de Chierokitia le 7 juillet 1426. Il est probable que Monseigneur Jean de Néviles de notre dalle, mort le 11 janvier 1390, étoit le vicomte de Nicosie mentionné ci-dessus. Il succéda à Charion de Giblet comme vicomte de Nicosie, et frappé de la prudence avec laquelle la fille du dernier, Marie de Gibelet, veuve de sire Guy de Verny, supporta les mauvais traitemens que lui fit subir le roi Pierre I^{er}, il la demanda en mariage et l'épousa⁴ [en 1369]. Le Roi Pierre II le nomma capitaine de Nicosie le dimanche 2 octobre 1373, lors de l'arrivée de la flotte génoise sous l'amiral de Campo Fregoso⁵. Il intervint par ordre de la Reine, le 7 ou le 8 décembre 1373, pour faire cesser un combat entre les Génois et les Nicosiotes⁶, fit libérer, apparemment en 1373, des Chypriotes emprisonnés pour n'avoir pas payé les impôts des Génois⁷; est nommé parmi les seigneurs qui composoient le conseil du connétable Jacques de Lusignan, le lundi 20 novembre 1373⁸; et parmi les chevaliers que les Génois laissèrent en Chypre quand ils en emmenèrent un si grand nombre, en 1374⁹, à Gênes et à Chios; présida, comme vicomte de Nicosie, en 1376, au tribunal qui condamna à mort Thibat Belfharage et Alexopoulo¹⁰; fut un des douze chevaliers composant le conseil nommé après la mort du Roi Pierre II, en octobre 1382¹¹; fut nommé seigneur de Césarée par le Roi Jacques I^{er} entre 1383-5, et reçut de lui le casal d'Ara¹²; reçut aussi (si ce n'est le même casal) le village de Xometochi¹³.

« Quand Pierre [ou Nicholas, selon Amadi] Bussat voulut porter au connétable Jacques de Lusignan [Jacques I^{er}], à Gênes, la nouvelle de sa reconnaissance comme Roi, il se rendit chez Paul Machéras¹⁴, frère de l'historien Léonce Machéras, et secrétaire du vicomte, sire Jean de Néviles. Paul lui procura un sauf-conduit du vicomte¹⁵.

« Parmi les témoins de la procuration donnée à Nicossie, le 12 novembre 1390, par le Roi Jacques I^{er} à

1. J'ajoute plus loin d'autres détails sur ce seigneur.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 37, B. Voyez n° 222.

3. *Id.*, n° 37. A. Voyez n° 224.

4. F. Bustron, p. 277.

5. *Id.*, p. 302.

6. *Id.*, p. 314.

7. L. Machéras, p. 217.

8. *Id.*, p. 222.

9. *Id.*, p. 318.

10. { L. Machéras, p. 325.

{ Bustron, p. 345.

11. *Id.*, p. 350.

12. *Id.*, p. 352.

13. L. Machéras, p. 345.

14. Diomède Strambaldi l'appelle « Don Palmachiera » [de Mas Latrie, II, 394].

15. L. Machéras, p. 342.

l'amiral Pierre de Cafran pour traiter en son nom à Gênes, avec la Mahone de Chypre est *Johannes de Nivillis dominus de Azoto*¹. »

148. Pl. IX.

.....ΟΥΛΟΣ

.....ΠΠΗC

...δούλος..... serviteur [? de Dieu].....

149². Pl. X.

.....I IER. I.

? HIÉRUSALEM.

159. Pl. IX.

† ἐκοιμήθη ἡ δ[ούλη τοῦ Θεοῦ]

† Fut inhumée [la servante de Dieu].....

Bas d'une robe dont on voit la doublure au-dessus des pieds : grand manteau.

161. Pl. X.

.....II. JOURS : d'.....

163. Pl. X.

LAN D¹ M. CCCC. X. D' X. Q'. DIEUS. AIT. LARM AM.

Pas de dais : effigie, depuis la tête jusqu'à la ceinture, d'un religieux tonsuré dont les cheveux viennent se mêler à la barbe qui a deux pointes. La tête repose sur un carreau aux coins brodés³. Il tient dans les mains une bourse ornée d'une croix de Malte, et de l'épaule gauche dépend une étoile à quatre petites croix. Écusson portant un lion rampant.

169. Pl. X.

[D'] X. DIEU [AIT LARM].....

170. Pl. X.

.....[TRESPA]SSA : L' LUN[DI.....].....

171. Pl. X.

Beau fragment sans inscription : dais très orné.

1. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 421.

La famille Neville est représentée en Angleterre par le marquis d'Abergavenny K. G., chef distingué d'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres de ce pays-là, et qui jouit, comme les Graham et quelques autres, de la rare distinction de pouvoir

montrer, depuis les temps les plus reculés, une filiation mâle non interrompue.

2. On remarquera les quatre lignes singulières gravées sur ce fragment.

3. Cf. n° 226.

472. Pl. X.

Écusson portant une fasce, armoiries de la puissante famille de Tabarie. V. n^{os} 222, 223, 224.

475. Pl. X.

Sculpture en relief représentant une main qui soutient un bouclier.

480. Pl. X.

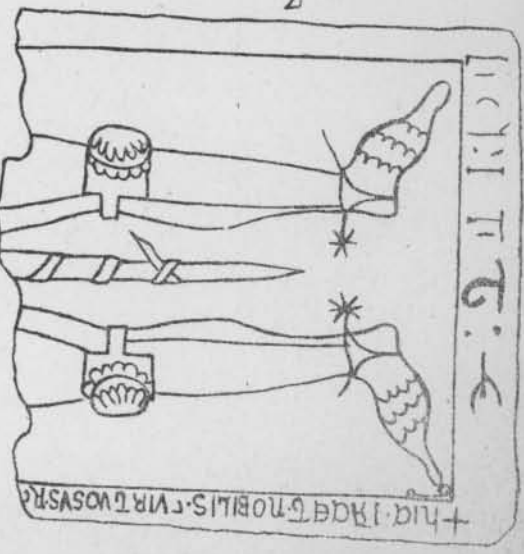
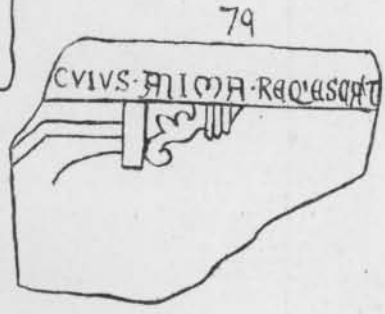
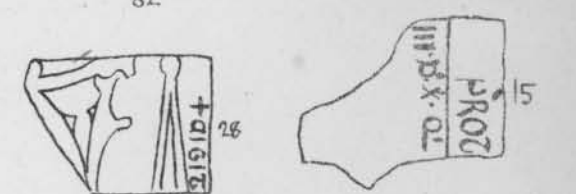
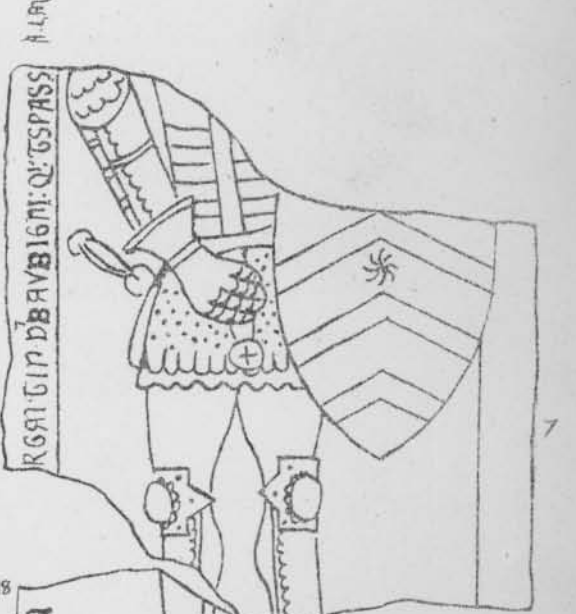
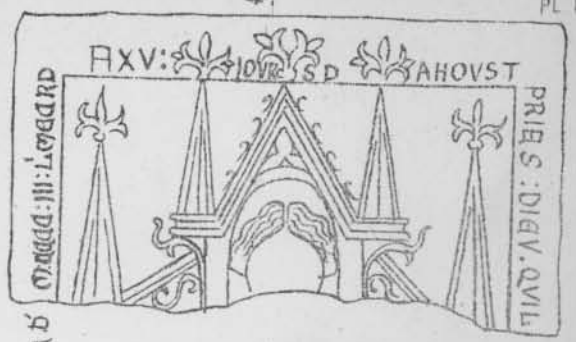
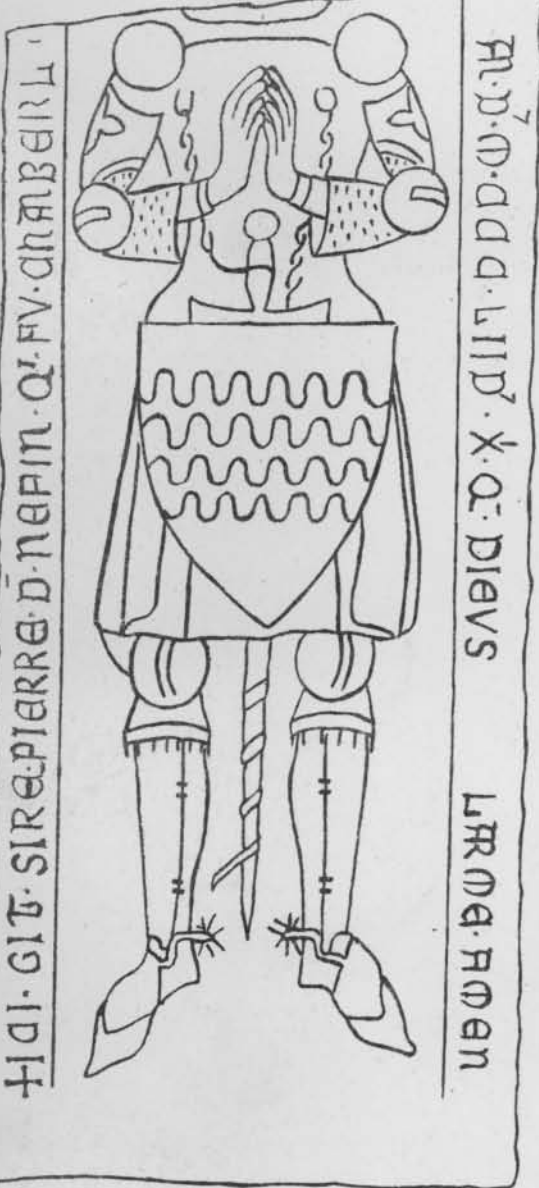
Fragment d'écusson portant une croix patée et alazée.

145

3

4

PL I



1

79

144

16

31

82

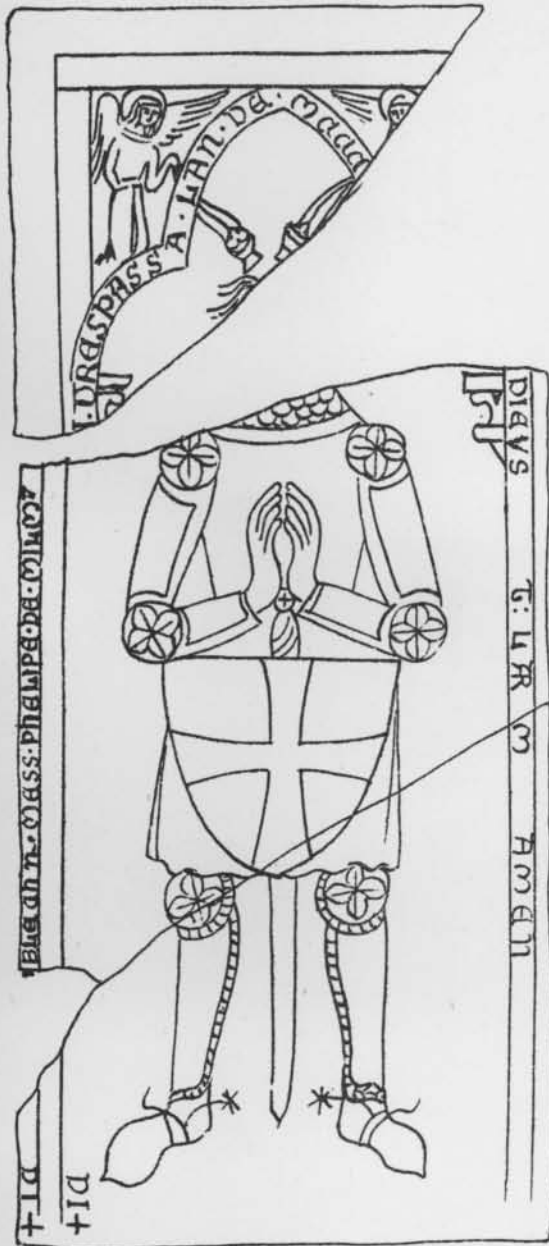
26

15

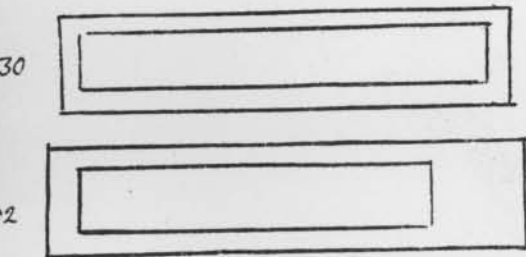
35

2

162

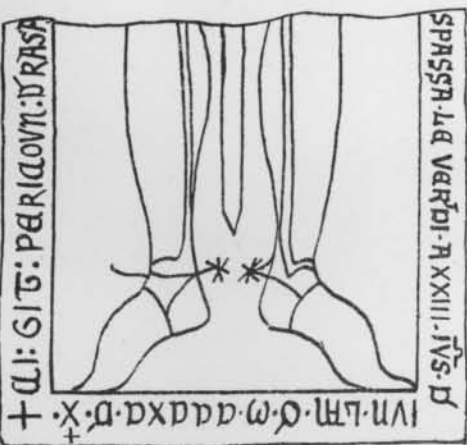


19



30

32



18

14

151

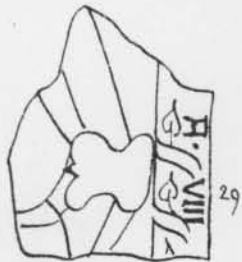


48

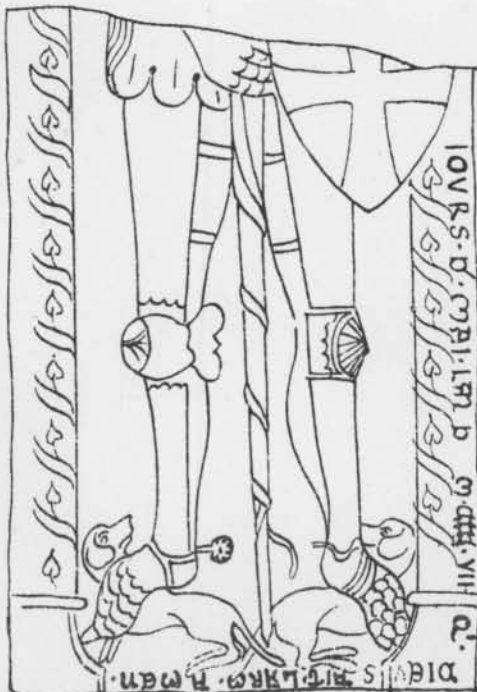
3 DONOBI CHRISPHE D'WILORS



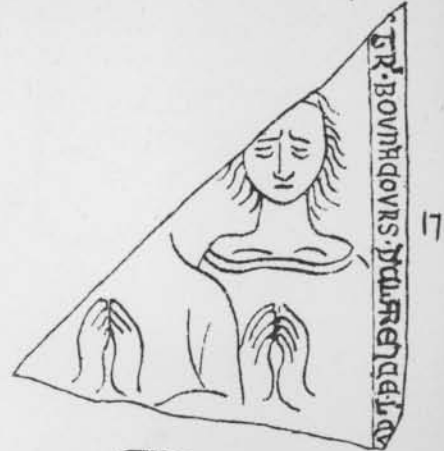
135



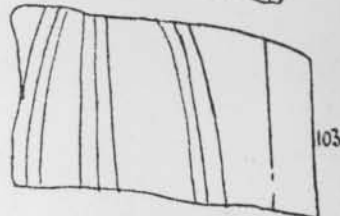
29



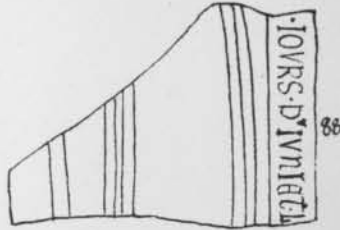
21



17



103



86

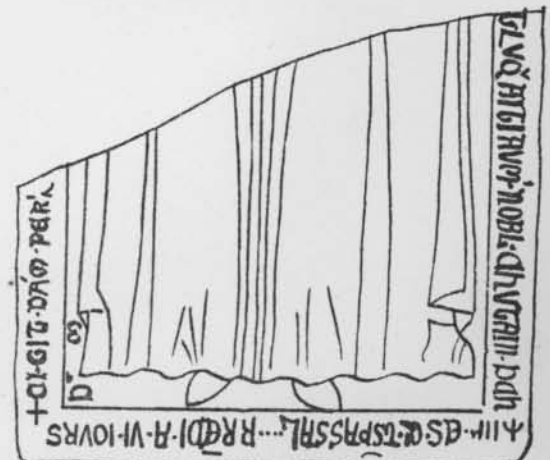


69

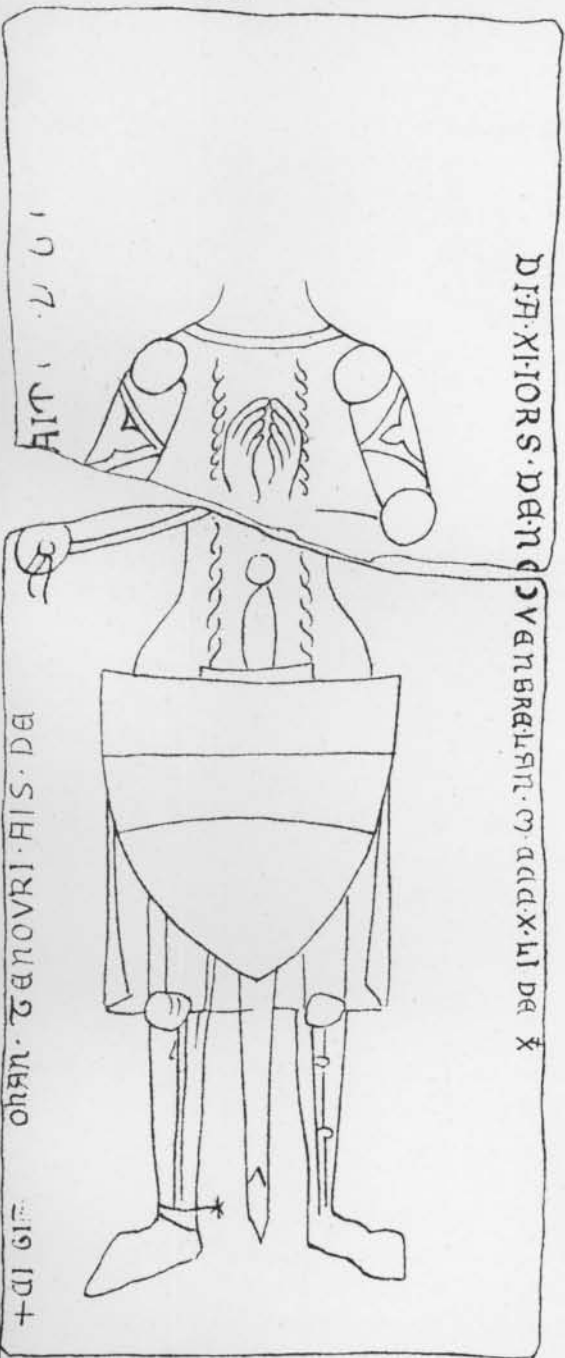
101



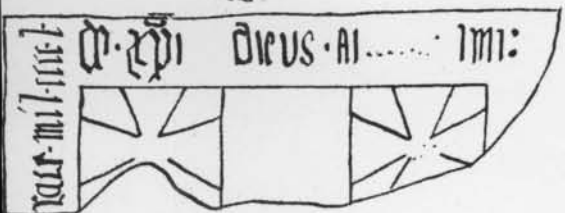
23



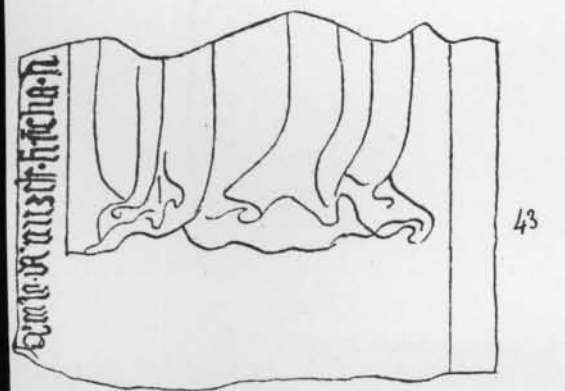
20



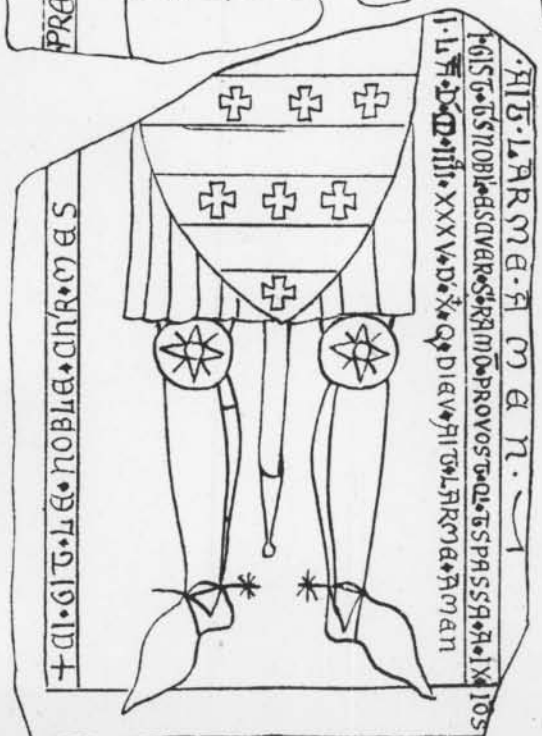
22



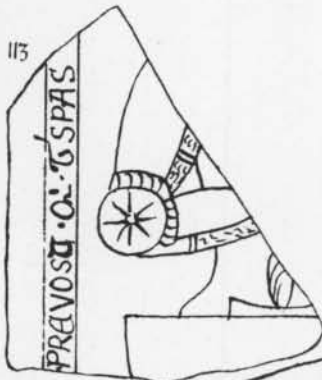
24



43



117



13



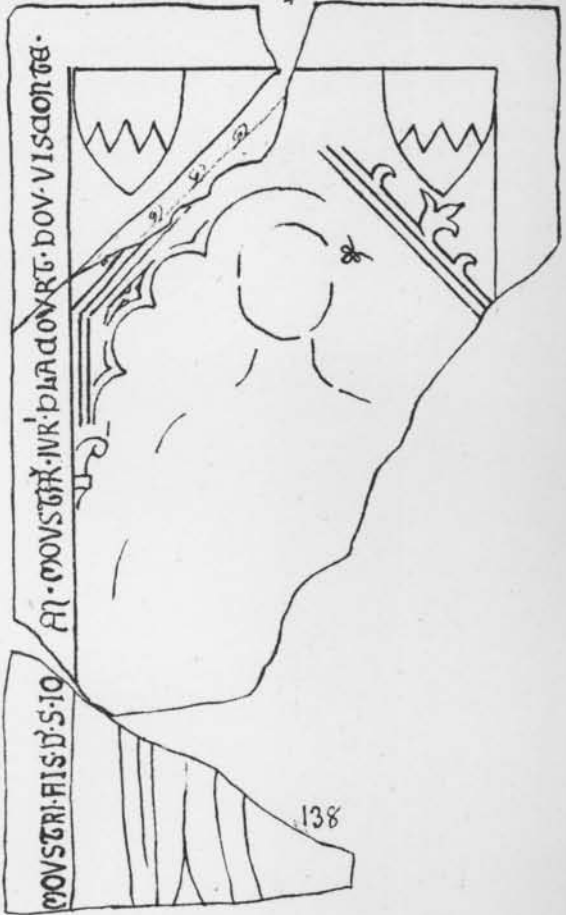
26



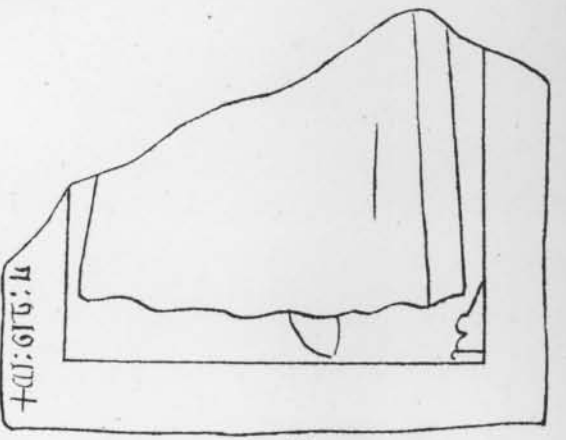
41



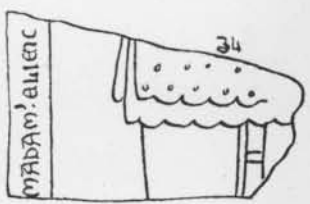
38



138



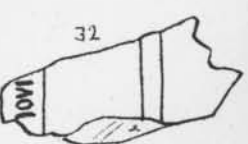
25



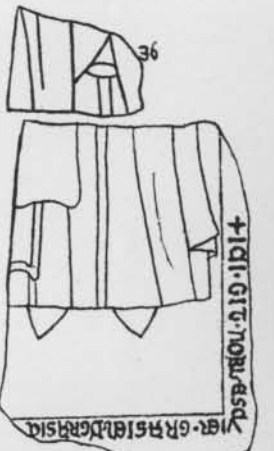
34



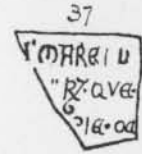
33



32

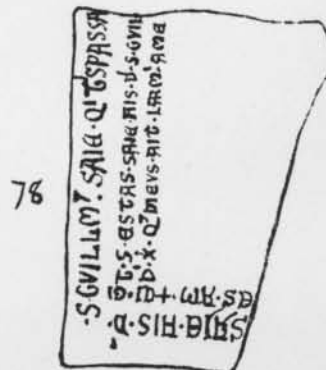
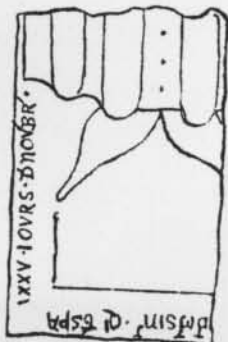
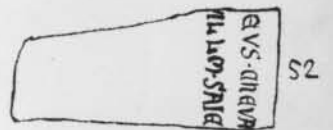
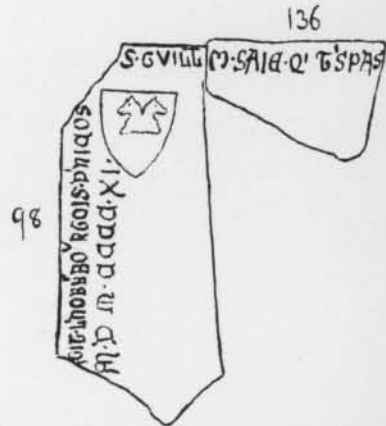
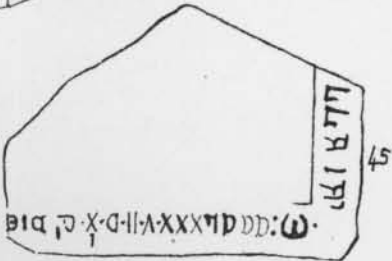
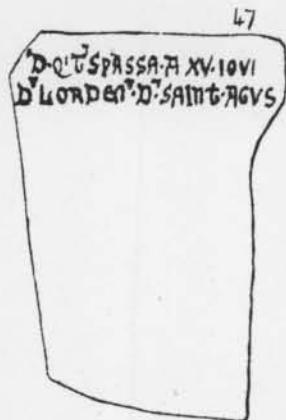
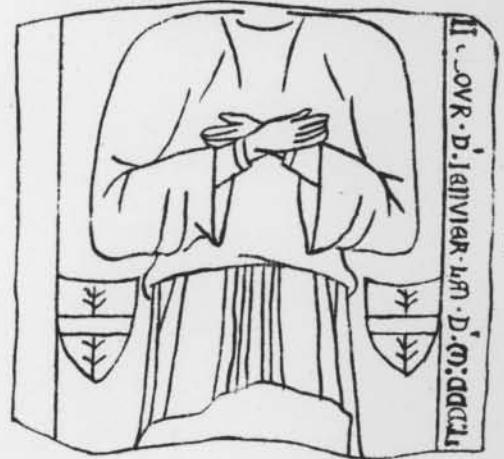


36



37

801



72



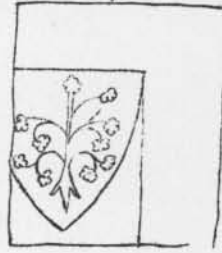
93



97



99



62



64



65



57



55



58



176



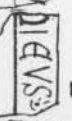
40



125



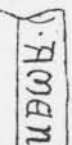
13



164



39

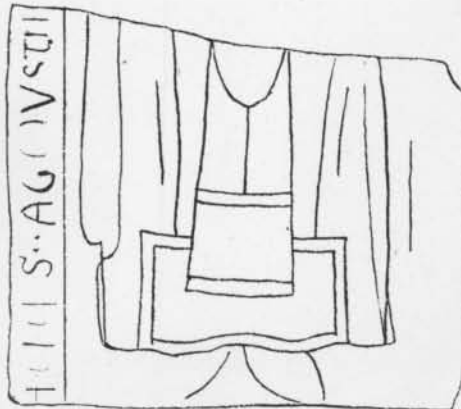


56

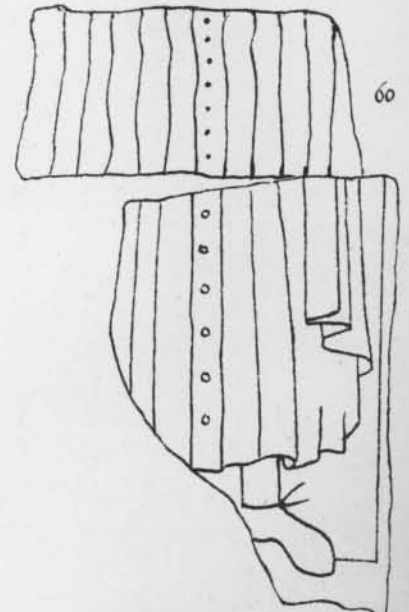


153

63



60



121

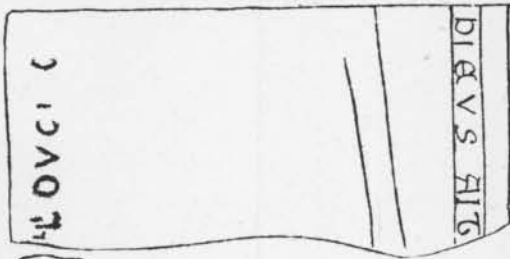
107



141

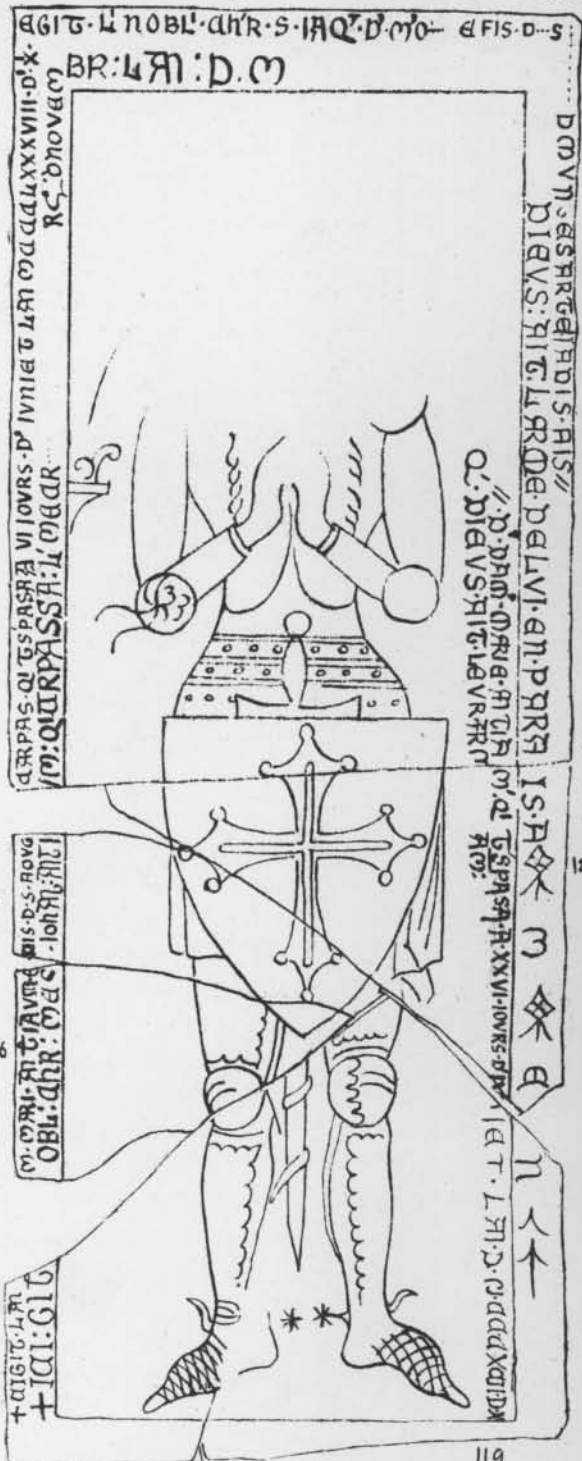
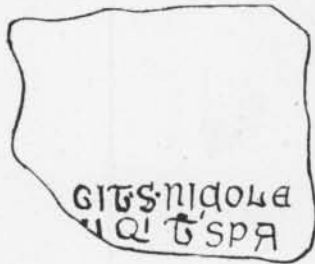


99



168

100



102

119

155

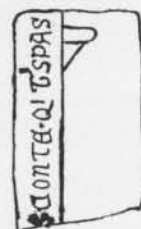
156

112

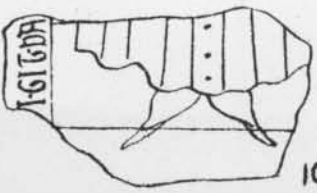
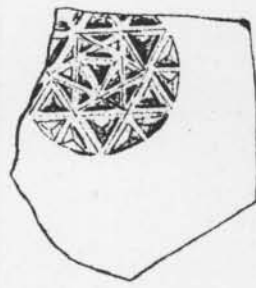


92

96

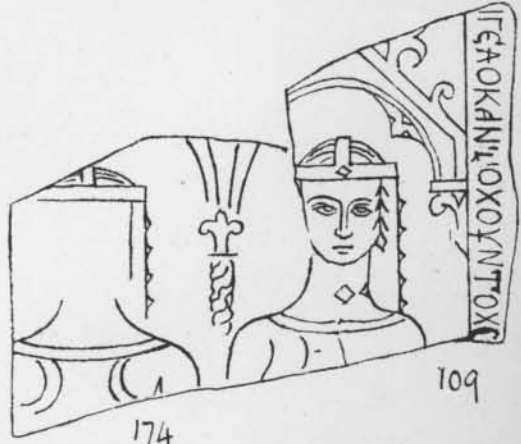


110



101

174



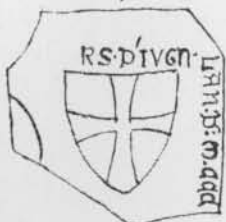
109

122

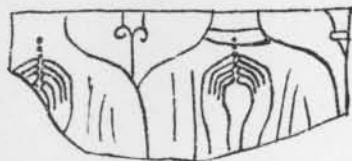
† ICI ERIT S. ANTONIS. AD CARIS. D
ANOURA. A. MA. Q. V. A. U. T. S. P. A. S. A. T.
S. I. E. Q. U. A. M. A. D. N. A. R. D. I. A. X. X.
S. M. A. I. M. A. N. P. O. C. C. A. D.



129



123

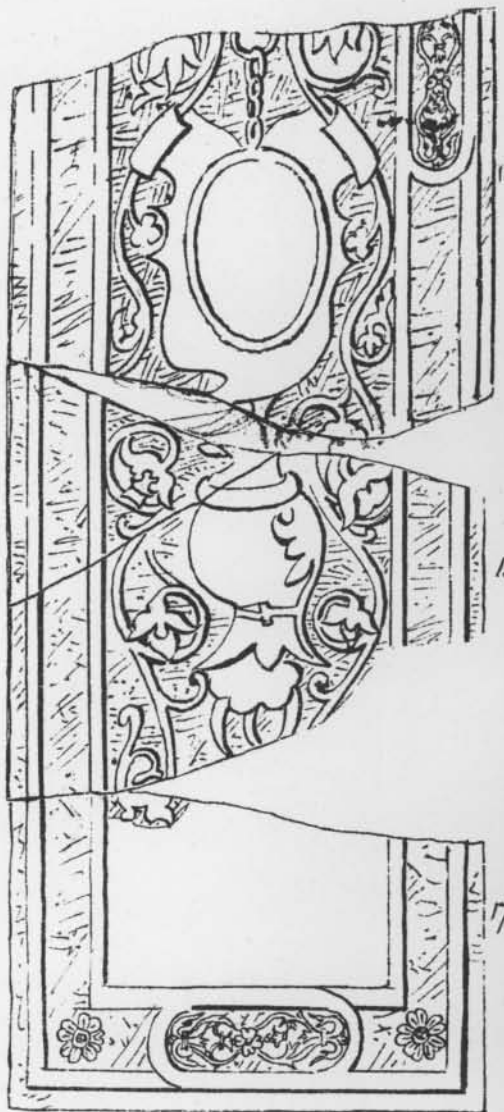


137



130

134



166

139

179

142



71



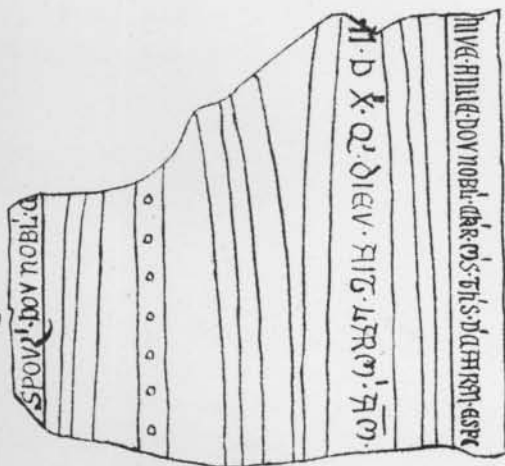
148



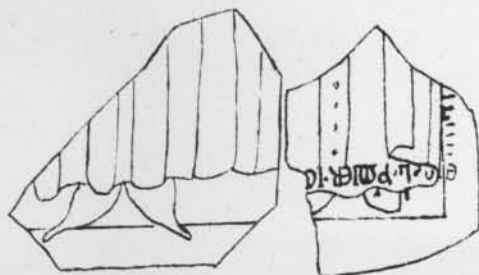
ΟΥΛΟΣ ΤΟΥ ΘΥΓΙΩΚΕΡΑΕΛΛΑ
ΟΣΜΗΜΕΡΤΙΩΚ'ΗΦΕΡΑ
ΧΙΛΙΟΥΟΥΟΚΤΚΩΣ. ΤΥΑ
ΡΧΕ ΤΟΥΣ :

115

120

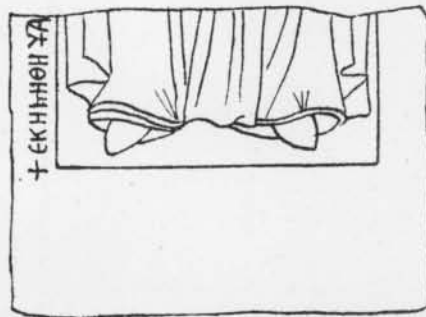


133

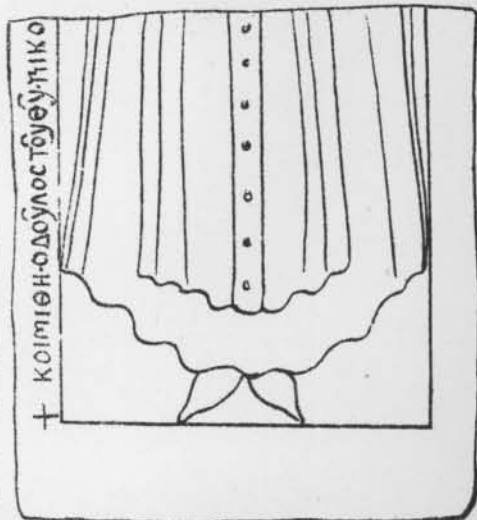


128

126



159



134

NICOSIE

ÉGLISE DES RELIGIEUSES CHARTREUSES

AUJOURD'HUI

ÉGLISE ARMÉNIENNE

ÉGLISE DES RELIGIEUSES CHARTREUSES ¹

AUJOURD'HUI ÉGLISE ARMÉNIENNE

Le docteur Francesco Piacenza², dans son *Egeo redivivo*, publié à Modène, en 1688, écrit comme suit sur les églises de Nicosie :

« La chiesa di S. Sofia, al tempo de christiani era bellissima, ed ora è ridotta in Moschea, come anche quella, ch'era dedicata à S. Agostino. Ora li Greci offitiano in quattro Chiese, e li Latini in due, cioè li P. P. Capuccini, Missionarij Francesi, in S. Giacomo, e i P. P. Zoccolanti, Missionarij Italiani, in Santa Croce³. Li Armeni hanno anch'essi la Chiesa loro, che è assai bella, la quale al tempo de i Rè era Vn Convento di Monache Carthusiane⁴. » Voy. le supplément, p. 172.

181⁵. Pl. XI.

† ICI. GIT. SEUR. SEBILE. D CONSET. SOVPIRIOVRE. D' NRE DAME. D'. TOURTOZE. Q'. TR'ESPASA. A. M. CCC. XVIII.
A. XXIII. IORS. D'. MARS. Q. DES. AIT. LARME. AMEN.

182⁶. Pl. XI.

† ICI. GIT. S. ANDRE AN'BROIZE. Q' T'SPASSA. A XI IOURS. D'. SETÉBRE.
LAN. D'. M. CCC. XLV. D'. X. Q'DIEU. AIT LARME.

183. A⁷. Pl. XI.

Cette inscription est mal gravée, les lettres étant inégales ; mais on lit clairement : † ICI AIT. SEUR. IS[A]BEV. GULIER. Q' TSPASSA A. II. IORS. D'FEVVRIER. LAN. D'. M. CCC. XL. D' X.

On semble avoir voulu ajouter d'une manière encore plus rude les mots : « QUE. DIEU. »

1. De Mas Latrie, *Chypre*, p. 349-361. Aujourd'hui église arménienne à Nicosie.

Dans son rapport du 30 juillet 1846, M. de Mas Latrie dit que cette église lui paroît être un édifice de la fin du XIII^e siècle. « C'est une grande nef, divisée en trois travées par des colonnes engagées dans le mur, dont les chapiteaux à feuillages reçoivent la retombée des nervures de la voûte. Le portique en ogive qui précède l'église sur la façade du nord, où est l'entrée actuelle pour les hommes, a été construit ou refait sous les Vénitiens, si ce n'est même postérieurement et sous les Turcs, comme on serait tenté de le croire en voyant l'imitation négligée des armes de Jérusalem exécutée sur les chapiteaux. Les contreforts et le haut de l'édifice avec les gouttières cannelées me paraissent dater de la première construction. Les anciennes fenêtres existent aussi au fond de l'église : elles se composent d'une double baie ogivale surmontée d'un quatre-feuille, le tout inscrit dans une baie supérieure

en gothique élancé. Le comble de la troisième travée, séparée aujourd'hui du haut de l'église et réservée aux femmes, a été enfoncé par les boulets turcs au XVI^e siècle, et refait ensuite en berceau. » J'ose croire que c'étoit un tremblement de terre qui causa la chute de ce comble.

2. P. 659.

3. L'église catholique actuelle de Nicosie.

4. Quelques-unes des inscriptions se rapportent au couvent de Notre-Dame de Tortose.

Mais M. de Mas Latrie (*Chypre*, p. 349) dit qu'après la perte de la Terre Sainte ce couvent fut transféré non à Nicosie, mais à Famagouste, et que, plus tard, les religieuses en changèrent le nom.

5. De Mas Latrie, *Chypre*, n^o 22. Tombeau d'une supérieure du couvent de N-D. de Tourtoze. V. 198.

6. De Mas Latrie, *Chypre*, n^o 29.

7. *Ib.*, n^o 31 A.

Mais que signifient les lettres plus petites ^M gravées très clairement en ligne perpendiculaire sous la croix initiale, de manière à surmonter les ^L premières lettres de chaque ligne avec lesquelles, du reste, elles n'ont rien à faire? ^L
^L
^C

M. de Mas Latrie a pu lire le nom complet qui est d'Agulier.

183. B¹. Pl. XI.

† ICI GIT. SEVR. SEBILE. D'AGULIER. Q' T'SPASSA. A. VIII. IORS. DAVRILL.
LAN. D'. M. C. CC. XLVII. D'. X. ²

Écusson contenant une croix, probablement les armoiries de la famille d'Agulier ou d'Angulier.

Quant à cette famille, M. E.-G. Rey dit ³ : « Aux noms de RAYMOND D'AGULLER et de MARGUERITE, sa fille, qui épousa Aimeri de Mimars; de SIMON D'ANGULLER, troisième mari d'Eschive, [de Mimars]; si toutefois il est de la même famille, nous ajouterons ceux de HUGUES D'AGULIER, qui peut-être, vers le même temps, fut témoin d'un acte du roi Henri II, de janvier 1286; et de deux religieuses, Isabelle et Sabine d'Agulier, mortes le 2 février 1340 et le 8 avril 1348⁴, que nous font connaître les inscriptions tumulaires de Chypre. C'est tout ce que nous savons de cette famille, alliée aux Mimars. » SIMON et [son fils] HUGUES D'AGULIER étoient deux des dix chevaliers qui gardoient le Roi Henry II en 1306 à Nicosie. [F. Bustron, 140.] Ils furent emprisonnés, en 1308, par le Prince de Tyr. [Amadi, 264.]

184⁵. Pl. XI.

† ICI. GIT. SEUR. FEMIE. SCAFACE. Q'. T'SPASSA. A XV. IORS. DA'VLL. LAN D.M.CCC.XLVIII.
D. X. DIEU. AIT. LARM. AME.

M. E.-G. Rey, *Familles d'outre-mer*, p. 592, dit que « la famille ESCAFACE ou SCAFAS, Génoise d'origine, était établie en Chypre au XIV^e siècle. Elle n'est pas nommée parmi les maisons nobles de Chypre dont le père de Lusignan a donné la liste. . . . » ORIGUE ESCAFACE eut une fille, MARGUERITE, qui épousa Simon Lengles; elle mourut le 9 juin 1331⁶. Sire HENRI SCAFAS, Génois, est nommé comme agent de la république de Gênes dans le traité conclu à Nicosie, le 21 février 1338, entre le Roi Hugues IV et cette république. Sire FRANÇOIS SCAFAS⁷, Génois, atteste ce traité.

BARTHÉLEMI SCAFACE, chanoine de Nicosie, signa comme témoin une déclaration de Pierre II, du 6 mars 1378⁸.

EUFÉMIE, dont nous avons ici la dalle sépulcrale.

185. Pl. XI.

† ICI GIT. DAME. NICOLETA. DEL. [Q'] T'SPASSA. L'LVNDI. A. XXIII [IOUBS DE J]ULIER⁹.
LAN. D'. MCCCX. Q' DIEU. AIT. LARM. AM. . .

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 31 B.
2. Le nom est bien Sebille, et je ne trouve que deux I après le V de la date.
Cette dalle nous donne les noms de deux autres religieuses.
3. *Familles d'outre-mer*, p. 556.
4. Je lis « Sebille » pour « Sabine », et 1347 pour 1348.
5. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 32. Quatrième tombeau de religieuse dans cette église. Sœur Eufémie fut probablement une des

victimes de cette maladie cruelle appelée la *peste noire*, qui ravagea l'Asie occidentale, l'Europe et l'Afrique en 1348-49. Elle sévit pendant dix-sept mois en Chypre et le roi Hugues IV fut obligé de se retirer au château de S. Hilarion pour s'y soustraire.
6. V. n° 217.
7. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 179.
8. *Familles d'outre-mer*, p. 592.
9. Peut-être faut-il lire Delier décembre] au lieu de juillet.

186 A¹. Pl. XI.

† ICI . GIT . DAME . IZABIAV . FILLE DE . DAME . MARGUERITE . D'CONCHES FEME . Q' FV . D' SIRE . IOHA . GRAS . Q' .
TRES . PASSA . A . M . CCC . E XVIII . AVII . IORS . DE . IVNG . Q . DES . AIT . LARME .

186 B². Pl. XI.

† ICI . GIT . D . AME . MARIE . D̄ . GRAS . ESPOVZE . D̄ . MESS' . PIERE . LE . GLES' . Q' . T' SPASSA . A XVIII IORS DAV' L . LÂ . D̄ .
M . CCC . XLVIII . D̄' . X' . DIEU . AIT . LARME . AMEN .

Voilà probablement une autre victime de la peste noire.

M. Rey³ dit que la famille « de Langles ou Langlois ne paroît qu'à partir du XIV^e siècle⁴ ».

« EUDES LANGLOIS [« HUGONI DE LENGLOYS »], chambellan de Chypre, assiste, le 18 juin 1462, à l'accord de la Reine de Chypre avec la cour de Savoie; il est encore cité le 8 novembre de l'année suivante, dans des lettres de sauvegarde accordées par le grand-maître de Rhodes à plusieurs Cypriotes. M. de Mas Latrie dit que son vrai nom était Hugues de Langlois, l'Anglais ou Lenglès⁵. Il suivit la Reine en Europe, mourut à Rome en 1476 et fut enterré dans les caveaux de Saint-Pierre.

« ARTHUR DE LANGLOIS [LONGLÉ] est mentionné le 1^{er} juillet 1474 dans une lettre du grand-maître de Rhodes.

« JACQUES DE LANGLOIS était interprète de la Reine Charlotte et fut chargé par elle, le 7 mars 1485, de demander au duc de Savoie la ratification du traité du 25 février. »

Quant à la famille de Gras, cette dalle nous apprend que sire Johan de Gras épousa Izabiau de Conches [fille de dame Marguerite de Conches], morte le 7 juin 1318; et que dame Marie de Gras, peut-être leur fille, épousa messire Pierre de Lenglès, et mourut, probablement de la peste, le 13 avril 1348.

Quant à la famille de Conches, nos historiens semblent l'avoir ignorée encore davantage. Il n'en est pas question dans « Chypre »; ni dans les « Familles d'outre-mer », pas même dans ce *refugium relictorum*, les « Autres familles importantes en Syrie et en Chypre », où M. Rey énumère dix-neuf familles qu'il dit ne pouvoir faire le sujet de notices particulières.

Cependant, outre Izabiau, fille de dame Marguerite de Conches et femme de sire Johan Gras, décédée le 7 juin 1318, je remarque :

1^o Que Baudouin, comte d'Edesse, couronné Roi de Jérusalem en 1101, et décédé le 16 mars 1119, épousa en premières noces Gutueve (ou Godehilde), fille de Raoul II, seigneur de Tôeny et de Conches, porte-enseigne de Normandie, et d'Élisabeth, fille de Simon, comte de Montfort et petite-fille de Roger, seigneur de Tôeny, qui tiroit son extraction de Malahulce, oncle de Rollo, premier duc de Normandie⁶.

2^o Que lorsque les Impérialistes ou Lombards envahirent la Chypre en 1232, dame Eschive de Montbéliard, épouse de Balian d'Ibelin, se déguisa sous l'habit d'un frère mineur et se sauva au rocher de Buffavento, où elle fut reçue par un vieux chevalier nommé GÉRARD DE CONCHES qui tenoit ce château pour le roi Henri I^{er}, et qui lui donna des vivres et tout ce dont elle avoit besoin⁷.

3^o Que GILE DE CONCHES est nommé parmi les jurés de la Cour des Bourgeois à Acre, le 14 octobre 1274⁸.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n^{os} 23 et 30^a.

2. *Ib.*, n^o 30^b.

3. *Familles d'outre-mer*, p. 605.

4. V. pour SIMON DE LENGLES, époux de Marguerite Escaface, le n^o 217.

5. *Hist.*, III, 126 n.

6. *Familles d'outre-mer*, édit. Rey, p. 10.

7. F. Bustron, *Chronique*, p. 91. On l'appelle GUINARD DE CONCHES dans *les Gestes des Chypriotes*, p. 94.

8. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 677, n.

4° Qu'en 1310, après l'assassinat du Prince de Tyr [le 5 juin], Ague de Bessan et les autres chevaliers qui tenoient Famagouste pour le Roi Henri II, alors exilé en Arménie, envoyèrent à Nicosie à la Reine-Mère Isabelle, deux messagers, Jean le Tor et JEAN DE CONCHES¹.

5° Que RAYMUNDUS DE CONCHIS est témoin, le 13 mai 1329, à Nicosie, d'un acte de Guy d'Ibelin, sénéchal de Chypre, établissant dans l'église de Nicosie cinq assises [bénéfices] dont le payement est assuré sur les rentes que le fondateur a reçues du Roi à Sivouri².

6° Que sire JOHAN DE CONCHES fut un des témoins de l'assignation d'un douaire de cinq mille florins d'or à Marie de Bourbon faite à Nicosie le 31 janvier 1330³.

7° Que plus loin, au n° 219, dame BIENVENUE DE CONCHES, décédée le 11 mars 1330, semble avoir été épouse de messire Balian Lambert mort en 1337, dont la famille étoit d'ancienne chevalerie d'Orient⁴.

8° De même au n° 221 B, que Madame..... CONCHES, morte en 1334, fut épouse du noble chevalier messire Barthélemy de Tabarie⁵.

9° Que « Dominus ODDO DE CONCHIS » attesta à Nicosie, le 21 février 1338, le traité conclu entre le Roi Hugues IV et les Génois⁶.

10° Que lorsque Pierre, comte de Tripoli⁷, et Jean [Prince d'Antioche] quittèrent Chypre à l'insu de leur père le Roi Hugues IV, pour voir le monde, en 1349, ils emmenèrent avec eux Simon Thenouri et PIERRE DE CONCHES⁸.

11° Machéras dit qu'en 1376 le Roi Pierre II prit une partie du jardin de sire DE CONCHES quand on mit, dans l'intérieur des fortifications de Nicosie, la porte de Sainte-Vénérande et la cour royale nommée Contiatica [la demeure des Comtes ou Enfants du Roi]⁹.

12° En 1241, le maréchal Filangieri attira au parti de l'Empereur Frédéric deux « gransborjois d'Accre quy mout avoyent grant pooir sur le peuple¹⁰ » de la ville. L'un avoit nom Johan Vaalin, et l'autre GUILLAUME DE CONCHES.

187¹¹. Pl. XII.

† ICI GIT SVER ANNE DMOTOLIF¹² Q' TSPASSA L' MEC'DI A XVI IORS DAV'LL LA D' MCCCXLVIII
D' X DIEU AIT LARME. AMEN.

Je cite des Familles d'outre-mer ce qui suit; les notes de M. E.-G. Rey sont entre crochets.

LA FAMILLE DE MONTOLIF

Entre les familles qui ont tenu les premières dignitez au royaume de Cypre est celle de MONTOLIF, dont les armes estoient un escu chargé d'un *lyon rampant*, ayant pour cimier un dragon, comme j'ay remarqué^a du sceau de Pierre de Montolif, bouteiller de Cypre, attaché à des lettres de 1328. Ainsy il y a lieu de douter de celles que M. Della Chiesa, évesque de Saluces, donne aux Montolivo de Cypre, *d'argent à une plante d'olive nourrie sur un mont de*

1. F. Bustron, *Chronique*, p. 222.

2. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 723.

3. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 164.

4. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 26 A et B.

5. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 25 C.

6. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 179.

7. Plus tard le roi Pierre I^{er}.

8. F. Bustron, *Chronique*, p. 257.

9. *Chr.*, 335, 47.

10. *Les Gestes des Chiprois*, 124.

11. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 33.

12. Sœur Anne de Montolif, morte le mercredi 16 avril 1348, est la cinquième religieuse et probablement la troisième victime de la peste noire dont nous avons trouvé le tombeau. L'inscription est gravée avec plus de soin que ne le sont la plupart de celles portant la date du mois d'avril 1348.

a. Voy. ci-après.

sinople. Le Lignage d'outre-mer fait assez souvent mention des seigneurs de ce nom et de leurs alliances, entre lesquels j'ay remarqué ceux qui suivent, dans les autres auteurs et dans les titres.

[Ces seigneurs semblent s'appeler indifféremment de Montolif ou de Montolieu, de *Monte Olivarum*, de *Monte Olivo* ou *Montolivo*, de *Monte Oliu*. Montolieu est une petite ville de Languedoc ^a (Aude, arrondissement de Carcassonne, canton d'Alzonne), d'où est originaire cette famille, établie depuis le XIII^e siècle à Marseille et dans le bas Languedoc. Les Montolif énumérés ci-dessous ont-ils tous la même origine? Sont-ils tous membres d'une même famille? Nous n'oserions l'affirmer. Nous ne mentionnerons que ceux qui paraissent avoir séjourné dans la terre sainte ou en Chypre, ou du moins avoir eu des rapports directs avec les personnes et les affaires de l'Orient.

O. DE MONTE OLIVO fut témoin d'un acte de Raymond I^{er}, comte de Tripoli, l'an 1144 ^b.

RAIMOND DE MONTE OLIU, de *Montolivo*, souscrivit plusieurs actes de Raimond II, comte de Tripoli ^c, dans les années 1174-1184 ^{*}.

BENGERIUS DE MONTOLIVO, forme altérée peut-être pour *Berengarius* ou *Rogierius*, souscrit un acte de Boémond d'Antioche, comte de Tripoli du 21 août 1198 ^d. Ce même acte est souscrit par

OGERIUS, ou OGIER, son fils. C'est tout ce que nous savons de ces deux personnages ^{**}.

BAUDOIN DE MONTOLIVE, homme de Boémond VI, prince d'Antioche, souscrivit un acte de ce prince ^e de 1256, avril.]

SIMON DE MONTOLIF, mareschal du royaume de Chypre ^f, fut tué au siège de la ville d'Acre, l'an 1296. [?1291] Il laissa, entre autres enfans, Alix, mariée à Thibaud, seigneur de Bessan ^{***}.

GUY DE MONTOLIF espousa Marie ^g, fille de Raymond de Giblet, seigneur de Mesmedin [ou Besmedin].

[C'est lui vraisemblablement qui s'entendit avec Gui de Giblet pour enlever la ville de Tripoli au prince d'Antioche, dont il était homme lige, ainsi que l'en accuse la relation faite par-devant notaire ^{****} contre Gui de Giblet, le 18 février 1282 ^h.

SIMON DE MONTOLIF, appelé *Simon de Mont-Olympe* par Lorédan ⁱ, *Simonet de Mons*, par Ét. de Lusignan ^j, assassina en 1310, comme on l'a vu, Amauri ou Almeric, régent de Chypre, dont il était le favori ^{***** k}. V. Supplément, p. 168.

RAYMOND DE MONTOLIF s'allia avec Marguerite, fille de Rohart de Cayphas. [Il peut être celui qui fut témoin ^m d'un acte du roi Hugues IV, en 1338.]

JEAN DE MONTOLIF ⁿ espousa Eschive, fille de Raymond de Mimars, seigneur de Traussades, veuve de Thomas de la Baume ^{*****}.

a. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 482. — Moréri, *Dict. hist.*, t. V, p. 129-131, édit. de 1732.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 23, p. 25.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n^{os} 4, 54, 70, 75, p. 55, 71, 76, 283.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 211, p. 252.

e. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 129, p. 254.

f. *Lignages d'outre-mer*, c. xv, xxvii.

g. *Lignages d'outre-mer*, c. xix, xxx.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 663.

i. Loredano, l. V, p. 253; traduct. franç., t. I, p. 279.

j. Étienne de Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 141 verso.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 116 et note 2.

l. De Mas Latrie, t. III, c. xxv, xxxvii.

m. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 179.

n. *Lignages d'outre-mer*, c. xxvii, xxxix.

où il périt. D'autre part, Philippe de Maizières, dans le *Songe du Vieil Pèlerin* [de Mas Latrie, *Hist.*, II, 115, 116], fait dire à la reine Vérité que « finalement un chevalier de grant lignée... s'accorda avec la chevalerie de Chypre, et occist son seigneur [Amaury] lui estant son chambellain, es chambre des aisemens. Et ainsy fut vengié le roy [Henry II] qui estoit en prison, par la divine espée de ma suer Bonne Adventure ».

Ce Simon était fils de sire THOMAS DE MONTOLIF [F. Bustron, 196]. Lorsqu'il s'enfuit, on fouilla la maison de madame SIBYLLE DE MONTOLIF, à Nicosie, qui étoit son « ameda » (= *amita*, la sœur de son père). [F. Bustron, 211.]

***** Quand le roi Henri II rentra à Famagouste de son exil en Arménie, en 1310, il envoya à Nicosie une force armée sous les ordres de JEAN DE MONTOLIF [F. Bustron, 235]. V. le Supplément, p. 168.

* J'ajoute ici, de p. 495, « GÉRARD, frère de RAIMOND DE MONTOLIF, souscrivit deux actes de Raimond II, comte de Tripoli, mars 1181 et juin 1184 ».

** J'ajoute PIERRE DE MONTOLIF, qui fut l'un des cinq chevaliers qui accompagnaient Balian d'Ibelin dans la bataille d'Agridi, en 1232 [F. Bustron, 95].

*** En 1284, le connétable SIMON DE MONTOLIF vint à Tyr et emporta en Chypre le cadavre du roi Hugues III et ceux de son fils, le prince Beymont, et de son père Hugues d'Antioche. [Les Gestes des Chiprois, p. 217.] THOMAS DE MONTOLIF fut père de Simon, qui assassina le prince de Tyr en 1310.

**** JACQUES DE MONTOLIF s'échappa de Paphos à Rhodes, février-mars 1310. Il était partisan de Henry II [F. Bustron, 193].

***** Du Cange a dit précédemment, p. 68, que le régent Amaury fut assassiné en sa chambre, comme il reposait, par Simon de Mont-Olympe (ou Montolif), son plus intime amy, qui, pour se sauver, se jeta dans la mer,

[C'est lui vraisemblablement qui fut témoin de plusieurs actes, en 1328-1330 ^a, et entre autres des lettres de ratification du mariage de Marie de Bourbon, 31 janvier 1330.]

BERTRAND DE MONTOLIF ^b fut conjoint par mariage avec Plaisance, fille de Jean de Giblet et de Poitevine.

* [BARTHÉLEMI DE MONTOLIF fut choisi par le prince Hugues (Hugues IV) pour requérir en son nom ^c, auprès des barons du royaume, la couronne de Chypre, vacante par la mort du roi Henri II, son oncle, le 2 avril 1324.

Il fut témoin d'un traité avec Gênes ^d, du 21 février 1338. Il était alors camérier du roi Hugues IV.]

THOMAS DE MONTOLIF espousa Douce ^e, fille d'Anceau de Brie et d'Églantine de Cayphas. Je ne sçay si c'est le mesme qui espousa une belle dame nommée Jeanne ^f, laquelle estant veuve de Thomas, son mary, en l'an 1367, fut aimée par le roy Pierre, qui en eut un enfant, et si c'est celui qui est qualifié mareschal de Cypre [dans plusieurs actes de 1328-1338 ^g, et en particulier] dans la procuration du roy de Cypre, de l'an 1328 ^h, pour traiter le mariage de Guy, son fils aîné, avec Marie de Bourbon.

[Les dates ne permettent guère d'attribuer ces circonstances à un même personnage. Le mari de Douce peut bien être celui qui, maréchal de Chypre, fut témoin d'actes de 1328-1338; mais ce maréchal ne peut que difficilement être le même que celui qui aurait, trente ans plus tard, laissé une jeune veuve, devenue la maîtresse du roi**.]

Laquelle [procuration] est encore souscrite de

JEAN DE MONTOLIF, qui est peut être celui qui espousa Eschive de Mimars [nous avons vu que la chose était fort probable]; et de

SIMON DE MONTOLIF le jeune, qualifié baile du royaume de Hiérusalem, aux lettres de ratification du mariage de Guy, fils du roy de Cypre ⁱ, avec Marie de Bourbon, l'an 1330 [14 et 31 janvier].

[On le voit encore témoin de plusieurs autres actes ^j pendant les années 1328-1330. Dans celui du 2 mars 1328, où Hugues IV choisit des procureurs pour aller en France contracter mariage pour Gui, son fils, avec Marie de Bourbon, il est témoin avec le surnom de *le Jeune*; dans les actes suivants, il n'a plus ce surnom, mais il est qualifié bouteiller du royaume de Jérusalem; et non *baile*, comme l'a écrit Du Cange.

On le voit parmi les témoins du traité avec Gênes, le 16 février 1329 ^k, on y voit aussi un autre SIMON DE MONTOLIF sans qualification aucune. Un autre traité avec Gênes, du 21 février 1338 ^l, nous montre parmi les témoins SIMON DE MONTOLIF, sans surnom ni qualification. C'est peut-être le même que le second.

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, 141, 158, 164; t. III, p. 725.

b. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, c. XIX, xxx.

c. *Assises de Jérus.*, t. II, c. XVIII, p. 419; Labbe, p. 542.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 167, 178.

e. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XXVI, p. 411, 450; édition Beugnot, c. XVIII.

f. Loredano, l. VII, p. 388; trad. franç., t. I, p. 425, 426.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 142, 144, 179. — *Titres originaux.*

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 141.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162, 164.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 141, 142, 144, 158, 178.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.

l. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 178.

* Il négocia le mariage du roi Henry II avec Constance, fille du roi de Sicile, en 1318, et accompagna cette princesse en Chypre [F. Bustron, 249].

** Dans la *Généalogie des rois de Chypre*, p. 26, M. de Mas Latrie dit que cette maîtresse du roi Pierre I^{er} « était Jeanne d'Aleman, veuve de Thomas de Montolif, seigneur de Choulou, dont les amours et les malheurs, chose

étrange, ont trouvé des échos sympathiques jusque dans la population indigène de l'île de Chypre ». Machéras dit qu'elle était veuve de JEAN DE MONTOLIF [Chr., 127]. Peut-être son mari était-il le sire JEAN-THOMAS DE MONTOLIF qui fit partie de la flotte chypriote en 1365 [87]. V. le Supplément, p. 168.

Enfin, nous voyons au 16 mai 1355 un SIMON DE MONTOLIF, bailli de la seigneurie de Chypre ^a, auquel semblent subordonnés plusieurs autres baillis du royaume. Est-ce le bouteiller, ou le second Simon, ou un troisième personnage différent des deux premiers?]

PIERRE DE MONTOLIF, chevalier, bouteiller du royaume de Cypré, fut choisy par le roy Hugues avec Lambertin de Bologne ^b, chanoine de Famagouste, pour aller traiter le mariage de Guy de Cypré, fils du roy, avec Marie de Bourbon, fille de Louys, duc de Bourbon; lequel fut conclu en la chapelle de Bourbon, le 29^e de novembre, l'an 1328. Il fut aussy tricoplier de ce royaume [comme on le voit dans l'acte de ratification du contrat ^d].

BARTHÉLEMY DE MONTOLIF, chevalier, vivoit l'an 1324 ^e et 1372 ^r. [V. Supplément.]

[Ce sont probablement deux personnages distincts. Le premier était déjà dans les affaires en 1324, comme on l'a vu. Le second ^e s'entremet inutilement pour réconcilier Pierre II avec les Génois, et empêcher le siège et la prise de Famagouste. Les inscriptions tombales de Chypre ^g nous font connaître une dame Anne de Montolif, morte le 16 avril 1348.]

JEAN DE MONTOLIF, chevalier, fut un des seize barons qui furent choisis, en l'an 1368 [1369], pour compiler** le livre des Assises du royaume de Hiérusalem ^h. Il est parlé de luy dans la Vie de saint Pierre Thomas, patriarche d'Antioche, écrite par Jean Carmesson, n^o 63.

[C'est lui sans doute qui, camérier de Chypre, avait été témoin d'un acte du 16 août 1360 ⁱ, confirmant certains privilèges aux Vénitiens. Ce peut encore être lui qui, avant 1383, céda par échange à Clément de Prementorio, Génois, un fief de soudée, de 1,000 besants de rente ^j, dont celui-ci, en 1395, réclamait encore la mise en possession ^{***}.]

HUGUES DE MONTOLIF ^{****} fut estably gouverneur de Famagouste ^k, aprez la mort du seigneur d'Ibelin, par le roy Pierre, [avant] l'an 1373. [Il avertit le roi, 2 octobre 1373, de l'arrivée des Génois. Amadi, 446.]

[THOMAS DE MONTOLIF ^{*****}, auditeur du royaume de Chypre, était, en 1355^l, bailli ou baile pour le diocèse de Nicosie.

a. Bans et ordonnances des rois de Chypre. — Assises de Jérus., t. II, p. 377.

b. Du Cange, *Hist. de Constantinople, sous les empereurs français*, l. VIII, n^o 11.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 140 et note 2, p. 144, 161.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 161.

e. *Assises de Jérus.*, t. I., p. 542, t. II, p. 419.

f. Loredano, l. VIII, p. 441; trad. franç., t. II, p. 22.

g. De Mas Latrie, Rapport n^o 33, p. 515.

h. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 461; édit. Beugnot, t. I, p. 6.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 230.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 781-783.

k. Loredano, l. VIII, p. 452; trad. franç., t. II, p. 36.

l. *Assises de Jérus.*, t. II, c. XXXII, p. 377.

* Machéras [194] l'appelle ODET DE MONTOLIF. Il ajoute [339] que Pierre et Guillaume de Montolif, avec les autres chevaliers composant le conseil de régence en 1383 se réunirent le mercredi de la quatrième semaine de carême dans la maison de Marguerite de Norès, épouse de BARTHÉLEMY DE MONTOLIF, dame du village de Stéphano-Vatili. Marguerite avait donné sa maison en gages à Pierre [Perrot] de Montolif pour mille aspres de Chypre.

** Machéras nomme parmi les seigneurs qui prirent Satalie, le 24 août 1361, sire ARNAUD DE MONTOLIF, le fils de THOMAS DE MONTOLIF, seigneur de Cliron, sire JEAN DE MONTOLIF l'amiral (peut-être l'un des seize barons nommés plus haut dans le texte), sire HUGUES DE MONTOLIF (vicomte de Famagouste). [*Chr.*, 62.] Il dit que l'amiral JEAN fut créé chambellan du royaume de Jérusalem par Pierre I^{er} le 28 mars 1360 [55], et fit partie de la flotte, le 7 déc. 1366 [101].

*** Seulement l'acte dit « Symone de Monte-Ollivo, camerario Cipri ». Toute cette note de M. Rey doit se rapporter à un « Symon » de Montolif.

Le chevalier JEAN DE MONTOLIF est peut-être le seigneur de Vavatzinia, qui épousa l'une des demoiselles d'honneur que Valentine Visconti, épouse de

Pierre II, amena de Milan en Chypre, en 1377 [Machéras, 328]. Le noble seigneur JEAN DE MONTOLIF, conseiller du roi, est nommé parmi les témoins qui déposèrent quant au miracle du légat Pierre de Thomas récemment décédé. Les dépositions furent reçues dans la sacristie de l'église de Notre-Dame-du-Carmel, à Famagouste, par Siméon, évêque de Laodicée, le 14 avril 1366 et jours suivants [de Mas-Latrie, *Hist.*, II, 284 n.]. V. le Supplément, p. 168.

**** Cet HUGUES fut l'un des seigneurs qui prirent Alexandrie le 9 octobre 1366 [87] et que les Génois emmenèrent de Chypre en 1374 [306].

***** THOMAS DE MONTOLIF remplaçoit en 1349 le bailli de Famagouste [Machéras, 45], quitta Famagouste le 9 avril 1360, pour se rendre comme ambassadeur auprès du Pape [57], tint une enquête sur la conduite du podestat génois à Famagouste en 1363 ou 1364 [76], faisoit partie de la flotte qui alla à Rhodes en 1365. [Strambaldi, 65.] Sire THOMAS DE MONTOLIF DE CLIRON commandoit la quatorzième galère dans la flotte qui alla à Satalie en 1367, fut nommé capitaine de Satalie en mai 1367 [108, 109], et y tint une enquête en 1370 [175].

En 1361 ^a, il fut ambassadeur du roi Pierre I^{er} à Venise. Le 17 janvier 1369, il requit la bailie du royaume de Chypre pour le prince Jean d'Antioche ^b, oncle de Pierre II, lors de l'avènement de celui-ci à la couronne, et, le 16 novembre suivant ^c, il fut un des seize seigneurs nommés pour la revision des Assises. Le 24 décembre 1371 ^d, au nom des grands de Chypre, il demanda au gouverneur ou régent du royaume, Jean, prince d'Antioche, la mise en possession des royaumes de Chypre et de Jérusalem, pour le jeune prince devenu majeur. Le 17 octobre 1372, il fut confirmé dans sa dignité d'auditeur de Chypre ^e, qu'il avait tenue sous les règnes de Hugues IV et de Pierre I^{er} ^{*}. Un Thomas de Montolif figure aussi, en 1383, 30 mars ^f, comme maréchal de Jérusalem et bailli de la secrète, dans un acte de Jean de Brie, prince de Galilée, turcoplier de Chypre. Peut-être est-il un plus jeune frère de Thomas l'auditeur, qui est surnommé souvent l'aîné.]

PIERRE DE MONTOLIF et GUILLAUME DE MONTOLIF ^{**}, frères, et RENAUD [OU ARNAUD] DE MONTOLIF ^g, furent élus, avec quelques autres barons de Cypre, lieutenans du royaume, après la mort du roy Pierre II, l'an 1383. [L'histoire ne dit plus rien de Renaud ; quant aux deux frères,] ils estoient si puissans qu'ils prétendirent au mariage de la reine veuve. L'un et l'autre furent décapitez l'an [1384 ou] 1385 [le jour même du couronnement du roi ^h], ayant été convaincus de trahison sous le règne de Jacques I^{er} ^{***}. [V. le Supplément, p. 168.]

[C'est-à-dire qu'ils avaient combattu ses prétentions à la couronne et avaient essayé de faire prévaloir les droits de la sœur de Pierre II. [En 1382, ils l'empêchèrent de débarquer en Chypre. Amadi, 491.]

HENRI DE MONTOLIF, celui sans doute que la chronique de Strambaldi nomme CARA DE MONTOLIF ⁱ, fut tué à la bataille de Chierokitia, le 7 juillet 1426.

JEAN DE MONTOLIF est nommé par la même chronique ^j à l'année 1427 ^{****}. Un personnage du nom de JEAN DE MONTLY, corruption probable du nom de Montolif, était maître d'hôtel de la princesse Anne de Lusignan, sœur du roi Jean II, d'après le rapport des ambassadeurs de Savoie ^k, de novembre 1433.]

FRANÇOIS DE MONTOLIF fut fait vicomte de Nicossie ^l en l'an 1456 [ou plutôt 1457], par Jean II, roy de Cypre, après la mort de Jacques de Gurry, qui avoit eu la mesme dignité.

[L'année suivante, 1458, sa charge de vicomte fut donnée par le même roi à Hector Chividès, sur la demande du prince Jacques ^m, dont Chividès était l'ennemi. Néanmoins, quelque temps après, lors de l'avènement de Charlotte

- a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 233.
 b. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 459; édit. Beugnot, t. I, p. 5.
 c. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 460; édit. Beugnot, t. I, p. 6.
 d. *Chronic. de Strambaldi*. — De Mas Latrie, t. II, p. 351, 352.
 e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 354 et note 3.
 f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 396.
 g. Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç., t. II, p. 105. — De Mas Latrie, t. II, p. 391, 394, 396.

h. Loredano, l. IX, p. 517; trad. franç., t. II, p. 110, 111. Selon Machéras, en 1385.

- i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 539, note 2.
 j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 543.
 k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 22 et note 3.
 l. Loredano, l. X, p. 616; trad. franç., t. II, p. 213. — Est. de Lusignan, en l'*Hist. de Cypre*, p. 159, 161 b.
 m. Loredano, l. X, p. 626; traduct. franç., t. II, 224. — Est. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 162, 163.

* Et fut nommé, le même jour, bouteiller de Chypre [Machéras, 189].
 ** Machéras [337] dit que ce Guillaume avoit été chanoine, mais qu'il abandonna son canonicat pour les splendeurs du monde. Il l'appelle Arnaud de Montolif « le Jaune ».

*** Ces deux frères Pierre et Guillaume de Montolif s'opposèrent, mais en vain, à ce qu'on permit aux Génois perfides d'entrer dans le château de Famagouste en 1373 [F. Bustron, 306].

Machéras nomme ROGIER [RUGGIERO] DE MONTOLIF, comme un des seigneurs principaux à bord de la flotte qui arriva à Rhodes le 25 août 1365 (avant la prise d'Alexandrie) [87]. Il commandoit la dix-septième galère dans la flotte qui alla à Satalie le 26 mai 1367 [108] et s'étoit trouvé également à bord de celle qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [101].

Machéras énumère, parmi les seigneurs chypriotes emmenés à Gènes le 30 avril 1374 comme otages, sires PIERRE et AMAURY DE MONTOLIF, sire PRIAM (πριζμου) DE MONTOLIF, sire HUGUES DE MONTOLIF, et sire SIMON DE MONTOLIF [306]. Après leur départ, PIERRE II supprima les revenus de ceux qu'il croyoit avoir été coupables du meurtre de son père, Pierre I^{er}, parmi lesquels sires GUILLAUME DE MONTOLIF le jeune [307] et PHILIPPE DE MONTOLIF. [Strambaldi, 230.]

**** Vers la fin de 1426, le cardinal Hugues de Lusignan envoya JANUS DE MONTOLIF et trois autres ambassadeurs près du sultan d'Égypte, au Caire. Ils en ramenèrent le roi Janus au mois de mai 1427 [Machéras, 380, 381].

à la couronne, Hector Chividès se montra un des plus ardents adversaires de Jacques, aussi bien que François de Montolif^{a*}.]

[JEAN OU] JANUS DE MONTOLIF^{**} étoit mareschal de Cypre en l'an 1458, en laquelle année il fut envoyé en ambassade en Savoie^b, avec Oddet Bossat, pour traiter le mariage de Louys, comte de Genève, fils du duc, avec Charlotte, princesse d'Antioche, fille du roy Jean III [ou plutôt Jean II; Janus ne doit pas compter parmi les rois du nom de Jean]. Estienne de Lusignan^c et le cavalier Loredan^d, en leurs histoires de Cypre, confondent ce Janus avec François, vicomte de Nicosie, dont je viens de parler. Ils appellent cet Oddet de Bossat, Scirre ou Théodore de Puisat ou du Puiset.

[Ils supposent que c'est François qui fut chargé de l'ambassade, et que ce fut à l'occasion de son absence que sa charge de vicomte de Nicosie fut donnée à Hector Chividès. Mais, au moment de l'avènement de Charlotte, l'ambassade n'était pas encore de retour; et nous voyons François de Montolif agir contre Jacques dès les premiers moments qui suivirent la mort de Jean II.

Janus de Montolif resta attaché au parti de Charlotte et du prince Louis de Savoie son mari. Il portait encore le titre de maréchal de Chypre en 1463^e.

Marie de Montolif^f, qui est appelée dans les registres de la secrète, à l'année 1469, 14 janvier, *la maréchale de Chypre*, est-elle sa veuve? ou plutôt n'est-ce pas une dame de la famille de Montolif, mariée à un seigneur, maréchal de Chypre, autre que Janus?^{***}

SIMON DE MONTOLIF^{****} est nommé dans les registres de la secrète de Chypre, à la date du 3 janvier 1469^g.

Dans des lettres du grand maître de Rhodes (1474, 1^{er} juillet^h), on voit nommée encore Agnès de Montolif, dame noble de Chypre.]

188. Pl. XII.

[† ICI.] GIT SVER..... EMAPIT..... [Q' TRES[PASSA A XVI. IORS DE A[VRIILL] [LAN D]E
MCCCXLVIII D' X. DI[EU. AIT. LA]RME AMEN.

Dalle brisée en quatre fragmens. Tombeau d'une sixième religieuse, morte probablement de la peste, le même jour que sœur Anne de Montolif.

a. Chron. de Georges Bustron. — De Mas Latrie, t. III, p. 85, note 5.

b. *Hist. de Savoie*, de Guichenon, t. II, *Preuves*, p. 386.

c. Est. de Lusignan, *Histoire de Cypre*, p. 161 b.

d. Loredano, l. X, p. 624, 626; trad. franç., t. II, p. 221, 224.

* François fut l'un des seigneurs qui, s'étant réunis à Saint-Dominique, en 1458, firent défendre à Jacques le Bâtard de se faire accompagner de ses gens quand il venoit visiter sa sœur la reine Charlotte [F. Bustron, 386]; se trouvoit à Cérines avec cette reine en 1460 quand le Bâtard l'y assiégea [397]. Un François de Montolif fut « bailli du Karpas » avant 1469 [de Mas Latrie, *Hist.*, III, 306 n.].

** Il est appelé « seigneur de Tyr » en 1460 au siège de Cérines [F. Bustron, 397].

*** J'ajoute de la Chronique de Florio Bustron, 435, Valentin, « *il giovane de Gian de Montoliph* », qui débarqua à Chrusocho en 1473 et que les Vénitiens mirent à mort comme agent de la reine Charlotte.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 125 et note 1, p. 126 et note 2.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 275.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 281.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 127, note 3.

**** Voici un extrait de l'*Histoire de Chypre*, par M. de Mas Latrie, III, p. 280, 281, touchant ce dernier Simon de Montolif.

« Le livre des paies et quittances. » — Détail des rentes foncières acquittées au nom de divers propriétaires par-devant la Secrète.

I. Les paies que les hers de sire Johan Cornar, les seigneurs dou Casal de la Piscopie ont fait en cest an MCCCCLXVIII de Crist par la main de sire Marco Lordan.

Le mardi 3 janvier 1468 [v. s.]. • Au procureur de la chappelle de Saint-Jacques de la Conmersarie de sire Simon de Montolif, pour assenement de la dite chappelle — 90 b. [90 besans].

489¹. Pl. XII.

† ICI GIT SEUR . BOVÉ VÉ T V . . . E . . D' NEV'É . RE . Q' T' SPASSA LXII IORS . DE . IVNIET . LAN . DE . MCCCXLIII .
D' X' . Q' . DIEU . AIT . LA [RM] E . Septième tombeau de religieuse dans cette église.

S'il faut lire NEVÉRE, s'agit-il de l'illustre famille de Navarre, qu'on écrivoit quelquefois « NEVERIA² », ou bien de la capitale du Nivernois? Le mariage, en 1330, de Marie de Bourbon avec le prince Guy peut bien avoir développé des relations entre Chypre et cette ancienne province de France. Le serment d'épousailles entre cette princesse et le fils aîné du roi Hugues IV fut attesté par Laurent de Franqueville, notaire apostolique du diocèse de Nevers, et l'un des chevaliers chargés d'accompagner la princesse, du Languedoc en Chypre, étoit Guillaume de Veausse, d'une famille du Nivernois³.

Quant à la famille de Navarre, M. E.-G. Rey dit⁴ :

[Cette famille fut illustrée dès les premières années de son établissement en Chypre par la bravoure, l'éloquence et la science féodale de PHILIPPE DE NAVARRE, le plus célèbre de ses membres, qui, entre les années 1219 et 1264, joua un rôle très considérable dans toutes les affaires du royaume, et donna son nom à l'un des livres des Assises.

Nous trouvons ensuite :

BALIAN DE NAVARRE, mentionné dans un acte du roi Hugues III, au mois de novembre 1269 ;
BALLIAN DE NAVARRE, peut-être le petit-fils du précédent, paraît en 1338, dans un acte de Hugues IV, roi de Chypre ;
BARTHÉLEMY DE NAVARRE fut tué le 7 juillet 1426, à la bataille de Chierokitia ;
EUDES DE NAVARRE, chevalier, ne nous est connu que par sa dalle tumulaire, qui se voit encore à Nicosie⁵.]

490. Pl. XII.

Fragment inférieur. Bas d'un vêtement, peut-être d'ecclésiastique, à manches très larges ; espèce de tablier surmonté de deux rangées de boutons ou d'un chapelet.

Les lettres, sur le côté dextre T ABT . D LOIESPOU et, sur le côté sénestre, s . . . s .
c . T . semblent être claires.

491. Pl. XII.

. [Q' . TRESPASS] A . L' D [IM] ANCH' : A XII : IOURS : D' MARS : LAN . D' . M : CCCLXXXV D' X' Q' . DIEVS [AIT . LAR] M : AMEN

Dais richement orné : effigie [peut-être] d'une abbesse tenant à la main un chapelet. Aux coins supé-

1. J'avoue qu'en lisant ces lettres « VÉ VÉ T V », suivies des mots « de Nevère » je n'ai pu m'empêcher de songer à « Vert-Vert », souvenir qui s'accrut davantage quand une vieille femme turque, tout affublée d'un drap blanc, se glissa silencieusement à travers la nef de l'église. Çauroit pu être la mère Cunégonde en linceul qui venoit chercher sa dernière dent; mais, de fait, la pauvre femme vouloit brûler un petit cierge devant un tableau de saint Georges que les habitans du quartier, tant Arméniens que Grecs, et même, comme on le voit, des Turcs, ont en grande révérence. La pauvre femme turque envoya une femme grecque demander permission pour elle d'entrer dans l'église, et après avoir allumé son cierge, elle emporta quelques gouttes d'huile de la lampe qui brûle nuit et jour devant ce tableau. On lui demanda plus tard quelle étoit la grâce qu'elle espéroit obtenir, elle répondit dou-

cement en souriant : « Je sais, moi, ce que je désire obtenir. » C'étoit probablement la guérison d'un malade qu'elle vouloit oindre de l'huile tirée de la lampe. J'ai vu plusieurs fois des familles grecques venir allumer des cierges et faire des prières devant ce tableau.

2. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 539.

3. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 149.

4. *Familles d'outre-mer*, 606.

5. V. *Chypre*, n° 53. Je n'ai pu trouver ce fragment. M. E.-G. Rey m'a envoyé, en outre, les noms suivans de membres de cette famille : — Badin de Navarre, 1310; Baudoin et Philippe, 1310; Jean et son fils Raymond, 1374; Jacques, 1374; Raymond, fils de Jean, 1474. V. au supplément, d'autres détails sur cette famille. M. Gaston Paris a établi que le véritable nom est *de Novare*. P. 162.

rieurs, deux écussons portant chacun des fasces échiquetées de quatre traits accompagnées de trois feuilles de palmier [ou de quelque autre arbre] 2. 1. Au numéro 114¹, dalle sépulcrale d'un religieux, il y a deux écussons analogues, c'est-à-dire une fasce [en blanc] accompagnée de deux tiges de palmier².

192. Pl. XII.

.....' CAS..... ROBERT..... [FE]ME . Q' . FV.....). PREVOST.
Q['] TRESPASSA . A] XXX . IOURS D..... CCXXXVIII [DE.... CRIST]..... AME[N].

La date peut avoir été 1438. Je crois que la famille Provost marquoit plus vers la fin du XIV^e et dans le commencement du XV^e siècle que dans des temps plus reculés. V. nos 26, 113, 259, 273.

193. Pl. XII.

.....E . GILE . FILLE..... [LA]N DE MCCCXXII..... Q' . DIEU . AIT [LARME . AMEN].

Le quatrième c de la date ressemble beaucoup à un e. La dalle est brisée en quatre fragmens et porte l'effigie d'une femme vêtue d'une longue robe aux manches très larges.

194 A. Pl. XIII.

Je n'ai pu déchiffrer les trois premières lignes, mais le reste paroît clair :

..... [Q' . TRESP]ASSA . A . XXII . I [ORS]..... D' MCCC . XL . VIII . D . X
[Q' . DIEU . A]IT . LARME . AM[EN].

194 B³. Pl. XIII.

† ICI . GIT . S' R . COTL' ABAIE . D' . SIO TQ' T' [S]PASSA . L' DAVLL .
LAN . D' . M . CCC III . D' X . Q' DIEUS . AIT . LARME .

Voilà probablement deux autres victimes — quatrième et cinquième sur notre liste — de la peste de 1348, et sœur Cot — ou Cob — est la huitième religieuse enterrée dans cette église.

195⁴. Pl. XIII.

† ICI . GIT . S . NICOLE . PARIS . CHAPRELE XLVII . D' X . Q' . DIEU . AIT . [LARME . AMEN].

L'effigie est gravée dans un style raide et peu artistique. Aube à bordure ornée de trois grands losanges contenant chacun un petit cercle⁵ : cordon ; étole ornée vers l'extrémité de deux galons : chasuble pointue portant apparemment une croix.

Frère JEAN DE PARIS, de l'ordre des Carmes, fut confesseur de Hugues de Lusignan, prince de Galilée, mort vers 1386.

Frère ANTONIN DE PARIS étoit « avicare » [vicaire] de l'abaie des frères Mineurs à Nicosie, le 27 janvier 1468.

1. Dans l'église de S.-Augustin (Émerghié).

2. Peut-être sont-ce les armes d'un des nombreux couvens de l'ancienne Nicosie catholique et latine.

3. Après « ici git », je lis S'R; mais cela pourroit être B'R. Ce qui suit est clair, mais SIO pourroit être SIE : il y avoit une

abbaye de N.-D. de Sion. Il y a tout justement de la place pour les trois chiffres XLV entre C et III dans la date.

4. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 40.

5. Peut-être une « *Alba parata* », une « *aube romaine* ».

196. Pl. III.

† CI GIT. MADAME. DOUSSE. DE L.....[Q'. DIEU. AIT. LARME EN. PAR]ADIS. AMEN¹.

Madame Douce s'étoit fait revêtir, avant sa mort, d'un habit de religieuse².

Au moyen âge, les François se plaisoient à donner à leurs filles des noms aussi expressifs que sonores : nous trouvons, par exemple, ceux de Bienvenue, de Bonne, de Douce, d'Églantine, de Hodierne, d'Orable, de Joye, de Plaisance, de Torterelle, et même des Orgueilleuses et des Argentines.

197³. Pl. XIII.

[† ICI.] GIT. DAME. ANES. D[E. CARCAS]ONNE. FILLE. D' ME[SSIRE.....]. D'CARCASONNE. F[EME QI FU] D'MESS'.
RAIMO[ND.....] [Q']. TRESPASSA. A..... [IOURS.] D'. MAI. LAN. D..... D'. X.

198. Pl. XIII.

† ICI. GIT. SEVRES [CIV'] D'SU..... [SOUP'] RIOUR. D'LABAIE. D'NRE DAM. D'TOVRTOVZ'. Q' TSPASSA [A] XV. IOVRS.
D'IVN[IET] [LAN] D'[M..] CC.. XXII. D X QV[E. DIEUS. AIT.] LARM. AMEN.

Tombeau, probablement du XIV^e siècle, d'une deuxième supérieure du couvent de Notre-Dame de Tortose. Sœur Eschive de..... est la neuvième religieuse dont j'ai trouvé la dalle sépulcrale.

199⁴. Pl. XIII.

† CI GIT DAME ABADE D'. TOVR'... LLE D̄ SION AD̄ TOUR..... [Q'. TRE]SPASSA. AXXXIII IORS
D̄ NOVE[MBRE] LĀ D̄ MCCCXLVIII D̄ X.

Effigie de femme aux mains jointes : voile qui descend jusqu'aux pieds en laissant cependant voir le cou et les épaules. Comme presque toutes les autres dans la première travée de l'église arménienne, cette dalle a été brisée par la chute de la voûte, et le haut et un petit fragment central ont disparu.

200. Pl. XIII.

† CI GIT. DAM. DIM'CH'. M.....

Il ne reste de l'effigie de Dam' Dimanche que le bas de la robe et la pointe du pied droit.

201⁵. Pl. XIII.

† ICI. GIT L' NOBL'. CHR EMA..... [A] HOVST DE LAN M..... M.....

Effigie de prêtre, aube « romaine⁶ » : étole de prêtre dont les deux bouts sont ornés de croix, de broderies et de franges. Chape ou chasuble : manipule orné de deux bandes et de franges.

1. Les formules : « que Dieu ait l'âme en paradis », et « trespasa de ce siècle », furent abrégées plus tard par la suppression des mots : « en paradis », et « de ce siècle ».

2. M. de Mas Latrie donne des détails intéressants sur cette pratique pieuse. *Chypre*, p. 353.

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 41.

4. La première partie de cette inscription offre plusieurs difficultés. Le troisième mot semble être DAME, suivi d'ABADE D, puis

le mot SIONA est surmonté d'un trait marquant une abréviation. Peut-être faut-il lire : « Ci-gît dame Abadese Tourterelle de Sion et de Tourtouze », mais cela semble forcer quelques-unes des lettres. C'est la troisième supérieure et dixième religieuse enterrée dans ce couvent.

5. Les lettres « CH R » et « DE » sont douteuses : peut-être faut-il lire CHN = Chanoine.

6. *Alba parata*, ornée de bordures et de broderies.

202¹. Pl. XIV.

† ICI. GIT. SV [P]ER.....Q'. TRES]PASSA LE. D [P]ERAIN. IOVR. DE [I]MANCHE.....
 [LAN. DE] M. CCC. XLVI [..... Q' DIEU. AIT. LARME] AMEN.

203 A. Pl. XIV.

ICI : GIT : SVE[R] : C.....E : DE : : Q' : T[RESP]ASSA : LAN : DE : CRIST :
 [M] : CCC : XXXII : A : XV : IORS : DE..... :

Onzième tombeau de religieuse.

203 B. Pl. XIV.

× ICI GIT. DAME. BIE'VE NVE DAME D' GEBEEE[Q'. TRESPAS]SAA IX IOVRS D' NO[V]EMBRE
 LAN DE. MCCCCLXXXII DX. Q' DIEV AIT LARME².

204. Pl. XIV.

CI GIT. MESSIRE. GUI. DE. TABARIE. CHAPELAIN³. Q' TRESPASSA. LAN. DE. MCCC. XX. VII. A. X. IIII
 [I]OVRS. DE. HOTOVRE. DES. AIT. LAR[ME].

Inscription fort mal gravée, mais elle nous fait connoître un membre de la puissante famille de Thabarie qui n'est pas nommé dans les « Familles d'outre-mer ». V. 222.

205. Pl. XIV.

..... A M'. MCCC.....

Fragment central : robe à plis.

206. Pl. XIV.

Dais gothique qui surmonte une tête : écusson à sénestre portant une croix, mais le chef manque.
 Traces d'une lettre L dans la marge.

207. Pl. XIV.

.....[ES]POVZ DOV N[O]BL.....

Fragment central. Effigie de femme aux mains jointes : robe très juste au corps.

208. Pl. XIV.

† ICI. GIT . S GVILLM̄ GAVA F ASIS H̄ D'. NRE DAM̄ . D̄ . TORTOUZE . Q' TSPASSA . A . XIX . IORS DAVLL
 LAN D MCCCXLVIII . D̄ X̄ . DIEV . AIT LARME AMEN⁴.

1. Probablement tombeau d'une autre religieuse.

2. La croix est tout de travers; les lettres sont de grandeur inégale; les lignes ne sont pas parallèles: le mot « dame » après « Bienvenue » est traversé d'une ligne ou égratignure qui peut être un accident du temps. GEBEEH... est peut-être Gibelet.

3. Peut-être messire Guy de Tabarie étoit-il chapelain du couvent.

4. Sire Guillaume Gava, *asis* [Clerc jouissant d'un bénéfice. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 887] de N.-D. de Tourtoze, fut sans doute une sixième victime de la peste noire de 1348.

209. Pl. XV.

Dalle entière qui a dû contenir deux inscriptions dont il ne reste presque pas de traces.

(a) REV. (b) GIT S $\left[\begin{array}{l} ? \text{EUR} \\ \text{IRE} \end{array} \right]$ ME. une date.

210. Pl. XV.

..... GIT . DAM' .¹ .

Côté dextre du bas d'une robe à plis doubles par devant et au milieu, ayant à droite une ligne onduleuse qui semble représenter une seconde jupe ou une bordure.

211. Pl. XV.

Fragment central sans inscription. Vêtements probablement de religieuse.

212². Pl. XV.

† ICI . GIT . DAME . MARGRIT . MENACIER . ESPOVZE D' . SIRE . IOH NARDES . Q' . TSPASSA . L . MARDI . A XV . IO . S DAVL .
LA . D . M . CCCXL D X . Q . DIEV . AIT . LARME AMEN .

† Ici git Dame Marguerite Menacier, espouze de sire Johan Nardes, qui trespasa le mardi à quinze jours d'avril l'an de 134 (8) de Christ. Que Dieu ait l'âme. Amen.

213³. Pl. XV.

† ICI GIT . MESS . IOHAN . PONSAN . CHR' . RAIS . DES . SVRIENS DE NICOSIE . QUI TRESPAS[SA . LE]
LAN DE MCCCLVI . DE . CRI]ST . Q' . DIEVS . AIT . L[ARME . AMEN] .

Chevalier armé. Casque à la visière baissée : cotte d'armes qui descend jusqu'aux genoux et laisse voir la cotte de mailles qui protège le cou et les bras : épaulières : coudières, desquelles s'échappent deux petites ficelles : les mains sont jointes et laissent voir, sous la cotte de mailles, un habit qui serre les poignets : genouillères : jambarts ou grèves : éperons énormes : l'épée est suspendue, par une chaînette, derrière le bouclier qui porte, pour blason, une grande croix latine.

V. au n° 56, l'inscription tombale du rais de Villiers.

214. Pl. XVI.

..... E . PRESTRE D' . MON[SEIGNOR LE COMTE] . DE . TRIPLE . Q' T' SPASSA A XI IOURS .
D . MAI . LAN D CC

Effigie d'un prêtre tonsuré, portant une chasuble ou chape à collet richement brodé ; manipule et

1. ? D, N, ou H.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 28. Dame Marguerite Menacier se fit probablement inhumer avec les vêtements de religieuse. *Chypre*, p. 353. Comme il y a tout justement de la place pour quatre chiffres après XI dans la date, et que le 15 avril en 1348 fut un mardi, il est très possible que cette dame soit morte, comme tant d'autres dans ce mois fatal, de la peste noire. Elle seroit la septième dans notre liste. Je ne trouve pas ailleurs ce nom de Menacier comme nom de famille. Il y eut sans doute le connétable Ménassier de

Sagitte de la Maison d'Hièrges; puis Menassier de Césarée, qui vivoit après 1159; et Manassier, chevalier venu de France en Chypre au XIII^e siècle, auquel le roi donna Limiate. Plus tard, ce chevalier rendit le fief au roi et quitta le pays, puis il le redemanda; mais on décida qu'il l'avoit perdu sans retour. [M. Rey, *Familles d'outre-mer*, p. 544 n.]

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 36. J'ai inséré, entre crochets, les mots aujourd'hui disparus que M. de Mas Latrie a pu lire en 1846.

étole de prêtre ornés de croix. Tout au bas de l'aube [ou soutane] se trouve, vers le milieu, une large bande carrée longue qui porte trois grands losanges. Les mains soutiennent un livre ou une bourse.

Il est probable que cet ecclésiastique étoit aumônier d'un comte de Tripoly¹ du sang royal. Après la perte du royaume de Jérusalem, le titre de comte de Tripoly, comme parfois celui de prince de Galilée, étoit généralement réservé à l'héritier de la couronne, jusque dans les temps malheureux où Jacques le Bâtard [Jacques II] en gratifia le Castillan Jean Fures (ou Tafures) qui l'avoit aidé dans son usurpation [1460].

215. Pl. XVI.

... : : : AM : DE : L...A : : [?D]E : MESSIRE : T²...V...LI... : I... : E : Q' : TRESPASSA :
LAN : DE : M : : ...VI... : [D]E : CRIST : A : XXVII : IORS : DE : I : : DIEV : AIT : LARME :

216 A et B. Pl. XVI.

Dalle entière fort maltraitée : on a eu la belle idée de creuser une espèce de rigole au milieu de l'inscription que j'interprète comme suit :

A. † ICI. GIT. DAME. MARIE. GI[?BELE]T. FILE. DE. MESIRE... G[?VIL]ME. DE. GIBELET. ³SI[RE D]E. PILES.
ESPOVSE. D'S[?IR]E. BEDVIN. Q' TRESPA[SSA]L [AN. D]E. NOSTRE. SEGNOR MCC. . . . [A]VIII. IORS. DAOVS DES
A[IT. L]AM. A'MEN⁴.

B. † [ICI] GIT. SVR. MARIE. DE. BE. E[.]R. FILE. DOV. SEGNOR. . . M. ILES. Q' TRSPASSA A LAN
[DE]M. XXXX. A XXVIII. IORS DE DES AIT LARME. A[MEN].

Les maisons de Gibelet, de Néviles, de Béduin, étoient, on le sait, alliées; mais il m'a été impossible de rattacher ces deux dames à aucune filiation de ces nobles familles donnée par Du Cange. On voit bien, page 328 des *Familles d'outre-mer*, un sire Guillaume de Gibelet, seigneur de Piles; mais il n'a que deux enfans, Amaury et Tortelle. Notre dame Marie seroit-elle Tortelle ou bien une sœur de celle-ci, inconnue à Du Cange? La généalogie des de Béduin ne nous aide guère.

« Sur Marie de Be. . . » est la douzième religieuse dont nous avons le tombeau.

Quant à ces deux familles, j'emprunte aux *Familles d'outre-mer* ce qui suit :

1. Pierre I^{er}, né en 1329, et deuxième fils du roi Hugues IV, porta le titre de comte de Tripoly avant son avènement au trône, en 1359. Son fils Pierre II, qui lui succéda en 1369, porta de même ce titre du vivant de son père. Lors du couronnement, en 1372, du roi Pierre II, son cousin germain Jacques [fils de Jean, prince d'Antioche, frère puîné du roi Pierre I^{er}], reçut également le titre de comte de Tripoly qui passa plus tard successivement à ses deux fils Jean et Pierre.

Il est vrai qu'aucun de ces trois derniers comtes de Tripoly [Jacques, Jean, Pierre] du sang royal ne monta sur le trône, parce que, dès le temps du roi Hugues IV, on paroît avoir toujours écarté de la succession l'héritier immédiat, si c'étoit le fils d'un aîné, déjà décédé sans succéder, en faveur d'un frère puîné de cet aîné qui seroit en vie lorsque la couronne venoit à vaquer, imitant en quelque sorte les coutumes musulmanes. Ainsi, selon les règles de la primogéniture, ce n'étoit pas Pierre I^{er}, comte de Tripoly, qui auroit dû succéder, en 1359, à son père Hugues IV, mais bien le prince Hugues de Galilée, fils de feu Guy, prince de Galilée, fils aîné de ce monarque. Malgré cela, en 1358, Hugues IV fit couronner

ner Pierre roi. De même, à la mort, sans postérité en 1383, du roi Pierre II, c'eût été son cousin germain, Jacques, comte de Tripoly, fils aîné de feu Jean prince d'Antioche, troisième fils du roi Hugues IV, qui auroit dû succéder, et non Jacques, quatrième fils de ce roi. Mais le prince d'Antioche avoit été assassiné à Famagouste, en 1375, sous les yeux de son neveu, Pierre II, et à la mort, en 1383, de ce monarque, ce fut son oncle survivant, Jacques, connétable de Jérusalem et sénéchal de Chypre, quatrième fils de Hugues IV et par conséquent frère cadet du prince d'Antioche, qui monta sur le trône au lieu de l'héritier immédiat, le fils aîné de ce dernier.

Il y eut donc un comte de Tripoly, du sang royal, depuis 1329, ou peu après, jusqu'en 1456, à savoir Pierre I^{er}, Pierre II, le comte Jacques [fils du prince d'Antioche] et ses deux fils les comtes Jean et Pierre.

2. T. ou G.

3. Ou SEIGNOR, je crois effectivement que la lettre « S » est suivie d'un « E ».

4. Peut-être faudroit-il lire seulement : « AIT LARME », sans « AMEN ».

LES SEIGNEURS DE GIBLET OU DE GIBELET

HUGUES, surnommé de l'Embriac dans le *Lignage d'outre-mer*^a, *Ebriacus* dans les histoires des guerres saintes^b, et ANSALD, nobles génois^c, estant arrivez en la Palestine avec une armée de soixante-dix voiles, assiégèrent la ville de Giblet ou de Gibelet, comme elle est nommée par Jaques de Vitry, ville maritime de la Phénicie [garnie de hauts murs et de fortes tours^d, située entre Tripoli et Béryte], dite en latin *Biblum*, et la prirent en l'an 1108 [ou plutôt 1109, d'après le texte même de Guillaume de Tyr^e]. L'un d'eux, sçavoir, Hugues de l'Embriac, en obtint la seigneurie pour un certain temps, à condition de payer à la république de Gènes un cens annuel.

[Tel est le récit de Guillaume de Tyr. Selon Albert d'Aix^f, au mois de mars, la quatrième année du règne de Baudouin (en 1103, si l'auteur compte les années de ce roi du commencement de l'année commune, 25 mars; 1104, s'il les compte seulement de l'avènement et du couronnement de Baudouin, le jour de Noël 1100), les Pisans et les Génois s'emparèrent de Giblet, et remirent cette ville à Raymond de Saint-Gilles, comme devant en être le seigneur naturel. Si l'on adopte de préférence ce récit d'un contemporain, on pourra, sans trop forcer les textes et les dates, admettre la possibilité d'un diplôme de Raymond de Saint-Gilles, du 17 janvier 1103^g (1104?), par lequel le chef de la croisade, *Princeps militiæ christianæ in Jerosolimitano itinere*, donne à l'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille, la moitié de la ville de Giblet et de tout ce qui en dépend, églises, *villæ*, châteaux, casaux, terres incultes et cultivées. Si l'acte n'est pas supposé, et personne jusqu'ici n'en a contesté l'authenticité, quoique aucun autre document, dans le Cartulaire de Saint-Victor, ne rappelle cette donation, peut-être Raymond donnait-il ce qu'il ne possédait pas encore (c'est l'opinion de dom Vaissete), comme ont fait quelques rois de Jérusalem, ainsi qu'on l'a vu précédemment. Mais ce diplôme n'indique aucune condition d'éventualité. Raymond y parle comme étant à ce moment seigneur de Giblet sans opposition.]

Les François en avoient tenté le siège auparavant, mais sans aucun effet. Hugues espousa une dame provençale, nommée *Sanche*, et en eut Hugues II, seigneur de Giblet^h; Bertrand, Raymond, Guillaume, qui eurent postérité; et Agnès, femme de Garmond ou Grémond, seigneur de Bessanⁱ. L'histoire fait encore mention^j d'un Guillaume de l'Embriac ou *Ebriacus*, noble génois, qui se trouva à la prise de la ville de Hiérusalem, qui possédoit quelques biens en la ville de Laodicée, en l'an 1154^k, comme on recueille d'un titre de Renaud, prince d'Antioche, de cette année-là. Il eut pour fils Hugues Embriac, qui possédoit les memes biens et vivoit en l'an 1170 [ainsi que le prouve un acte de Boémond III, prince d'Antioche^l, confirmant celui de Renaud.] Mais il n'est pas constant en quel degré de parenté il attouchoit le prince^m de Giblet.

[L'incertitude de Du Cange à l'égard de Guillaume de Lembriac et de Hugues, son fils, provient de ce que le *Lignage d'outre-mer* a évidemment omis une génération au commencement de sa généalogie des Giblet, comme le prouvent

a. *Lignages d'outre-mer*, c. XIX, XXX.

b. Albertus Aquensis, l. V, c. XXXVIII; l. IX, c. XXVI. — Robert. Monach., l. VIII, p. 72, apud Bongars. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. XLIV. — Io. Phocas, n° 5.

c. *Embriachi* de Gènes, selon l'*Armorial de Gènes* du Fransoné, « or à trois lions de sable, 2, 1 ». (Ag. Franzone, *Armi delle casate nobili di Genova*, pl. IV.) D'après la gravure, l'écu est d'argent à trois lions de gueules.

d. Sebast. Paoli, *Cod. diplomat.*, t. I, p. 430, 431. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXVII, c. VIII, p. 226.

e. Willelmus Tyr., l. XI, c. IX.

f. Albertus Aquensis, l. IX, c. XXVI.

g. *Hist. génér. de Langued.*, t. II, p. 337, et Preuves, col. 360, 361. — Beugnot, *Assises de Jérus.*, t. II, p. 479. — *Cartul. ms de*

Saint-Victor-lez-Marseille, fol. 184. *Cart. imprimé*, t. II, p. 151.

h. Raymond d'Agiles, p. 165. — *Belli sacri histor.* Mabillon, *Mus. italic.*, t. I, p. 204. — *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

i. Voir, sur cette alliance d'Agnès avec Grémond, ce que nous avons dit plus haut, dans l'article concernant *les Seigneurs de Bessan*, p. 249.

j. Raymond d'Agiles, p. 177. — Tudeb., p. 808. — Willelmus Tyr., l. VIII, c. X.

k. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, col. 464.

l. Ughelli, *Italia sacra*, col. 475, 476.

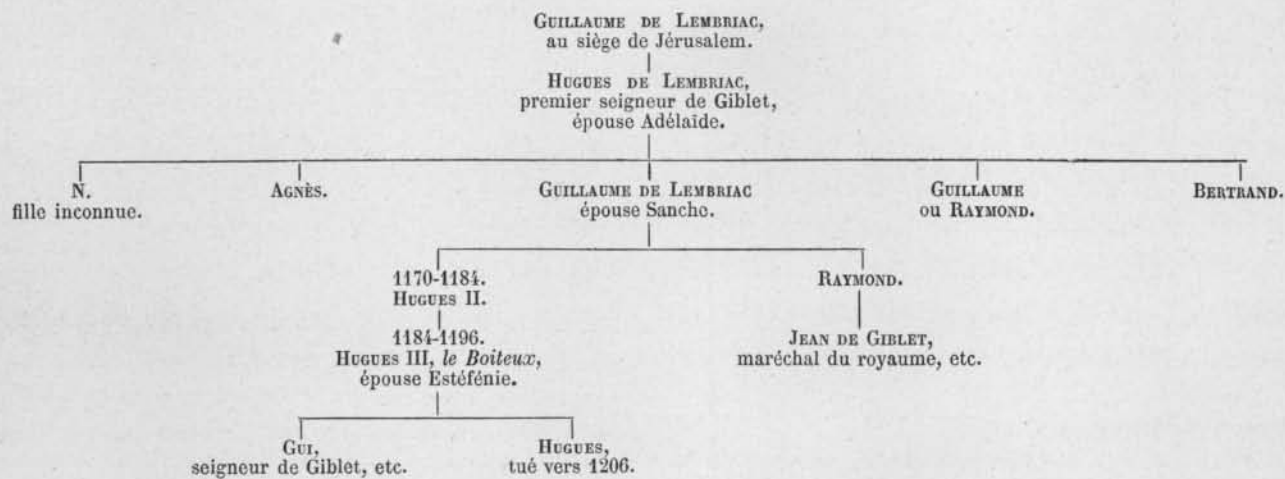
m. Il faut lire ici *seigneur de Giblet*; partout ailleurs, dans cet article, Du Cange a substitué le mot de *seigneur* à celui de *prince* qu'il avait écrit d'abord.

plusieurs actes et d'autres documents historiques ; et d'abord le GUILLAUME DE LEMBRIAC qui se trouva à la prise de Jérusalem, en 1099, est distinct de celui qui vivait en l'an 1154. On peut croire, et c'est l'avis de Sébastien Paoli ^a, que le premier est le père de HUGUES DE LEMBRIAC ; mais nous ne trouvons aucune indication qui nous autorise à supposer, avec cet auteur, que Hugues de Lembriac et Ansald aient été frères.

Hugues de Lembriac, resté seigneur de Giblet sous la suzeraineté des princes de la maison de Toulouse, qui furent depuis les comtes de Tripoli, vivait encore en l'an 1127, année où il souscrivit un acte de Pons ^b, comte de Tripoli. Il ne vivait plus en 1135, comme l'atteste un acte de sa veuve, Adalaxie ou Adélaïde ^c, qui, d'accord avec son fils Guillaume, donne au Saint-Sépulcre une rente annuelle de douze besants et de cent vingt litres d'huile, pour l'âme de son mari, Hugues Ebriac ; pour son propre salut, et pour celui de ses fils et de ses filles. Dès cette époque, et même auparavant, GUILLAUME EBRIAC, ou DE LEMBRIAC, était donc le seigneur de Giblet, d'abord peut-être sous la tutelle de sa mère. Il est nommé *Guillaume Ebriac*, dans un acte de Raymond I^{er}, comte de Tripoli ^d (1139, 13 décembre), comme étant un de ses barons. Il souscrit un autre acte du même seigneur ^e (1145), sous le même nom, sans autre qualification. Il est témoin d'un acte d'Armesende de Château-Neuf ^f (1151), où il est nommé GUILLAUME EMBRIAC. Enfin, dans un acte ^g dressé en son nom (1159), Guillaume *Ebriacus* prend le titre de seigneur de Giblet, ce qui ne veut pas dire cependant qu'il n'ait pas joui de ce titre avant cette époque, car déjà vingt-deux ans au moins s'étaient écoulés depuis la mort de son père. Par cet acte, Guillaume Lembriac vend une maison à lui appartenant dans la ville de Tripoli, du consentement de sa femme Sansa et de son fils Hugues. On lui voit aussi un autre fils nommé *Raymond*, mentionné dans les actes de ce même Hugues ^h.

Ainsi c'est Guillaume de Lembriac*, et non son père Hugues, qui eut pour femme Sansa, ou Sanche, et pour fils Hugues II et Raymond. Quant aux trois autres, Bertrand, Guillaume appelé aussi *Raymond* ⁱ, et Agnès, mentionnés par le *Lignage d'outre-mer*, ils peuvent avoir été, en effet, les enfants de Hugues de Lembriac et d'Adélaïde, et, par conséquent, frères et sœur de Guillaume.

Voici donc comment on pourrait établir le commencement de cette généalogie :



a. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 477, 478.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 11, p. 12.

c. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 96, 97, p. 189, 191.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 18, p. 19.

e. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 23, p. 25.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 194, p. 239.

g. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 33, p. 35.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 54, p. 55; n° 167, p. 210.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. xxvi, édition Labbe.

* Cette habile rectification de M. Rey me semble offrir plusieurs difficultés :

1° Elle ne s'accorde pas avec le texte de Du Cange. — 2° Elle suppose que pendant les premiers vingt-deux ans que Guillaume était seigneur de Giblet,

il signa comme « Guillaume Embriac », en supprimant son titre. — 3° Elle donne à Hugues I^{er} deux fils, tous deux appelés Guillaume.

Je me permets de faire observer qu'à la page 478 des *Familles d'outre-mer*, il est question d'une dame appelée Adélaïde ou Sancia. C'étoit l'épouse

Nous développerons plus tard les motifs qui peuvent faire supposer deux seigneurs du nom de *Hugues* entre Guillaume de Lembriac et Gui.]

HUGUES, II^e du nom, seigneur de Giblet, surnommé *le Boiteux*^a, espousa Estiennette, fille de Henry de Milly, dit *le Buffle*, frère de Philippes, seigneur de Naples [laquelle était veuve en premières noces de Guillaume Dorel ou Rostain, seigneur de Boutron^b]. Il eut de cette alliance Guy, seigneur de Giblet; Hugues, décédé sans enfans; Plaisance, femme de Boémond, dit *le Borgne*, prince d'Antioche; et Pavie, mariée à Garnier Aleman.

GUY, seigneur de Giblet, est nommé HUGUES par Guillaume de Tyr^c, du temps duquel il vivoit, c'est-à-dire sous l'empire de Manuel, écrivant qu'il estoit petit-fils du premier de cette famille qui posséda Giblet. Mais il y a lieu de croire qu'il s'est mépris, d'autant que le juif Benjamin en son *Itinéraire*^d, qui vivoit au mesme temps que Guillaume de Tyr, nous apprend qu'il s'appeloit GUY, nous ayant mesme marqué quelques vestiges de son surnom et de sa nation, que les deux interprètes de cet auteur ont mal conceuz et expliqués.

[Le texte hébreu porte : גיליאנוס אינברינו, *Gilianus Ainbirinu*, ce qui rappelle Guillaume Embriac et se rapporte à ce seigneur beaucoup mieux qu'à Gui, son petit-fils. En effet, lorsque Benjamin arrivait à Giblet, peu de jours auparavant, Tripoli avait été affligé d'un violent tremblement de terre. Or cette catastrophe eut lieu en 1170, selon *l'Art de vérifier les dates*, ou, selon Guillaume de Tyr^e, la septième année du règne d'Amauri, au mois de juin, c'est-à-dire en 1169. Guillaume Embriac aurait donc vécu au moins jusqu'en cette année ou la suivante, mais pas au delà, puisque nous avons vu, en 1170, Hugues en possession des biens de son père^f].*

D'ailleurs Willebrand d'Oldenbourg^g, décrivant le voyage qu'il fit en la terre sainte, l'an 1211, dit que le seigneur de Giblet qui vivoit alors se nommoit *Guy*.

[Du Cange commence trop tôt et ne prolonge pas assez la vie de Hugues II. On a vu qu'il succéda à son père en 1170, et divers actes prouvent qu'il a vécu au moins jusqu'en 1184, l'année même où s'arrête le récit de Guillaume de Tyr. Comme seigneur de Giblet et vassal du comte de Tripoli, Hugues souscrit^h, avec Raymond, son frère, un acte de Raymond II, comte de Tripoli (1174, décembre); la même année, du consentement du comte de Tripoli, de concert avec Raymond, son frère, et Hugues, son filsⁱ, il accorde une terre à l'Hôpital de Jérusalem. Parmi les témoins de l'acte, on remarque Henri et Rainaud de Giblet; mais nous ne pouvons dire s'ils appartenaient à la famille, ou si c'étaient seulement des chevaliers habitants de la ville. Henri de Giblet avait déjà souscrit deux actes^j, de Roger de Cayphas et de Vivien, seigneur de ce fief; le dernier de ces actes est de 1165.

Hugues II, seigneur de Giblet, souscrivit encore un acte de Baudouin de Rames^k (1176), et trois titres de Raymond II, comte de Tripoli^l (1177, octobre; 1181, mars; 1184, juin); ces trois derniers avec son fils Hugues. Ici s'arrêtent les documents que nous possédons relativement à ce seigneur.

a. *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.

b. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. xxxiv, p. 51. — *Assises de Jérusal.*, t. I, p. 543, note 2.

c. Willelmus Tyr., l. XI, c. ix.

d. Benjam., *Itiner.*, édition Arias Montani, p. 35; édition Const. L'Empereur, p. 33.

e. Willelmus Tyr., l. XX, c. xix, p. 386, édit. Bongars.

f. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, col. 475, 476.

g. Willebr. Oldenb., p. 127, 128.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 54, p. 55.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 167, p. 210.

j. *Cartularium Sancti Sepulcri*, n°s 125, 127, p. 229, 232. — Voir *les Seigneurs de Cayphas*.

k. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 61, p. 61.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 170, p. 213; n° 70, p. 70; n° 75, 76.

de Guillaume, comte de Cerdagne, mère de Guillaume Jourdan, comte de Cerdagne, en 1105.

* J'ose hasarder l'opinion qu'une cause de cette confusion peut se trouver dans la circonstance que des seigneurs appelés Gui par certains écrivains sont appelés HUGUES par d'autres; e. g. (1). Guy de Giblet, nommé Hugues par

Guillaume de Tyr; (2) Gui de Verny, 1^{er} époux de Marie de Giblet [v. plus loin le vicomte Henri de Giblet sous Pierre I^{er}], est appelé Hugues de Verny par quelques écrivains; (3) Hugues de Gibelet, qui aida les impérialistes en 1242, est appelé Guy par Machéras [25].

Son frère Raymond souscrit avec lui plusieurs des mêmes actes; dans celui de mars 1181, il a le titre de connétable de Tripoli ^a; seul, il en signe encore d'autres, avril 1185 ^b; 1^{er} février 1186 ^c. Au même mois de la même année ^d, il vend un casal à l'Hôpital de Jérusalem. Dans cet acte, il s'intitule Raymond de Giblet, fils de Guillaume Embriac, et déclare agir avec l'assentiment de son seigneur, Boémond (III), prince d'Antioche. Depuis cette époque, nous le perdons de vue, aussi bien que son frère. Sa postérité est rapportée par le *Lignage d'outre-mer*, et donnée ci-après dans le premier tableau généalogique de la famille des Giblet.

Quant à Hugues, fils de Hugues II, que nous voyons souscrire des actes de son père entre les années 1177 et 1184, il y a tout lieu de croire que ce fut Hugues le Clopin ou le Boiteux, mort avant 1197. De son vivant, la forteresse de Giblet était tombée au pouvoir de Salah-ed-Din, après la bataille de Hattin. Sa femme Estéfénie, restée tutrice de ses enfants, parvint à reprendre la seigneurie de Giblet en 1197 ^e, grâce aux intelligences qu'elle avait su se créer dans la garnison musulmane.

De son mariage avec Estéfénie, Hugues III paraît avoir eu deux fils, dont l'aîné, Gui, lui succéda comme seigneur de Giblet ^f, étant encore mineur, et le second fut, selon toute apparence, Hugues, tué en 1206 ^g, durant la guerre qui eut lieu entre Boémond IV, d'Antioche, et Renaud, seigneur de Néphin. Telle est du moins l'opinion de Paoli ^h.

De ce que nous venons de dire, on peut conclure qu'en 1184, au moment où Guillaume de Tyr arrêtait la composition de son Histoire, Hugues II était encore le seigneur de Giblet, et que, par conséquent, cet historien ne s'est pas trompé. Rien n'empêche, sans doute, qu'en 1211, le seigneur de Giblet n'ait été Gui, son fils ou son petit-fils. Et, s'il n'y a point eu deux seigneurs du même nom qui se soient succédé de père en fils, Gui a pu hériter du titre de son père dès l'année 1187, comme le pensait Du Gange; mais rien ne le prouve.]

Ainsi [on ne peut dire avec certitude si] ce fut de son temps, [ou du vivant de son père, Hugues II ⁱ,] que Saladdin se rendit maître de la ville de Giblet, l'an 1187. Mais après la mort de ce sultan, les Sarrazins qui la gardoient ayant esté gagnés par argent par celui à qui elle appartenoit ^j, la lui livrèrent sans que le sultan qui gouvernoit alors eust avis de cette trahison. Ce qui arriva vers l'an 1199.

[Ou 1197. Nous avons vu que c'est l'ancienne dame de Giblet ^k, Estéfénie, veuve de Hugues le Boiteux, qui ménagea cette affaire et l'amena à un heureux résultat. Les héritiers dont parlent Jacques de Vitry et Marin Sanudo, sans mentionner cette dame, étaient les enfants de Hugues et d'Estéfénie, desquels Philippe de Navarre ^l ne nomme que Gui, et Pavie, femme de Garnier Laleman.

Gui peut donc être considéré comme étant, à cette époque, le seigneur de Giblet, mais peut-être encore mineur et sous la tutelle de sa mère.]

Il espousa Alix ^m, sœur de Boémond, dit *le Borgne*, prince d'Antioche [qui lui apporta en dot 1,000 besants de rente], de laquelle il eut Henry, seigneur de Giblet; Raymond [dit *le Jeune*], chambellan du prince d'Antioche, qui souscrit un titre d'Aimery, roy de Hiérusalem ⁿ, de l'an 1198 [octobre, et un autre titre ^o de Boémond III d'Antioche, comte de Tripoli (21 août, même année), avec son frère]; Bertrand, décédé sans enfans [le même peut-être, qui souscrivit, en 1206 ^p, un acte de Geoffroi le Rath, grand maître de l'Hôpital]; et Agnès, femme de Barthélemy du

a. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 70, p. 70.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 7, p. 287.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 77, p. 81.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 76, p. 76, 77.

e. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVII, c. I, p. 217, 218.

f. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXIII, c. XXXIV, p. 51.

g. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. IV, p. 314, 315.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 478.

i. *Jac. de Vitriaco*, l. I, c. cxv. — *Sanut.*, l. III, part. 9, c. v. —

Rad. de Diceto, p. 641. — *Hoveden*, p. 636. — *Rad. Coggesh.*, apud Martène, *Ampliss. collect.*, t. V, col. 564 a.

j. *Jacobus de Vitriaco*, l. I, c. c. — *Sanut.*, l. III, part. 10, c. ix.

k. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVII, c. I, p. 217, 218.

l. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 543.

m. *Lignages d'outre-mer*. — *Cod. diplom.*, t. I, n° 98, p. 102, 103.

n. *Cartul. de Manosque*. — *Cod. diplomat.*, t. I, n° 8, p. 287.

o. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 211, p. 252.

p. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 175, p. 218.

Sachin, ou Doussachin, seigneur du Soudin^a (Séleucie, aujourd'hui Souedieh), qui est une place assise à l'embouchure du fleuve d'Oronte*.

[Gui, en janvier 1212, concéda à l'Hôpital de Jérusalem les 1,000 besants de rente qu'il avait reçus de Boémond IV pour la dot de sa femme^b. En 1217, il prit une part active à la croisade^c avec Bertrand de Giblet, petit-fils du premier Bertrand, frère de Guillaume Embriac, et Guillaume de Giblet, fils de Hugues de Giblet, seigneur de Besmedin. Dans le cours de cette expédition, au mois de septembre de la même année^d, il prêta au duc d'Autriche 50,000 besants pour l'engager à rester au siège de Damiette, et ce prince ne se retira qu'à Pâques 1218.

En 1228^e***, il prit parti pour l'empereur Frédéric II contre les Ibelin, et prêta à ce prince, lors de son arrivée en Chypre, 30,000 besants sarrasinois.]

HENRY, seigneur de Giblet, s'allia avec Isabelle^f, fille de Balian d'Ibelin, seigneur de Barut, et eut d'elle Balian, décédé en enfance; Guy II, seigneur de Giblet; Jean, qui eut deux enfans morts en jeunesse, de la fille de Hugues Salaman ou Alaman; Baudouin^g, décédé sans enfans; et Marie, femme de Balian le Jeune, prince de Sagette.

[Nous ne pouvons dire en quel temps Henri succéda à son père. Il signe, comme vassal^h, un acte de Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli (1^{er} mai 1262). Dans un acte de Hugues de Revel, grand maître de l'Hôpitalⁱ (1271, 2 juin), il est rappelé comme défunt, et nommé père de Gui II, alors seigneur de Giblet.]

GUY, II^o du nom, seigneur de Giblet, succéda à son père; mais l'histoire ne marquant pas précisément le temps auquel il vécut, il est incertain si c'est luy qui eut à démesler avec Boémond VII^j, comte de Tripoli, en l'an 1275, ou quelqu'un de ses descendans, encore que le mariage qu'il contracta avec Marguerite, fille de Julian^k, seigneur de Sagette^k, qui vivoit vers ce temps-là, le doive faire présumer. Il en eut deux fils et deux filles; sçavoir, Pierre, décédé sans enfans; Sauve, Marie, femme de Philippe d'Ibelin, sénéchal de Cypre; et Catherine mariée à Jean d'Antioche^{****}.

[Quelques-unes des époques où vécut Gui II^l sont marquées par des actes ou par les récits de l'histoire. Ainsi le diplôme du 2 juin 1271, que nous venons de mentionner, nous apprend que ce seigneur avait redemandé et recouvré quarante-quatre chartes de privilèges qui avaient été déposées chez les Hospitaliers par son père, Henri, seigneur de Giblet; ce qui peut faire supposer que ce dernier était mort depuis peu de temps. L'histoire^m nous apprend aussi que c'est Gui II, qui, en 1275, ayant pris parti pour l'évêque de Tripoli, Paul, et pour le Temple, contre l'évêque de Tortose, que soutenait Boémond VII, s'attira ainsi la haine de ce prince. Par suite des démêlés qui s'élevèrent entre eux, il essaya

a. Voir *Not. ad. Ann. Com.*, p. 319, 368.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 98, p. 102-104.

c. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. x, p. 322.

d. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. III, p. 332.

e. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. I, p. 366; c. III, p. 368.

f. *Lignages d'outre-mer*.

g. Du Cange a mis dans son texte *Bertrand*, mais le *Lignage*

d'outre-mer, seul monument sur lequel il s'appuie en cet endroit, dit *Baudouin*. Cf. *Gestes des Chiprois*, p. 204.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 221, p. 263.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 162, p. 194, 195.

j. *Sanut.*, l. III, part. 12, c. XIV, XVII.

k. *Lignages d'outre-mer*.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 152, p. 194, 195.

m. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIV, c. XXI, p. 468, 469.

* Mais si, en 1197, Gui « peut être considéré comme encore mineur et sous la tutelle de sa mère », comment peut-il avoir eu, en 1198, un fils [Raymond le jeune] capable de souscrire des actes du roi de Jérusalem en cette même année?

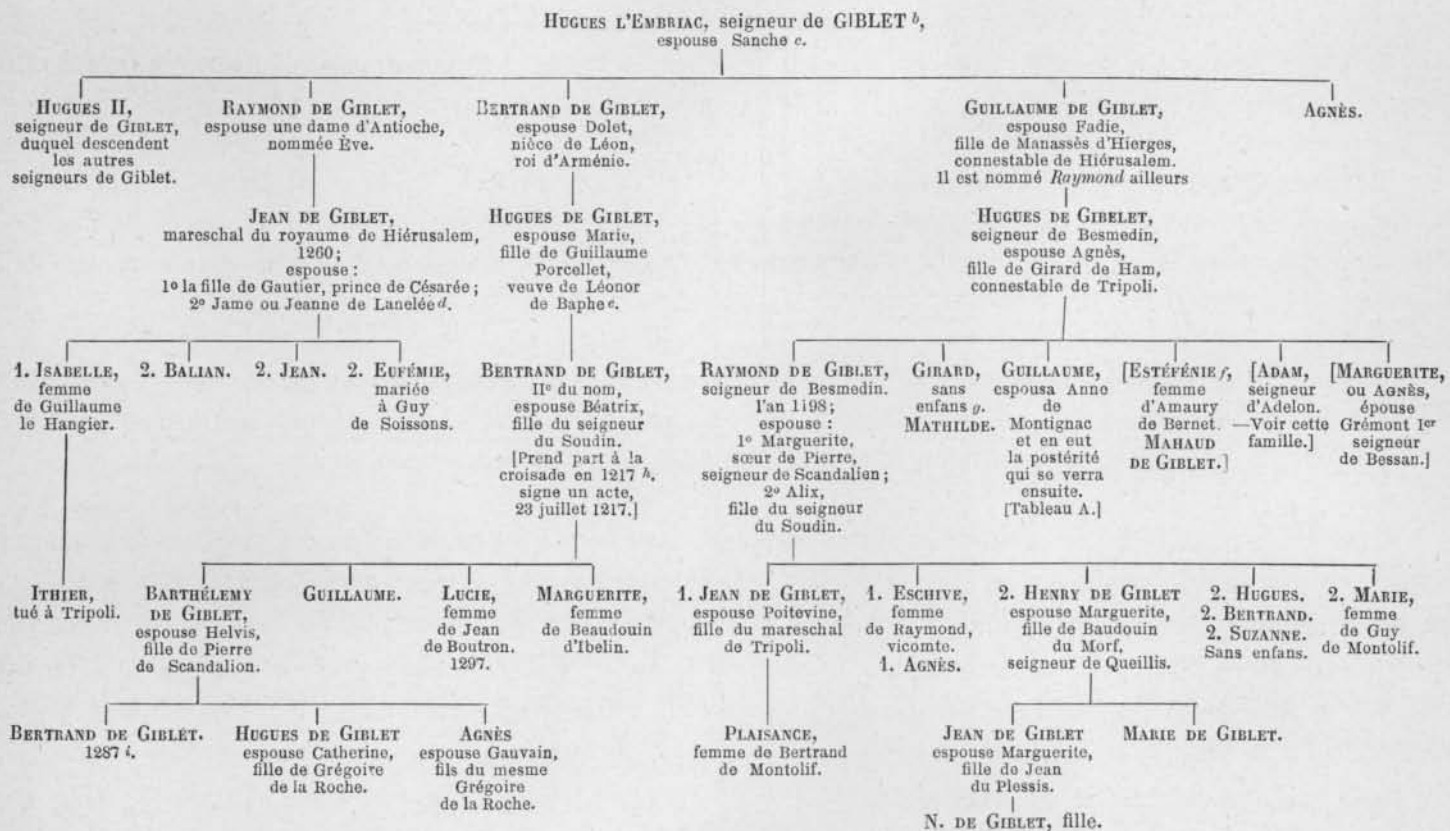
** Machéras [25] dit qu'en 1242 les Lombards revinrent en Chypre à l'instigation de sire Amaury Barlais, sire Amaury de Bessan et Gui de Gibelet; mais le sire de Beyrouth les mit en fuite.

*** Par FÉMIE, dame de Sidon, sœur de Léon III, roi d'Arménie.

**** Voir, au supplément, le récit du *Templier de Tyr* qui résout cette question. Boémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli, fit enfermer dans « une focé » à Néphin, en 1282, Guy II, seigneur de Giblet, avec ses deux frères Jean et Baudouin et leur cousin Guillaume de Giblet. Ils y moururent de faim. P. 164.

trois fois, à l'instigation du Temple, d'enlever Tripoli au prince d'Antioche. C'est ce qu'atteste une relation ^a dressée sur les aveux du seigneur de Giblet, et faite à Néphin, le 26 février 1282, par-devant notaire, en présence du prince d'Antioche et de nombreux témoins. La ville de Giblet avait été enlevée aux chrétiens peu de temps auparavant. Gui II fut donc le dernier seigneur réellement possesseur de Giblet.]

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GIBLET



[HUGUES DE GIBLET ^{*}, fils de Bertrand et petit-fils du premier Hugues de Lembriac, est-il celui dont parlent le Continuateur de Guillaume de Tyr et le cavalier Lorédan, dans les années 1227-1231 ? On peut en douter; car il se trouverait à cette époque séparé de son aïeul par un espace de plus de cent vingt ans. Si l'on admet que Bertrand, son père, soit fils et non frère de Guillaume de Lembriac (voir plus haut, p. 318[67]), on aura une génération de plus pour remplir cet intervalle. Quoi qu'il en soit, le Hugues de Giblet du XIII^e siècle ne se présente pas sous les rapports les plus honorables. On le voit, en 1227ⁱ, prendre part, avec quatre seigneurs de ses amis, à un infâme guet-apens contre un chevalier toscan, cousin de Philippe d'ibelin ^{**}. En 1229, de concert avec ces quatre mêmes seigneurs ^{*}, il acheta de Frédéric II la bailie de

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 662-668.

b. Voir, ci-dessus, le commencement de cette généalogie rectifié p. 319 [67].

c. *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. XIX, p. 396, 443; édit. Beugnot, c. XXX.

d. Voir, un peu plus bas, *les Autres seigneurs du surnom de Giblet*. — Voir Sanut., l. III, part. 12, c. vi.

e. Voir Loredano, l. I, p. 63, et ci-après.

f. Contin. de Guill. de Tyr, t. XXXI, c. x, p. 322. — *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 106, p. 113.

^{*} N. B. Machéras [25] l'appelle Guy de Gibelet. Il avait la bouche torte.

^{**} Note. — Nous apprenons de M. de Mas Latrie que ce chevalier toscan,

g. Du Cange avait placé ici comme filles de Hugues de Giblet, trois filles de Guillaume, mari d'Anne de Montignac. (Voir le tableau suivant.)

h. *Lignages d'outre-mer*, édit. Beugnot, c. XXVII, XXX, XXXI; édit. Labbe, c. XV, XIX.

i. Voir Sanut, l. III, part. 12, c. xx.

j. Loredano, l. I, p. 38-48; trad. franç., t. I, p. 44-46. — *Assises de Jérusal.*, t. I, p. 448, note a.

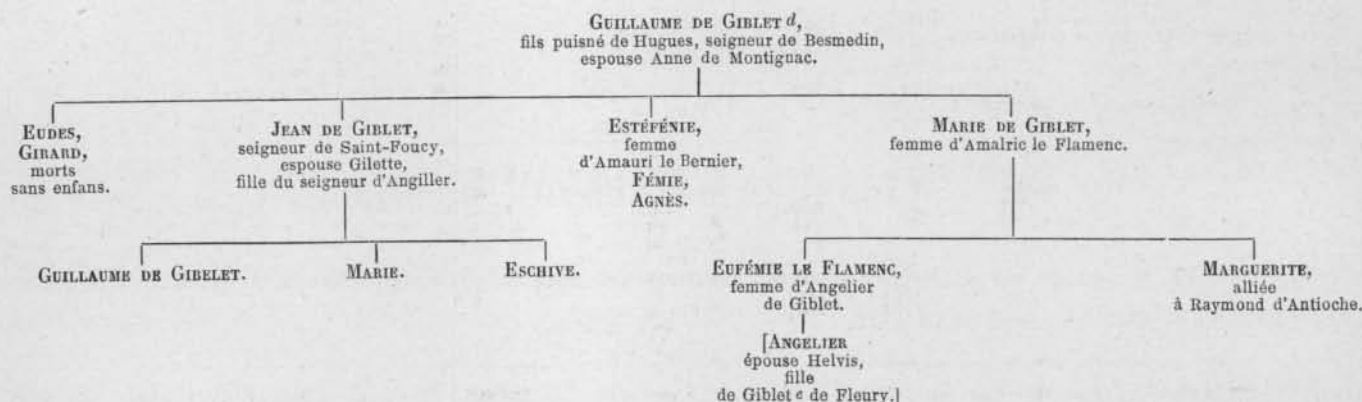
k. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. IX, p. 375. — Loredano, l. I, p. 63-64; trad. franç., t. I, p. 73-74.

qui se nommoit Toringello, avoit frappé, en jouant à la civette, plus fort qu'il n'étoit d'usage, sur la main d'Amaury (Camerin) Barlas. Celui-ci s'emporta,

royaume de Jérusalem pour trois ans, moyennant la somme de 10,000 marcs d'argent. Après la défaite de l'armée des bailes à Nicosie ^a (24 juin 1229), par Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, il se retira dans le château de Dieu-d'Amour, où il entraîna le roi de force. Plus tard (1231), persistant dans son animosité contre les Ibelin ^b, il se joignit à Richard Filangieri ^{*}, sous prétexte que le Roi Henri I^{er} était trop jeune, et que son véritable chef était l'empereur. Après la défaite de Richard à Cérines, et l'expulsion des Impériaux hors de l'île de Chypre (1232), Hugues, sur la plainte du roi, fut déclaré rebelle par la haute cour du royaume ^c, et ses biens furent confisqués. Depuis ce moment, nous ne voyons plus qu'il soit fait mention de lui dans l'histoire.] V. le Supplément, p. 163, 164.

AUTRE SUITE DE LA MESME GÉNÉALOGIE

[TABLEAU A.]



[GUILLAUME DE GIBLET, fils puîné de Hugues, seigneur de Besmedin, est-il le même qui souscrit, en décembre 1204^f, un acte de Boémond IV d'Antioche; le même qui, en février 1207^g, souscrit un acte de Julienne de Césarée, sous le nom de Guillaume Embriac? Il est probable que c'est lui qui prit part à la croisade de 1217^h avec Boémond IV, d'Antioche, et André, roi de Hongrie; et qui, en 1219, fut envoyé par les chrétiens réunis devant Damiette vers le sultan Malek-el-Kamel, pour traiter de la paix; mais le légat empêcha d'accepter les conditions raisonnables proposées par le sultan.

Relativement aux ANGELIER DE GIBLET, voir au tableau des *Seigneurs de Maraclée*, p. 387, note 2^{**}.]

a. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. x, p. 377. — Loredano, l. II, p. 71 bis, 72; trad. franç. t. I, 83, 84.

b. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxvii, p. 393.

c. Loredano, l. II, p. 114, 115; trad. franç., t. I, p. 133, 134.

d. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XIX, p. 398, 444; édit. Beugnot, c. xxx.

e. *Giblet* n'est qu'une faute d'impression dans les tableaux généalogiques de Labbe (*Lignages*, c. XIX, p. 398); il faut lire *Gisle-*

bert, comme le porte le texte même du chapitre XIX, dans Labbe, p. 444; ceux de La Thaumassière, p. 232, et de M. Beugnot, *Assises*, t. II, c. xxx, p. 466.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 98, p. 103.

g. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 90, p. 95; n° 10, p. 289.

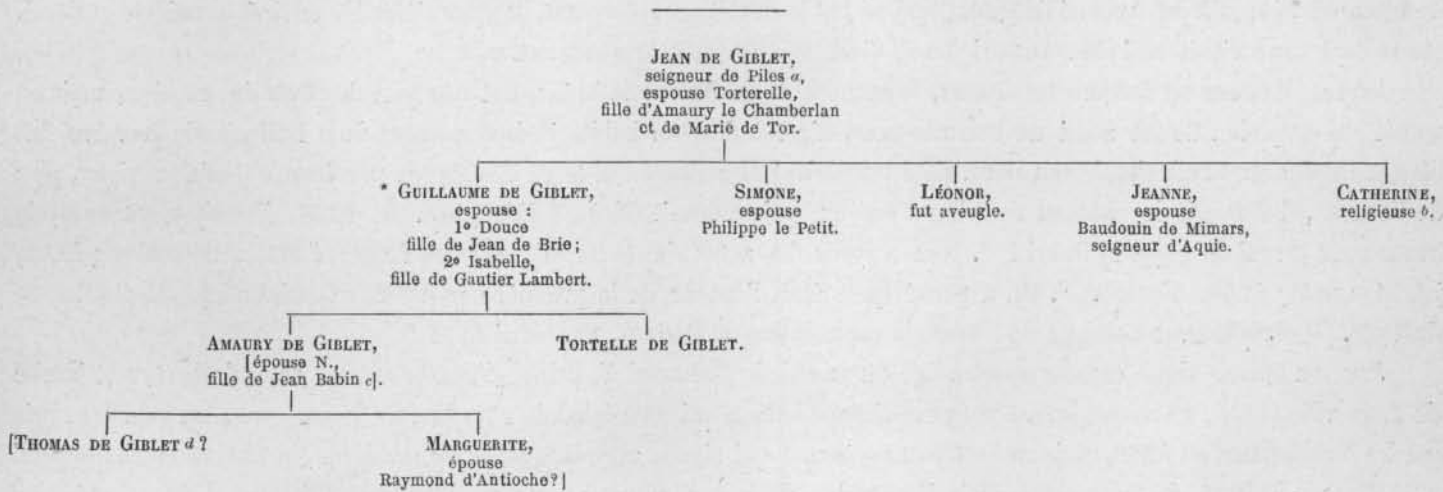
h. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322; l. XXXII c. ix, p. 339.

* Maréchal de l'empereur Frédéric II.

** Où il est dit qu'Angelier ne semble être qu'un surnom pris de Gillette d'Angiller, épouse de Jean de Giblet d'Angelier, seigneur de Saint-Foucy.

insulta Toringello, se retira de la fête, et le lendemain organisa le guet-apens en question avec Hugues de Giblet, Amaury de Bethsan, Guillaume de Rivet et Gauvain de Chenechy. Hugues de Giblet alla à la rencontre de l'Empereur jusqu'en Romanie, juin 1228 [Amadi, 124]; arriva en retard à la bataille de la Gride, juin 1232, y montra peu de courage et puis s'enfuit. [Ib., 172.]

LES SEIGNEURS DE PILES DE LA MAISON DE GIBLET



AUTRES SEIGNEURS DU SURNOM DE GIBLET

[Nous avons déjà vu, parmi les sires de Giblet dont on ne peut établir la généalogie, HENRI et RAINAUD, témoins d'un acte de Hugues II, seigneur de Giblet, en 1174.]

RENIER DE GIBLET ^e fut envoyé en l'an 1195, par Guy de Luzignan, roy de Hiérusalem, vers l'empereur Frédéric II, pour obtenir de luy le titre de roy de Cypre ^{**}.

ARNAULD [DE] GIBLET ^f estoit en la cour du roy de Cypre l'an 1232.

[RENIER OU RAINIER DE GIBLET, dit *le Vieux*, homme sage, subtil et bon plaideur ^g, au témoignage de Philippe de Navarre, est peut-être celui qui avait été témoin d'un acte de Hugues de Césarée en 1161 ^h. En 1191, 31 janvier ⁱ, il souscrivit un acte du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan ^j. En 1194 ou 1195, il fut envoyé, non par Gui de Lusignan, vers l'empereur Frédéric II, mais par Aimeri, successeur de Gui, vers l'empereur Henri VI, pour obtenir de lui le titre de roi de Chypre. Il souscrivit encore deux actes du même Aimeri ^k (1195, 29 septembre; 1197, 1^{er} novembre). Nous ne savons s'il prolongea sa carrière beaucoup au delà. Mais il mourut avant le roi Aimeri. En mourant, il partagea ses fiefs entre ses quatre fils ^l, Amauri, Arnéis, Rainier le Jeune et Josselin.

AMAURI, qui était l'aîné, avait reçu de son père, soit de son vivant, soit après sa mort, tout le fief de Piles; mais il prétendit avoir seul tout l'héritage paternel, et réclama auprès du roi Aimeri, qui maintint le partage entre les quatre frères. Y a-t-il quelque rapport entre cet Amauri, possesseur du fief de Piles, et Amauri de Giblet, qu'on a vu mentionné

a. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. XVIII, p. 394, 442, édition Beugnot, c. XIII, XXIX.

b. A la place de Catherine, Du Cange avait mis « Helvis, femme de Gautier le Norman », qui se retrouvera dans la généalogie de la famille de Tor. Nous avons rectifié cette erreur d'après le *Lignage d'outre-mer*.

c. Voir la *Famille de Babin*.

d. Voir la *Famille du surnom d'Antioche*.

e. Loredano, l. I, p. 17.

f. Loredano, l. II, p. 119.

g. *Assises de Jérus.*, t. I, c. LXXIV, p. 545; c. XCIV, p. 570.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 196, p. 241.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 79, p. 86.

j. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVI, c. XXII, p. 209. — Loredano, l. I, p. 17; trad. franç., t. I, p. 19.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599, 607.

l. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 545; c. LXXIV, de Philippe de Navarre.

* Voilà donc l'unique Guillaume de Gibelet, seigneur de Piles, auquel je puisse rattacher notre Marie de Gibelet qui épousa N... de Beduin.

** Il faut lire Henri VI, de la maison de Hohenstauffen, qui succéda, en 1290, à l'Empereur Frédéric I^{er} *Barberousse*.

dans le tableau généalogique des seigneurs de Piles de la maison de Giblet? L'ascendance n'est pas la même; et les dates ne concordent pas; car, d'après le nombre des générations de la famille de Piles, depuis Pierre de Baruth, bisaïeul de Torterelle, jusqu'à cet Amauri de Giblet, qui en est le dernier représentant, il a dû s'écouler environ un siècle et demi. Pierre de Baruth vivait en 1156. Amauri devait vivre à la fin du siècle suivant.

ARNÉIS, HERNOIS OU ARNAUD DE GIBLET, le second fils de Rainier le Vieux, eut une part des fiefs de son père, mais on ne dit pas laquelle. Ce fut aussi un bon plaideur, c'est-à-dire un habile jurisconsulte ^a, dont Philippe de Navarre fait l'éloge en plusieurs endroits de son livre. En 1232, laissé capitaine de la terre de Chypre par Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth ^b, il défendit le château de Dieu-d'Amour, qu'assiégeait Richard Filangieri. En 1233, il était membre de la haute cour du roi de Chypre, Henri I^{er} ^c. Nous voyons des actes signés de lui, en mars 1220; 1233, 2 décembre; 1234, juillet et août; 1239, décembre ^d. On a pensé qu'il était l'auteur de la première partie des Continuations de Guillaume de Tyr ^e. [Il négocie avec Philippe de Novare la capitulation de Cérines, avril-mai 1233 *.]

JEAN DE GIBLET signe comme homme lige ou vassal de Boémond V, prince d'Antioche ^f, un acte d'Albert, patriarche de cette ville (1241, 18 novembre). C'est peut-être le même qui, maréchal du royaume de Jérusalem ^g, fut vaincu et pris par les Turcomans, en 1260, puis racheté peu après; et qui signa, avec la qualité de maréchal, un accord entre l'Hôpital et le Temple ^h (1262, 19 décembre). Mais il est bien difficile d'admettre que ce personnage, maréchal du royaume en 1260, soit le même que celui qui, dans le premier tableau généalogique des Giblet, est présenté comme petit-fils de Hugues de Lembriac, établi premier seigneur de Giblet plus de cent cinquante ans auparavant. D'après la rectification que nous avons faite du commencement de cette généalogie, Jean de Giblet, maréchal du royaume, n'est plus, il est vrai, que l'arrière-petit-fils de Hugues de Lembriac. Trois générations, sans doute, suffisent à grand'peine pour remplir cet intervalle. Cependant, on en trouve des exemples. Nous remarquerons aussi que l'alliance de Jean de Giblet avec la fille de Gautier III, seigneur de Césarée, nommée Fémie ou Euphémie dans la généalogie des seigneurs de Césarée, concorde, pour le temps où vivaient Gautier III et Fémie, avec l'époque où Jean de Giblet fut maréchal du royaume de Jérusalem. Ainsi nous nous en tiendrons, jusqu'à de plus précis renseignements, à ce tableau généalogique et au *Lignage d'outre-mer* rectifiés; car nous n'avons point de données suffisantes pour attribuer le titre de maréchal du royaume, et les deux mariages mentionnés dans la généalogie, d'après le *Lignage d'outre-mer*, à tel ou tel autre Jean de Giblet, que nous voyons dans ce tableau généalogique ou dans le suivant.

PHILIPPE DE GIBLET est mentionné comme un des seigneurs de la cour du roi de Chypre ⁱ, Henri I^{er}, dans un traité d'alliance offensive conclu pour cinq ans, le 2 décembre 1233, entre les Cypriotes et les Génois. C'est lui qui refusa formellement le service à ce même roi ^j, s'il n'était payé de ce qui lui était dû, fait dont fut témoin Jean d'Ibelin, le rédacteur des *Assises*.

RAIMOND DE GIBLET, qui avait été fait sénéchal du royaume de Jérusalem par l'empereur Frédéric II, et baile du royaume, au nom de son fils Conrad, fut, selon la coutume du royaume, dépossédé de cette charge ^k quand Alix, reine de Chypre, fut reconnue reine de Jérusalem en 1239 ou 1240.

Nous ne pouvons dire si ce Raimond est Raimond de Giblet, seigneur de Besmedin, ou Raimond, chambellan d'Antioche, fils de Gui I^{er}, seigneur de Giblet.]

HENRY DE GIBLET, chancelier de Cypre sous le roy Hugues IV, l'an 1330, et archidiacre de Nicossie ^l, ayant

a. *Assises de Jérus.*, t. I, c. xxxviii, p. 515; c. xlix, p. 525; c. xciv, p. 570.

b. Continuat. de Guill. de Tyr, l. xxxiii, c. xxxiii, p. 399.

c. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 384; c. ccxxxix de Jean d'Ibelin. — Loredano, t. I, p. 419; trad. franç., t. I, p. 138.

d. De Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 56; t. III, p. 611, 638, 639, 653.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 56, note 7.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 118, p. 133.

g. Continuat. de Guill. de Tyr, l. xxxiv, c. iii, p. 445.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 142, p. 179.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

j. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 326; c. cciii, de Jean d'Ibelin.

k. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 400.

l. Wadding, t. II, *In registro*, p. 182. Nicolas IV, A. 1. ep. 237.

* De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. I, p. 299.

esté élu archevesque de la mesme ville après le décez de l'archevesque Ranulfe, l'an 1298, se démit de son élection entre les mains du pape Nicolas IV, qui pourvut de cette dignité Jean, de l'ordre des frères Mineurs.

[Mais il garda son ancien titre d'archidiacre de Nicosie. En conséquence, c'est avec la double qualification de chancelier et d'archidiacre qu'il est mentionné^a, comme témoin du traité de paix et de commerce (1328, 4 septembre) conclu entre le roi Hugues IV et Jean Soranzo, doge de Venise; de la ratification du contrat de mariage^b entre Gui, le fils aîné du roi, et Marie de Bourbon (1330, 14 janvier); et de la constitution du douaire de cette princesse^c, 31 janvier, même année.]

PIERRE DE GIBLET suivit la fortune de Henry, roy de Cypre^d, et l'accompagna [dans son exil à Strovilo, proche Nicosie; mais non peut-être en Arménie,] lorsqu'il fut [dépouillé de la royauté, puis] chassé du royaume par son frère Almeric, l'an 1305.

[Ou mieux 1307. Il fut un de ceux qui signèrent l'accord fait en mai 1306^e, par lequel le roi abandonnait l'autorité à son frère, lequel s'engageait en retour à lui payer une pension annuelle de 148,000 besants.]

Je crois que c'est celui qui est qualifié fils de Guy, II^o du nom, seigneur de Giblet, dans le *Lignage d'outre-mer*.

HENRY DE GIBLET fut un des barons de Cypre* [précédemment partisans du prince Almeric] qui allèrent au-devant du roy Henry [pour faire leur soumission^f, et lui prestèrent serment de fidélité entre les mains de la reine mère], lorsqu'il rentra en ses Estats, l'an 1309 [ou plutôt 1310]. [Il était sire de Besmedin. F. Bustron, 210.]

[GUILLAUME DE GIBLET signe, comme témoin, un traité du roi Hugues IV avec Gênes^g, du 16 février 1329. Il est peut-être le père de Jean de Giblet, nommé en 1369 et 1372.]

JEAN DE GIBLET [est nommé comme témoin d'un traité de commerce^h conclu avec Venise par Amauri, prince de Tyr, gouverneur de Cypre. II] se trouva présent au mariage de Ferdinand de Majorque, prince de la Morée, et d'Isabelle d'Ibelin, conclu en la présence du roy Huguesⁱ, l'an 1315. Il souscrivit encore l'assinat du douaire de Marie de Bourbon, femme de Guy de Cypre^j, fils aîné du mesme roy, avec les autres barons de ce royaume, l'an 1330 [31 janvier. Dans cet acte, il est nommé sire Johan de Giblet d'Araizon]. Je crois que c'est ce Jean de Giblet que Cantacuzène^k qualifie baron et noble de Cypre, qui attouchoit de parenté aux roys de ce royaume, et qui, en l'an 1325, estant dans les armées d'Andronique le Jeune, empereur de Constantinople, fut choisy par luy avec Andronique Tornices, grand chambellan de cet empire, pour aller faire la recherche, au nom de l'empereur Andronique le Jeune, d'Anne ou de Jeanne de Savoye, fille d'Amé, V^o du nom, comte de Savoye.

[C'est probablement aussi le même Jean de Giblet qui écrit, le 26 mai^l, année incertaine, au roi d'Aragon, Jacques II,

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 143.

b. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

d. Loredano, l. IV, p. 218, 219; trad. franç., t. I, p. 241, 242.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 101, 102.

f. Loredano, l. V, p. 258; trad. franç., t. I, p. 285.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

i. Du Cange n'indique pas ici ses autorités. Mais comme ce

mariage fut réellement conclu en 1315 (*Hist. de Constantinople*, l. VII, n^o 18, p. 250), il faut lire *Henri* au lieu de *Hugues*. Ce traité ou contrat se trouve dans l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, de Du Cange, 2^e éd. donnée par Buchon, t. II, p. 371-375, XLVIII^e pièce, à la date du 5 octobre 1315.

j. Titres originaux. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

k. Cantacuzène, l. I, c. XL.

l. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 700, 701.

* Fils de RAYMOND DE GIBLET DE BESMEDIN et d'ALIX DU SOUDIN, et époux d'ISABELLE D'IBELIN, alla chez le prince de Tyr, le jour où il fut assassiné; se retira ensuite, selon les ordres des chevaliers royalistes de Famagouste, à Tricomo, d'où on lui permit d'aller faire sa soumission à Nicosie; s'y réfugia d'abord chez Rolland de la Baume, mari de sa nièce, puis au Palais, et après à l'archevêché, où il fut assassiné dans son lit, le 9 septembre 1310, par des ennemis inconnus irrités par sa conduite comme membre du conseil

du prince de Tyr. Il fut enterré à S.-François [Amadi, 331, 361, 366, 382]. Son fils JEAN s'établit en armes devant le palais du roi Henry II avec d'autres partisans du prince de Tyr en 1308 [Ib., 261] et, en 1310, Ague de Bessan, lieutenant pour ce roi, le fit arrêter et alloit l'envoyer à Rhodes avec d'autres seigneurs. Sur l'intercession de la reine, on les garda en Chypre, mais sous surveillance [Ib., 341]. V. le Supplément, p. 169.

une lettre où il se félicite de ce que le roi de Chypre, Henri II, dont il est l'homme lige, l'a admis au nombre de ses conseillers, et où il se promet de lui conserver une fidélité à toute épreuve. M. de Mas Latrie^a pense qu'il pourrait bien être le fils de cet Henri de Giblet, partisan d'Amauri, d'abord exilé par le roi Henri II, malgré sa soumission; mais qui rentra plus tard en grâce, et recouvra ses biens confisqués. C'est ce qui expliquerait la reconnaissance et le dévouement de son fils.

En 1358, on voit un GUI DE GIBLET, seigneur de *Arasio* ou d'*Araison*^b, évêque de Némosie (Limassol), couronner, dans Sainte-Sophie de Nicosie, Pierre I^{er}, du vivant et par la volonté de son père, Hugues IV. Il est nommé, dans la Chronique de Diomèdes Strambaldi, qui nous apprend ce fait, *Gite Imbeli*, ce qui pouvait signifier aussi *Gui d'IBELIN*; et, en effet, un acte de Pierre I^{er} (1360, 13 août) le nomme expressément *Gui d'IBELIN*. Mais le titre du seigneur de *Arasio*, que nous avons vu appartenir incontestablement à un Jean de Giblet, nous fait incliner pour la première interprétation. On pourrait inférer de cette circonstance que l'évêque de Némosie était son fils et avait hérité de son titre*.]

CARION DE GIBLET, vicomte de Nicossie, l'an 1367^c, fut tué par les Génois, lorsqu'ils s'emparèrent de Famagouste, l'an 1373**.

[Carion, Charin ou Henri de Giblet, était le père de cette dame Marie^d qui, outragée par le roi Pierre I^{er}, provoqua le complot des seigneurs qui mit fin aux jours de ce prince. Il y prit une part active. Le 16 novembre suivant (1369), il fut choisi avec quinze autres seigneurs^e pour la réunion des assises du royaume. Il fut mis à mort, avec quelques autres nobles personnages^f, par les Génois, en 1374, peu après qu'ils se furent emparés de Famagouste.]^g

JEAN DE GIBLET vivoit en la cour du roy de Cypre, l'an 1372^h. [C'est lui sans doute qui est nommé *fils de sire Guillaume*^h parmi les seize seigneurs chargés, en 1369, de réviser les Assises du royaume de Cypre***.]

[JACQUES DE GIBLET****, chevalier, signe comme témoin un acte du roi Jacques I^{er} (1395, 16 août). Il est mentionné, dans le traité de paix et de commerce du roi Jacques avec la république de Gènes^j (1403, 7 juillet), comme étant un des ministres qui l'avaient négocié.]

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 174; t. III, p. 700, note 4.

b. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 224 et note 3, 225.

c. Loredano, l. VII, 8.

d. Loredano, l. VII, p. 406-408, 418, 419; trad. franç., t. I, p. 444, 446, 455, 456. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 336, 338, 341.

e. *Assises de Jérusalem*, préface, t. I, p. 6.

f. Loredano, l. VIII, p. 471; trad. franç., t. II, p. 60.

g. Loredano, l. VIII, p. 460; trad. franç., t. II, p. 48.

h. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 6.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 429.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 467.

* Ni Guy de Gibelet, ni Guy d'IBELIN, ne sont nommés dans la liste des évêques de Némosie donnée par Du Cange. Mais ne se pourroit-il pas que Guy de Gibelet, seigneur de *Arasio*, ait bien été évêque de Némosie, le 24 novembre 1358, lors du couronnement de Pierre I^{er}, et qu'il soit mort et remplacé par un Guy d'IBELIN avant le 13 août 1360?

Du Cange ne dit pas qui étoit évêque de Némosie entre 1353 et 1376.

Machéras nomme sire ODET [HUGUES] DE GIBLET parmi les chevaliers à bord de la flotte qui se rendit à Rhodes en août 1365 [88].

** « Le Ménikiote » participa à la prise de Satalie, le 24 août 1361 [Machéras, 60]; fut envoyé, au mois de juin 1365, par le prince d'Antioche, gouverneur de Chypre, à Venise, pour annoncer au roi Pierre I^{er} (alors à Avignon) que tout étoit prêt pour l'expédition contre l'Égypte [86]; envoyé à Gènes pour confirmer la paix [88, 89]; rejoignit le roi Pierre à Rhodes, où il fit partie de la flotte [90]; avoit un fauconnier au village de Galata [130]; refusa, en janvier 1368 [1369], de donner au jeune comte de Tripoly [plus tard Pierre II], deux beaux lévriers appartenant à son fils, Jacques de Giblet [144]. Le roi Pierre I^{er}, irrité de cette grossièreté, le bannit à Paphos, et fit mettre aux fers son fils Jacques [185] qu'il envoya travailler à la tranchée de la Marguerite avec sa sœur Marie de Giblet qu'il voulut marier au tailleur Camus [145]. Là-dessus, le père, Henry, participa au meurtre du roi [156] et fut décapité par les Génois sur le pont de la Berlina, le dimanche 22 octobre 1373 [232].

Outre son fils Jacques et sa fille Marie, Henri de Giblet avoit une fille naturelle nommée Louise [142]. Pierre I^{er} vouloit marier Marie, qui étoit veuve de sire Guy [ou Hugues] de Verny, à un tailleur appelé Camus, serviteur de sire Raymond Babin. Elle se réfugia d'abord à Sainte-Claire, couvent où l'on ne voit pas de femmes, et puis à Tortose. Le dimanche 15 janvier 1368 [1369], le roi, arrivant à Nicosie, la fit retirer de vive force de ce monastère et l'envoya à Jean de Neuville, qu'il avoit fait vicomte de Nicosie à la place de son père, Henri de Giblet. Le roi la fit mettre à la torture jusqu'à ce qu'elle avouât qui lui avoit conseillé de se réfugier à Tortose. On la tortura tellement qu'on lui fit frire les pieds, mais elle ne disoit que : « Oh ! mon Dieu ! justice ! » Elle fut libérée, avec son frère, par les chevaliers conjurés. Plus tard, en 1369, Jean de Neuville l'épousa [145, 146].

*** Un JEAN DE GIBLET faisoit partie de la flotte qui arriva à Rhodes le 25 août 1365 [Machéras, 88] et de l'expédition navale de novembre 1366 [101]; fut envoyé par le roi Pierre II, le 14 octobre 1372, demander au podestat des Génois des explications sur la conduite des Génois qui avoient attaqué les Vénitiens pendant les fêtes du couronnement à Famagouste [183]; fut nommé, avec trois autres chevaliers, pour négocier avec les Génois l'année suivante [213] et pris comme otage par les Génois le 30 avril 1374 [306].

**** Le prince d'Antioche, Jean de Lusignan, troisième fils du roi Hugues IV, eut un fils naturel, messire Jean de Lusignan, dont la mère étoit ALICE DE GIBLET, femme de messire Philippe de Cos [Costa]. Machéras [298].

CARION [OU HENRY] DE GIBLET^a vivoit en l'an 1425. [Il fut nommé gouverneur de Nicosie, après la défaite de Chierochitia.] [Il fit pendre, le 12 mai 1427, Alexi, chef des paysans révoltés. Strambaldi, 285.]

HENRY DE GIBLET^{*}, maistre d'hostel du roy Janus^b, se trouva présent au traité de mariage d'Anne, fille de ce roy, avec Louys, comte de Genève, et depuis duc de Savoye [1^{er} janvier] l'an 1432. [Ce personnage est très probablement le même que le précédent.]

[Une dame de GIBLET, ESCHIVE, demanda au roi Jacques II^c et obtint de ce prince (1468, 19 mars), pour elle et ses enfants, un secours annuel de 36 muids de froment, 36 mesures de vin et 300 besants en argent. Cette libéralité du roi est d'autant plus remarquable que la famille des Giblet se distingua en général par son attachement au parti de la reine Charlotte.

Nous pensons que c'est la même dame qui, dans un autre article du registre de la secrète^d (1468, 27 janvier), est nommée CLERA DE GIBLET, par altération du nom de *Chiva*, ou Eschive; la même qui, dans une liste des casaux de l'île de Chypre, est appelée^e, par suite d'une altération encore plus forte, VERA ZUMBET, pour *Civa Zimblet*, forme italienne de Chive ou Eschive de Giblet.

Enfin nous voyons un TRISTAN DE GIBLET^f, nommé dans la Chronique grecque de Georges Bustron, comme un adversaire déclaré de Jacques II, lorsque ce prince n'était encore qu'archevêque nommé de Nicosie (1458). En 1474, il était suspect au gouvernement vénitien^g, comme partisan de la reine Charlotte. Quand tout espoir fut perdu pour l'héritière légitime des Lusignans, il paraît qu'il se rattacha à la reine Catherine pour sauver du moins la nationalité du pays. En octobre 1488^h, une enquête fut ordonnée par le conseil des Dix, sur les menées faites par Tristan, de concert avec Rizzo de Marin, pour marier Catherine à un fils du roi de Naples. Pris par les agents de la République, et conduit de Chypre à Venise (1488), Tristan de Giblet se donna la mortⁱ pendant la traversée, en avalant une bague de brillants qu'il avait au doigt^{**}.]

Quant à la famille de Beduin, Du Cange dit :

LA FAMILLE DE BEDUIN

THOMAS BEDUIN est, si je ne me trompe, le premier qui se rencontre de ce nom^j.

[C'est lui probablement qui souscrivit un acte de Henri I^{er}, roi de Chypre^k, du 2 décembre 1233.]

a. Loredano, l. IX, p. 565; trad. franç., t. II, p. 161. — De Mas Latrie, t. II, p. 542 et note 1.

b. *Histoire de Savoye*, de Guichenon, t. II, *Preuves*, p. 365.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 194 et note 4, 195.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 283.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 513 et note 2.

* Quand les paysans se révoltèrent, en 1426, après le désastre de Chierochitia, le cardinal Hugues de Lusignan fit occuper Leucosie par une armée commandée par le maréchal Badin de Norès et sire Henri de Giblet [379].

En 1464-68, le roi Jacques II donna à JEAN DE GIBLET le fief de Prastio-cura [F. Bustron, 420]. En 1473, le jeune Valentin de Montolif, arrêté par les Vénitiens dans le Pendaia, dit que Jean de Giblet étoit à bord de la galère qui l'avoit conduit en Chypre [435].

** Il avoit une sœur qui alla à Rhodes, en 1488, ce qui fit craindre au Conseil des Dix que la reine Catherine ne s'y rende aussi [De Mas Latrie, *Hist.*, III, 429].

Je ne vois pas dans cette généalogie le nom de PHILIPPE DE GIBLET, qui

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 85 et note 3. — Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 163 a.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 375 et note 1.

h. De Mas Latrie, *l. c.*, p. 318-420.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 440 et note 1.

j. *Assises de Hiérusalem*, édit. de Labbe, p. 518, 521; édit. Beugnot, t. II, p. 404, 406, 408.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 57.

épousa Marguerite du Morf, fille de Baudouin du Morf (1247) et d'Alix Babin. Sa fille N... épousa Jacques Beduin qui semble avoir vécu vers la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle.

DOMINIQUE (OU THOMAS) DE GIBLET se trouvoit avec TRISTAN DE GIBLET, à Cérines, en 1460, quand Jacques le Bâtard y assiégea sa sœur, la reine CHARLOTTE [F. Bustron, 397].

MOÏSE GIBLET reçut, du bâtard Jacques II, des cadeaux vers 1468 [F. Bustron, 422].

J'ajoute, d'une dalle découverte en 1890, en Chypre, RENIER DE GIBLET, dont l'épouse SIMONE, fille de sire GUILLAUME GUERS, décéda le 6 novembre 1302. Voyez, au supplément, des additions à la généalogie donnée plus haut, p. 71.

Il y eut grand procez pour sa succession entre ses petits-enfants, sçavoir [OTHE ou OSTE] BEDUIN, fils de l'ainé, et Thomas de Malandre, cousin germain d'Oste, qui la prétendoit comme plus âgé. Mais elle fut adjugée à Oste par la haute cour. On alléqua, pour exemple, ce jugement, au différend qui fut, en l'an 1259^a, entre le comte de Brienne et Hugues, depuis roy de Cypre, sur le bail et la régence des royaumes de Cypre et de Hiérusalem sous le jeune roy Hugues.

[ARNOUL BEDUIN souscrivit, ainsi que Thomas, l'acte du roi Henri I^{er}, de l'année 1233. Rien ne nous indique quel était le lien de parenté qui existait entre eux.]

RENAUD BEDUIN^b espousa Marie, fille de Jean, vicomte de Tripoly.

[Nous ne pouvons dire non plus si Renaud était issu de l'un des deux seigneurs précédents. Il vivait vers la fin du siècle. Balian, frère de Marie, sa seconde femme, fut tué à la prise de Tripoli par les Turcs, qui eut lieu en 1288. Renaud pourrait donc être, par les dates, le fils d'Othe Beduin.

Une sœur de Renaud, non nommée^c, fut la deuxième femme de Renier le Petit.]

JEAN BEDUIN^d, fils de Renaud et de sa première femme, fut marié avec Marguerite, sœur de [Marie] la seconde femme de son père.

[Jean Beduin fut témoin, le 31 janvier 1330^e, de l'acte qui assignait le douaire de Marie de Bourbon. Il paraît avoir eu trois filles :

Beduine, épouse de Geoffroy Poulain^f, seigneur de Caïphas.

N. mariée à Balian de Soissons^g.

Alix, femme de Jean de Tabarie, maréchal d'Arménie, morte le 8 septembre 1357, comme l'indique son épitaphe^h.

Dans le même temps que Renaud et Jean Beduin vivaient,

SIMON BAUDUIN ou BEDUIN, mari de Catherine de Gaureléeⁱ, et

AMAURY BEDUIN, leur fils. Ce dernier fut témoin, le 21 février 1338^j, d'un traité du roi Hugues IV, avec la république de Gènes.

Ces Beduin étaient tous vraisemblablement membres d'une même famille, à laquelle devaient appartenir aussi les personnages qui suivent, et dont les deux premiers étaient contemporains de Renaud et de Jean Beduin, aussi bien que Simon et Amauri.]

JAQUES BEDUIN^k fut conjoint avec [N. fille de] Marguerite [du Morf, et] de Philippes Giblet.

HUGUES BEDUIN suivit la fortune de Henry, roy de Cypre^l, lorsqu'il fut chassé du royaume par son frère Almeric, l'an 1305^{*}.

[En 1306, Hugues Beduin est nommé comme un des dix hommes liges qui devaient rester attachés au service du roi^m, lors de la convention de Henri II, avec son frère Amauri, au sujet du gouvernement du royaume et des revenus publics.

a. On a vu plus haut, *les Rois de Jérusalem*, p. 41, que ce débat avait eu lieu en 1264. [Familles d'outre-mer.]

b. *Lignages d'outre-mer*, c. xvii, xxi.

c. *Lignages*, édit. Labb, c. xvii, xxx; édit. Beugn., c. xxi, xlii.

d. *Lignages d'outre-mer*, c. xvii, xxi.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

f. *Lignages d'outre-mer*, c. xxv, p. 408, 448, éd. Labbe.

g. Voir ci-après *la Famille de Soissons*.

h. De Mas Latrie, *Inscript. de l'île de Chypre*. — *Bibl. de l'École des Chartes*, 2^e sér., t. II, p. 518. — *Mag. pittor.*, 1847, p. 220, 222.

i. Voir ci-après *la Famille du Morf*.

j. De Mas Latrie, t. II, p. 178.

k. *Lignages d'outre-mer*, c. xxviii, xl. — Voir plus bas *la Maison du Morf*. A.

l. Loredano, l. IV, p. 219, 221; trad. franç., t. II, p. 243, 245.

m. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 102.

* En 1307, quand Henry II vint de nuit à travers les champs de Strovilo à Nicosie, ses uniques compagnons étoient son oncle, le sénéchal Philippe d'Ibelin et Hugues Bédouin; ils entrèrent secrètement au palais par la porte des bains. Hugues fut emprisonné par le prince de Tyr en 1308; exilé en Arménie en 1309; y fut emprisonné, après la mort du prince de Tyr (5 juin

1310), dans le château de Sis; ramené à Famagouste, le 5 novembre 1310 par la princesse de Tyr. Il transféra les prisonniers de Buffavent dans les grottes de Cérines, le 7 juin 1315; et couchoit à Strovilo, la nuit où mourut le roi, 30-31 mars 1324 [Amadi, 253, 264, 299, 338, 390, 397, 401].

Par l'accord du 4 août 1310 entre les rois de Chypre et d'Arménie^a, relatif au retour du roi Henri II dans son royaume, Hugues Beduin devait rester comme otage en Arménie, avec le sénéchal Philippe d'Ibelin et cinq autres seigneurs, pour garantir l'exécution des articles de cette convention.]

Henry, roi de Chypre, l'envoya en l'an 1314^b avec l'évêque de Nimocie en ambassade vers le roy d'Aragon pour son mariage avec Marie, sœur du roy. Il souscrivit l'année suivante le traité de mariage de don Fernand de Majorque^c avec Isabelle d'Ibelin, arrêté en présence du mesme roy, en la ville de Nicossie. En l'an 1322, il fut envoyé en Arménie avec une armée^d pour secourir le roy de ce royaume; et quelque temps après il fut fait amiral de Chypre; avec laquelle qualité il souscrivit en l'an [1328, 4 septembre, un traité de commerce du roi Hugues IV avec Venise^e, et en] 1330 la ratification^f du mariage de Guy, fils aîné du roy et de Marie de Bourbon.

[En 1329, il avait été un des députés nommés par le roi pour conclure un traité^g entre ce prince et la république de Gênes.]

JAQUES BEDUIN, surnommé *l'Aîné* [homme lige de la cour de Chypre], se trouve^h à l'assemblée des barons de Chypreⁱ, qui fut tenue en l'an 1368 [ou plutôt le 16 novembre 1369] après la mort du roy Pierre, pour aviser à la régence du royaume

[Et à la revision des assises. Il avait scellé un acte du 7 juillet 1343^j, qui n'est qu'indiqué par les formules des actes de la chancellerie du royaume*.]

217¹. Pl. XVI.

† ICI GIT . DAME . MARGUERITE . ESCAFACE . FILLE . D' . S . ORIGUE E[S]CAFACE . ESPOUZE . D' . S . SIMON' LENGLES . Q' TRESPASSA .
A IX IOVRS . D' IVGNT . LAN . D' . M . CCCXXXI . D' X DIEUS AIT LARME [AMEN] .

Ainsi que le fait observer M. de Mas Latrie², Marguerite Escaface porte le costume de religieuse qu'elle avait sans doute revêtu au lit de mort.

Pour la famille génoise de Scafás, v. n° 184, et pour celle de Lengles, v. le n° 186 B.

218³ A. Pl. XVII.

[† ICI .] GIT . SVER . ANNES . D' DE . Q' [TRES]PASSA . A IX IOVRS . DAV'LL . LAN . D' . M . CCC . XLXVIII .
D' . X . DIEVS AIT . LARME . AMEN .

Sœur Annes de Dé est probablement la septième victime de la peste noire (en huit jours), et la treizième religieuse dont nous avons trouvé la sépulture.

a. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 114; et t. III, p. 705, note 3. — Loredano, lib. V, p. 261; trad. franç., t. I, p. 289.

b. Surita, l. II. — Indic. Wadding, *in addit. ad* t. III, IV, c. II, t. VII.

c. Titres originaux. — Buchon, *Hist. de C. P.*, t. II, p. 374.

d. Loredano, l. V, p. 290; trad. franç., t. I, p. 320.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 142, 144.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162.

g. De Mas Latrie, t. II, p. 150.

h. *Assises de Hiérus.*, p. 563.

i. *Assises de Jérusal.*, t. I, p. 5, 6, édit. Beugnot.

j. *Assises de Jérusal.*, t. II, p. 389, n° 29, édit. Beugnot.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 27. Cette dalle a été reproduite dans le *Magasin pittoresque* de 1847, p. 220.

2. *Chypre*, p. 352.

3. *ib.*, n° 35. A. Je suis M. de Mas Latrie en adoptant 1348 pour la date de cette inscription, bien que le lapicide ait inséré un « X » peut-être pour « E », entre « L », et « V ».

* Machéras nomme les personnages suivans : — Le chevalier JEAN BEDUIN faisait partie de l'expédition qui prit Satalie, le 24 août 1361 [*Chr.*, 62], faisoit partie de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [101], ainsi que sire ODET BEDUIN [102], alla au Caire en 1370 [168] et assista à Nicosie à la réception des ambassadeurs égyptiens par le roi Pierre II, en octobre 1370 [170]; resta en Chypre, en 1375, après que les Génois emmenèrent tant de seigneurs comme otages à Gênes et à Chios [318], ainsi que sire PIERRE BEDUIN, surintendant des sacs, et sire JEAN BEDUIN, de la chaîne de l'Ar-drette [318]. Le premier est nommé Lachné dans le récit de la mission au sultan d'Égypte en 1370 [166]. Lisez *l'aîné* pour *lachné*. Il s'embarqua

à Famagouste le 28 juillet 1370 et revint en Chypre d'Alexandrie le 20 septembre. Amadi, 429.

Messire JEAN BEDUIN LUSIGNAN commandoit la onzième galère dans la flotte qui alla à Satalie en 1367 [108].

Au mois de juin 1373, sire JEAN BEDUIN le jeune fut donné comme otage aux Génois [202, 204].

J'ajoute, d'une dalle découverte à Paphos, dont l'inscription m'a été communiquée par M. C. Delavaul Cobham, HARION BEDOVIN et son père [ou son frère], sire PHILIPPE BEDOVIN.

En 1310, BELTRAM DE DÉ, partisan du prince Amaury de Tyr, reçut sa grâce du roi Henry II, revenu d'exil¹; mais, en 1312 ou 1313, il fut exilé de Chypre, avec ZUAN [JEAN] DE DÉ et d'autres complices pour avoir trempé dans une conjuration contre ce roi. Quatre des chefs de ce complot furent noyés à Cérines².

218³ B. Pl. XVII.

.....[ESP]OUZ . IADIS . D . MSS¹ . IOHA . GORAP . LAQUEI TSPASSA . L⁷ . IEVSDI . A . XXI . IOVRS . DE . MARS .
LAN . D . MCCCLXIII . D . X . Q⁷ [DIEV . AIT . LARME . AMEN].

M^{me} de Gorap porte une robe très juste avec deux grandes ouvertures ou poches sur les lés de devant. Mains jointes, manches découpées en biais; les épaules sont couvertes d'un ample manteau qui retombe en plis gracieux, et les cheveux flottent simplement sur les épaules.

M. Rey⁴ dit que la famille de Gorap appartenait à la haute noblesse chypriote; le plus connu de ses membres fut le célèbre⁵ Jean de Gorap, meurtrier de Pierre I^{er} de Lusignan. M. de Mas Latrie⁶ nous apprend qu'il étoit auditeur [c'est-à-dire grand juge] de Chypre en 1378 et en 1391, et que dans divers traités il porte le titre de seigneur de Césarée. Il avoit été un des douze membres du gouvernement provisoire de 1382, et le roi Jacques I^{er} avoit récompensé son zèle et son dévouement en le nommant, en 1384, auditeur de Chypre⁷; et, selon F. Bustron, 352, en lui donnant le casal d'Acatho, Strambaldi⁸ dit que ce furent Philippe d'Ibelin, seigneur d'Arsef, Henry de Giblet, et Jacques de Gabriel [ou Gaverelles], trois braves armés qui portèrent à leur roi, désarmé et à demi nu, les premiers coups; cependant, quand Jean de Gorap pénétra dans l'appartement, il s'approcha du cadavre et lui coupa la tête, en disant: « — Vous vouliez me tailler la tête, et je vous ai taillé la vôtre, tout ce dont vous me menaciez est retombé sur vous. » M. de Mas Latrie pense que cette dalle couvroit le tombeau de la femme de ce Jean de Gorap⁹.

219¹⁰. Pl. XVII.

† ICI GIT . L . NOBL . CHR . MESS . IOHAN . THENOVRI . Q⁷ TRSPASSA . LE . LVNDI . A . X IOVRS . D'AVRIL
LAN . D . MCCCLXIII . D . X . Q⁷ . DIEV [AIT . L]ARME . AMEN .

• En 1363, les lundis d'avril étoient le 3, le 10, le 17, le 24.

Belle effigie de chevalier, la tête nue, aux cheveux noués sur le front qui retombent sur le cou. Cotte de mailles recouverte d'une cotte d'armes: brassards, épaulières, coudières et genouillères ciselés; jambarts; du haut de la poitrine descendent les deux chaînettes qui soutiennent le bouclier, derrière lequel est suspendue l'épée dont le pommeau porte une croix. Deux écussons dans les cantons supé-

1. De Mas Latrie, *Chypre*, p. 356.

2. F. Bustron, *Chr.*, 244, 245.

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 35 B.

4. *Familles d'outre-mer*, p. 608.

5. Je dirois plutôt *l'infâme*.

6. *Chypre*, p. 356.

7. Voilà ce que dit M. Rey, d'après Lorédan; mais M. de Mas Latrie a démontré [*Hist.*, II, 372] que Jean Gorap étoit déjà auditeur le 6 mars 1378. Il est donc probable que Lorédan veut dire que le roi Jacques le confirma comme auditeur en 1384, ce qu'il peut avoir fait de Gênes, puisqu'il ne débarqua à Cérines, en revenant d'exil, que le 23 avril 1385.

8. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 341.

9. Lorsque les chevaliers mécontents se décidèrent à tuer Pierre I^{er}, ils allèrent à la prison et en firent sortir Henry de Giblet avec ses enfants Jacques et Marie (veuve du sire de Verny), et Jean Gorap, bailli de la cour royale, que le roi avoit fait emprisonner sans en prévenir la Haute-Cour. Ceci déplut fortement au roi, et le lendemain on l'assassina. [F. Bustron, 275.]

En 1382, Jean Gorap est qualifié de « *fratello* », frère ou beau-frère de messire Jean de Bries. *Strambaldi*, apud de Mas Latrie, *Hist.*, II, 391. V. le Supplément, p. 169.

10. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 38.

rieurs à dextre et à sénestre portent les mêmes armoiries que le bouclier qui sont : — Écartelé 1 et 4 de à une fasce de 2 et 3, de à un lion rampant de¹.

220^a. Pl. XVII.

† ICI : GIT. DAMOIZELLE. MARIE. DE. BESSAN FILLE. QVI. FV. DE. MESSIRE. GAVTIER. DE. BESSAN. LAQVELE. TRESPASSA. EN. LAGE. DE. XXVIII. ANS. LAN. DE. M.CCC.XXII. DE. CRIST. A. V. IOVRS. DE. IVN. QUE. DIEUS. AIT. LARME. AMEN :

Effigie d'une jeune femme aux cheveux appliqués simplement en bandeaux. Robe très longue à double jupe. Les bras croisés soutiennent contre la poitrine un gros livre ouvert muni de quatre fermoirs. Voile brodé dont les bouts viennent retomber par devant en se terminant par des ornemens ronds.

Quant aux seigneurs de Bethsan ou de Bessan, Du Cange dit :

La ville de BETHSAN OU BESSAN, dite anciennement *Scythopolis*^a, pour avoir esté bastie par Thoas, roy des Scythes, assise entre les montagnes de Gelboë et le Jourdain^b, dans une belle campagne arrosée de rivières, fut autrefois la capitale de la Palestine. Ses vieilles masures et les restes de ses beaux édifices de marbre estoient la marque de sa grandeur^c; mais, ayant esté ruinée par les guerres et l'injure du temps, elle fut presque réduite au néant, au rapport de Guillaume de Tyr, et habitée de peu de personnes, n'en estant resté qu'une petite bourgade, dont la prérogative et le titre archiépiscopal fut transféré à la ville de Nazareth, à cause de la dignité du lieu et du respect deu à la naissance de Nostre-Seigneur.

ADAM de Béthune^d [qui prit part à la première croisade], fils puisné de Robert, III^e du nom, seigneur de Béthune, surnommé *le Chauve*, et frère de Robert IV, dit *le Gros*, fut le premier qui en posséda la seigneurie. Il fut père de .

ADAM, II^e du nom, seigneur de Bessan, qui eut deux enfans, Grémont, seigneur de Bessan, et Hugues, qui souscrit un titre du roy Baudouin IV, de l'an 1155^e;

GREMONT OU GUERMOND [GUARMOND, GUORMOND, GORMOND] (nom familial à la famille de Piquigny) succéda à son père en la seigneurie de Bessan. Il espousa Agnès de Giblet^f, fille de Hugues de Lembriac, prince^g ou seigneur de Giblet, et de Sanche, sa femme; et [il] laissa de cette alliance, Adam, III^e du nom, seigneur de Bessan; Gautier, qui eut postérité; Amaury et Philippes, qui décédèrent jeunes^h; Richent, femme de Baudouin d'Ibelin, seigneur de

1. Le noble chevalier Johan Tenouri, mort le 11 décembre 1341, enterré dans l'église des Augustins [n^o 22], ne portoit qu'une fasce, tandis que messire Jean dont il s'agit ici écartelle ses armoiries paternelles d'un lion. Cela doit indiquer que sa mère étoit héritière d'une famille ayant pour blason un lion rampant, ou qu'il représentoit en quelque façon une famille portant ces armoiries.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n^o 24. Cette dalle a été reproduite, d'après l'estampage de M. de Mas Latrie, dans le *Magasin pittoresque* de 1847, p. 221; elle est une des mieux conservées que j'ai vues à Nicosie, quoiqu'elle ait apparemment 570 ans. On remarquera que l'âge de la défunte est indiqué.

a. Cedrenus, p. 135.

b. Willelmus Tyr., l. VIII, c. iv; l. XIII, c. xviii; l. XXII, c. xvi, xxvi. — Fulcher. Carnotens., l. III, c. xxx, l. — Flavius Josephus, *Antiquitat. judaicæ*, l. V, c. iii; l. XII, l. XII, c. xii. — Marinus Sanutus, l. III, part. 14, c. l. — Jacobus de Vitriaco, l. I, c. lvi. —

Eugesipp., *De distant. locorum terræ sanctæ*, part. 3. — Sébastien Paoli, *Cod. diplomat.*, t. I, p. 439, 440.

c. Les ruines nommées aujourd'hui *Kharbet Beysan* conservent encore de nombreux vestiges des monuments de l'antique *Scythopolis*.

d. *Lignages d'outre-mer*, c. xv, xxvii*. — A. Du Chesne, *Hist. de Béthune*, l. VIII, c. i et suiv.

e. *Cartul. S. Sepulc.* — Beugnot, *Assises*, t. II, p. 520; édit. de Rozière, p. 112.

f. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xv, xix; édit. Beugnot, c. xxvii, xxx et xxxi.

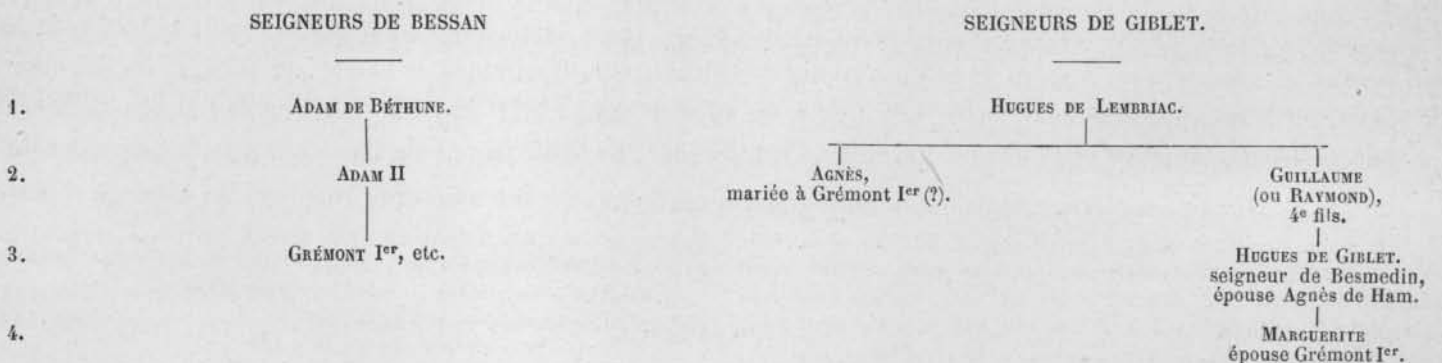
g. Le *Lignage* dit seulement qu'ils moururent; ce qui veut dire qu'ils moururent sans postérité; mais peut-être n'étaient-ils plus jeunes alors, Amaury surtout, qui peut avoir vécu jusqu'en 1230 et au delà.

* Dans la généalogie des de Giblet, Du Cange semble avoir voulu toujours remplacer le mot *prince*, qu'il avoit écrit d'abord, par celui de *seigneur*.

Rame [dont on peut voir la postérité dans Du Chesne^a]; Isabelle, mariée au connestable de Tabarie, et Estéphanie, qui espousa Philippes de Roux, qui en procréa Isabelle, mère d'Aimery Barlais.

[D'après le texte ancien du *Lignage*^b, au commencement du chapitre xv, Grémont I^{er} eut tous ses enfants d'une seule et même femme, Agnès de Giblet, laquelle, selon le chapitre de Giblet, était fille de Hugues de Lembriac et de Sanche, Provençale de nation. Puis à la fin de ce même chapitre xv, Gautier, le second fils de Grémont de Bessan, est dit être le fils de Marguerite, la sœur de Gautier de Baruth, comme si cette Marguerite eût été une seconde femme de Grémont. Mais d'abord nous ne voyons aucune Marguerite, sœur de Gautier de Baruth^c. D'un autre côté, la généalogie des « Hoirs de Giblet^d » nomme Marguerite comme l'unique épouse de Grémont I^{er}, et la mère de tous ses enfants, André ou Adam III, Gautier, Amauri, Philippe, etc. Elle est fille de Hugues de Giblet et d'Agnès, fille de Marie de Baruth et de Gérard de Ham, son troisième mari. Ainsi, dans les anciens chapitres xv et xix, Agnès, femme de Grémont I^{er}, est la fille de Hugues de Lembriac, premier seigneur de Giblet; dans le nouveau chapitre xxxi, Marguerite, femme du même Grémont, est la petite-fille de Guillaume, quatrième fils de Hugues de Lembriac. Ces deux personnes sont donc séparées par deux générations, c'est-à-dire par un intervalle d'environ quarante ans au moins. La concordance des dates peut seule nous décider entre ces deux monuments d'une égale autorité. Hugues de Lembriac^e fut établi seigneur de Giblet en 1108, lors de la prise de cette ville par les croisés. Sa fille Agnès forme, avec ses quatre fils^f, la seconde génération; elle a donc dû vivre principalement dans la première moitié du XII^e siècle. Grémont I^{er}, petit-fils du premier seigneur de Bessan, lequel était contemporain du premier seigneur de Giblet, forme la troisième génération de sa famille. Il a donc pu être le mari de Marguerite plutôt que d'Agnès, qui devait être de vingt ou trente ans plus âgée que lui. Mais comment le chapitre xv nomme-t-il cette dame, d'abord Agnès, puis Marguerite^g? C'est par suite d'une confusion que nous ne prétendons pas expliquer. Ceci prouve que ces chapitres ne sont ni tous, ni tout entiers l'ouvrage d'une même main, et qu'ils ne méritent notre confiance que dans une certaine mesure. Cette considération nous semble un motif suffisant pour adopter de préférence la généalogie du nouveau chapitre xxxi, où la filiation se suit, du moins sans contradiction apparente.

Un extrait des deux généalogies fera mieux apprécier la vraisemblance de notre opinion :



Du Cange s'est appuyé sur l'autorité de Du Chesne, dans son *Histoire de la maison de Béthune*; mais Du Chesne lui-même renvoie, pour ses preuves, à des extraits du *Lignage d'outre mer*.]

- a. *Hist. de la maison de Béthune*, l. VIII, p. 548, 549.
 b. *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. xv, xix; édit. Beugnot, c. xxvii, xxx.
 c. *Lignages d'outre-mer*, c. xx, éd. Beugnot.
 d. *Lignages d'outre-mer*, c. xxxi, éd. Beugnot.
 e. Voir ci-après les *Seigneurs de Giblet*.
 f. Au commencement de l'article des Giblet, nous rectifions la

généalogie donnée par les *Lignages d'outre-mer*, et adoptée par Du Cange; mais cette rectification laisse au même intervalle et au même degré de parenté les deux Agnès, ou Agnès et Marguerite.

g. Labbe, *l'Abregé de l'alliance chronologique*, etc., t. I, p. 390, 439.

Quant à Gautier, second fils de Grémont, il souscrivit, en l'an 1210 [au mois de novembre], la charte que Hugues, I^{er} du nom, roy de Chypre^a, octroya à l'église de Saint-Sépulcre.

[La même année, en septembre^b, il souscrit des lettres du même roi en faveur des Hospitaliers. Il avait contribué plus qu'aucun autre^c à la victoire d'Arsur, remportée sur Saladin, en 1192. Profitant de son influence et de celle de sa famille^d, il s'entremet efficacement, vers 1195, pour rétablir la bonne intelligence entre les rois Henri de Jérusalem et Aimeri de Chypre. En 1217, il se rendit^e avec Grémont II, son neveu, seigneur de Bessan, à la réunion convoquée pour une croisade par André, roi de Hongrie, et Boémond IV le Borgne, prince d'Antioche. La même année, on le voit souscrire deux actes, l'un de Bertrand^f, seigneur de Margat, l'autre du roi de Chypre^g, Hugues I^{er}; en 1220^h, il souscrit un acte de la reine Alix. Nous ne savons si ce personnage, un des plus remarquables de son temps, prolongea sa carrière longtemps au delà de cette année.]

Il fut marié deux foisⁱ : la première avec Douce Porcelet, fille de Renaut Porcelet, chevalier provençal, pour lors veuve du seigneur de Nefin, que je crois avoir été nommé Renouard, et dont parle Guillaume de Tyr^j; il eut de cette alliance Amauri de Bessan, qui passa dans la Pouille, où il posséda la seigneurie de Tricari ou Tricarico; Eschive, mariée à Jean d'Antioche, mareschal de Chypre, et Estéphanie, femme de Guy de Soissons, fils de Renaut de Soissons, mareschal de Chypre. En second lit, Gautier espousa une dame de Romanie appelée Théodora *Lathoumena*^k, ou plustost *Comnena*, ainsy que je présume, et en procréa deux filles, sçavoir, Alix, femme de Baudouin d'IBelin, sénéchal de Chypre; et Fémie, mariée à Guy du Morf, fils de Jean. Il est probable que Baudouin de Bessan, qui souscrit un titre du roy Aimery, de l'an 1198^l, qui est au cartulaire de Manosque [et d'autres encore^m, dans l'un desquelsⁿ (29 septembre 1195) il est qualifié de connétable], estoit pareillement fils de Grémont ou d'Adam II.

[Nous le croirions plutôt fils de Grémont. En 1194, 5 janvier^o, il souscrit, avec son frère Amauri, un titre de Henri de Champagne, roi de Jérusalem. Or, si cet Amauri est celui qui est mentionné parmi les fils de Grémont, il est clair que Baudouin sera également fils de ce seigneur. Il est toutefois étonnant que, dans la généalogie de la famille, le Lignage d'outre-mer ait omis un personnage revêtu d'une dignité si importante.]

L'histoire de Chypre fait encore mention d'un Amalric de Bessan, qui fut un des cinq barons qui furent choisis par l'empereur Frédéric II, pour gouverner le royaume de Chypre, sous la minorité du jeune roy Henry^p, vers l'an 1230; lequel est peut-estre le mesme [fils de Gautier] que l'on dit s'estre retiré en la Pouille^q.

[A moins que ce ne soit Amauri, frère de Baudouin, que nous présumons être le fils de Grémont, et par conséquent l'oncle d'Amauri, fils de Gautier. Ces deux opinions sont également probables.]

ADAM, III^e du nom [ADES ou ADON, nommé aussi ANDRÉ dans un des nouveaux chapitres du Lignage d'outre-

a. *Cartul. de Manosque*. — *Cartul. S. Sepulc.*, n^o 176, p. 314, 315.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 97, p. 102, 520.

c. *Cont. de Guill. de Tyr*, l. XXVI, c. VII, p. 184.

d. *Continuat. de Guill. de Tyr*, variante du ms. de Florence, p. 213, col. 1. — *De Mas Latrie*, t. III, p. 597. — Voir *les Comtes de Japhe et d'Ascalon*.

e. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. X, p. 322.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 106, p. 113.

g. *De Mas Latrie*, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 609.

h. *De Mas Latrie*, t. III, p. 614.

i. *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. XV; édit. Beugnot, c. XXVII et XXXI. — Voir *les Seigneurs de Nefin*.

j. *Willelmus Tyr.*, l. XX, c. XXIV.

k. *Du Cange*, *Famil. Byzant.*, 185, 186.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 189, 8, p. 235, 287.

m. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 173, p. 216.

n. *De Mas Latrie*, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599.

o. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 81, p. 87.

p. *Loredano*, *De' re Lusignani*, l. I, p. 63; trad. franç., t. I, p. 73. — *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. III, p. 368; c. IX, p. 375; c. X, p. 377; c. XXVII, p. 393.

* Amaury de Bessan et Aimery Barlais étoient cousins d'un lignage [les *Gestes*, p. 31]; ils allèrent, en 1228, en Romanie, à la rencontre de l'Empereur Frédéric II venant en Chypre [Amadi, 124]. Amaury se réfugia au château de Deudamors après la bataille de Nicosie (14 ou) 23 juin 1229, [142], semble avoir eu Beltran Porcelet pour beau-père (*padregno*) en 1232 [158],

occupa Famagouste avec les autres impérialistes, 1232 [les *Gestes*, 93], se trouvoit avec l'arrière-garde à la défaite de la Gride, 15 juin 1232 [Amadi, 172], alla ensuite en Pouille auprès de Frédéric II [174] et, peu après, sur la plainte du Roi Henry I^{er}, fut par *comun esgart de court déshérité et fort jugié en cors et en avoir* [*Gestes*, 108].

mer^a], seigneur de Bessan, fils de Grémont, s'allia avec Helvis, fille de Henry de Milly, dit *le Buffle*, et d'Agnès de Césarée; duquel mariage procéda un fils unique, qui fut

GRÉMONT, II^e du nom, seigneur de Bessan, qui souscrit la charte de Hugues I^{er}, roy de Cypre, de l'an 1210^b, de laquelle je viens de parler.

[Il avait succédé à son père dès 1198, puisqu'en cette année^c il souscrivit un des actes du roi Aimeri, ci-dessus mentionnés. Ce seigneur, comme on l'a vu, se rendit avec son oncle Gautier^d à l'assemblée des croisés tenue en 1217. Avec lui aussi il souscrivit les actes de Hugues, roi de Chypre^e, octobre 1217, et de la reine Alix^f, octobre 1220.]

Il s'allia en premières noces avec Juliane de Soissons, fille de Renaud de Soissons, mareschal de Cypre; de laquelle il eut Baudouin, seigneur de Bessan; Thibaut, qui mourut à Tripoly, que je crois estre ce Thibaut de Bessan qui se trouva à une assemblée des barons^g en la ville d'Acre, l'an 1250 [qui assista comme témoin^h à un acte de Jean d'Ibelin, seigneur d'Arsur, du 10 août 1257], et qui espousa Isabelle de la Mandeléeⁱ; et [probablement encore] Gautier de Bessan^j, qui espousa Alix d'Ibelin, fille de Philippes d'Ibelin, connestable de Cypre, et eut d'elle une fille nommée *Marie*.

[Ce Gautier qui embarrassait Labbe^k, et dont La Thaumassière^l n'a rien dit dans ses Tableaux généalogiques, n'est pas nommé d'abord dans le Lignage avec les fils de Grémont II. Mais, par la place qu'il occupe ensuite dans ce même chapitre, après Baudouin et Thibaut, on voit qu'il devait être leur frère.]

Juliane estant décédée^m, Grémont espousa une autre dame dont le nom est inconnu, de laquelle il procréa Helvis, alliée avec Rolland de Luques, qui en eut Baudouin, Thomas, et Estéfénie, religieuse.

BAUDOIN, seigneur de Bessan, fut conjoint par mariage avec Macée, fille de Guillaume Vicomte, dont il eut Gautier, seigneur de Bessan; Philippes et Amaury, décédez en jeunesse; Philippe, mariée à Jean Babin, fils de Raymond, dont issit Raymond Babin; et Eschive de Bessan, femme de Nicolas Boule, qui en eut Thomas Gautier; Marguerite, alliée avec Philippes de Cafran; et Philippe, conjointe avec Thomas de Verny.

GAUTIERⁿ, seigneur de Bessan, espousa Marguerite, fille de Raymond Babin; de laquelle alliance naquirent Thibaut, seigneur de Bessan, et Agne [Ague ou Aigue] de Bessan, lieutenant du royaume de Cypre et gouverneur de Famagouste^o sous Henry, roy de Cypre, l'an 1312; qui espousa Alix de la Mandelée, fille de Guillaume de la Mandelée, pour lors veuve de Guillaume Barlais. V. Supplément, p. 170.

[Ague est nommé avec son père, comme témoin d'un traité de paix et de commerce^o conclu à Nicosie, le 3 juin 1306, entre Amauri de Lusignan, prince de Tyr, gouverneur du royaume, et l'ambassadeur de Pierre Gradenigo, doge de Venise.

a. C. XVI, XXXI, édit. Beugnot.

b. *Cartularium Sancti Sepulcri*, n° 176, p. 315.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 189, p. 235.

d. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXI, c. x, p. 322.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 609.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 614.

g. *Assises de Jérus.*, édition Labbe, t. I, p. 562; édition Beugnot, t. II, c. XIII, p. 264.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 132, p. 157, 161.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. XII, XVI, édit. Beugnot.

j. *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. xv, édit. Beugnot, c. XXVII.

k. Labbe, t. I, p. 390.

l. La Thaumassière, *Assises de Jérusalem*, p. 283.

m. *Lignages d'outre-mer*, c. xv, édit. Labbe.

n. Loredano, *De' re Lusignani*, l. V, p. 254, 266; traduct. franc., t. I, p. 280, 281, 292.

o. De Mas Latrie. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 103.

* Machéras [34] nomme parmi les barons qui accompagnèrent le régent Amaury, prince de Tyr, dans une visite qu'il fit à son frère le roi Henry II, vingt jours après que ce roi lui eut abandonné le gouvernement [mai 1306],

sire Enguerrand de Bessan (?) et sire Hugues de Bessan. Ce dernier se rallia ensuite au parti du Roi. M. de Mas Latrie pense que notre Marguerite étoit fille de ce seigneur Gautier et de Marguerite Babin [*Chypre*, p. 350].

Après la mort du régent Amauri, il dirigea les affaires, de concert avec la reine mère, jusqu'au retour du roi Henri II; on le voit, en conséquence, donner des instructions à une ambassade^a envoyée à Venise (20 août 1310). Dans cet acte, et ailleurs^b, il a le titre de capitaine des barons de Chypre. Ague était mort en 1338, puisque ses héritiers sont mentionnés^c dans un traité du roi Hugues IV avec la république de Gênes, du 21 février 1338*.

Gautier, son père, paraît avoir été partisan du régent Amauri. Après la mort de ce dernier (1310), il fut forcé de prêter serment au roi Henri II^d entre les mains de la reine mère; et, après le retour de ce prince en ses États, il vint^e lui demander humblement pardon. Il est clair que son fils Thibaut ne lui succéda pas avant 1310, et qu'une partie de ce que Du Cange rapporte de Thibaut appartient à Gautier.] [Le Gautier, partisan du régent Amaury, périt de faim dans les grottes de Cérines le 24 juin 1315 (Amadi, 397), mais puisque son épouse semble avoir été Alix, fille de Philippe d'Ibelin (400), il ne peut guère être le Gautier père, par Marguerite Babin, de Thibaut et d'Ague, à moins qu'il ne se soit marié deux fois. Mais Gautier, père de Thibaut et d'Ague, avait un oncle nommé Gautier (fils cadet de Grémont II), lequel épousa Alix, fille de Philippe d'Ibelin.]

THIBAUT, seigneur de Bessan, fut conjoint en premières noces avec Nicole d'Ibelin, fille de Balian, seigneur de Sur, et, en secondes noces, avec Alix de Montolif, fille de Simon, qui mourut au siège d'Acre, l'an 1291. Je crois que ce fut de son temps qu'Olivier de Termes, chef des troupes françaises, étant arrivé à Acre, le 20^e jour de septembre, l'an 1264, en sortit le 5^e du mois de novembre^f, avec les chevaliers du Temple et de l'Hospital pour aller faire des courses sur les Sarrazins, et prit sur eux la ville de Bethsan, qu'il ruina entièrement, étant probable qu'elle avoit été prise par les infidèles quelque temps auparavant.

[Nous avons vu que Thibaut n'avait pu succéder à son père en la seigneurie de Bessan, avant l'année 1310; l'expédition d'Olivier de Termes, antérieure de quarante-six ans à cette époque, doit avoir eu lieu au temps de Baudouin, aïeul de Thibaut, ou dans les premières années de Gautier, son père.]

Ce seigneur se retira comme les autres barons du royaume de Hiérusalem en celui de Cypre, où il maria l'une de ses filles^g à Jean de Brie, favori d'Amalric, prince de Tyr, qui s'empara du gouvernement du royaume sur le roy Henry, son frère. Il vivoit encore l'an 1309.

[Tout ceci convient beaucoup mieux à Gautier. C'est de son temps qu'arrive la prise d'Acre (1291); c'est lui qui était le beau-père de Jean de Brie^h, et qui, quoique du même parti, l'empêcha de parler trop insolument au roi Henri II, déjà prisonnier de son frèreⁱ (1307). Dans les passages de Lorédan indiqués par Du Cange, mais supprimés, il est vrai, lors d'une seconde révision, il est question de Gautier de Bessan, et nullement de Thibaut. Enfin, Gautier vivait encore en 1309, et même en 1310, comme on vient de le voir. Quant à Thibaut, nous ne connaissons de lui que ce que nous en apprend le Lignage d'outre-mer.

Vers la fin du siècle, nous trouvons un RAINIER de Scolare, sire de Bethsan, parmi les douze conseillers nommés pour gouverner le royaume en l'absence de Jacques I^{er} (octobre 1382). Dans cet extrait de l'historien Strambaldi, il est nommé Érine Collar. On le voit, l'année suivante^j, capitaine de la secrète; puis en 1386-1387, ambassadeur du roi Jacques I^{er}, auprès de la république de Gênes^k. Était-ce un fils ou un petit-fils, soit de Thibaut, le dernier seigneur connu de Bessan, soit d'Ague, son frère? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas^{***}.]

a. De Mas Latrie, t. II, p. 117, 118.

b. De Mas Latrie, t. II, p. 136.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 172.

d. Loredano, l. V, p. 255; trad. franç., t. I, p. 285.

e. Loredano, l. V, p. 270; trad. franç., t. I, p. 298.

f. Sanut., l. III, part. 12, c. VII.

g. Loredano, l. V, p. 243-270.

h. Loredano, l. V, p. 242, 243; trad. franç., t. I, p. 268.

i. De Mas Latrie, t. II, p. 391.

j. Loredano, l. IX, p. 511; trad. franç., t. II, p. 104.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 406, 412.

* Mais pas nominativement. On dit simplement « les hoirs de messire Ague de Bessan ».

** V. Amadi, 398, n., et F. Bustron, 180. Un autre Jean de Brie avoit le titre de prince de Galilée en 1383-91, que portoit, en 1307, Balian d'Ibelin.

*** Machéras [199] dit que le dernier capitaine de Satalie, qui rendit cette ville aux Turcs le 14 mai 1373 de peur que les Génois ne s'en rendent maîtres, s'appeloit EUSTACHE DE BESSAN.

Le seigneur de Bessan avoit droit de haute cour^a, c'est-à-dire cour, coin ou monnoye et justice, et il y avoit à Bessan cour de bourgeoisie et justice.

221¹ A. B. Pl. XVII.

† ICI. GIT. MESS. BALIAN. LANBERT. Q' TSPASSA. A XVI. IORS. D [LAN]. . [MC]² CCXXXVII. DE. X. † ENCORES. [G]I[T] DAME BIENVENVE COCHES. CESPOVZE. Q'. TSPASA. A. XI. IORS. D' MARS. [D']M. CCC. XXX. D. C[RIST].

On remarquera l'omission de l'oraison pieuse « que Dieus ait larme », la locution « encores git », et « c » pour sa ou son.

Messire Balian Lanbert a la tête nue, une chevelure semblable à celle de sire Jean de Thenouri [n° 219], et porte une armure en écailles depuis le cou jusqu'au bout des doigts et à la pointe des pieds. Cotte d'armes; grèves ou jambarts liés avec des courroies; éperons; chaînettes qui soutiennent le bouclier chargé d'une fasce, et l'épée ornée vers la pointe d'un petit écusson de même.

M. E.-G. Rey dit que les Lambert étoient une famille d'ancienne chevalerie d'Orient³.

Guillaume de Giblet, seigneur de Piles, épousa, en secondes noces, Isabelle, fille de Gautier Lambert⁴.

Le 14 janvier 1330, à Nicosie, Bartholomé Lambert, chantre de Famagouste, fut témoin de l'acte de ratification par le roi Hugues IV du contrat de mariage conclu en France entre son fils aîné, Guy de Lusignan, prince de Galilée, et Marie de Bourbon : il attesta le 31 janvier 1330, à Nicosie, l'expédition notariée de l'assise de la haute cour de Chypre qui assigne à la princesse Marie un douaire de cinq mille florins de Florence (de bon or) sur la secrète royale⁵.

David Lambert, Chypriote, fut aumônier de Catherine Cornaro à Asolo, près de Trévis, lorsqu'elle eut abandonné le royaume de son mari aux Vénitiens⁶.

L'évêque Baudouin de Famagouste qui fit reconstruire, en 1311, une partie de la cathédrale de Saint-Nicholas en cette ville, étoit un Lambert. Sire Guille Lanbert, décédé le 27 septembre 1327, paroît avoir été son fils, et sire Johan Lanbert, clerc, mort le 19 avril 1348, étoit son neveu⁷.

222⁸. Pl. XVII.

† CI. GIT. L' NOBL'. CH'R. M'OSEIG. IOHAN. D'TABARIE. FIS. DOV. NOBL'. CHR. MS[BARTHELEMY DE T]ABARIE. NOBL' MAVRE CHAV. DOV ROIAVM'D'ERM'NIE. Q'. T'SPASSA. L' MERC'R'DI. A XXII. IOVRS. DAHOVST. LAN. D. M. CCCC. II. D'. X'. Q DIEVS. AIT. LARM. AMEN.

Le noble maréchal d'Arménie, M^{sr} Jean de Tabarie, porte les cheveux courts et crépus et une petite barbe à deux pointes. Camail, cuirasse, brassards retenus par des courroies ou bandes; épaulières et coudières ciselées : tassettes ciselées et découpées en basques; cuissards; genouillères; jambarts; chaussures à sollerets se terminant en pointes effilées; éperons à molettes; le bras gauche soutient le bouclier, tandis que la main droite, protégée d'un gantelet, soutient l'épée nue qui repose contre l'épaule droite⁹ :

a. *Assises de Jerus.*, édit. Labbe, t. I, p. 452; édit. Beugnot, t. I, p. 420.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 26 A. et B. Pour la famille de Conches, V. n° 186.

2. M. de Mas Latrie a pu lire les lettres « LAN MC » qui ont maintenant disparu.

3. *Familles d'outre-mer*, p. 608.

4. *Ib.*, p. 328.

5. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 162, 164.

6. *Ib.*, III, 118.

7. V. n° 276, à Sainte-Sophie.

8. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 39. M. de Mas Latrie a pu lire les mots « Barthélemy de T... » que j'ai mis entre crochets.

9. En général, dans nos effigies, les mains sont jointes; cependant messire Arnat Visconti [n° 281 à Sainte-Sophie] tient l'épée à la main comme M^{sr} Jean de Tabarie.

les doigts de cette main touchent le bord du bouclier qui est chargé d'une fasce accompagnée, en chef, de l'aïp¹ ou symbole arménien de la très sainte Trinité.

Quant à cette illustre famille, Du Cange² dit sous la rubrique : « Les princes de Tabarie et de Galilée » :

La ville de TABARIE fut enlevée^a [aux Romains] par les Arabes et par Omar leur calife, du temps d'Héraclius. Elle fut appelée premièrement *Tibériade* et estoit assise dans la Galilée, près de la mer surnommée *Tibériade*.

TANCRÈDE^b, neveu du prince Boëmond, l'obtint en fief de Godefroy de Bouillon, incontinent après qu'il l'eut réduite sous sa puissance. Ayant esté appelé au gouvernement de la principauté d'Antioche^c, durant la prison de son oncle, il la remit sous certaines conditions au roy Baudouin, qui la donna, l'an 1101, à Hugues de Fauquenbergue.

HUGUES DE FAUQUENBERGUE [ainsi nommé parce qu'il étoit natif de Fauquenbergue^d, du diocèse de Théroutenne (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer)], prince de Galilée et seigneur de Tabarie^e, issu de la famille des chastellains de Saint-Omer, dans l'Artois, perdit la vie en un combat contre les Sarrazins, l'an 1107.

[Il avait donné à l'Hôpital de Jérusalem des vilains et des terres en Tabarie^f, *in Thabaria*, don confirmé par les rois Baudouin I^{er}, 28 septembre 1110, et Baudouin III, 30 juillet 1154.]

Son frère, Gerard^g, prévost de Saint-Omer, conçut un tel desplaisir de sa mort, qu'il tomba en une griève maladie, qui l'emporta huit jours après. L'un et l'autre^h estoient enfans de Guillaume, chastellain de Saint-Omer, et de Milesende, fille d'Arnoul de Piquigny, vidame d'Amiens, laquelle tiroit son extraction du grand Charlemagne, au rapport de Lambert d'Ardres. Guillaume eut de cette alliance plusieurs enfans, qui sont nommez par cet auteur en cet ordre : Guillaume, II^e du nom, chastellain de Saint-Omer, Hoste ou Hoston, chevalier du Templeⁱ; Gerard, prévost de Saint-Omer; Hugues de Fauquenbergue, et Wautier, auquel il donne le titre de prince de Tabarie. Il eut encore plusieurs filles, dont l'une espousa Arnoul de Gand. Le Lignage d'outre-mer^j donne la qualité de chastellain de Saint-Omer à cet Hugues, et escrit qu'il eut deux filles de sa femme, laquelle il ne nomme point; sçavoir Eschive, dame de Tabarie, et Elvis, qui espousa un gentilhomme d'outre-mer, c'est-à-dire de France, qui en eut une fille nommée *Agnès*, mariée à Gautier de Baruth [premier], seigneur de la Blanchegarde^k. Le roy Baudouin, après la mort de Hugues, vint en la ville de Tabarie, pour donner ordre à la conservation de la place et du pays circonvoisin, et y établit pour prince et pour gouverneur

GERVAIS, seigneur illustre pour sa naissance^l, qui [d'abord mécontenta le roi par son insolence; mais sa bravoure et ses succès contre les infidèles le remirent bientôt en faveur]. Ayant esté fait prisonnier [un jour de Pâques] par ceux de Damas^m, en une bataille [il fut menacé de la mort s'il n'abjurait; sur son refus], il fut tué par eux à coups de flèches, ayant ainsi terminé sa vie par le martyre.

1. V. *Chypre*, p. 359, 360.

2. *Familles d'outre-mer*, 443-463.

a. Elmacin. — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.*, t. I, p. 438.

b. Albertus Aquensis, l. VII, c. XVI.

c. Albertus Aquensis, l. VII, c. XLV. — Willelmus Tyr., l. IX, c. XIII; l. X, c. IX, X. — *Gesta franc. expug. Hierus.*, c. XXXVIII. — Math. Paris, p. 39.

d. Martène, *Amplissima Collectio*, t. V, col. 540 a.

e. Albertus Aquensis, l. VII, c. XLV, LXIV; l. IX, c. XLVIII; l. X, c. II, III. — Fulcher, l. II, c. XX. — *Gesta franc. expug. Hieros.*, c. XXXVIII, XLIX.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 2, 32, 453.

g. Albertus Aquensis, l. X, c. V. — Fulcher, l. II, c. XXXIV. —

Willelmus Tyr., l. XI, c. V. — *Hist. Hieros.*, pars 2, p. 608.

h. Lambert Ard., p. 79 (*Histor. de France*, t. XIII, c. XLVI, p. 429, d, e). — Seb. Paoli, *Cod. diplomat.*, t. I, p. 496.

i. Lambert d'Ardres, *loc. cit.*, ne dit pas que Hoste ait été chevalier du Temple; mais on voit un Hoston de Saint-Omer, frère de la milice du Temple, souscrire un acte de Gautier, seigneur de Césarée, en 1145. (*Cart. S. Sepulc.*, n° 71, p. 144.) S'il n'est pas le frère de Hugues de Fauquenbergue, il étoit certainement de la même famille.

j. *Lignages d'outre-mer*, c. VII, XVII.

k. Voir les *Seigneurs de la Blanchegarde*.

l. Albertus Aquensis, l. X, c. VII.

m. Albertus Aquensis, l. X, c. LIII, LIV, LV, LVI.

L'abbé Guibert^a nous apprend qu'il tiroit son extraction du chasteau de Basoches, qu'il nomme *Basilica*, au comté et au diocèse de Soissons, d'où André du Chesne^b a pris occasion d'asseurer qu'il estoit issu d'une branche de la famille de Chastillon-sur-Marne, qui, pour avoir eu ce chasteau en partage, en porta le surnom. Incontinent après, Baudouin restitua les villes et les chasteaux de Tabarie, de Cayphas et de Nazareth à

TANCRÈDE, à son retour d'Antioche^c, et après la délivrance de Boëmond, son oncle. Après sa mort, advenue au mois de décembre l'an 1112,

JOSCELIN DE COURTENAY^d obtint du roy Baudouin la principauté et la ville de Tabarie, qu'il quitta pour aller recueillir le comté d'Édesse, et aussitost

GUILLAUME DE BURES^e, connestable du royaume de Hiérusalem, qui avoit espousé Eschive, fille aînée de Hugues de Fauquenbergue, prince de Tabarie, recueillit la succession de son beau-père, et devint par ce moyen prince de Tabarie : laquelle qualité il possédoit^f lorsqu'après la mort d'Eustache Graner, prince de Sagette et de Césarée, il fut choisi par les barons de Hiérusalem pour gouverner ce royaume sous le titre de bail, durant la captivité du roy Baudouin II, l'an 1123.

[Plus tard, en 1128^g, il fut envoyé par ce roi en ambassade, avec Gui Brisbarre, auprès de Foulques, comte de Tours, du Maine et d'Anjou, pour lui proposer la main de Melissende, fille de Baudouin, et la perspective du trône de Jérusalem, après la mort du roi.]

Guillaume de Tyr lui donne l'éloge d'avoir esté un seigneur magnifique et digne de louange en toutes ses actions. Il laissa de son mariage avec la princesse Eschive^h quatre fils, sçavoir Hugues, qui mourut sans enfans, Guillaume, Hoste et Raoul. Guillaume fut conjoint avec Marie, fille de Pierre, seigneur de Baruth, et eut de cette alliance Eschive, femme de Hugues sans Avoir, seigneur du Puy. Hoste ou Oste de Tabarie, troisième fils de Guillaume de Bures, espousa Euphémieⁱ, fille de Renaud, sire ou prince de Sagette, de laquelle il laissa deux enfans, sçavoir Oste de Tabarie, décédé sans postérité, et Eschive, femme d'Émery Rivet, qui en eût une fille nommée *Isabeau*, mariée à Jean d'Ibelin, fils de Baudouin, sénéchal de Cypre. Enfin Raoul, dernier fils de Guillaume de Bures, s'allia avec Agnès, fille de Renaud, sire de Sagette, et en procréa deux filles, Eschive, dame de Tabarie, mariée à Eudes de Montbelliard, comme il sera remarqué dans la suite ; et Helvis ou Héloïs, femme de Pierre d'Avalon, chevalier champenois^j, duquel le sire de Joinville, qui se qualifie son cousin, fait mention en l'an 1248.

C'est ainsi que le livre du Lignage d'outre-mer rapporte la postérité de Guillaume de Bures. Mais il y a lieu de douter de la qualité de prince de Tabarie qu'il donne à Raoul, veu que le livre des Assises du royaume de Hiérusalem^k dit en termes formels que la dame de Tabarie posséda cette principauté du chef d'Eschive son ayeule, et non pas de celui de son père, qui estoit décédé du vivant de sa mère. D'ailleurs, cette Eschive n'entra pas sitost en la possession de Tabarie, ny incontinent après le décès de sa mère ; car Guillaume de Tyr et quelques autres auteurs remarquaient plusieurs seigneurs qui eurent le titre de *princes de Tabarie*, après la mort de Guillaume de Bures, et avant qu'Eudes de Montbelliard, mary d'Eschive, en fust entré en possession.

a. Guibert., l. VII, c. XLI, XLIV. — *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 182, 183, note.

b. *Hist. de Chastillon*, l. XII, c. 1.

c. Albertus Aquensis, l. XI, c. XII.

d. Albertus Aquensis, l. XII, c. XXXI. — Willelmus Tyr., l. XI, c. VII, VIII, XXII; l. XII, c. III, XVII.

e. *Lignages d'outre-mer*, c. VII, XVII.

f. Fulcher, l. III, c. XXII. — Bongars, p. 434. — Willelmus Tyr., l. XII, c. XIII, XXI; l. XIII, c. XIII; l. XIV, c. XXVI.

g. Guill. de Tyr., l. XIV, c. II. — *Gesta pontific. Cenomanens. Mabill.*, *Analect.*, t. III, p. 335. — *Hist. de France*, t. XII, p. 519, b. 552, d, e.

h. *Lignages d'outre-mer*. — Innoc., *Epist.*, l. II, p. 553.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. X, édition Beugnot.

j. Joinville, p. 76, 176, 1^{re} édit. ou de Ménard; p. 37, 82, édit. Du Cange.

k. *Assises de Jérus.*, p. 522; édit. Beugnot, t. II, p. 406, 407.

Je crois que c'est ce messire Raoul de Tabarie que l'auteur des *Assises de Hiérusalem*^a dit avoir esté banny du royaume par le roy Amalric, quoyqu'il eust offert de se purger devant ses pairs des crimes qu'on lui imposoit.

[C'est le même, mais il était fils de Gautier et d'Eschive, comme on le verra plus bas.]

ELINAND, prince de Tabarie, avoit cette qualité dès l'an 1142^b et se trouva avec les autres barons du royaume à une assemblée générale qui se tint en la ville d'Acre, l'an 1147^c. Après luy paroist

SIMON, prince de Tabarie, qui se signala au siège de la ville d'Ascalon^d, l'an 1152, et que je crois avoir espousé cette HERMENGARDE d'IBELIN, fille de Balian l'ancien^e, seigneur d'ibelin, et sœur de Hugues et de Baudouin d'ibelin, qui est qualifiée dame de Tabarie, en un titre du roy Baudouin de l'an 1155^f. Outre ces deux, Guillaume de Tyr fait encore mention de

GUARMOND, qu'il surnomme de *Tabarie*, parce que probablement il en estoit, ou en avoit esté prince^g, lequel accompagna le roy Amaury au voyage qu'il fit à Constantinople, l'an 1170. Mais comme il est incertain d'où ces trois seigneurs eurent cette qualité, il est pareillement constant que

GAUTIER^h, que le mesme auteur qualifie quelquefois chastellain de Saint-Omer, et qu'il surnomme en d'autres endroits, de Fauquenbergue, fut prince de Tabarie. Car, outre le témoignage de l'archevesque de Tyrⁱ, il se voit un titre de lui au cartulaire de Manosque^j, de l'an 1168, où il se dit, par la grâce de Dieu seigneur de Tabarie et prince de Galilée. Il y est aussy parlé de sa femme Eschive et de Hugues son fils, et de ses autres enfans, qui toutefois n'y sont pas nommez. Il en souscrit un autre de la mesme année^k, du roy Amaury, en faveur de ceux d'Amalphi, avec la qualité de prince de Galilée. Cette date semble justifier que Gautier jouissoit de cette principauté au temps que j'ay remarqué que Guarmond vivoit. Il souscrivit encore le titre^l qu'Amaury, roy de Hiérusalem, fit expédier, en faveur des Pisans, au mois de septembre l'an 1169. Guillaume de Tyr^m fait aussy mention d'Eschive, femme de Gautier, et dit que, son mary estant décédé, RAYMOND III^e du nom, surnommé *le Jeune*, comte de Tripoli, l'espousa en l'an 1173; et que c'estoit une princesse qui avoit nombre d'enfans de son premier mary, et qui estoit riche en biens et dame, de son chef, de la principauté de Tabarieⁿ; à cause de quoy le comte de Tripoly jouit de cette principauté durant le mariage, duquel il n'eut point d'enfans. Ce prince ayant rompu les treves^o avec les Sarrazins, Saladin vint avec toutes ses forces assiéger Tabarie; prit la ville d'emblée, et battit la forteresse, où Raymond avoit laissé la princesse sa femme pour la garder. Ce siège attira malheureusement toute l'armée chrestienne et le roy Guy de Lusignan, à l'instance des enfans de la princesse, le roy ayant perdu la bataille qui causa la ruine entière de cet État naissant.

J'ay peine à me persuader que Gautier de Saint-Omer, prince de Tabarie, fut ce Gautier, frère de Hugues de Fauquenbergue, premier prince de cette famille, à qui Lambert d'Ardres donne cette qualité que les autres donnent à son frère. D'ailleurs, Gautier estant formellement appelé chastellain de Saint-Omer par Guillaume de Tyr, il semble que ce qu'il écrit de lui se doive rapporter à Gautier, chastellain de Saint-Omer, que nous voyons à la suite de Théodoric^p, comte de Flandres, en quelques titres de l'an 1154 : et en ce cas il y a lieu de croire qu'estant arrivé en

a. *Assises de Jérus.*, ms., c. ccvii; édition Beugnot, t. I, c. cciv, p. 327, 328.

b. Willelmus Tyr., l. XVI, c. iv; l. XVII, c. i. — *Vita Ludov. VII*, Fr. reg., c. xviii.

c. Voir plus loin nos observations.

d. Willelmus Tyr., l. XVII, c. xxi.

e. *Généalogie de la maison d'ibelin*, 1^{er} tableau.

f. *Cartul. S. Sepulc.*, aux preuves de l'*Hist. de Béthune*, p. 357; édit. de M. de Rosière, n^{os} 56 et 62, p. 110, 124.

g. Willelmus Tyr., l. XX, c. xxiv.

h. Willelmus Tyr., l. XVII, c. xiv, xviii, xxi.

i. Willelmus Tyrensis, l. XVII, c. xviii, xxi.

j. *Cod. diplomat.*, t. I, n^o 46, p. 47, 48.

k. Ughell. *Ital. sacra*, t. VII, p. 270.

l. Ughell., t. III, p. 475.

m. Willelmus Tyr., l. XXI, c. v.

n. Willelmus Tyr., l. XXII, c. ix. — Jac. de Vitriaco, l. I, c. xciv.

o. Gotefr. Mon., ann. 1187. — *Historia Hierosolymit.*, apud Bongars, p. 1155. — Hoveden, p. 635. — Gervas., Dorobern., p. 1501, 1502.

p. Malbrang, X, *De Morinis*, c. xiv, xv.

la terre sainte, et ayant espousé la princesse de Tabarie, il quitta la chastellenie de Saint-Omer à Guillaume, qui estoit, ou son filz, issu d'un premier mariage, ou son frère^a, lequel se dit chastellain de Saint-Omer en l'an 1164, et par conséquent du vivant de Gautier. Il n'est pas plus aisé de deviner qui fut cette Eschive, que l'archevesque de Tyr^b dit avoir esté dame de Tabarie de son chef; car on ne peut pas avancer que c'est la mesme qui espousa Guillaume de Bures, avec lequel elle estoit mariée en l'an 1123, veu que cet auteur^c ajoute que cette dame, quoyque naturellement féconde en la production des enfans, cessa de l'estre, sitost qu'elle eut espousé le comte de Tripoly; et ce, par une cause occulte; ce qui fait voir qu'elle estoit encore pour lors, c'est-à-dire en l'an 1174, en âge d'avoir des enfans; ce que l'on ne pourroit pas dire d'Eschive, femme de Guillaume de Bures. Ce ne peut pas estre aussi cette Eschive qui espousa Eudes de Montbelliard, qui fut à cause d'elle prince de Tabarie; car le temps y répugne, comme je le feray voir incontinent.

Entre les enfans que Guillaume de Tyr attribue au prince Gautier et à la princesse Eschive sa femme, qu'il dit avoir esté en nombre, Raoul de Dicet^d et l'histoire des guerres saintes^e en nomment quatre, sçavoir Hugues, Guillaume, Raoul, et Othon ou Hoste de Tabarie, qui tous se trouvèrent à la prise de la ville d'Acre, l'an 1190.

[On voit que ce sont les mêmes noms que le *Lignage d'outre-mer* attribue aux enfans de Guillaume de Bures et d'Eschive^f.]

HUGUES, l'aîné de ces enfans, est loué par Guillaume de Tyr en divers endroitz de son histoire, pour son courage et sa valeur, dont il rendit une infinité de preuves dans les occasions. Il se trouva [très jeune encore^g, *adolescens*] à la bataille qui fut donnée en l'an 1178, dans les terres de la principauté de Sidon, entre les chrestiens et Saladin, où ce sultan, qui y remporta la victoire, fit plusieurs des nostres prisonniers, et entre autres Hugues de Tabarie. Quelques romans^h ont avancé que ce fut durant cette captivité que Saladin, qui avoit conçu une haute estime de la valeur de ce chevalier, désira prendre par ses mains l'ordre de la chevalerie, dont il luy donna les instructions. Quoyqu'il y ait lieu de douter de cette circonstance, veu que l'histoireⁱ nous assure que Saladin prit cet ordre non de Hugues de Tabarie, mais d'Humfroy de Toron. Estant de retour de captivité, il continua de rendre des tesmoignages de sa valeur contre le mesme sultan, particulièrement^j au combat qui se livra avec lui vers le chasteau de Forbelet en la Galilée l'an 1182, où avec les troupes qu'il avoit amenées de Tabarie, il perça les escadrons des ennemis, et les mit en fuite, auquel temps il estoit encore tout jeune au rapport de Guillaume de Tyr. Mais la prise d'Arzur par lui^k, après la deffaitte de Guy de Lusignan en 1187, fut une action qui donna de l'étonnement à Saladin. Car, après s'estre signalé en la deffense de la ville de Tyr^l, dont ce sultan avoit entrepris le siège, il en sortit avec quelques troupes et vint prendre d'assaut la ville d'Arzur, tua tous les Sarrazins qui s'y rencontrèrent, et fit le gouverneur prisonnier. Enfin la nouvelle estant venue aux chrestiens de la terre sainte de la prise de Constantinople par les François^m, il fut un de ceux qui, durant les treves qui estoient outre-mer, vinrent offrir leur service à l'empereur Baudouin, et fut suivi en ce voyage par son frère Raoul, comme nous apprenons de Villehardouin.

GUILLAUME DE TABARIEⁿ, probablement frère de Hugues, souscrivit le titre d'Amaury, comte d'Ascalon, en faveur de ceux de Pise, l'an 1157.

a. Malbranq, l. X, *De Morinis*, c. xx.

b. Willelmus Tyr., l. XXII, c. ix.

c. Willelmus Tyr., l. XXI, c. v.

d. Rad. de Diceto, Math. Paris, ann. 1190.

e. *Hist. manuscr. des Guerres saintes*.

f. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. xli, p. 64. Variant. au bas de la page.

g. Willelmus Tyr., l. XXI, c. xxix.

h. *L'Ordène de chevalerie*, ms. éd. de Meon, t. I, p. 60 et suiv.

— *Hist. manuscr. d'outre-mer*. (Voy. ci-après *les Seigneurs de Toron*.)

i. *Hist. Hieros.*, p. 1152. (Voy. ci-après *les Seigneurs de Toron*.)

j. Willelmus Tyr., l. XXII, c. xvi.

k. *Exped. Asial. Freder. Canis. Antiq. lectiones*, t. V, part 2, p. 50, in-4°. (Voy. Abulfarag., 273*.)

l. *Hist. Hieros.*, p. 1155.

m. Villehardouin, n° 168.

n. Ughellus, *Ital. sacra*, t. III, p. 465.

* Dans le passage cité d'Abulfarage, il n'est pas du tout question de ce fait.

Guillaume de Tyr^a fait encore mention, sous l'an 1182, de FOUQUES DE TABARIE [qui rendit aux Sarrasins un château fort au delà du Jourdain, à 6 milles de Tabarie, dont il avait la garde; et] auquel il donne l'éloge de noble et puissant en biens, sans spécifier neanmoins s'il estoit issu du prince Gautier. Il est pareillement incertain si ce Fouques ou Hugues de Tabarie possédèrent la principauté de Tabarie après le décès du comte de Tripoly et de la princesse Eschive.

Roger de Hoveden^b parle d'un LAODICIUS DE TABARIE, qui, en l'an 1187, avec quelques-uns de ses compagnons, se rangea du party de Saladin et embrassa sa religion. [Ce ne peut être qu'un simple baron, dépendant du seigneur de Tabarie, qui était alors Hugues.]

[Avant de poursuivre, il est indispensable de revenir sur nos pas pour tâcher de débrouiller la confusion qui existe, de l'aveu même de Du Cange, dans plusieurs points de la succession des seigneurs de Tabarie et de la généalogie de leur famille.

La circonstance du mariage de Guillaume de Bures avec Eschive, fille et héritière de Hugues de Fauquenbergue, et les noms de leurs quatre fils, Hugues, Guillaume, Oste et Raoul, ne nous sont connus que par le Lignage d'outre-mer^c. Mais ce document a omis ici une génération. Eschive, mère de ces quatre seigneurs, était la femme de Gautier^d, successeur de Guillaume de Bures.

GUILLAUME DE BURES OU DE BURI n'eut point d'héritier direct. Par un diplôme de 1132^e, il donne au Saint-Sépulcre deux casaux entre Bethsan et Tibériade, et le droit de pêche dans ses viviers pendant huit jours, de la Septuagésime à Pâques, avec l'assentiment de ses deux neveux, ses héritiers, Raoul d'Ysis et Simon : don confirmé par Gautier en 1165^f. Dans aucun acte émané de lui ou souscrit par lui, il n'est fait mention ni de sa femme, ni de ses enfants. Sa femme peut avoir été une Eschive, fille de Hugues, de même qu'Eschive, femme de Gautier, son successeur, peut avoir été sa fille; la chose est même assez probable; mais nous ne pouvons rien affirmer là-dessus, dès que le Lignage, notre principal guide, est ici convaincu d'erreur. Nous ne pouvons même assurer que Gautier ait été le successeur immédiat de Guillaume de Buri, quoique dans l'acte de 1165 il l'appelle son prédécesseur. En effet, Guillaume a souscrit des actes^g de 1120 à 1158; mais il est à remarquer que dans ces actes, à partir de 1150, la souscription porte Guillaume de Tibériade, et non plus Guillaume de Buri. Un acte du 3 février 1141^h est le dernier où il se trouve avec ce surnom.

Ne pourrait-il pas se faire que son successeur immédiat eût été ÉLINAND, dont a parlé Du Cange? Nous observerons cependant que, dans les deux passages de Guillaume de Tyr cités en note, il est appelé seulement Élinand de Tibériade. C'est le même probablement qui souscrit un acte du roi Baudouin III, du 4 juillet 1147ⁱ, sous le nom d'*Élinand de Tibériade*. Mais l'auteur de la *Vie de Louis VII*^j l'appelle formellement comte de Tabarie, et le nomme, avec le comte de Sidon, le comte de Césarée, le comte de Thoron, etc., d'où l'on voit que chez cet écrivain le titre de *comte*, pour les fiefs du royaume de Jérusalem, est le synonyme du mot *seigneur*. Étienne de Lusignan^k l'appelle ÉLIAND DE BURES, fils et successeur de Guillaume de Bures, et il lui donne pour fille Eschive, qui fut la femme de Gautier.

Après cet Élinand viendrait un second GUILLAUME, de 1150 à 1158, sans que nous puissions dire si ces deux personnages tiennent à la famille de Guillaume de Buri ou à celle de Hugues de Fauquenbergue.

C'est à ce Guillaume que paraît se rapporter ce que Du Cange a dit de Guillaume de Tabarie en 1157^l. C'est peut-

a. Willelmus Tyr., l. XXII, c. xv.

b. Hoveden, p. 635. — *Histor. Franc.*, t. XVII, p. 472, d.

c. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. vii; édit. Beugnot, c. xvii.

d. Voir ci-dessus, art. de Gautier.

e. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 74, p. 148, 150.

f. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 124, p. 227, 229.

g. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 32, 33, 45, 60, 67, 74, p. 59, 63, 84,

122, 139, 148, 150. — *Cod. diplomat.*, t. I, n° 8, 10, 17, 20, 27, 30, 34, p. 9, 10, 18, 21, 30, 33, 36, 466, 467, 470.

h. *Cod. diplomat.*, n° 20, p. 21.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 24, p. 21.

j. *Gesta Ludov.*, VII, c. xviii.

k. *Généalogie des princes de Galilée*, p. 51.

l. Voir ci-dessus, p. 451.

être lui qui eut pour femme Hermengarde d'Ibelin, qualifiée dame de Tabarie^a dans trois actes du 14 janvier 1155. Mais dans deux autres actes de 1158, sans date du jour ni du mois, elle n'est plus que Hermengarde, sœur de Hugues d'Ibelin; ce qui ferait supposer qu'alors son mari était mort.

Quant aux deux neveux de Guillaume de Buri, Raoul d'Ysis ne nous est connu que par les deux actes qui le mentionnent. Simon se distingua à la prise d'Ascalon, en 1152, comme l'écrivit Guillaume de Tyr^b, qui l'appelle seulement Simon de Tibériade. Il souscrivit aussi un acte du 30 juillet 1154^c, du roi Baudouin III, sous le nom de Simon de Tibériade; mais ce même acte est souscrit aussi par Guillaume, Guarmond, Mahengot, tous surnommés de Tibériade, et par Raoul, fils de Mahengot. Il est donc très présumable que Simon ne fut pas un seigneur de Tibériade ou de Tabarie.

Guarmond ou Gormond de Tabarie souscrit un acte de Guillaume de Buri en 1132^d. On ne le voit plus reparaître qu'en 1154^e, où il souscrit un diplôme du roi Baudouin III, avec plusieurs barons ou chevaliers de Tabarie, et peut-être même s'agit-il d'un autre personnage portant aussi ce nom; puis il souscrit différents autres actes dans les années suivantes^f, jusqu'en 1174. Mais ni l'un ni l'autre, en supposant deux Guarmond, n'ont pu être seigneurs de Tabarie, puisque, dans les mêmes années, en était incontestablement seigneur Guillaume de Buri, puis Gautier.

Ce fut aussi sous le même Gautier que Foulques de Tibériade^g fut témoin de plusieurs actes, de 1164 à 1170 environ. Si c'est encore le même Foulques dont Guillaume de Tyr fait mention en 1182^h, on voit qu'il n'a pu être à aucune époque seigneur de Tabarie, puisqu'en 1182 le seigneur était Hugues, fils de Gautier.

GAUTIER, prince de Tabarie et châtelain de Saint-Omerⁱ, paraît avoir été de la famille de Hugues de Fauquenbergue; mais il ne peut être le même que le Gautier, frère de ce Hugues, mentionné par Lambert d'Ardres comme ayant été aussi seigneur de Tabarie.

En effet, Hugues et ses frères étaient déjà des hommes faits au commencement du XII^e siècle; et Gautier, qui tint la seigneurie de Tabarie pendant les années 1160-1172 environ, mourut laissant quatre fils, dont l'aîné était encore un tout jeune homme en 1178^j et même en 1182.

Gautier, en signant comme témoin certains actes, se nomme seigneur de Tibériade^k, châtelain de Saint-Omer et seigneur de Tibériade^l, prince de Galilée^m, et, dans les actes émanés de lui, il s'intitule, par la grâce de Dieu, prince de toute la Galiléeⁿ; par la grâce de Dieu, prince de Galilée et châtelain de Saint-Omer^o; par la grâce de Dieu, seigneur de Tibériade, prince de Galilée^p.

D'après l'époque de sa mort et le bas âge de ses fils, il n'y a plus lieu d'être surpris que sa veuve, remariée en 1173 au comte de Tripoli, fût encore en état d'avoir des enfants, et qu'on ait remarqué comme une singularité que dès lors elle avait cessé d'en avoir.

Eschive avait consenti à plusieurs donations de son premier mari^q, en 1165 et 1168, en faveur de l'Hôpital de Jérusalem et du Saint-Sépulcre. Après la mort de Gautier, elle fit, en 1174^r, une nouvelle donation à l'Hôpital, en son nom, comme dame de Tabarie, et au nom de son fils Hugues. Dans cet acte, il n'est aucunement question de son second mari; cependant, selon Guillaume de Tyr^s, elle avait épousé Raimond de Tripoli l'année même où il avait été chargé de la régence

a. *Cartul. S. Sepulc.*, nos 56, 59, 62, p. 110, 111, 117, 118, 124, 125.

b. *Guill. Tyr.*, l. XVII, c. xxxi.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 30, p. 33.

d. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 74, p. 149.

e. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 30, p. 33.

f. *Cod. diplomat.*, nos 34, 36, 41, 46, 47, 48, 50, 197, 201, p. 36, 38, 42, 48, 49, 50, 241, 244. — *Cartul. S. Sepulc.*, nos 54, 99, 123, 124, 144, p. 107, 196, 226, 228, 267.

g. *Cart. S. Sepulc.*, nos 123, 124, 144, p. 226, 228, 267.

h. *Guill. Tyr.*, l. XXII, c. xv, p. 1026.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 496.

j. *Guill. Tyr.*, l. XXI, c. xxix; l. XXII, c. xvi.

k. *Cod. diplomat.*, t. I, nos 36, 50, p. 37, 51. — *Cartul. S. Sepulc.*, n° 94, p. 107.

l. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 99, p. 196.

m. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 144, p. 267. — *Cod. diplomat.*, nos 47, 197, p. 49, 241.

n. *Cartul. S. Sepulc.*, nos 123, 124, p. 226, 227.

o. *Cod. diplomat.*, n° 41, p. 42.

p. *Cod. diplomat.*, n° 46, p. 47.

q. *Cod. diplomat.*, t. I, nos 41, 46, p. 42, 47. — *Cartularium Sancti Sepulcri*, n° 124, p. 227.

r. *Cod. diplomat.*, n° 199, p. 242, 243.

s. *Guill. Tyr.*, l. XXI, c. v.

du royaume de Jérusalem, c'est-à-dire en 1173, peu après l'avènement de Baudouin IV. Eschive participe aussi à une donation de Raimond^a en faveur de l'Hôpital (octobre 1177); et elle est nommée incidemment dans un autre acte du même^b (septembre 1181).

Tout ce qui a été dit, d'après le Lignage, des fils de Guillaume de Buri doit s'entendre des fils de Gautier et d'Eschive. On a vu que ce sont absolument les mêmes noms.

HUGUES, l'aîné, nommé dans plusieurs actes de son père et de sa mère^c, fut seigneur de Tibériade jusqu'à la prise de cette ville par Saladin, en 1187, peu après la désastreuse bataille de ce nom, d'où les quatre frères échappèrent avec leur beau-père^d Raimond de Tripoli. Hugues est déjà mentionné dans un acte du 28 avril 1165^e, où Gautier déclare qu'il agit d'après le consentement de sa femme et de son fils Hugues. Mais si Hugues était déjà capable à cette époque d'avoir une volonté, comment peut-on dire qu'en 1178 et surtout en 1182 il était encore tout jeune? Il faut croire que la mention faite de son assentiment à un acte de 1165 n'est qu'une formule constatant l'existence de l'héritier du seigneur de Tabarie, car il devait avoir alors deux ou trois ans au plus.

Hugues, sous le nom de *Hugues de Tibériade*^f, souscrit des actes de 1181 à 1194. En 1192, il commandait, avec Jacques d'Avesnes, l'arrière-garde de l'armée du roi Richard^g, se rendant d'Acre à Joppe.

Il avait épousé Marguerite d'Ibelin, sœur utérine de la reine Isabelle^h, laquelle, devenue veuve, se remaria à Gautier, seigneur de Césarée. En 1197, il chercha vainement à faire épouser la reine Isabelleⁱ à son frère Raoul. On a vu qu'il vivait encore en 1204, puisqu'il alla, avec ce même frère, offrir ses services à Baudouin, empereur de Constantinople. Il ne laissa pas d'héritiers. Guillaume de Tibériade^j, le second de ses frères, fut le deuxième mari de Marie de Baruth, et en eut une fille nommée *Eschive*, comme on l'a vu précédemment^k. Marie, devenue veuve, épousa en troisièmes noces Gérard de Ham; ce qui avait eu lieu avant 1204, puisque, dans un acte de décembre^l de cette année, il fait mention d'Agnès, fille de Gérard de Ham et de Marie.

Otte, Hoste, Hostius, le troisième frère, prit parti avec son frère Raoul, pour Renoard^m, seigneur de Nephin, contre Boëmond IV, le borgne, en 1206. Il souscrit un acte de ce prince en 1196ⁿ, et des actes de Raimond Rupin^o et de Léon I^{er}, roi d'Arménie de 1210 à 1215. Sa postérité est rapportée à l'article de Guillaume de Buri.

Raoul, le plus jeune des quatre frères, est ce personnage si versé dans la connaissance des lois que Philippe de Navarre^p et Jean d'Ibelin mentionnent souvent avec éloge. Il refusa au roi Aimeri^q, qui l'en avait prié, de composer un nouveau code des lois, « parce qu'il ne voulait pas, disait-il, apprendre ce qu'il savait à des légistes, hommes du peuple, et les rendre ainsi ses égaux ». Peu après, en 1197, il se brouilla avec le roi à cause du mariage de ce prince avec Isabelle, la reine de Jérusalem, dont il avait lui-même recherché l'alliance^r; mais les barons du royaume, les templiers et les hospitaliers avaient préféré Aimeri à Raoul, parce que ce dernier ne leur offrait pas, par ses biens, assez de ressources pour la défense du royaume. En 1198, soupçonné par le roi Aimeri d'avoir, par vengeance, aposté quatre chevaliers allemands pour l'assassiner, Raoul fut forcé par le roi^s, « sans esgard et connoissance de court », de quitter sa terre en huit jours. Il se retira auprès du comte de Tripoli, Boëmond, qui lui donna un fief; mais il le perdit encore, quitta la Terre sainte, se rendit à Constantinople, auprès de Baudouin, et ne revint en Syrie qu'en 1205, après la mort d'Aimeri.

a. *Cod. diplomat.*, n° 170, p. 212.

b. *Cod. diplomat.*, n° 4, p. 283.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n°s 41, 46, 193, p. 42, 47, 242, 243.

d. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXIII, c. XLV, p. 68.

e. *Cod. diplomat.*, n° 41, p. 42.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n°s 4, 81, 173, p. 87, 216, 283.

g. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVI, c. VII, p. 183.

h. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVII, c. v, p. 222. — *Lignages d'outre-mer*, c. XII, XVII, édition Beugnot. (Voy: *Généalogie des Ibelin*, 1^{er} tableau.)

i. *Continuat. de Guill. de Tyr*, p. 222, 223.

j. *Lignages d'outre-mer*, c. XXXI, éd. Beugnot.

k. Voy. ci-dessus, p. 241.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 87, p. 92, 93.

m. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. IV, p. 314. (Voy: *les Seigneurs d'Arsur et de Nephin*.)

n. *Vaissette, Histoire de Languedoc*, t. II, c. CCCXCXVIII.

o. *Cod. diplomat.*, t. I, n°s 95, 96, 99, 100, 101, p. 99, 100, 104, 195, 107. — (Voy. plus haut, p. 452.)

p. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 327, 383, 545, 543, 544, 559, 570.

q. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 400, 523. — *Labb.*, t. I, p. 493. — *Lathaumas*, c. CCLXXXI, p. 187.

r. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVII, c. v, p. 222, 223.

s. *Assises de Jérus.*, t. I, c. CCIV, p. 327, 328. — *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXVII, c. x, XI, p. 230, 231.

Raoul fut sénéchal du royaume de Jérusalem. Il signe en cette qualité des actes ^a de 1194 à 1217. Il s'appelle toujours Raoul de Tabarie ou de Tibériade, mais il ne prend pas le titre de seigneur ^b, qui paraît ne lui avoir jamais appartenu, quoi qu'en dise le Lignage d'outre-mer, non plus qu'à ses frères Guillaume et Otte, ses aînés. En 1219, Raoul se distingua au siège de Damiette ^c, où Philippe de Navarre, jeune encore, conversa plusieurs fois avec lui. Le Lignage d'outre-mer ^d dit qu'il avait épousé Agnès, fille de Renaud, sire de Sagette, et d'Helvis d'Ibelin. Un nouveau chapitre ^e dit qu'Helvis, fille de Philippe de Naples, épousa le neveu du seigneur de Tabarie, qui eut des différends avec le roi et quitta le pays, et qu'elle mourut sans héritiers. On pourrait croire d'abord qu'il s'agit ici de ce Raoul dont Helvis aurait été la première femme. Mais Raoul était fils et frère, et non neveu du seigneur de Tabarie. Peut-être s'agit-il, dans ce chapitre du Lignage, de Raoul d'Ysis, ou de Simon, tous deux neveux de Guillaume de Buri, mais dont nous ne connaissons pas autrement la vie et les actions. [V. le Supplément, p. 171.]

Raoul laissa d'Agnès ^f une fille nommée *Eschive*, qui épousa Eudes de Montbéliard, et lui apporta ses droits à la seigneurie de Tibériade, comme on le verra ci-dessous.

Nous remarquons un Guillaume, châtelain de Saint-Omer ^g, qui se rendit au siège de Damiette en 1219. Nous ne savons s'il était de la famille des seigneurs de Tibériade; mais il est bien sûr que ce n'était pas Guillaume, le second fils de Gautier, que nous avons vu mort avant l'année 1204.

Enfin, sans rappeler le Laodicius de Roger de Hoveden, nous mentionnerons un Foulques de Tibériade, qui souscrit, le 24 novembre 1225 ^h, un acte de Marie, abbesse de Sainte-Marie-Magdelène, à Acre. Mais nous ne pensons pas qu'il soit de la famille, ni surtout qu'il ait été seigneur, plus que certains autres personnages que nous avons déjà remarqués avec cette simple qualification, qui paraît simplement désigner leur lieu d'origine.]

Tant il y a qu'il est constant que

EUDES DE MONTBÉLIARD [NOMMÉ HUGUES ⁱ par Marin Sanudo], fils ^j, comme je crois ^k, de Gautier de Montbéliard, bail et régent du royaume de Cypré [et qui avait pour neveux ^l Pierre d'Avalon et Gautier de Dampierre], tint la principauté de Tabarie en l'an 1244; auquel temps Barbaquan, empereur de Perse, estant descendu dans la terre sainte, prit sur lui la ville et le chasteau de Tabarie, au rapport du sire de Joinville ^m.

[Eudes de Montbéliard fut connétable du royaume de Jérusalem. Il l'était déjà en 1218 ⁿ, lorsqu'il prenait part avec le roi Jean de Brienne à l'expédition de Damiette. Laissé, en 1223 ^o, gouverneur de la terre sainte par Jean de Brienne partant pour l'Italie, il assista ^p au couronnement de la reine Isabelle, sa fille, en 1225; et resta baile du royaume de Jérusalem ^q au nom de Frédéric II, comme il l'avait été pour Jean de Brienne. Il eut pour successeur dans cette charge ^r

a. *Cod. diplomat.*, nos 81, 189, 212, p. 87, 234, 253. — *Cartul. S. Sepul.*, n° 145, p. 269.

b. Il faut en excepter le diplôme, si justement suspect, du roi Aimeri en faveur de la commune de Marseille (octobre 1198), où il est nommé parmi les témoins « Radulfi, domini Tiberiade, regni senescalci ». (De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 25.)

c. *Assises de Jérus.*, t. I, c. XLIX, p. 525.

d. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. VII, édit. Beugnot, c. XVII.

e. *Lignages d'outre-mer*, c. XV, Beugnot.

f. *Lignages d'outre-mer*, édit. Labbe, c. VII; édit. Beugnot, c. XVII.

g. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. XII, p. 343.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 213, p. 213, p. 254.

i. Marin. *Sanut.*, l. III, part. 41, c. X, p. 211.

j. Du Cange a raison de douter. Dans un chapitre du *Lignage d'outre-mer* (c. XIX, édit. Beugn.), il est dit qu'Alix, veuve du comte Bertot, femme, en secondes noces, de Philippe d'Ibelin, fils de Balian II, était sœur de Gautier de Montbéliard et tante

d'Eudes de Montbéliard; ce qui, sans rien affirmer, peut faire, il est vrai, supposer qu'Eudes était le fils de Gautier. Mais une variante d'un autre chapitre (XVII^e de l'édit. Beugn.) dit positivement qu'Eudes était le neveu de Gautier. Le *Lignage* (c. II, des *Rois de Cypré*) nomme Eschive fille de Gautier de Montbéliard et de Bourgonne de Chypre, mais ne fait en cet endroit aucune mention d'Eudes de Montbéliard. Le chapitre IX^e (édit. Beugn.) ne le mentionne pas non plus.

k. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 523.

l. *Lignages d'outre-mer*, c. XVII, édition Beugnot, variante. — *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. XXXVIII, p. 404.

m. Joinville, p. 99, 211. — *Albufaras.*, p. 273. — *Continuat. de Guill. de Tyr.*, l. XXXIII, c. LIV, p. 432. — *Lignages d'outre-mer*, c. VII, XVII.

n. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. IV, p. 333.

o. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. XIX, p. 355.

p. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. XX, p. 358.

q. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, p. 359.

r. Voir les *Rois de Jérusalem*.

Thomas Calan ou d'Acerra, puis Balian de Sagette et Garnier l'Aleman^a, que Frédéric II, à son départ de la terre sainte, en 1229, établit ses lieutenants, comme baile du royaume de Jérusalem pour son fils Conrad. Garnier l'Aleman s'étant retiré du monde vers 1231, Eudes de Montbéliard le remplaça, et quelques années après (1239), à la mort de Balian, il resta seul lieutenant de la bailie du royaume de Jérusalem. Dans ses rapports avec Frédéric II^b, et lors des débats entre Jean d'IBELIN et Richard Filangieri, il agit presque toujours de concert et en société avec Balian de Sagette.

Il souscrivit^c, comme connétable, plusieurs actes dans les années 1231-1233.

Vers l'an 1239, lorsque les hommes liges du royaume de Jérusalem déclarèrent Frédéric II déchu de la bailie^d, parce que son fils Conrad était en âge de régner, il fut choisi ou maintenu par eux comme lieutenant de la bailie. Mais seul^e il s'opposa à ce qu'on reconnût Alix pour reine de Jérusalem avant d'avoir de nouveau prévenu Conrad.

L'an 1239^f, il se trouva au nombre des seigneurs qui tentèrent contre Gaza une attaque infructueuse.

Il avait fortifié Tabarie^g, qui fut cependant prise par le Soudan d'Égypte, en 1247.]

Il devint seigneur de cette principauté au droit de sa femme ESCHIVE, fille aînée de Raoul de Tabarie, troisième fils de Guillaume de Bures et de la princesse Eschive, comme nous apprenons du *Lignage d'outre-mer*. Mais ce qu'il ajoute, que Raoul, père d'Eschive, fut aussi prince de Tabarie, semble être directement contraire à ce que l'auteur des *Assises du royaume de Hiérusalem* en a inscrit.

[Nous avons vu que Raoul était le quatrième fils, non de Guillaume de Bures, mais de Gautier, et qu'il ne fut pas seigneur de Tabarie.]

Car [l'auteur des *Assises*], traitant la question^h, savoir si en ligne directe la représentation avoit lieu en ce royaume, parmy plusieurs exemples qu'il rapporte pour la négative, il met celui de la dame de Tabarie; laquelle, quoique issue du puisné, fut préférée en cette principauté à madame Eschive, parce qu'elle estoit plus âgée qu'elle; cet héritage, qui n'avoit jamais appartenu aux pères de ces dames, et duquel ils n'avoient jamais été saisis, pour être décédés devant leur mère, estant échu à cette dame de Tabarie du chef de la princesse Eschive son ayeulle. Ce qui semble d'abord ne pouvoir se rapporter qu'à la princesse Eschive, femme d'Eudes de Montbéliard, qui auroit été préférée en cette succession à une des deux [autres] Eschive [ses cousines], l'une, fille de Guillaume, fils aîné [ou plutôt deuxième fils] de Guillaume de Bures [c'est-à-dire de Gautier]; l'autre, fille de Hoste, second fils du mesme Guillaume,

[C'est-à-dire Gautier. Hoste était le troisième fils. L'aîné, Hugues, mourut, comme on l'a vu, sans postérité. C'est plus probablement Eschive de Tabarie, fille de Hoste, qui disputa la seigneurie de Tabarie à Eschive, fille de Raoul. Les deux dames étaient encore vivantes en 1261.]

Mais n'étoit que le Lignage d'outre-merⁱ dit formellement qu'Eschive, femme d'Eudes, estoit fille de Raoul de Tabarie, fils de Guillaume de Bures, je me serois plutôt persuadé qu'elle auroit été fille de Raoul de Tabarie, frère de Hugues, dont j'ay parlé cy-devant, l'un et l'autre enfans de Gautier de Saint-Omer et de la princesse Eschive, qui seroient décédés du vivant de leur mère, ayant laissé, de leur mariage, chacun une fille du nom d'Eschive, et que la fille de Raoul auroit été préférée à la fille de Hugues, à cause qu'elle auroit été plus âgée.

a. Voir les *Seigneurs de Sagette*.

— *Assises de Jérus. Successibilité au trône et à la régence*, t. II, p. 399.

b. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. XXIII, p. 364; l. XXXIII, c. VIII, p. 374; c. XXV, p. 390; c. XXVIII, p. 394; c. XXXI, p. 398.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, nos 413, 414, 416, 214, 215, p. 421, 422, 424, 426, 255, 256. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 58, note 4; t. III, p. 636.

d. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 400.

e. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 400.

f. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XLIV, p. 414.

g. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXII, c. LIX, p. 432, et note f.

h. *Assises de Jérus.*, l. II, c. XIV; édition Beugnot, t. II, p. 406, 407.

i. *Lignages d'outre-mer*, c. VII, Labb. 17, Beugnot, et variante de la fin. — *Assises de Jérus.* t. II, p. 406.

[Par cette supposition, Du Cange rentre dans la vérité; puisque le Raoul prétendu fils de Guillaume de Bures et Raoul fils de Gautier ne sont qu'un seul et même personnage.]

Quoy qu'il en soit, Eudes de Montbéliard laissa, de son mariage avec Eschive, trois filles, sçavoir Marie, qui espousa Hugues d'Ibelin, dont elle n'eut point d'enfans; Jeanne, décédée en jeunesse; et Simone, mariée à

PHILIPPES D'IBELIN, connestable de Cypre, fils de Baudouin ^a, sénéchal de Cypre, et petit-fils de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth. De cette alliance naquirent Baudouin d'Ibelin, mort jeune ^b; Balian, prince de Tabarie; Hugues et Guy, décédés sans postérité; Marie, femme de Guy, comte de Japhe; Alix, mariée à Gautier de Bessan; Eschive, femme de Gautier de Dampierre; Helvis et Marguerite, mortes en jeunesse.

BALIAN D'IBELIN, prince de Tabarie et de Galilée, fut un des barons de Cypre qui s'attachèrent au service du roy Henry II ^c, contre les entreprises du connestable Almeric de Lusignan, frère du roy, et qui allèrent au-devant de lui pour le recevoir, lorsqu'il rentra en ses États l'an 1309.

[Nous avons vu, au contraire, que ce prince de Galilée fut un des plus ardents partisans du connétable contre le roi Henri II.] [Selon Amadi, il mourut de faim à Cérines, 1315-16.]

Il fut depuis prince de Tyr ^d, comme on peut recueillir des Épistres du pape Jean XXII, laquelle dignité il possédoit en l'an 1318 et 1331. Il fut conjoint par mariage avec Alix ^e, fille de Hugues III, roy de Cypre, de laquelle il procréa JACQUES D'IBELIN OU DE TABARIE, duquel peut estre issu

JEAN DE TABARIE, mareschal du royaume de Cypre ^f, qui estoit à la suite de Jacques, roy de Cypre l'an 1395, comme on recueille d'un titre du Thrésor des chartes du roy.

[En 1386 ^g, il était ambassadeur du roi Jacques I^{er} auprès de la république de Gènes. Il fut témoin de plusieurs actes de ce prince, en 1391, 1395, 1397. Dans les deux derniers il prend le titre de maréchal d'Arménie ^h, et non pas de Cypre. On ne voit point qu'il ait porté le titre de prince de Galilée. Il mourut le 22 août 1402 ⁱ. Son épitaphe porte qu'il était fils de BARTHÉLEMI DE TABARIE.]

L'histoire manuscrite des guerres saintes remarque ^j que la ville de Tabarie fut la première que les chrestiens prirent sur les Sarrazins dans la Syrie, et qu'elle fut la première que ces infidèles reprirent sur eux.

Les princes de Galilée ^k avoient cour, coin ou droit de monnoye et justice; et à Tabarie il y avoit cour de bourgeoisie et justice, comme aussy au Saphet, qui dépendoit de cette principauté.

[Nous terminerons cet article par la nomenclature de quelques-uns des officiers supérieurs de la principauté de Tibériade.

Connétables :

FOULQUES ^l, témoin de deux actes de Gautier, seigneur de Tibériade (28 avril 1165, avril 1168).

N... mari d'Isabelle de Bessan ^m, fille de Grémon I^{er}. Était-ce Bertrand de Porcelet, qui épousa une Isabeau de Bessan?

a. *Lignages d'outre-mer*, c. vi, p. 373, 431, édit. Labbe.

b. Voir la *Généalogie de la maison d'Ibelin*, 1^{re} suite.

c. Loredano, *De' re Lusign.*, l. IV, p. 226; l. V, p. 270. — Trad. franç., t. I, p. 251 et 298.

d. Joann. XXII, [pap., t. I, *Epist. serv.*, 552, apud Rayn., ann. 1318, c. xvii; ann. 1331, c. xxx.

e. *Lignages d'outre-mer*, c. II, p. 361, 426.

f. *Thrésor du roy*; layette Cypre, tit. V.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. I, p. 406, 412, et note 3, p. 423, 428, 436, note 3.

h. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*, n^o 39, p. 519.

i. Voir plus loin les *Maréchaux d'Arménie*.

j. *Hist. manusc. des Guerres saintes*.

k. *Assises de Jérus.*, p. 552; édit. Beugn., t. I, c. cclxx, p. 419.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n^{os} 41, 46, p. 42, 48.

m. *Lignages d'outre-mer*, 15, l. xxvii, B, et c. xxvii, B.

Maréchaux :

GUILLAUME^a, vers 1165-1170.

GAUTIER DE FLORI^b; nommé d'abord comme simple baron dans un accord de Marseille avec les Hospitaliers (3 octobre 1233), il obtint, avant 1261^c, la dignité de maréchal contre Hélie Charles, qui la lui disputait. Il semble que ce fut à titre héréditaire.

JEAN DE FLORI, nommé comme homme lige de la seigneurie de Jérusalem, en 1250 et 1257, souscrit, comme maréchal de Tabarie, des actes de 1262 et 1269.

Vicomtes :

GUALA OU GUALON est témoin d'un acte de Guillaume de Buri, seigneur de Tibériade (1132), et d'un acte du roi Baudouin III (4 juillet 1147). Ce dernier acte n'est pas signé par le seigneur de Tibériade, quel qu'il fût alors.

GAUTIER signe plusieurs actes du seigneur Gautier de 1165 et 1168. Et j'ajoute

JOFRÈS DE TABARIE est nommé parmi les jurés de la Cour des Bourgeois de Saint-Jean d'Acre dans un acte du 14 octobre 1274^d.

J'ajoute : 1° du n° 204 messire GUI DE TABARIE, chapelain, décédé le 13 ou 14 octobre 1327; 2° du n° 223, M^{me} MARIE DE TABARIE, morte en 1330, épouse de messire Robert de Baruth; M^{me} DE CONCHES, morte en 1334, épouse de messire BARTHÉLEMY DE TABARIE; messire BARTHÉLEMY DE TABARIE, mort le lundi 13 août 1385; 3° du n° 224, M^{me} ALIS, fille de messire JEAN DE BÉDUIN et femme du maréchal JEAN DE TABARIE, morte le 8 avril 1357.

GUY DE TABARIE,
chapelain, † 13 (14) octobre 1327.

MARIE DE TABARIE
épouse de messire Robert de Baruth,
† 1330.

BARTHÉLEMY DE TABARIE, épousa M^{me} DE CONCHES,
† 13 août 1385. | † 1334.

JEAN DE TABARIE épousa ALIS, fille de messire Jean de Béduin,
maréchal d'Arménie, † 8 septembre 1357.
† 22 août 1402.

Tous ces personnages sont inconnus à Du Cange. Peut-être Guy, Marie et Barthélemy étoient-ils enfans de sire PIERRE DE TABARIE, mort apparemment en 1303²; ou bien d'un autre BARTHÉLEMY DE TABARIE³, partisan du prince de Tyr, qui se réfugia, avec Simon d'Iblin, dans l'archevêché de Nicosie, après la restauration, en 1310, du roi Henry II. D'accord avec la haute cour, le Roi fit cerner la chapelle en n'y laissant entrer personne, et les deux seigneurs furent forcés par la faim d'en sortir. On les mit en prison à Cérines. Mais M. E.-G. Rey pense que ce Jean de Tabarie, maréchal d'Arménie, est le même que Jean de Tabarie, maréchal de Chypre, dont parle plus haut Du Cange. V. le Supplément, p. 471.

a. *Cartul. S. Sepulc.*, p. 227.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 116, p. 126.

c. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 407.

1. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 677 n.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 66, c. « [Ici gît]... chevalier messire Pierre de Tabarie qui trespassa... ccciii de Crist. » Je n'ai pu trouver cette dalle à l'Émerghié.

L'inscription funéraire d'Alix de Béduin, morte le 8 septembre 1357, dit que son époux étoit « Jean de Tabarie, maréchal du royaume d'Arménie ». V. 224. Du Cange, en citant le *Trésor des Chartes du Roy*, dit que Jean de Tabarie étoit maréchal du royaume de Chypre en 1395, ce qui paroît être une erreur, puisque Renaud de Mimars, créé maréchal de Chypre en 1384, avoit encore ce titre en 1395 et en 1403. Il falloit dire maréchal d'Arménie à la cour de Chypre. Mais M. Rey fait observer qu'il est difficile de croire que Jean ait été maréchal d'Arménie pendant environ cinquante ans, et que dans les actes de 1386, 1387, 1391, on ne lui donne pas ce titre; puis M. de Mas Latrie [*Histoire*, II, 412, note 3] nous apprend qu'au retour de ses ambas-

sades, il fut créé maréchal d'Arménie par le roi Jacques I^{er} [c'est-à-dire après 1391]. On peut supposer qu'il y aura eu deux Jean de Tibériade, tous les deux maréchaux d'Arménie, l'un vers 1357, et l'autre vers 1395; mais il me semble plus probable que les inscriptions sur les dalles, n° 223 et 224, furent gravées plusieurs années après la mort de quelques-uns des défunts. On remarquera que, contrairement à l'usage presque invariable, ni le jour de la semaine, ni celui du mois des décès de Marie de Tabarie, morte en 1330, et de M^{me} de Conches-Tabarie, morte en 1334, ne sont indiqués. Peut-on donc supposer que Jean de Tabarie, devenu maréchal et probablement riche, fit graver ces dalles lorsqu'on ne se rappeloit plus qu'imparfaitement les dates des décès de ces deux dames, mais parfaitement bien celles des décès de son père [13 août 1385] et de son épouse [8 septembre 1357], et que le lapicide, sachant que c'étoit le maréchal d'Arménie qui faisoit exécuter le travail, ajouta son titre après son nom dans l'inscription de sa femme?

3. Florio Bustron, *Chronique*, 243.

223¹. A. B. C.

- [A] † CI . GIT . MADAM . MARIE . D' TABARIE . ESPOVZ' DOV NOBL' CH'R . M'SS' . ROBERT . D' BARVT . Q' TSPASSA
LAN . D' MCCCXXX . D' . X .
- [B] † CI . GIT . MADA [ME] D' COCHES . ESPOVZ' DOV NOBL' . CH'R . M'SS' . B'THL'E . D' TABARIE
Q' TS [PASS] A LAN . D' . MCCCXXXIII . D' . X .
- [C] † CI . GIT . L' NOBL' . CH'R . M'SS' . BERTHEL' M' . D' . TABARIE . Q' TSPASSA . L' LVNDI . A XIII . IOVRS . DAHOVST
LAN . D' . MCCCLXXXV . D' . X . Q' DIEVS . AIT . LEVR . ARMES . AMEN MCCCXXX D' X Q' DIE [V] S AIT LARM AMEN² .

Messire Barthélemy de Tabarie porte une armure, apparemment en plaques de fer, fort simple : cotte d'armes ; épaulières, coudières, genouillères simples ; jambarts ; éperons à molettes ; bouclier chargé d'une fasce derrière lequel est placé l'épée. Mains jointes, chevelure abondante, crépée, onduleuse, qui se confond avec les moustaches et la barbe, celle-ci est taillée à deux pointes.

Quant aux seigneurs de Barut, Du Cange³ nous dit :

BAUDOIN, I^{er} du nom, roi de Hiérusalem, après la prise de Tripoly, entreprit le siège de Barut^a, ville de la terre sainte, appelée par les géographes *Berytus*, célèbre pour son université, dans laquelle on enseignoit le droit, et où l'on venoit de tous costez pour y étudier la science des lois^b ; et, s'en estant rendu maistre à l'aide de Bertrand, comte de Tripoly, et des Pisans, le 23^e jour de février, l'an 1110, ou, selon Guillaume de Tyr, le 27^e jour d'avril de l'année suivante, il la donna, au rapport de Lambert d'Ardres^c et de Meier^d, qui l'a suivy, à

FOUQUES DE GUINES, second fils de Baudouin, I^{er} du nom, comte de Guines, et d'Adèle, sa femme. Ce seigneur paroist avec son père et ses frères en quelques titres de l'an 1084, et obtint, au récit de ces auteurs, le comté et la ville de Barut, en la terre sainte, où il fut inhumé^e. Après luy, ce titre est donné, par le Lignage d'outre-mer^f [qui ne fait pas mention de Foulques], à un autre seigneur, nommé

PIERRE [le premier que le Lignage présente comme seigneur de Baruth], de la famille duquel il ne spécifie rien, se contentant de dire qu'il fut sire de Barut, de sorte que l'incertitude reste toujours s'il estoit fils de Fouques ou de la même famille que luy. [L'époque où il vivait est à peu près déterminée par ce fait^g, que le roi (Baudouin III) lui donna Damas, qu'il assiégeait alors (1148), et le mit en possession d'une partie de la terre et du jardin qui sont devant la ville.] Quoy qu'il en soit, de la femme qu'il espousa il laissa quatre fils et deux filles, sçavoir, Gautier, prince ou seigneur de Barut ; Guy, surnommé *de Barut*, par Guillaume de Tyr^h, dans les années 1147 et 1148 [et 1152, lors du siège d'Ascalon], lequel espousa Julianne, princesse de Césarée ; Bernard et Hugues, décédés sans enfans ; Marie, qui s'allia en premières noces avec Guillaume de Tabarie, fils de Guillaume de Bures, prince de Tabarie, et en secondes, avec Girard de Ham, connestable de Tripolyⁱ ; et Béatrix, femme de Jean le Tor, seigneur de Manuet.

[Cette généalogie est inadmissible par son invraisemblance ; Sébastien Paoli^j en donne une autre, où il suppose que

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 25, A. B. C. V. n° 204, 222, 224.
2. On remarquera la répétition de la date 1330 et de l'oraison pieuse.
3. *Familles d'outre-mer*, p. 227-243.
a. Albertus Aquensis, l. XI, c. xv, xvi, xvii. — Willelmus Tyr., l. XI, c. xiii. — Fulcher. Carnot., l. II, c. xl. — Arnold. Lubec., l. V, c. iii.
b. *Digest.*, procem. vii : *Hæc autem tria.* — *Cod.*, lib. X, tit. 69 : *Qui atate.* — Gregor. Thaum., p. 186, 187, 188. — Liban. orat. 26, p. 595 b. — Agathias, l. II, c. xv. — Nonn., l. IV, c. v, p. 143, 391. Alypius Antioch. — Jo. Phocas, n° 5. — Willibr., ab Oldenborg, p. 127. — Bayle, *Dictionnaire critique*, au mot *Béryte*.

c. Lambert., Ard., p. 17.
d. Meier, l. IV, ann. 1099. — *Versus de illustribus viris dioc. Tarvanens.*, apud Martène, *Ampliss. Collect.*, t. V. col. 540 a.
e. Lambert., Ard., p. 25, 27. — Meier, ann. 1099. — D'Achery, *Spicil.*, t. IX, p. 347.
f. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xvii, p. 391 ; c. xxi ; édition Beugnot, c. xx.
g. *Lignages d'outre-mer*, c. xx, édition Beugnot.
h. Willelmus Tyr., l. XVII, c. i, xv, xxi.
i. Marie de Baruth fut mariée trois fois. (V. ci-après *les Seigneurs de la Blanchegarde*.)
j. *Cod. diplomat.*, t. I, p. 493, 494.

Gui de Baruth, qui devint seigneur de Césarée par son mariage avec Julienne, est le fils de Pierre, et le père de Gautier, d'un second Gui de Baruth, de Bernard, etc. Mais il n'apporte pas à l'appui de son opinion des preuves suffisantes, et la principale difficulté, résultant de la différence des temps, subsiste toujours. D'ailleurs, les chapitres ix et xvii du Lignage d'outre-mer (xix et XXI de l'édition de Beugnot) et les nouveaux chapitres ix et xx de la même édition s'accordent tous les quatre pour donner pour fils à Pierre : Gautier, qui fut après lui seigneur de Baruth ; Gui, mari de Julienne ; Bernard, etc. Cependant, lorsqu'on songe à l'intervalle qui sépare les divers documents où il est question de Gautier et de Gui de Baruth, de 1126 à 1182, et même 1192 environ, on est forcé de reconnaître qu'il doit y avoir eu des intermédiaires entre Foulques et Pierre, et que Gautier et Gui de Baruth, mentionnés dans des actes de 1125, 1126, 1134, 1138, 1140, 1144, 1147, et même des années 1154, 1155, 1156, ne peuvent pas être les mêmes que Gautier et Gui, qui figurent dans des actes de 1157, 1160, 1178, 1182^a. Dans ce système, Pierre occuperait un espace assez restreint entre 1156 et 1157 ; et après lui viendraient ses fils, Gautier, qui échangea Baruth contre Blanchegarde, et Gui, mari de Julienne de Césarée. Quant aux deux frères, GAUTIER et GUI, qui auraient précédé, nous ne pouvons dire s'ils étaient fils de Foulques, ni si l'un des deux fut le père de Pierre, ni s'ils furent successivement ou conjointement seigneurs de Baruth. Cette dernière supposition néanmoins paraîtrait la plus vraisemblable, et la seule capable d'accorder des faits qui semblent contradictoires.

Un acte du roi Baudouin II, du 2 mai 1125^b, est souscrit par Gautier, *seigneur* de Baruth, surnommé *Brisebarre*.

Un acte de 1126, 28 juin^c, nomme Gautier *de Baruth*, puis son frère Gui, sans aucune qualification.

Un acte de 1134^d est souscrit par Gautier de Baruth.

Un acte du roi Foulques^e, 5 février 1138, est souscrit par Gui, *seigneur* de Baruth.

Gui de Baruth souscrit un acte de Raimond, comte de Tripoli^f (1140, décembre).

Gautier de Baruth souscrit un acte du roi Baudouin III (1144)^g.

En 1147, 4 juillet^h, Gui de Baruth est témoin d'un acte du même roi.

Gui de Baruth souscrit encore des actes du 30 juillet 1154ⁱ, 13 juillet 1155^j, 7 juin 1156^k ; et il est nommé aussi, par Guillaume de Tyr, dans les années 1147, 1148, 1152, ainsi qu'on l'a vu, comme s'il était le seul seigneur de Baruth, sans qu'il y soit fait mention de son frère Gautier, qui, probablement, était mort depuis plusieurs années.

Mais les frères Gautier et Gui, nommés dans l'acte de 1157^l, sont évidemment les fils de Pierre, et nécessairement distincts des précédents, leurs homonymes.

Cependant toutes les difficultés ne sont pas encore levées. D'abord, Pierre, au moment où il reçoit le don de Damas en expectative (1148), est indiqué par le Lignage^m comme seigneur de Baruth ; et cependant, par les actes, Gui en est encore seigneur en 1156. Ensuite, comment et à quel titre le roi Amauri donna-t-il, vers 1167, la seigneurie de Baruth à Andronic Comnène, puisque Gautier en était alors légitime seigneur, et qu'il vendit Baruth à la reine Isabelleⁿ et au roi (Conrad, Henri, Aimeri?) pour avoir les moyens de racheter sa mère, qui était restée en otage chez les infidèles, après avoir payé une partie de la rançon de ses trois fils, prisonniers comme elle, sans doute après les désastres de 1187 ?

On peut supposer que Pierre, en 1148, n'était pas encore seigneur de Baruth, et qu'il est désigné ainsi dans le Lignage par anticipation ; qu'après la mort de Gui, vers 1156, il aura reçu du roi la seigneurie de Baruth en dédommagement de celle de Damas, qu'on ne prit jamais ; à moins que Pierre ne soit le même personnage que ce premier Gui, tous deux étant qualifiés seigneurs de Baruth dans le même temps, Pierre par le Lignage, Gui par les actes où il souscrivit comme témoin.

Quant au don de la seigneurie de Baruth fait à Andronic, on peut dire que ce fut une espèce de titre honorifique

a. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 72, p. 72.

b. *Fontes rerum austriacarum*, t. XII, n° 41, p. 94.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 10, p. 10.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 158, p. 202.

e. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 33, p. 63.

f. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 94, p. 187.

g. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 34, p. 68.

h. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 24, p. 26.

i. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 30, p. 33.

j. *Cartul. S. Sepulchri*, n° 53, p. 101.

k. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 32, p. 35.

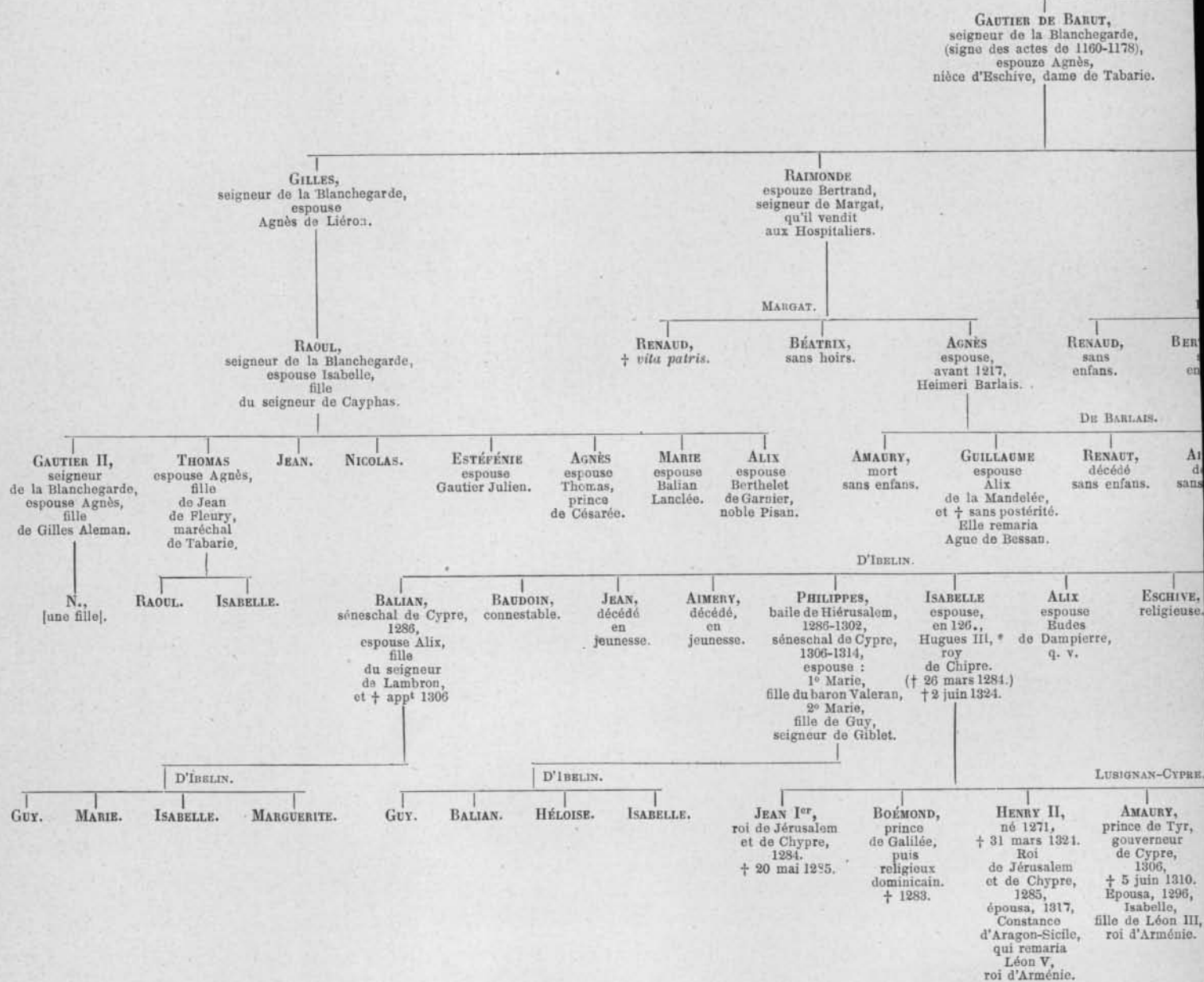
l. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 34, p. 36.

m. *Lignages d'outre-mer*, c. xx, édit. Beugnot.

n. *Lignages d'outre-mer*, loc. cit.



Du Cange donne ensuite une généalogie de la maison de la Blanchegarde, issue des premiers seigneurs

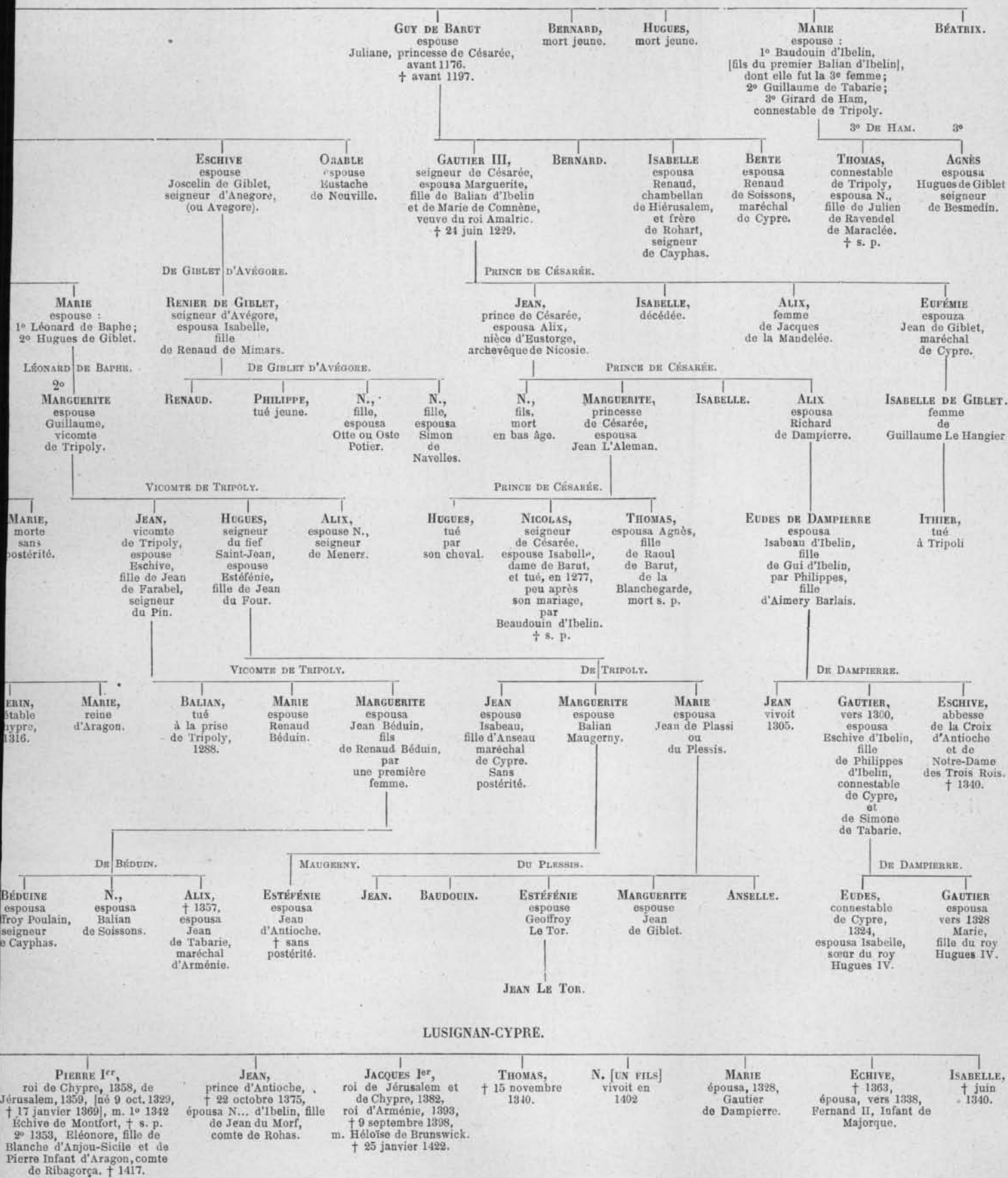


* Et quatre autres filles : Marguerite, reine d'Arménie; Alix, princesse de Galilée; Héloïse, reine d'Arménie; Isabelle, reine d'Arménie.

prin
Ma
de
E
Rob
emper

complétée par d'autres indications. J'en ai fait un seul tableau, en y ajoutant plusieurs autres familles.

IT.



PIERRE I^{er}, roi de Chypre, 1358, de Jérusalem, 1359, [né 9 oct. 1329, † 17 janvier 1369], m. 1^o 1342 Échive de Montfort, † s. p. 2^o 1353, Eléonore, fille de Blanche d'Anjou-Sicile et de Pierre Infant d'Aragon, comte de Ribagorça. † 1417.

JEAN, prince d'Antioche, † 22 octobre 1375, épousa N... d'Ibelin, fille de Jean du Morf, comte de Rohas.

JACQUES I^{er}, roi de Jérusalem et de Chypre, 1382, roi d'Arménie, 1393, † 9 septembre 1398, m. Héloïse de Brunswick. † 25 janvier 1422.

THOMAS, † 15 novembre 1340.

N. [UN FILS] vivoit en 1402.

MARIE épousa, 1328, Gautier de Dampierre.

ECHIVE, † 1363, épousa, vers 1338, Fernand II, Infant de Majorque.

ISABELLE, † juin 1340.

assez semblable à ceux du même genre que l'on accorda plus tard à des personnages notables, après la perte de toutes les places de la terre sainte; où une jouissance temporaire, à titre d'hospitalité, qui ne préjudiciait point aux droits du véritable seigneur.]

GAUTIER, sire de Barut [souscrivit en cette qualité plusieurs actes des rois Baudouin III et Baudouin IV, dans les années 1160 (26 juillet^a et 29 novembre^b), et 1187 (17 novembre), puis il] céda cette seigneurie au roi de Hiérusalem^c, qui luy donna en échange la forteresse de la Blanchegarde, qui avoit esté bastie par le roy Fouques^d, l'an 1138, sur une colline distante de la ville d'Ascalon de huit milles.

[Gautier de Baruth étoit le seigneur suzerain du château de Baniyas, que Humfroi de Thoron, connétable du royaume de Jérusalem, tenait de lui en fief. Par un acte du 4 octobre 1157^e, il permet à Humfroi d'en donner la moitié à l'Hôpital de Jérusalem, avec l'approbation de ses frères, Gui et Bernard.]

Sa postérité, qui sera représentée après les seigneurs de Barut, prit de là le surnom de *la Blanchegarde*. Ensuite le roy Amaury, que je crois estre celui qui fit cet échange, donna la seigneurie de Barut, vers l'an 1167, à

ANDRONIQUE COMNÈNE^f, qui fut depuis empereur de Constantinople, lorsque ce prince vint en la Terre sainte sous prétexte d'y visiter le roy, mais, en effet, à dessein d'enlever et d'espouser Théodora Comnène, sa parente, veuve du roy Baudouin III. Ce qu'ayant exécuté, il se retira furtivement en Grèce, et abandonna par ce moyen la ville de Barut, que le sultan Saladin prit depuis sur les nostres en l'an 1187, après la malheureuse défaite de Guy de Luzignan^g. Cette prise n'empescha pas que, par l'accord qui fut moyenné par les roys de France et d'Angleterre, en l'an 1191, entre Guy de Luzignan et Conrad, marquis de Montferrat, cette place n'ait esté comprise entre celles qui furent laissées au marquis^h. Mais elle ne fut reprise par les chrestiens qu'en l'an 1197, aidez du secours des Alemansⁱ. Quelque temps après, Henry, comte de Champagne, qui avoit espousé Isabelle, reyne de Hiérusalem, veuve du marquis [ou plutôt Aimeri, roi de Chypre et de Jérusalem, quatrième mari d'Isabelle, qui avoit la ville de Baruth], la transporta à

JEAN, seigneur d'Ibelin, fils de Balian, II^e du nom, seigneur d'Ibelin, qui, en échange, luy remit la connestablie du royaume de Hiérusalem^j. Ce seigneur estant devenu par ce moyen propriétaire de cette place, il en restablit les tours et les murs, qui avoient esté ruinez par les sièges, et la rendit incomparablement plus forte qu'elle n'estoit auparavant.

[C'est ce Jean d'Ibelin qui est si connu sous le nom de *Vieux Sire de Baruth*, et que mentionnent souvent avec éloges Jean d'Ibelin, son neveu, rédacteur des *Assises*, et Philippe de Navarre^k, comme un homme supérieur par ses talents militaires, l'habileté de son administration et son profond savoir en jurisprudence.]

Il survint ensuite un grand démeslé, en l'an 1228 et 1229^l, entre l'empereur Frédéric II et Jean d'Ibelin, à

a. *Cartularium Sancti Sepulchri*, n° 54, p. 107.
 b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 36, p. 37; n° 65, p. 66.
 c. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xvii; édit. Beugnot, c. ix, xx, xxi.
 d. Willelmus Tyr., l. xv, c. xxv.
 e. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 34, p. 36.
 f. Willelmus Tyr., l. xx, c. ii.
 g. Jacobus de Vitriaco, l. i, c. xcvi, c. — Sanut., l. iii, part. 9, c. v. — Roger de Hoveden, p. 636. — Radulph. Coggeshal. Martène, *Ampliss. Coll.*, t. v, col. 563, e.
 h. Roger de Hoveden, 697. — Brompton, ann. 1208.
 i. Innocent. III, l. i, *Epist.*, p. 112. — Godefridus mon. et Mon. Altissiod., ann. 1197. — *Magn. Chron. Belg.*, p. 202. — Will.

ab Oldenborg., *Itiner.*, p. 126. — Sanut., l. iii, part. 10, c. viii. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. xxvii, c. vi, vii, p. 224, 225.

j. Sanut., l. iii, part. 11, c. iii, xi, xiii. — Loredano, *De' re Lusignani*, l. i, p. 52; trad. franç., t. i, p. 60. — Will. ab Oldenborg., *Itiner.*, p. 126.

k. *Assises de Jérus.*, t. i, p. xxx, 103, 109, 112, 113, 327, 383, 515, 525, 539, 559, 570, etc., édit. Beugnot. (Voir *les Seigneurs d'Arsur*.)

l. Sanut., *loc. cit.* — Godefrid. Mon., ann. 1232. — Alberic., ann. 1233. — Oderic. Rainald., ann. 1229, n° 29. — Math. Paris., ann. 1129, p. 247. — Contin. de Guill. de Tyr, l. xxxiii, c. ii, iii, iv, p. 367-369; c. x, p. 376, 377.

l'occasion de la ville de Barut et de la régence du royaume de Hiérusalem, qui avoit esté donnée à ce prince ^a, après la mort du roy Amaury de Luzignan, dès l'an 1205, l'empereur luy contestant l'une et l'autre; et sur ces différends, il se fit plusieurs traitez, qui sont rapportez par les historiens ^b; et mesme [après des succès variés], il défit en bataille le mareschal de l'empereur ^c, au mois de may, l'an 1232. [Cette affaire eut lieu le 15 juin 1232 ^e, à la Gride de Cérines.]

Quelques-uns estiment qu'il fut encore comte de Japhe, se persuadant que c'est ce Jean d'Ibelin ^d, comte de Japhe, qui mourut l'an 1266 ^e. Ce qui n'est pas probable, d'autant que Balian, fils de Jean, se disoit seigneur de Barut, dès l'an 1240 ^f, joint qu'Alberic ^g dit en termes formels qu'il mourut l'an 1233. [Nous avons vu, dans l'article des seigneurs d'Arsur, qu'il mourut au plus tôt en l'année 1234.] D'où il résulte encore que le chevalier Lorédan ^h rapporte mal son décez à l'an 1236, écrivant qu'il mourut de la chute de son cheval, au retour de la chasse. Les *Annales de Marseille* ⁱ racontent qu'en l'an 1222 il fit un traité avec les marchans de cette ville, par lequel il leur donna plusieurs immunités et exemptions pour le trafic qu'ils feroient dans ses places.

[En 1233 ^j, choisi pour médiateur, entre Marseille et les frères du Temple et de l'Hôpital, qui réclamaient des privilèges exorbitants, il amena ces derniers à restreindre leurs exigences.]

Il espousa Mélissende, fille du seigneur d'Arsur, au droit de laquelle il devint seigneur d'Arsur ^k, et laissa de cette alliance Balian, seigneur de Barut; Baudouin, sénéchal de Cypre; Hugues, décédé sans enfans; Jean, seigneur d'Arsur; Guy, connestable de Cypre; et Isabelle, qui fut religieuse.

BALIAN D'IBELIN, seigneur de Barut [autrefois donné en otage par son père ^l à Frédéric II [1228], paroist avec ce titre en l'an 1240 ^m.

[Il l'avait déjà en octobre 1237 ⁿ, et même plus anciennement, depuis la mort de son père.]

Il espousa Eschive, fille de Gautier de Montbéliard ^o, et de Bourgogne, fille du roy Aimery, qui est appelée cousine du comte de Montbéliard par le sire de Joinville ^p. Elle estoit veuve de Girard [de Montaigu], neveu d'Eustorge, archevesque de Nicosie. Ce mariage fut dissous par sentence de l'archevesque de Nicosie, à cause de la parenté qui estoit entre eux.

[Eschive de Montbéliard ^q étoit la petite-fille d'Eschive d'Ibelin, première femme du roi Aimeri, laquelle étoit cousine germaine de Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth, père de Balian III.]

Mais depuis, le pape Grégoire IX leur accorda la dispense. De cette alliance vinrent Jean, seigneur de Barut;

a. Il faudrait dire plutôt à ce seigneur; car il est question ici de Jean d'Ibelin, et non de l'empereur Frédéric II.

b. Sanut., l. III, part. 11, c. III, IV, XI. — Richard. de S. Germ., ann. 1232. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XI, p. 377; c. XX, XXI, p. 386, 387.

c. Voir *les Rois de Chypre*, p. 61.

d. Sanut., l. III, part. 12, c. VIII.

e. Voir plus bas *Jean d'Ibelin*, comte de Japhe.

f. Sanut., l. III, part. 11, c. XVI.

g. Alberic, *loc. cit.*

h. Loredano, *De re Lusignani*, l. II, p. 121; traduct. franç., t. I, p. 140.

i. Guesnais, *Annal. Massil.*, p. 355.

j. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 116, p. 124-127.

* Richard Filangieri.

k. Voir *les Seigneurs d'Arsur*, et plus bas, le tableau généalogique des Ibelin.

l. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. II, p. 367.

m. Sanut., l. III, part. 11, c. XVI.

n. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 110, p. 117, 118, 523.

o. *Lignages d'outre-mer*, c. VI; édit. Beugnot, c. VIII. — Continuat., etc., l. XXXIII, c. X, p. 326; c. XXXIII, p. 399. — Loredano, l. II, p. 96; trad. franç., t. I, p. 112.

p. Joinville, p. 57. — Du Cange, p. 28, 29. et *Observ.*, p. 60. — *Histor. de France*, t. XX, p. 214, b, n.

q. Voir plus bas la généalogie des Ibelin. — Math. Paris, ann. 1239, p. 341. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 62 et notes 6, 7, 10; t. III, p. 629, 630.

Hugues, qui fut conjoint par mariage avec Marie de Tabarie, et mourut sans enfans ; Balian, décédé jeune ; et Isabelle femme de Henry, seigneur de Giblet.

[Balian III d'Ibelin, seigneur de Baruth, fut, au rapport de Philippe de Navarre ^a, un habile jurisconsulte, « personnage moult courtois, aimable et gracieux, qui chassa de Tyr les Lombards », c'est-à-dire les troupes de Frédéric II. En effet, en 1240, réuni à d'autres seigneurs, il reprit la ville et le château de Tyr ^b, sur Ytier, frère de Richard Filangieri, et fut préposé à la garde de cette ville ^c. Dès l'an 1237, il était connétable du royaume de Chypre. En cette qualité ^d, il donna à l'Hôpital de Jérusalem, de concert avec sa femme Eschive, deux casaux qu'il avait reçus du roi Henri I^{er}, de Chypre (1237, octobre). On ne dit pas quelle fut l'année de sa mort.] Il prit Tyr en 1243.

JEAN D'IBELIN, seigneur de Barut, qu'il y a lieu de croire estre le mesme qui fut comte de Japhe, et qui décéda l'an 1266 ^e.

[Ne fut pas comte de Japhe et mourut en 1264 ^f. Dans un acte du roi Hugues III (octobre 1270) ^g, où ce prince fonde un service pour le repos des âmes des membres de la famille royale, il est appelé « Jean d'Ibelin le Jeune, jadis seigneur de Baruth » ; et, dans le discours de Jacques d'Ibelin, vers 1271 ^h, pour maintenir les droits des barons contre le roi Hugues III, on mentionne le « Jeune seigneur de Baruth, petit-fils du sire de Baruth le Vieux, mort il n'y a pas encore longtemps ». En 1260, Jean d'Ibelin avait été vaincu et pris par les Turcomans ⁱ, et s'était racheté pour la somme de 20,000 besants. II]

Espousa Alix ^j, fille du duc d'Athènes, de la maison de la Roche, et en procréa deux filles, dont l'aînée fut

ISABELLE, dame de Barut, qui eut quatre maris et décéda sans enfans. Le premier fut Hugues, fils de Henry, roy de Cypre, qui mourut à l'âge de quatorze ans ; le second [qu'elle épousa en 1272], Aymon [ou Heimont] le Strange [l'Estrange], seigneur anglois ^k, qui pouvoit estre issu de Bernard, surnommé *Extraneus* par Albert d'Aix ^l. Le docte Spelman ^m a donné la généalogie de cette famille, qui subsiste encore au comté de Norfolk, et ses armes ⁿ, qui sont *de gueules à deux lyons passans d'argent*. Je ne sçay si elle n'estoit pas issue d'une autre du mesme nom, en France, de laquelle estoit Claude, baron de l'Estrange ^o, de Hautefort, vicomte de l'Estrange, et de Cheylane, baron de Boulogne et de Privas, qui, de dame Marie de Chambaud, laissa Marie de l'Estrange, qui espousa Charles, seigneur de Seneterre, marquis de Chasteauneuf, dont le fils aîné porte le titre de vicomte de l'Estrange. Le troisième mary d'Isabelle fut Nicolas Aleman, prince de Césarée [tué peu après son mariage ^p, qui eut lieu en 1277] ; et le quatrième, Guillaume Barlais.

ESCHIVE, seconde fille de Jean, seigneur de Barut, fut dame de Barut. Elle fut alliée en premières noces avec HUMFROY DE MONTFORT, fils puisné de Philippes de Montfort, seigneur de Tyr ou de Sur ; et de ce mariage naquirent Almaric et Rupin de Montfort, et une fille décédée en jeunesse.

a. Philippe de Navarre, c. XLIV. — *Assises de Jérus.*, t. I, p. 570, édit. Beugnot.

b. Marin. Sanut., l. III, part. 11, c. XVI, p. 216. — Contin. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. LII, LIII, LV, p. 422, 423, 426, 427.

c. *Successibilité au trône et à la régence*, c. II. — *Assises de Jérus.*, t. II, p. 400, 401.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 100, p. 117, 118, 523.

e. Le comte de Japhe, Jean d'Ibelin, mort en 1266, était le neveu de Jean d'Ibelin, le Vieux Sire de Baruth. (Voir plus bas les tableaux généalogiques de la famille d'Ibelin.)

f. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. IV, p. 447, 448.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 660.

h. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 431.

i. Marin. Sanut., l. III, part. 12, c. VI. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. III, p. 445.

j. *Lignages d'outre-mer*, c. VI.

k. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. XV, p. 462.

l. Albertus Aquensis, l. VIII, c. XL, XLII.

m. Spelman, *Aspilogia*, p. 141.

n. *Monastic. anglican.*, p. 556. — *Gall. christ.*, t. I, p. 596.

o. Bégard, *Estats de Languedoc*.

p. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIV, c. XXXIV, p. 479.

[Amauri et Rupin portèrent peut-être l'un après l'autre le titre de seigneur de Baruth. AMAURI mourut sans enfants^a. RUPIN DE MONTFORT épousa Marie d'Ibelin, fille de Balian d'Ibelin^b, sénéchal de Chypre, et en eut deux enfants, une fille, nommée *Jeanne*, et un fils, HUMFROY DE MONTFORT, seigneur de Baruth et connétable de Chypre. Ce seigneur est mentionné, comme neveu du roi Hugues IV, dans une lettre du roi d'Aragon^c, Jayme II, au roi de Sicile, Frédéric II, son frère (1325, 4 mai), relative aux divers prétendants à la main de la reine Constance, veuve du roi de Chypre, Henri II, parmi lesquels on voit figurer Humfroy de Montfort; mais il mourut peu après, le 24 juin 1326.]

Puis, après le décès de son mary, elle espousa GUY, fils de Hugues III, roy de Cypre^d, et en eut un fils et une fille, Hugues IV, roy de Cypre, et Isabelle [qui épousa Eudes de Dampierre^e, connétable du royaume de Jérusalem]. Ce fut du temps de Guy et de cette princesse^f que la ville de Barut vint au pouvoir des Sarrazins, avec le reste des places de la terre sainte, vers l'an 1291. Aucuns^g cotent sa mort [celle du prince Gui] en l'an 1303.

Arnoul de Lubec^h écrit que comme les roys de Hiérusalem avoient coutume de recevoir en la ville de Barut la couronne royale, ainsy Saladin, l'ayant prise, s'y fit pareillement couronner, et fut reconnu ensuite roy de Hiérusalem par les siens.

LES SEIGNEURS TITULAIRES DE BARUT

Entre les dignitez honoraires du royaume de Hiérusalem que les roys de Cypre conservèrent dans leur cour, fut celle de la seigneurie de Barut, à laquelle on annexa, comme aux autres, certains fiefs situez dans le royaume de Cypre. Entre ceux qui se sont qualifiez seigneurs de Barut après sa prise, je remarque les suivans :

GUY [ou Balian] D'IBELINⁱ, sénéchal de Cypre, père de Loyse ou Alix d'Ibelin, femme de Hugues IV, roy de Cypre, tenoit cette dignité en l'an 1330. [V. le Supplément, p. 171.]

JEAN DE LUZIGNAN, neveu du roy Jaques, n'estant agé que de quatorze ans, fut fait chevalier par ce prince, et seigneur de Barut, l'an 1384^j; en laquelle année Jacques luy fit espouser la fille de Jean du Morf, comte de Rohas. Ce roy l'envoya en qualité d'ambassadeur en France^k, pour traiter d'alliance avec le Roy Charles VI, dont le traité se fit en la maison du chancelier de Corbie, à Paris, le 7^e jour de janvier, l'an 1397, *more gallicano* [c'est-à-dire 1398], où il est qualifié neveu du roy Jaques; la procuration duquel, passée à Nicossie^l, est du 16^e jour d'aoust, l'an 1395. Il presta au duc de Bourgogne, avec Brancaléon Grille et Nicolas Matharas, bourgeois de Péra, 172,000 ducats, pour la délivrance du comte de Nevers, détenu prisonnier par Bajazet après la bataille de Nicopoli, sous la caution du seigneur de Methelin et de quelques Génois, le 24 de juin 1397^m.

Je crois que c'est le mesme que celui qui est nommé messire *Jean de Lesignan, seigneur de Barut, chevalier, chambellan du roy*, dans un autre titre du Trésor des chartes du roy, de l'an 1410, qui porte qu'il estoit venu en France pour les affaires de la chrestienté. Nous ne lisons pas qui fut son père; aucuns le nomment Jean et le qualifient pareillement *seigneur de Barut*. Mais, si cela est vray, il faut que ce Jean ait esté le mesme que Jean, prince d'Antioche, fils puisné de Hugues IV. Loredanⁿ le qualifie *fils* du frère du roy Jacques I^{er}, ce qui est conforme au titre dont

a. *Lignages d'outre-mer*, c. XII.

b. Voir les généalogies d'Ibelin, 1^{er} tableau et tableau C.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 713 et note 1.

d. *Lignages d'outre-mer*, c. II.

e. Voir les *Rois de Chypre*.

f. Sanut., l. III, part. 12, c. XXII. — Rainald, ann. 1291, n° 16. — Ptol. Luc., *Hist. eccl.*, l. XXIV, c. XXIV.

g. Loredano, l. IV, p. 205; trad. franç., t. I, p. 227.

h. Arnold de Lubec, l. V, c. III, IV.

i. Étienne de Lusignan, *Hist. de Chypre*, p. 144. — Loredano, l. V, p. 288; trad. franç., t. I, p. 318.

j. Loredano, *De re Lusignani*, l. IX, p. 516. — Voir les *Princes titulaires d'Antioche*.

k. Titres du trésor des chartes, Archives de l'Empire, sect. hist. J. 433, n° 9. — De Mas Latrie, t. II, p. 349-441.

l. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 428, 429.

m. *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 321.

n. Loredano, l. IX, p. 516.

je viens de parler, qui le qualifie *neveu* de Jacques. L'auteur de l'*Histoire de Dalmatie*^a dit qu'il estoit oncle de Marie de Cypre, femme de Vladislas, roy de Hongrie; d'où il s'ensuivroit qu'il auroit esté frère de Jacques I^{er}, père de cette princesse; ce qui est contre la vérité, d'autant qu'il estoit cousin germain, et non pas oncle de cette reine. Le mesme auteur remarque qu'il estoit, en l'an 1405, au service de Vladislas, roy de Hongrie, qui avoit espousé sa nièce, et que ce roy luy donna le gouvernement de Zara, sous le titre de duc de Trau; de sorte que, s'il m'est permis de conjecturer, je crois qu'il estoit petit-fils du prince d'Antioche, et fils de Hugues, son fils, qui mourut en otage à Gènes.

[On a vu, dans *les Princes titulaires d'Antioche*, que ce Jean de Lusignan, dont il est ici longuement question, étoit fils naturel de Jean, prince d'Antioche, tué en 1375, et par conséquent frère de Hugues, mort en otage à Gènes, et de Jacques, comte de Tripoli*.]

M. E.-G. Rey continue :

Vers le temps où Gautier de Baruth échangea sa seigneurie de Baruth pour celle de Blanchegarde, on voit un Arnoul de Blanchegarde signer comme témoin deux actes, l'un du roi Amauri I^{er}, 7 avril 1165^b; l'autre de Constance de France^c, comtesse de Saint-Gilles, en 1173. Mais il n'étoit pas le seigneur, il n'étoit que le châtelain de Blanchegarde, soit pour Gautier devenu seigneur de ce fief, soit pour le roi de Jérusalem, avant l'échange.]

Roger de Hoveden^d écrit que la forteresse de la Blanchegarde^e vint au pouvoir de Saladin, avec plusieurs autres places de la terre sainte, après la défaite de Guy de Lusignan, l'an 1187.

L'auteur des Assises de Hiérusalem^f fait mention de messire Raoul de Baruth^g, qui vivoit du temps d'Aimery de Lusignan, roy de Hiérusalem, lequel contribua beaucoup à compiler et à rédiger les Assises, c'est-à-dire les loix et les statuts du royaume, avec ce roy, qui estoit aussy très habile et sçavant en ces matières; et ce, avant qu'il survint quelque démeslé entre eux, qui fit esloigner ce seigneur. Le temps auquel il vivoit, c'est-à-dire l'an 1200, me fait croire que cela se doit rapporter à Raoul, seigneur de la Blanchegarde, dont il est parlé en la généalogie précédente. Je doute que ce soit le mesme qui se trouva à une assemblée générale des barons de Hiérusalem, l'an 1250^h, pour la rédaction de ces mesmes Assises.

[Nous sommes persuadé, au contraire, que le Raoul de 1250 est Raoul de Blanchegarde, et que Gilles ou Gilon de Baruth, qui assista au couronnement de Jean de Brienneⁱ, en 1210, et qui est nommé comme témoin dans un acte du roi Jean de Brienne^j (janvier 1217), est Gilles de la Blanchegarde, père de ce Raoul. Quant au premier Raoul de Baruth, qui vivait en 1200, c'étoit ou un membre de cette famille, non mentionné dans le Lignage, ou un chevalier de cette seigneurie, ou enfin, s'il faut s'en rapporter au texte de l'édition de La Thaumassière^k et de M. Beugnot, c'étoit Raoul de Tabarie, qui pouvait en effet vivre à la même époque. Cette variante est peut-être la véritable leçon.

Raoul, seigneur de la Blanchegarde, souscrivit deux titres de 1254^l; et, par un acte du 3 mars 1265^m, passé en présence de la haute cour de Jérusalem, il vendit à son cousin, Amauri Barlais, pour 6,000 besants, une rente de

a. Joan. Lucius, *Hist. Dalmat.*, l. V, c. iv.

b. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 197, p. 241.

c. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 52, p. 53.

d. Hoveden, p. 636.

e. Aujourd'hui *Tell-es-Saphieh*, misérable village arabe, à 35 kilomètres à l'O.-S.-O. de Jérusalem; on y voit encore quelques restes du château construit par les croisés.

f. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 494; édit. Beugnot, t. I, p. 430.

g. *Assises de Jérus.*, édit. Labbe, p. 562; édit. Beugnot, t. I, p. 246.

h. Le texte de l'édition de M. Beugnot (t. I, p. 430) l'appelle Raoul de Tabarie.

i. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXI, c. 1, p. 312.

j. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 212, p. 253.

k. La Thaumassière, *Assises de Jérusal.*, c. CCLXXXI, p. 187.

l. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 124, p. 144; n° 17, p. 295.

m. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 144, p. 180-183.

* Sa mère étoit Eschive de Coste, femme de Philippes de Coste, pendant la vie duquel on cacha soigneusement l'histoire de sa naissance.

400 besants, assise sur l'Hôpital de Jérusalem. Amauri ou Heymeri Barlais était son cousin par alliance, ayant épousé Agnès^a, fille de sa tante Raimonde.]

Un autre [auteur]^b a parlé de Balian, archevesque de Rhodes, et, depuis, de Spalato, en Dalmacie, qui mourut en l'an 1328, qui estoit originaire de Baruth, ce qui me fait croire qu'il estoit issu de la famille des seigneurs de cette place.

[Enfin on voit, en 1346^c, Agnès et Helvis de la Blanchegarde sceller un acte, seulement indiqué, de la haute cour du royaume de Chypre. Ces deux personnes, signant un même acte, ne pouvaient être toutes deux souveraines ou titulaires de la Blanchegarde. Ce titre doit indiquer ici seulement leur naissance, et être comme un nom de famille. On pourrait croire que ces deux dames sont Agnès et Aalis ou Helvis, toutes deux filles de Raoul, seigneur de la Blanchegarde; mais les dates s'y opposent, On a vu que Raoul vivait en 1254 et 1265, c'est-à-dire près d'un siècle auparavant. Il faut donc que cette Agnès et cette Helvis soient des descendantes, peut-être les filles de Raoul, petit-fils du précédent, le dernier seigneur de Blanchegarde nommé dans le Lignage*.] V. le Supplément, p. 171.

224¹ A. B. C. Pl. XVII.

- [A] † CI . GIT . DAM . IZABIA^v . D' . N'VILES . Q' TSPASSA . LAN . D' . M . CCC . XCH . D' . X .
- [B] E GIT . DAM . MARÉ . D' . MILMARS . ESPOVZ . DOV NOBL' . CH'R . M' . S' . D'N'ILES . BOVTOVLIER . DOV . ROIAYM' . D'CHPR .
Q' TSPAS[SA LAN DE MCCCXCH . DE CRIST].
- [C] † CI . GIT . DAM' . ALIS FILLIE . DOV NOBL . CH'R . M' . S . IOHAN . B' DVI . ESPOVZ . D'NOBL' . CH'R . M' . S . IOHAN . D'THABARIE .
NOBL' MAR' CHAV . D' . RAVM' . D'RM'NIE . Q' TSPASSA . L' SAMDI . A . VIII . IOVRS . D STBR . LAN D [MCCC]LVII . D'X . DIRV .
AIT . LEVR . ARMS' . AMEN .

Effigie d'une toute jeune femme aux cheveux flottans et aux mains jointes. Robe très large et élégante, garnie de boutons et retenue par une ceinture qui retombe par devant. Collet brodé; les manches très larges laissent voir des manchettes à boutons qui serrent les poignets.

Deux écussons : à dextre la fasce des Thabarie, à sénestre un écu portant de à la fasce de accompagnée de six fleurs de lis, trois en chef et trois en pointe².

V. pour de Néviles³, n^{os} 137 et 150; pour de Milmars, n^o 14, etc.; pour de Tabarie, n^{os} 204, 222; pour de Béduin n^o 216.

225⁴ Pl. XIX.

On ne peut dire si, dans l'origine, ce fragment, aujourd'hui encastré dans l'autel arménien, appartenait à l'église des Chartreuses, ou s'il y fut transporté, soit de quelque édifice démoli par les Turcs, soit

a. *Lignages d'outre-mer*, c. xx, édit. Beugnot.

b. Michos Mod. de Barbazanis, *Hist. Spalat.*, c. xxv, xxvi.

c. *Assises de Jérusal.*, formule 29^e, t. II, p. 389.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n^o 37. A. B. C. Les dates des inscriptions B. et C. sont cachées maintenant en partie par une pierre qu'on a mise pour servir de degré à l'entrée de l'église; je les ai complétées à l'aide de la copie faite par M. de Mas Latrie. Cette dalle a été reproduite, d'après son estampage, dans le *Magasin pittoresque* de 1847, p. 220.

*. A cette longue liste des seigneurs de Baruth, nous pouvons, à ce que je crois, ajouter le noble chevalier, messire Robert de Baruth, dont l'épouse, madame Marie de Tabarie, décéda l'an 1330 de Christ.

2. Puisque nous connaissons déjà les armoiries des maisons de Tabarie, de Néviles et de Milmars, celles-ci doivent être les armes de la famille de Béduin.

3. Quand le royaume de Chypre prit plus d'extension par l'accroissement de la population et le développement de son industrie, on créa plusieurs nouvelles charges parmi lesquelles celle de grand maître de la maison du roi, qui étoit distinct du chambellan, et celle de bouteiller. [De Mas Latrie, *Hist.*, I, 133.]

4. De Mas Latrie, *Chypre*, n^o 42.

Et voyez plus loin, à Sainte-Sophie, au n^o 283 le tombeau de Raoult de la Blanchegarde.

après la destruction que firent les Vénitiens, peu avant la fin de la domination qu'ils avoient si injustement usurpée dans l'île, de tant d'églises, de palais, et d'autres monumens qui attestoient la piété et la sagesse des Rois Lusignans¹. Il est probable que ce fut quand la *fides inviolabilis Venetorum* fit aux temples et autres bâtimens de Nicosie une guerre cent fois plus cruelle que ne leur firent jamais les Infidèles.

Ce fragment, qui est en marbre blanc, doit avoir fait partie d'un autel ou d'un tombeau isolé dont l'art gothique fournit tant de beaux exemples. Il se compose de trois arcades sculptées en relief, à feuilles de colocasse, et soutenues par deux colonnes élégantes, l'une à cannelures spirales, l'autre lisse et polie. Dans chaque arcade est suspendu un écusson portant en relief une croix grecque chargée de cinq écussons en blanc. L'inscription, écrite dans un françois assez archaïque, renferme plusieurs contractions hardies, presque phonétiques.

1. Lorsqu'ils apprirent que le sultan feroit une attaque sérieuse contre Chypre, les Vénitiens commirent, il me semble, une faute capitale en abandonnant le système de défense de l'île adopté par les Lusignans, qui paroît avoir été de fortifier Famagouste, Cérines, et quelques autres points sur la mer, et puis de tenir fortement l'intérieur du pays par des châteaux inexpugnables comme Saint-Hilarion, Buffavent et Kantara. Sous les rois légitimes, Nicosie fut prise plus d'une fois, et Famagouste même, que les Génois ont gardée près d'un siècle, mais la possession des autres centres fortifiés permit à ces princes de se relever de leurs malheurs. Il est vrai que les Génois, malgré toute leur cupidité, n'avoient pas su utiliser leur possession de Famagouste.

La flotte vénitienne étoit une des premières du monde; ses amiraux, ses capitaines, ses matelots même rivalisoient de bravoure, d'audace, de dévouement. Qui peut dire quel eût été le résultat de la lutte si leurs maîtres, au lieu de s'occuper d'un laborieux et, après tout, inutile sacrilège à Nicosie, eussent concentré leur attention sur Paphos, Famagouste et Cérines, places déjà fortifiées, tout en approvisionnant les trois châteaux forts des montagnes du nord? L'armée ottomane eût probablement été obligée de se subdiviser, et les Vénitiens eussent eu le temps de réparer les désastres arrivés à leur arsenal à Venise.

Le rapport de leur ingénieur, Savorgnano, auroit dû leur faire comprendre que même après avoir abattu toutes ces églises, toutes ces maisons, la cité de Nicosie se trouvoit beaucoup trop près des hauteurs au midi et au couchant pour pouvoir résister à un siège prolongé, et que son enceinte, même après avoir été réduite, étoit encore bien trop grande pour être défendue avec succès par les foibles forces territoriales dont disposoit la République. Puis elle avoit le grand défaut d'être éloignée de la mer. Mais le gouvernement vénitien, qui songeoit peut-être trop aux richesses accumulées à Nicosie [qu'on auroit cependant pu transporter ailleurs, comme faisoient les Lusignans], eut le tort de concentrer la défense à Nicosie et à Famagouste, et puis chargea du soin de la conduire un homme qui, malgré son nom distingué, étoit parfaitement incapable. On ne doit pas s'étonner que, sous une direction semblable, la seule victoire (?) qu'aient remportée les Vénitiens dans la première partie de la campagne fut le massacre qu'ils firent de 400 chrétiens dans le village de Leucata ou Leftera (probablement aujourd'hui Lefkara), non loin de Limassol, parce que ce village, abandonné à ses propres ressources par le Provéditeur, s'étoit soumis à une armée ottomane de 70,000 hommes. Et encore les Vénitiens, quand ils vinrent incendier ce village, eurent-ils la prudence de l'attaquer de nuit. Cela rappelle un peu les prouesses de Morosini à Halki. Mais la domination vénitienne, conçue par

l'égoïsme et la cupidité, fut engendrée par la fraude et, il y a tout lieu de croire, par le crime, et toute rusée qu'elle fût, elle portoit en elle-même les élémens de la décadence. On doit ajouter que si l'administration vénitienne de 1570 semble avoir été incapable, la bravoure de ses militaires, qui méritoient de servir une plus digne maîtresse, et le dévouement de ce que la République avoit laissé de seigneurs chypriotes dans l'île, firent pour l'honneur de la chrétienté des prodiges de valeur, surtout à Famagouste. Les Vénitiens, et encore plus les Génois, s'occupoient en général infiniment plus de ce qu'ils imaginoient être leur intérêt commercial du moment que des intérêts universels de la chrétienté; et nulle part ni l'une ni l'autre de ces scrupuleuses républiques n'attelle pu fonder un empire durable. En Espagne et en Portugal, il en fut tout autrement, et ces deux royaumes possèdent encore aujourd'hui une partie considérable de leurs anciennes conquêtes. Sans doute que le principe monarchique, en maintenant une continuité de politique, et en écartant, ou en apaisant, les jalousies et les ambitions privées, contribua beaucoup à cet heureux résultat. Mais la politique vénitienne permettoit rarement au ciel de lui donner cette « paix » dont elle prétendoit faire tant de cas. Combien tous les amis de l'Italie ne doivent-ils pas regretter qu'avec les magnifiques avantages et les talens incontestables des Vénitiens et des Génois, ces deux grandes puissances du moyen âge se soient si souvent engagées, malgré les instances et les conseils du Saint-Siège, dans une politique tortueuse, ingrate, et parfois criminelle! On s'inspiroit trop souvent de l'idée exprimée dans les lignes suivantes gravées, dit-on, par les braves Pisans sur l'une des portes de Lerici.

SCOPA BOCA AL ZENOESE
CREPA CUORE AL PORTO VENERESE
STREPPA BORSELLO AL LUCCHESE.

Plus on étoit proche, mieux on se haïssoit, sans pour cela aimer davantage les autres chrétiens plus éloignés. Ajoutons que l'esprit des Génois, qui se traduisoit par leur sceau avec une représentation d'un griffon avec un coq et un renard entourée de cette devise : *Griphus ut has angit sic hostes Genua frangit*, semble les avoir fait aimer d'une manière exceptionnelle par leurs voisins. Les Toscans, peuple doux et aimable, disent encore de Gènes : *Mare senza pesce, montagna senza alberi, uomini senza fede*, — et Dante [*Inferno* xxxiii, 150-154] :

Ahi genovesi, uomini diversi d'ogni costume, e pien d'ogni magagna, perchè non siete voi del mondo spersi?

.....AP¹.....AVE'. DE. MIRABIAV. [F]ETEL. NATUR'. REFOR.....
IBLE. TOST. LEPRIS, . LA MORT. DONT. FV. DAMAG[E].....
ETE'. SAM. ÈPRDI, c'est-à-dire que Dieu « ait son âme en paradis ».

En 1310, GUILLAUME DE MIRABEL fut envoyé par Ague de Bessan de Famagouste à Nicosie pour négocier la délivrance du roi Henri II [F. Bustron, *Chr.*, 207]; mais je crois que ce fragment appartenait au tombeau d'un personnage plus important.

226². Pl. XIX.

† ICI GIT . LA . TS . NOBLE DAM'. MADAM'. SEVR. ESCHVE . D'. D'ANPIERE. DIGN'. ABAESSE . D'. LA' CROIS. DANTIOCHE . Z. D'.
 NRE . DAM'. DS TRO[IS ROIS . Q'] TREPASSA . D[E . CE .] CIECLE . EN . LAN . DE . M . CCC . XXXX . DE . X . AXX . IORS . DE .
 DELIER . Q' DIEU . AIT . LARME . DELE . AMEN . AMEN .

Déliér = Décembre : on remarquera l'addition des mots « d'elle » à la locution pieuse : que Dieu ait l'âme; et la répétition du mot *amen*.

La tête de la très noble Abaesse, recouverte de la mante de son ordre, repose sur un carreau orné, du côté sénestre, de quatre petites croix. Elle porte à la main gauche la croce, terminée en tête de serpent, emblème de la prudence, et tournée en dehors, comme si l'abbesse étoit revêtue de juridiction épiscopale. De la main droite elle donne la bénédiction. Sa robe semble avoir une traîne tout comme celle des révérends chanoines de Tolède. Au-dessus de la tête de l'effigie est gravé un verset des saintes Écritures, faisant allusion au titre de N.-D. des Trois-Rois.

ET . VENERT . FESTINTES . Z . IVENEROT . MARIA . E . IOZEP . Z . INFANTEM . POZITV . IN . PREZEPIO³ .

Sur les deux bases parallèles sont détachés en relief deux écus portant chacun deux bards adossés, armoiries des de Dampierre.

Lorsque la pierre aura été *in situ*, ces écussons, par un usage très fréquent au moyen âge, auront été inclinés du dextre vers le sénestre.

On conserve à Saint-Nicolas un très beau sarcophage en marbre blanc trouvé près de Sainte-Sophie, il y a quelques années, qui porte le même écusson. V. dans *l'Armorial*, planche K, n° 138 (au second tome).

Je cite des familles d'outre-mer :

1. Après les lettres A P vient une lettre qui peut avoir été T, G, O, E, C, Q ou S; l'E de AVE porte une barre indiquant une contraction; peut-être faut-il lire : « ... aves de Mirabiau fatale nature refor... terrible (ou horrible) tost le pris la mort dont fut damage »; la troisième ligne, malgré ses contractions, me semble claire, mais je ne puis déchiffrer la quatrième, et le marbre est fort dégradé en cet endroit. Ce fragment a été dessiné sur une plus grande échelle que les autres.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 43. Beau cippe en marbre blanc transporté probablement d'un autre édifice au porche qui règne le long du côté nord de l'église arménienne, où il forma maintenant une marche devant un autel élevé, dit-on, au siècle dernier pour y dire la Sainte Messe pendant les grandes chaleurs. La fin de l'inscription, depuis le mot « ciècle », est gravée sur un rebord

ou plan incliné A. D., caché aujourd'hui sous le niveau du pavé A—A. Je pense que l'on aura placé cette pierre contre un mur ou un autel en y appuyant le côté sénestre, dont le rebord n'a pas de plan incliné. Il y a, dans le cimetière arménien, une grande pierre sculptée en haut relief, avec une effigie, apparemment celle d'un prélat ou abbé mitré, qui aura peut-être occupé une position analogue à celle du tombeau de l'abbesse Eschive de Dampierre.

3. On remarquera les « Z » pour les « S » dans les mots *Josephum, positum et presepio*, et que le maître graveur, accoutumé sans doute à la prononciation française du latin, a mis dans le mot « *invenerunt* » un « o », là où un confrère italien ou espagnol auroit certainement mis un « u ». *Et venerunt festinantes et invenerunt Mariam et Josephum et Infantem positum in presepio.*

LA FAMILLE DE DAMPIERRE

Entre les familles qui ont porté le surnom de Dampierre, en France, il y en a deux entre autres au comté de Champagne, dont l'une est celle qui a été alliée à la maison de Bourbon ancien et a possédé le comté de Flandres; l'autre est celle des comtes de Dampierre, en Estenois. — Les seigneurs de l'une et l'autre famille se sont signalés dans les guerres d'outre-mer. — J'ay touché quelque chose de la dernière en mes observations sur l'histoire de Geoffroy de Ville Hardouin^a, lorsque j'ay parlé de RENARD [OU RENAUD] DE DAMPIERRE, en Estenois (*Marne*), qui passa dans la terre sainte l'an 1204, où il fut longtemps prisonnier.

L'histoire fait encore mention des deux autres seigneurs de ce surnom qui se signalèrent dans les guerres saintes : l'un est Guillaume de Dampierre^b, sous le règne de Louys VII, roy de France; l'autre est GUY DE DAMPIERRE^c qui se trouva au siège d'Acre, l'an 1190. Le premier estoit bouteiller de Champagne, et fut père du second, qui espousa MAHAUT, dame de Bourbon, fille d'Archambaud VII, seigneur de Bourbon, duquel mariage vint Guillaume, seigneur de Dampierre, mary de MARGUERITE, comtesse de Flandres et de Hainaut.

[GUILLAUME DE DAMPIERRE, fils aîné de Guillaume et de Marguerite, accompagna saint Louis dans sa première croisade^d. Par plusieurs actes d'avril et mai 1249, il se reconnaît débiteur^e de certaines sommes que lui avaient prêtées les frères du Temple, et divers marchands de Sienne et de Montpellier, sous la caution du roi de France.]

Je n'oserai rien assurer touchant l'extraction des seigneurs de ce nom qui s'habituerent en terre sainte, ny de laquelle des deux familles ils sont issus. En tous cas, voicy ce que j'en ay remarqué.

RICHARD DE DAMPIERRE espousa Alix^f, fille de JEAN, seigneur de CÉSARÉE [OU, selon un des nouveaux chapitres du Lignage, Isabelle, sœur d'Alix], et en eut Eudes de Dampierre qui suit :

EUDES DE DAMPIERRE, fils de Richard^g, fut conjoint par mariage avec Alix d'Ibelin, fille de Guy d'Ibelin et de la fille d'Emery Barlais.

[Il eut trois enfants : Jean, Gautier^h, dont on parlera ci-après, et Eschive, qui se fit religieuse. — C'est elle probablement qui mourut abbesseⁱ de la Croix-d'Antioche et de Notre-Dame des Trois-Rois.]

JEAN DE DAMPIERRE suivit le party de Henry II, roy de Cypre^j, lorsqu'il fut chassé par son frère Almeric*. Le cavalier Lorédan le qualifie cousin germain de ce roy et neveu de la reyne, sa mère, qui fut Isabeau d'Ibelin, sœur aînée d'ALIX, d'où il s'ensuit qu'il fut fils de Heudes [comme l'avance le Lignage d'outre-mer^k]. Il vivoit l'an 1305. [Il est nommé dans un accord du roi Henri II avec son frère Amauri^l (mai 1306) et il est qualifié de cousin germain du roi et neveu de la reine mère.] V. le Supplément, p. 471.

a. Du Cange, Villehardouin; *Observat.*, p. 255, 256, 266. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXVII, c. xxii, xxiv, xxv, p. 244, et note e, p. 246, 249.

b. *Gesta Dei*, etc., p. 1173. — *Hist. franç.*, t. IV, p. 698, Du Chesne.

c. Math. Paris, Rad. de Diceto, Brompton.

d. Chronique de Baudouin d'Avesnes, *Histor. de France*, XXI, p. 165, 167, 166, etc.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 64

f. *Lignages d'outre-mer*, c. IX, XIX; c. XII.

g. *Lignages d'outre-mer*, c. VI, VIII, XII. — Voir *Généalogie d'Ibelin*, tableau C.

h. *Lignages d'outre-mer*, c. IX, XIX.

i. De Mas Latrie, *Inscript. de Chypre*, n° 43, p. 520.

j. Loredano, l. IV, p. 219, 225; trad. franç., t. I, p. 242, 249, 250.

k. *Lignages d'outre-mer*, c. IX, XIX.

l. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 202.

* Florio Bustron, *Chr.*, p. 157, dit que le prince de Tyr fit interner Jean de Dampierre au Carpas, d'où celui-ci écrivit au roi Henry une lettre qu'on porta à Amaury. Ce prince fit conduire Jean de Dampierre à Nicosie, où il

le jeta en prison; mais plus tard il l'en fit sortir et le relégua à son casal de Manmogna, en lui défendant d'en sortir sous peine de mort. Peu après, il mourut de chagrin et fut enterré dans la cathédrale de Paphos le 5 avril 1308.

HUGUES DE DAMPIERRE, qui vivoit au mesme temps, suivant le mesme auteur (Loredan), peut aussy avoir esté fils d'Eudes*.

[Il n'est nommé ni par le Lignage, ni même par Loredan, dans les livres IV et V de son histoire, qui comprennent tout le règne de Henri II.]

Eudes de Dampierre, l'un des plus riches et des plus puissans seigneurs de Cypre^a, fut élevé en l'an 1324, à la dignité de connestable de ce royaume par le roy Henri IV, qui lui donna Isabel, sa fille, en mariage. — Il pouvoit estre fils de Jean.

[Il était plutôt, comme nous l'apprend le Lignage^b, fils de Gautier, qui était frère de Jean. Quant à sa femme Isabelle, elle était la sœur et non la fille de Hugues IV. Le texte italien de Lorédan^c dit que ce prince lui donna en mariage *la figliuola Isabella*, ce qui semble indiquer sa fille; mais plus loin^d le roi assemble un conseil secret dont fait partie Eudes, *suo cognato*, c'est-à-dire son beau-frère. Le traducteur français dit que le roi fit épouser à Eudes de Dampierre sa fille Isabelle^e, et plus loin, en parlant de ce conseil secret, il appelle Eudes le gendre du roi, mais ce n'est pas sens de *cognato*. — D'ailleurs Hugues IV, marié en 1319^f, ne pouvait avoir de fille nubile en 1324, ni peu de temps après. Étienne Lusignan, en trois endroits différents^g, dit positivement qu'Isabelle était la sœur du roi Hugues IV, fille comme lui de Gui le connétable, mort en 1303. Enfin, des formules de lettres écrites par le roi Hugues IV^h appellent la princesse Isabelle sa sœur, et le connétable Eudes de Dampierre, « son frère en ley » (en loi), c'est-à-dire son beau-frère. Eudes figure comme témoin dans plusieurs actes du roiⁱ, de 1328, 4 septembre; 1329, 16 février; 1330, 31 janvier.]

GAUTIER DE DAMPIERRE, frère d'Eudes, espousa (vers 1340) ** Marie, fille du mesme roy^j.

Le Lignage d'outre-mer fait encore mention de GAUTIER DE DAMPIERRE, qui vivoit vers ce mesme temps, c'est-à-dire vers l'an 1300, qui espousa Eschive d'Ibelin, fille de Philippe d'Ibelin^k, connestable de Cypre et de Simone, dame de Tabarie.

[Ce second Gautier était le fils du premier Eudes de Dampierre^l, et le père d'Eudes, le connétable, et de Gautier, que Du Cange a mentionné avant celui-ci.]

Voici donc l'ordre probable des membres de cette famille [avec quelques additions que j'ai faites] :

a. Loredano, p. 308; trad. franç., t. I, p. 328. — Est. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, p. 282, n° 6.

b. *Lignages d'outre-mer*, c. IX, XIX, édition Beugnot.

c. Loredano, l. VI, p. 296.

d. Loredano, p. 297.

e. Trad. franç., t. I, p. 328.

f. Loredano, l. V, p. 288; trad. franç., t. I, p. 318.

g. Est. de Lusignan. — *Hist. de Cypre*, p. 202 v°. — *Chorograffia*, p. 77; 2° tableau généalogique à la suite.

h. *Assises de Jérus.*, t. II, formules 2, 5, p. 383, 384.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 143, 157, 164.

j. Loredano, p. 308; trad. franç., t. I, p. 342. — Est. de Lusign., *Hist. de Cypre*, fol. 202 v°; *Chorograffia*, 77 v°; *Chorograffia*, 2° tableau généalogique. — *Lignages d'outre-mer*, c. VI, VIII.

k. Voir *Généalogie des seigneurs d'Ibelin*, tableau A.

l. *Lignages d'outre-mer*, c. IX, XIX, édition Beugnot.

En racontant l'histoire de la prise de Tortose par les Sarrasins en 1302, Florio Bustron [*Chron.*, 33] dit que ceux qui se rendirent étoient sous la « protection » de Frère Hugues de Dampierre, qui étoit apparemment un templier. Les Sarrasins, malgré leurs promesses, égorgèrent 500 archiers et envoyèrent 120 chevaliers en Babilonie.

Machéras nomme un sire Galio de Dampierre, chevalier florentin qui arriva en Chypre en 1360 [57] et fut consulté par le connétable [plus tard Jacques I^{er}] en 1373 lorsque le peuple de Nicosie s'opposoit à ce qu'il se rendit auprès de son neveu Pierre II à Famagouste [218]. PHILIPPE DAMPIERRE avoit la 4^e galère dans la flotte que le roi Pierre I^{er} mena à Satalie, le 26 mai 1367 [108], ce qui me fait croire qu'il étoit probablement allié à ce monarque. Strambaldi, p. 80, le qualifie (fils) du Sénéchal.

* C'est peut-être « frère Hugues de Dampierre », fils du comte de Dampierre. Il fut fait prisonnier par les Sarrasins à la prise de Tripoli en 1288, [*Gestes des Chiprois*, 237], et se trouvoit à Tortose en 1302 [ou 1303, *Gestes*

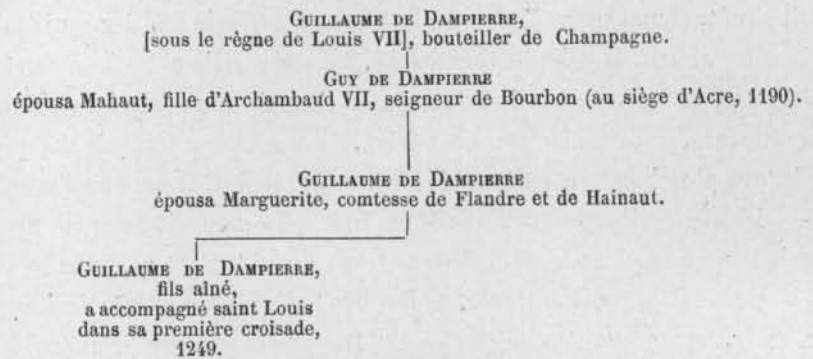
des Chiprois, 310] lors de la reddition de cette ville [F. Bustron, 33].

** En 1328, selon M. de Mas Latrie.

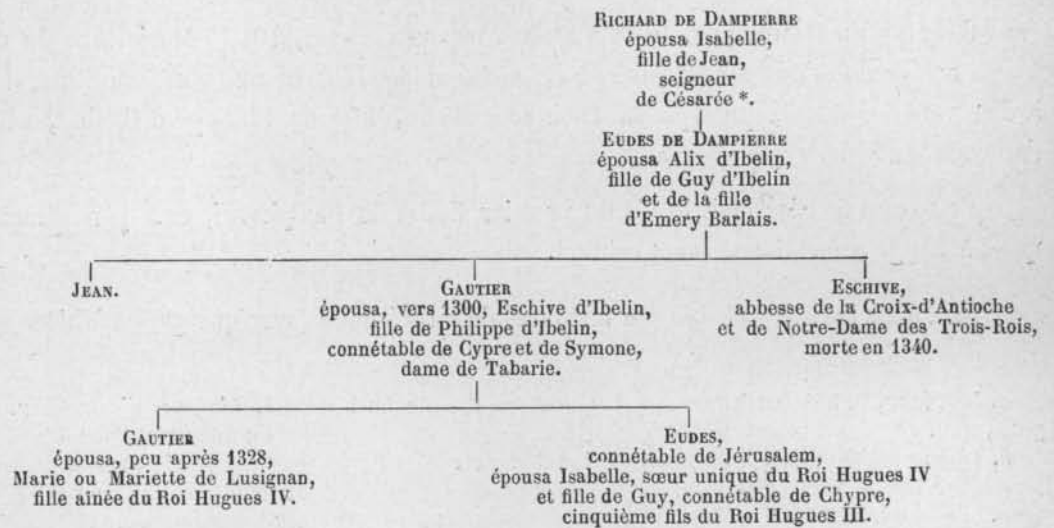
CHARTREUSES

DE DAMPIERRE

RENARD (ou RENAUD) DE DAMPIERRE
de l'Estenois passa en 1204 en Terre-
Sainte où il fut longtemps prisonnier.



Cet Eudes seroit-il celui à qui fut
fiancée Héloïse, troisième fille du Roi
Amaury de Lusignan laquelle épousa
en 1210, Raymond Rupin, comte de
Tripoli?



Ou, selon Du Cange, Alix, sœur d'Isabelle de Césarée.

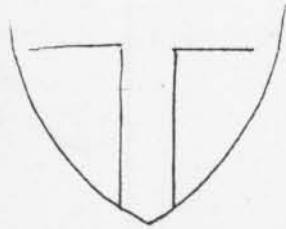
181

+ I A I G I T S E V R S A B I L E D C I N
S E T S O V P I R I O V R A D N R E D A P E
D T O V R T O Z A Q I T R E S P A S S A A
D A X V I I I A X X I I I I O R S D Q A R S
Q D A S A I T L A R M A A M E N

183

+ I A I G I T S E V R I S B A V I
D E V I A R Q T S P A S S A I I I O
L R S D A E V V R I A R L A M D M A
L A X I I D X
C I Q D I E

+ I A I G I T S E V R S A B I L E D A
G V L I A R Q T S P A S S A A V I I I
I O R S D A V R I I I L A M D Q A
D A X L V I I D X



186

PL. XI.

+ I A I G I T D A M E I Z A B I A V F I L
L A D E D A M A M A R G V E R I T E D
D O N A L A S F E T E Q F V D S I R A
I O N A G R A S Q T R E S P A S S A
A M A A A E X V I I I A V I I I O R S
D A I V N O Q D A S A I T L A R M A

+ I A I G I T D A M A M A R I E D G R A S
A S P O V Z E D D A S S P I E R E L A
G L A S Q T S P A S S A A X V I I I I O R S
D A U L L A D Q A A A X L V I I I D X
D I E V A I T L A R M A A M E N

182

+ I A I G I T S A M D R E A I B R
O I Z A Q T S P A S S A A X I
I O V R S D S E T A B R A
L A M D Q A A A X L V D
X Q D I E V A I T L A R M A

184

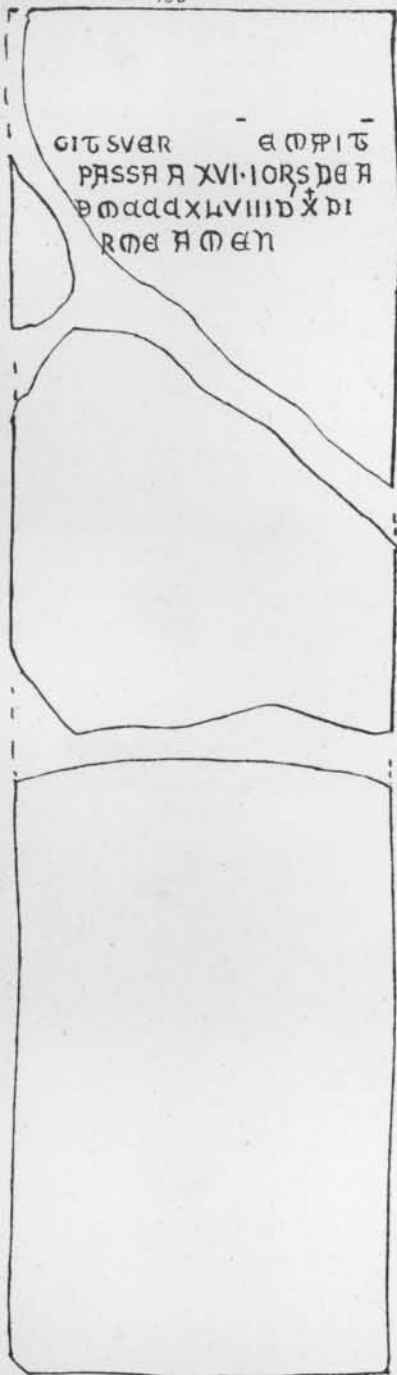
+ I A I G I T S E V R F A O I A
S A F A A Q T S P A S S A
A X V I O R S D A U L L L A M
D M A A A X L V I I I D X
D I E V A I T L A R M A M E N

185

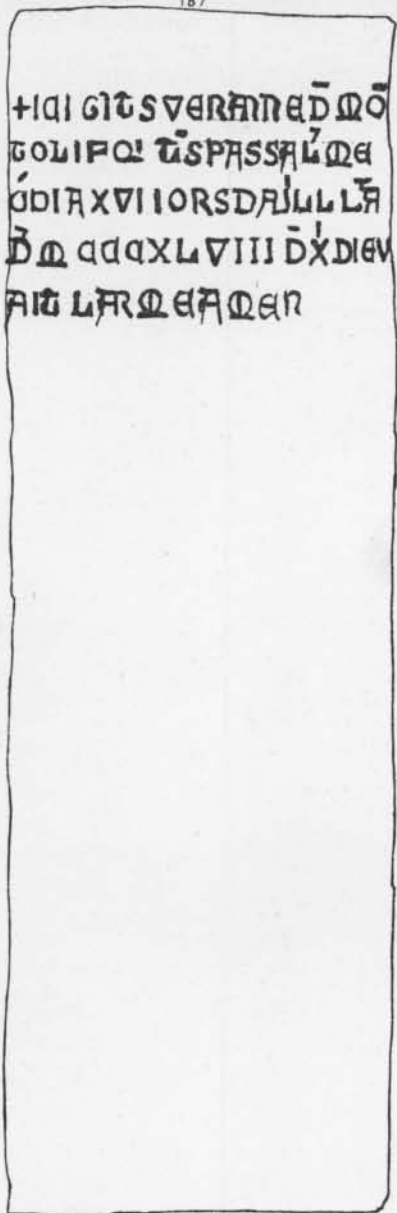
+ I A I G I T D A M N I D O L E T A D C I
T S P A S A L L V N D I A X X I I I
J L I E L A M D Q A A A X
Q D I E V A I T L A R M A M E N



186

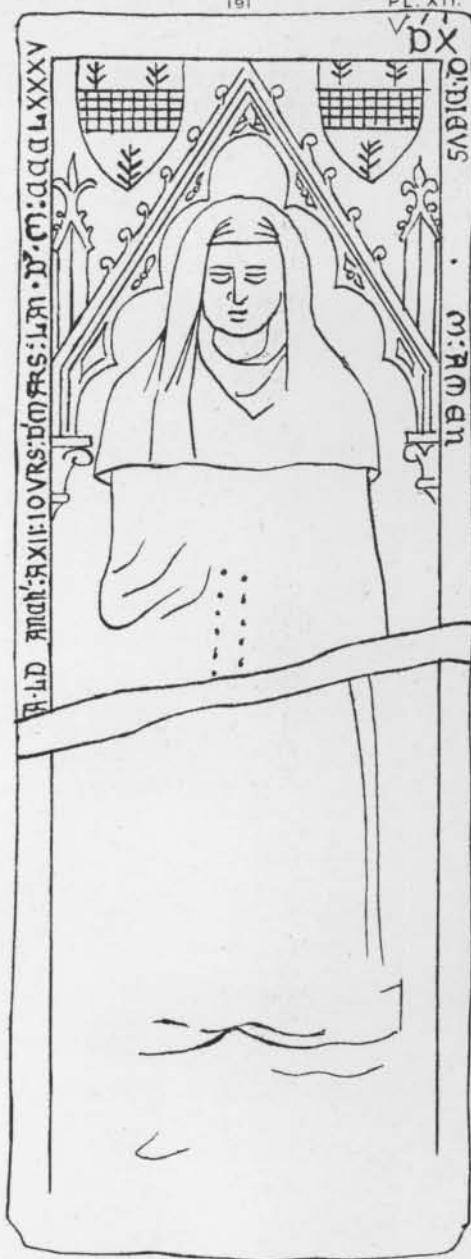


187

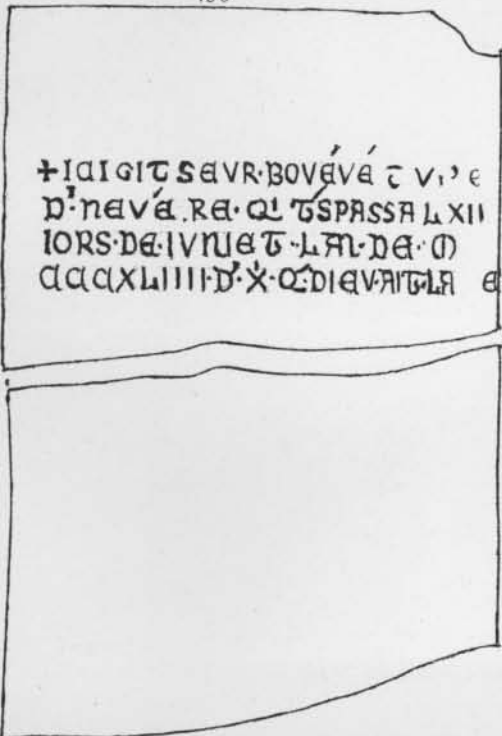


191

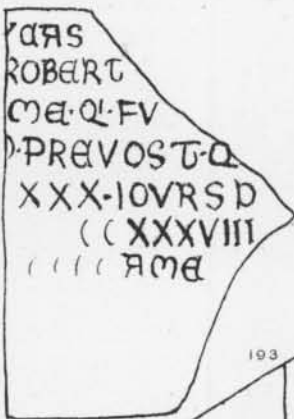
PL. XII.



189



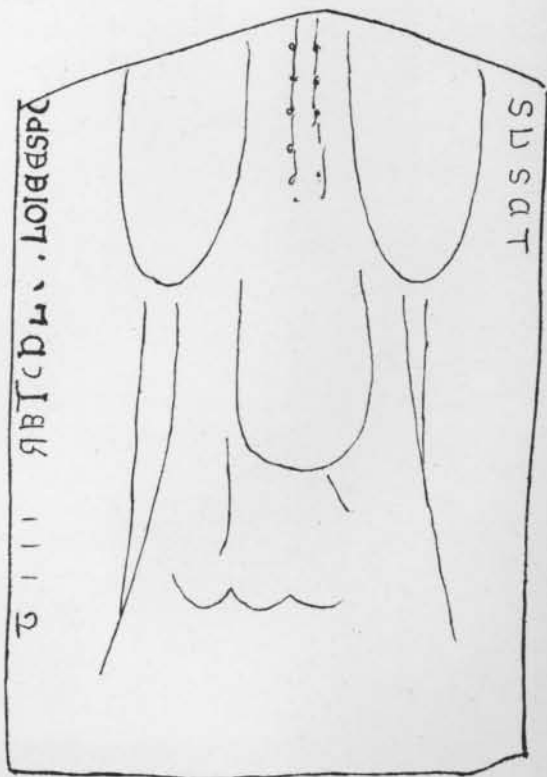
192



193



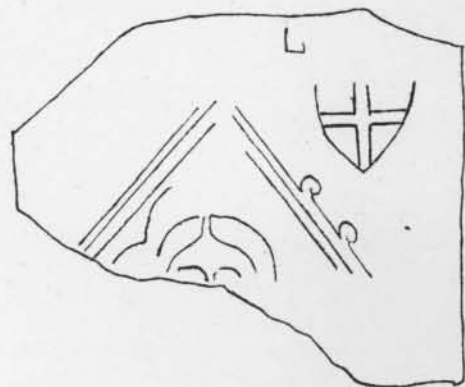
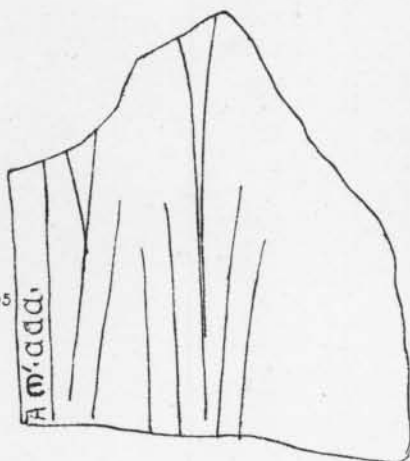
190



202

† IAI. GIT. SV
 PASSA LA B
 MAAA XLVI
 AMEN

205



206

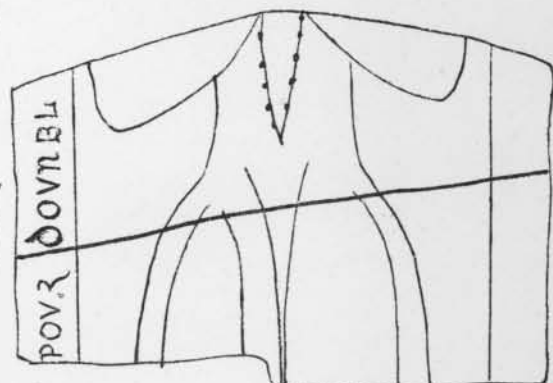
203

IAI. GIT. SVA :C
 E:BA: () 1/2 : Q: T
 ASSA: LAH: DE: KIST:
 : () : XXII: A: XV: IORS: DE:
 () :

204

AI GIT MASSIRA. GVI. DE. TA
 RI. CH. AP. LA. H. IN. Q. TRASP
 SA. LA. DE. MAAA. XXVII. A. XIII
 OVS. DE. HO. TOVRE. DE. S. RI. T. LA

207



† IAI. GIT. DAMA. BIE. VE
 VE. NAME. D. GABA. EL
 SA. H. IX. IOVRS. D.
 NO. EMBRE. LA. M. DE. M
 AAAAA. XXXII. D. X. DIAV. AIT
 AIT. LA. R. ME

208

† IAI. GIT. SOVILM. GA. H. F. ASIS. I
 H. NR. A. DAN. D. TORTOV. ZA. Q. TS
 PASSA. A. XIX. IORS. D. A. LL. LA. R
 DM. AAAAA. XLVIII. D. X. DIAV. AIT
 LA. R. ME. AMEN

214



215

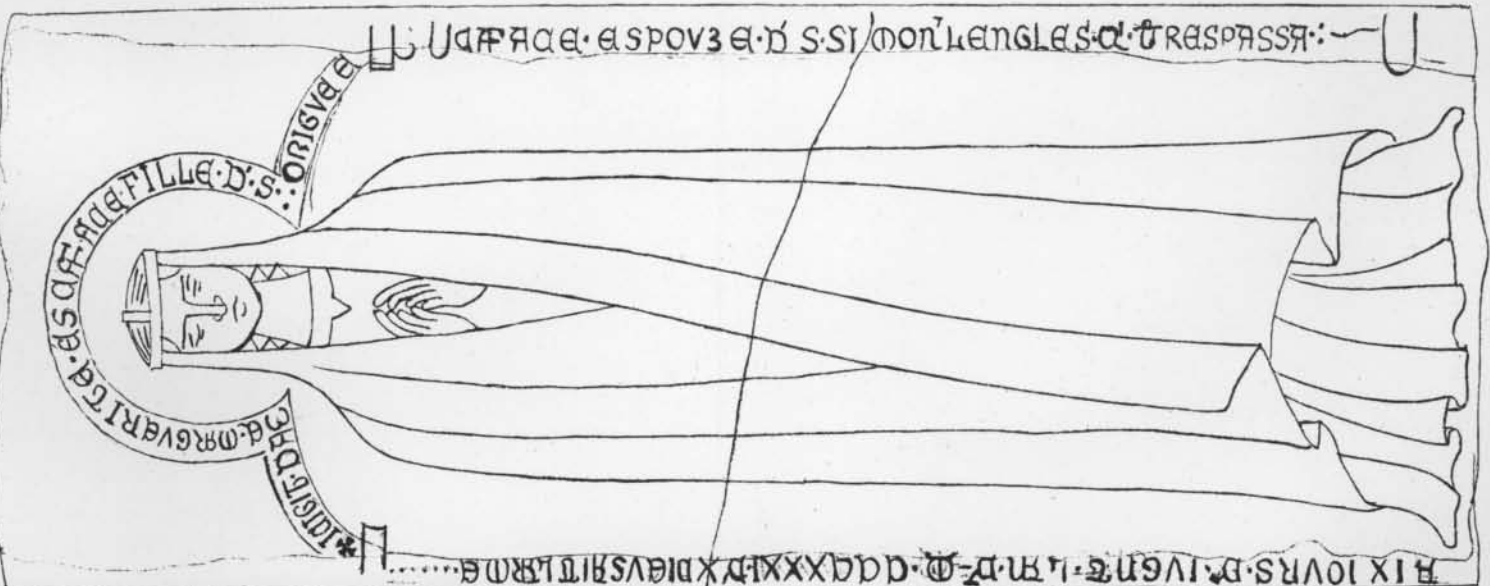
: : NI:AM :DE: L A : :
 : : a: messire: G. V. LI : :
 : : Q: TRSPASSA: LA: DE: : :
 : VI a: CRIST: A: XXVII: JORS: DE: PI
 III : piev: AIT: LARME:

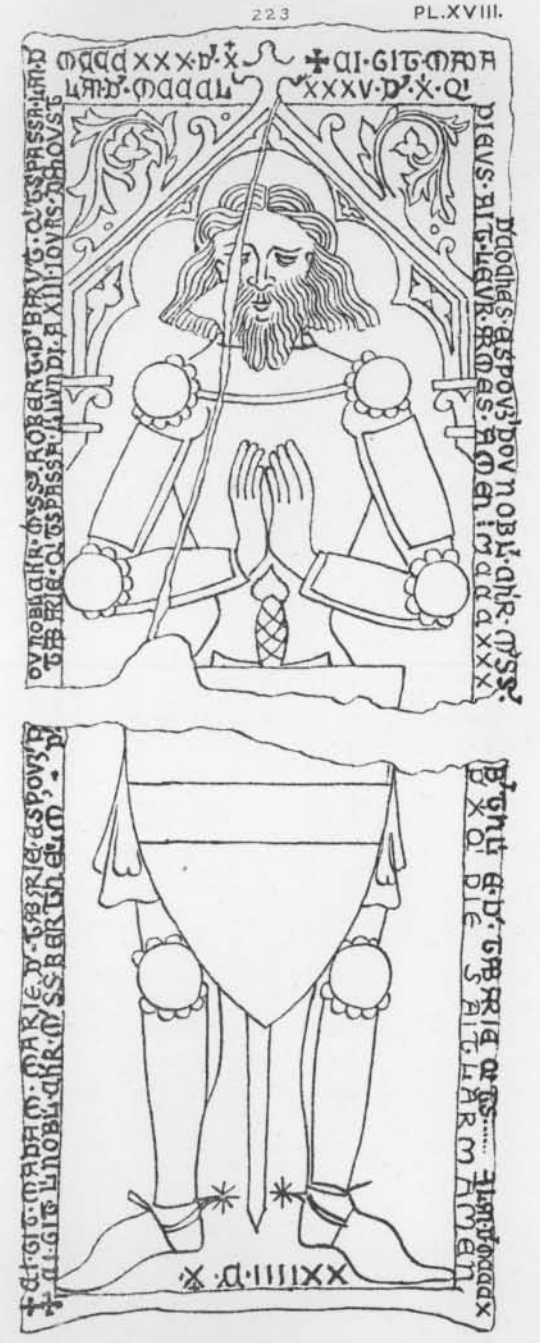
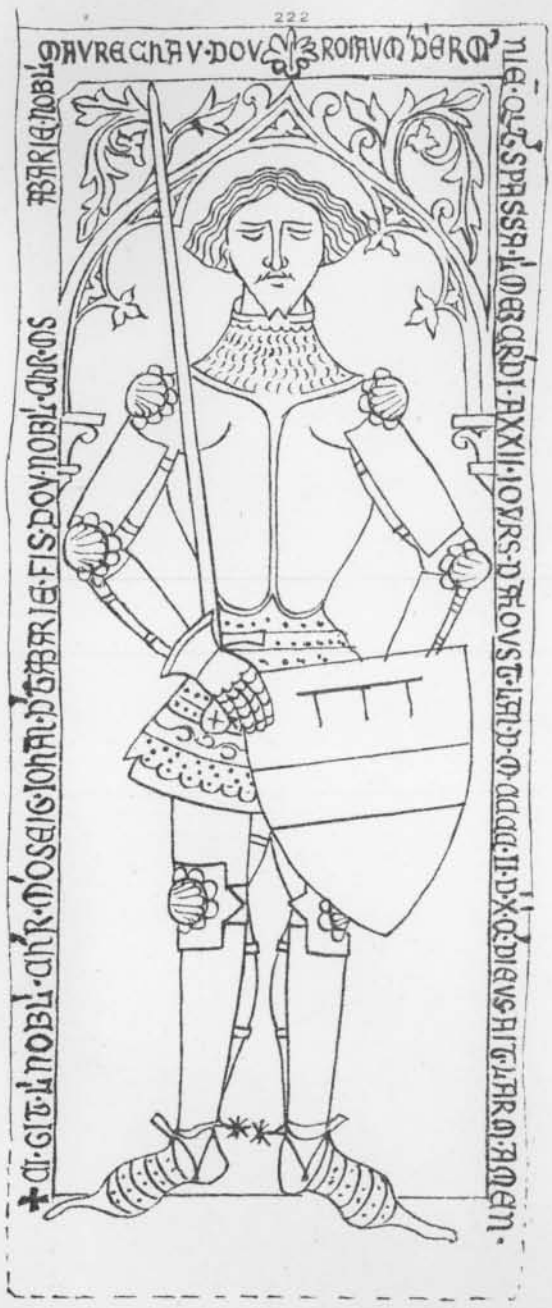
216

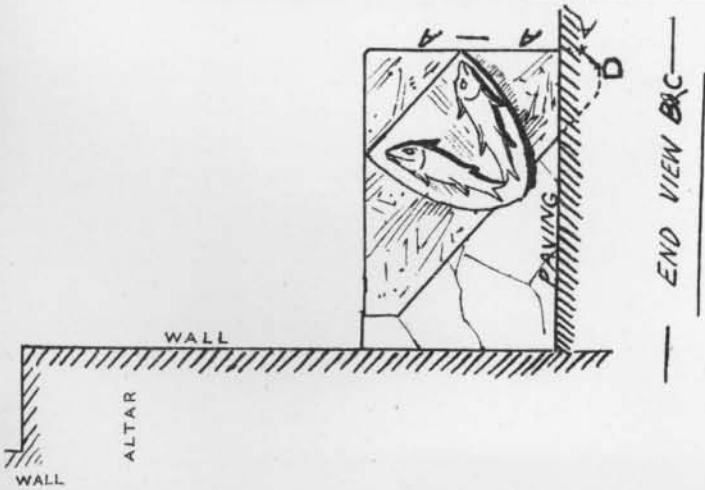
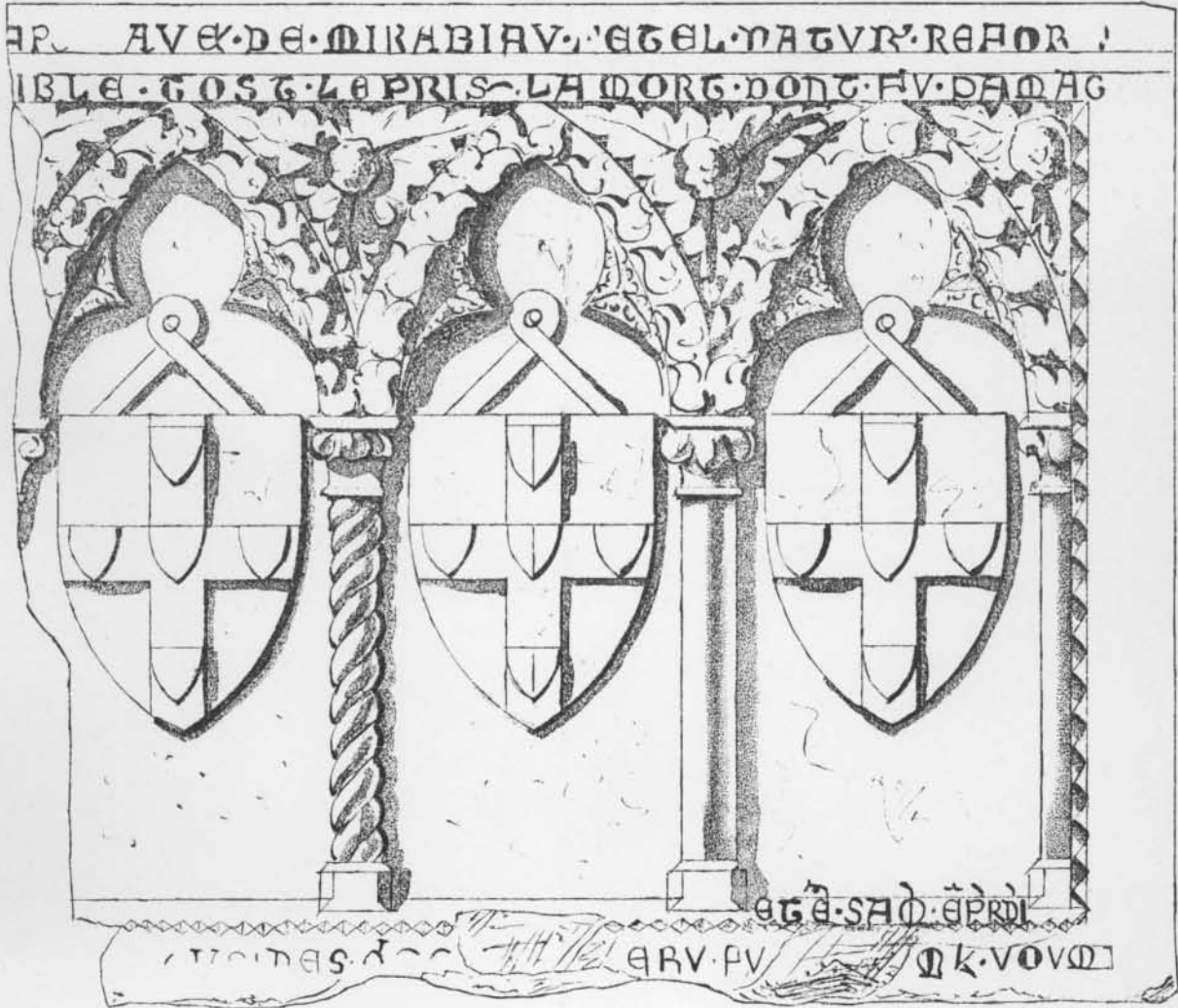
PL XVI

† ICI GIT DAME MARIA
 GI T FILE DE MESTRE
 G ME DE GIBLET S
 I ME FILES ESPOVSE D
 S a BABVIN QITRASP
 L E NOSTRE SAGNOR
 DO 7 VIII JORS DROVS nes
 A AN MA
 † GIT SVR DAME DE BA
 A R FILE DOV SAGNOR
 M ILA SQ TRSPASSA A LA
 M XXXX A XXVIII JORS DE DAS
 AIT LARME A

217







première terrasse large de dix pieds; plus haut, une seconde plate-forme se prolonge sur toute la nef centrale et termine l'édifice.

Nous connaissons la tour carrée qui figure dans la façade du porche. La tour ronde, occupée dans toute sa hauteur par un escalier à vis, est à cinq étages dessinés extérieurement par de gros tores. Elle fait partie de l'ancienne construction de l'édifice, mais elle s'arrêtait autrefois à la hauteur de la tour carrée et de la grande terrasse. Peut-être les cloches étaient-elles dans ce dernier tambour, qui dépasse de trois ou quatre mètres la plate-forme, et qui, libre dans la première destination du monument, est aujourd'hui rempli par la continuation de l'escalier à vis. Au-dessus des tours rondes, déjà très élevées, les Turcs ont bâti en effet deux minarets de quarante ou cinquante pieds de haut, qui dominent les minarets de toutes les autres mosquées et la ville entière; ils ont une galerie aux deux tiers de leur élévation, et la flèche qui les termine est surmontée d'un croissant. Ils sont en pierre lisse sans ornements : leur galerie même ne porte aucune moulure. Les minarets de Chypre sont tous dans le même style et n'ont rien de remarquable que leur étroite circonférence — six mètres à peu près — et leur élévation. Ils ne ressemblent pas aux lourds beffrois des mosquées de Syrie, chargés d'un toit conique, où le muezzin trouve un large abri contre l'ardeur du soleil; mais aussi combien ils diffèrent de ces élégantes tourelles des mosquées de Damas et du Caire, dont les surfaces, ciselées comme le fût d'une colonne byzantine, sont annelées de galeries, semblables à des corbeilles de feuillages!

Entre la tour du minaret et la tour carrée s'ouvre une porte ogivale surmontée d'un fronton aigu, au-dessous duquel étaient autrefois trois écussons, probablement aux armes des Lusignans, comme ceux de la façade principale et de la porte de la cour. Les fenêtres des travées sont semblables à celles des tours dans leur réseau, leur forme générale est en ogive élancée. Les contreforts, épais pilastres comme ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, adhèrent aux murs inférieurs de l'église, qu'ils soutiennent, et se divisent en quatre étages par autant de larmiers en retraite. Arrivés à la hauteur de la première terrasse, ils s'appuient sur les contreforts des murs extérieurs de la nef et continuent à l'élever en dépassant un peu le niveau de la plate-forme supérieure; leurs arcs-boutants reposent sur la terrasse circulaire par trois arcs d'inégale hauteur, sous lesquels on peut faire le tour de l'église. Par-dessus s'élève un second étage d'arcades ou d'œils-de-bœuf, qui se termine souvent par un escalier de deux pieds, dangereux passage pour arriver aux combles de l'église.

Dans la troisième travée, à peu près à moitié longueur de l'édifice, s'ouvrent deux portes donnant accès dans les bas côtés du nord et du sud. Celle de la façade du nord semble avoir été refaite vers le commencement du xv^e siècle; elle est ornée de colonnettes supportant des chapiteaux de feuillages et d'animaux divers au milieu desquels on reconnaît très bien le caméléon, espèce de lézard à grosse tête et à longue queue, fort répandu dans l'île.

A côté de cette porte sont deux chapelles, peut-être du xiv^e siècle, et en dehors du plan primitif de l'église. Leur exigüité, bien plus que leur éloignement du chœur, ne peut permettre de croire qu'elles aient servi de sacristie, à moins, ce qui ne me paraît pas probable, que des dépendances plus considérables, détruites aujourd'hui, n'aient été autrefois rattachées à ces édicules. Il serait possible qu'une branche du transept, séparée de la nef par un mur de refend que les Turcs auront fait disparaître, ait été anciennement destinée à la sacristie; j'aimerais mieux voir pourtant le *saerarium* dans une autre pièce dépendante de la même façade, mais plus éloignée encore des transepts vers la porte d'entrée, quoique cette salle¹ me paraisse toujours bien insuffisante pour une église cathédrale, où les rois étaient couronnés, où officiait un archevêque qui était primat, légat-né du saint-siège en Orient, et qui avait la prérogative de porter les vêtements de pourpre comme les cardinaux. J'y ai vu pourtant une cavité cachée par la maçonnerie où l'on a, m'a-t-on dit, trouvé des vases précieux depuis l'établissement des Turcs dans ce pays.

1. Il s'agit maintenant de la façade méridionale : les deux chapelles et l'oratoire que les Ottomans appellent « la chambre de la Reine », duquel, comme à la Sainte-Chapelle, le monarque pouvoit assister à la sainte messe sans entrer dans l'église, sont du côté

nord, tandis que la petite chapelle dont parle M. de Mas Latrie, où existent encore les écussons aux pommes de pins [V. t. II] est dans la façade du sud.

avec des pierres et du plâtre, en conservant la forme ogivale de ses arcades primitives, mais sans reproduire leurs anciens ornements. Elle est reculée comme les portes latérales au fond d'une embrasure formée par la retraite des colonnettes, et sa décoration ne devait pas différer des autres. En décrivant un des portails latéraux, nous les connaissons donc à peu près tous les trois.

Les arcades supérieures des portes sont toutes ogivales, mais la baie centrale que ferment les battants est ouverte en plein cintre surbaissé, dans une baie supérieure figurant un carré long. Un cordon de roses en relief encadre ce parallélogramme. A ses côtés, de droite et de gauche, au lieu des colonnettes en retraite qui supportent dans le porche la retombée des archivoltés, on a simulé, sans les prolonger jusqu'au sol, deux baies de plein cintre dont les arcs sont ornés de feuilles. L'intrados des baies est découpé en trèfles et semble former un dais sous lequel on pourrait croire qu'étaient placées autrefois des statues de petite dimension. Je ne pense pas toutefois que cet ornement y ait jamais figuré. Les arcades n'ont pas le relief d'une niche; leur base est inclinée et ne forme pas console.

Au-dessus de ce premier étage se développent le tympan et l'archivolte. Une arcature de neuf petites niches sans profondeur, couronnées de frontons aigus ornés de bourgeons, forme le linteau de la porte carrée et occupe une grande partie du tympan. Le haut des niches est trilobé comme celle où l'on voit souvent des statues. Ici, cependant, ces arcatures n'étaient sans doute qu'un motif d'ornementation. L'archivolte qui recouvre tout ce travail est divisé en quatre cercles par des tores unis, peu volumineux et disposés en retraite régulière les uns au-dessous des autres. Chacune de ces archivoltés secondaires repose sur une large feuille détachée de la pierre qui la soutient comme une console ou une conque. Ces feuilles, assez semblables aux grandes mauves, me paraissent appartenir à la colocase, plante farineuse très commune en Chypre. Les canaux et les bandeaux compris dans les arcades entre les tores sont décorés, à l'intérieur, de cordons de fleurs en relief. Mais l'art du XIII^e siècle était sévère et n'admettait pas cette variété capricieuse qui amena la confusion des règles et du goût aux siècles postérieurs. Alors tout était prévu, rien ne devait être hors de sa place, et l'aspect de l'ensemble, malgré sa régularité symétrique, n'en était pas moins gracieux. La première arcade des portes est uniquement composée de filets prismatiques et de tores déliés qui circonscrivent les autres arcs; la deuxième est ornée de quatre feuilles; la troisième est formée de corolles à pétales lancéolés, qu'on est convenu d'appeler des violettes; la quatrième est une tresse exclusivement composée de roses. L'ornementation va toujours en s'enrichissant de la circonférence au centre, qui offre le travail le plus recherché et le plus fini; dans la même pensée, le portail intérieur est plus orné que celui du dehors.

Trois seules statues paraissent avoir décoré cette façade. Elles étaient placées aux deux côtés et au centre de la grande porte, entre les deux battants, sous des abris sculptés qui existent encore. Les deux premières niches pouvaient recevoir des statues de grandeur naturelle, qui reposaient sur le chapiteau d'une demi-colonne formant piédestal; celle du milieu était plus grande que les autres et était adossée au pilier central disposé en niche et surmonté d'un dais. Il ne faut accuser que les Turcs d'avoir fait disparaître ces statues; car le Coran, ou ses commentateurs, ne permettent pas aux sunnites de conserver dans leurs mosquées des représentations humaines, que les Persans, au contraire, et tous les musulmans emploient aussi souvent que nous dans leur ornementation. C'est à cette interprétation fâcheuse du Coran chez les Musulmans sunnites que l'on doit attribuer la dégradation d'un si grand nombre de monuments de l'antiquité et du moyen âge, dans tous les pays où ont dominé les sectateurs d'Aboubecr, depuis Constantinople et la Syrie jusqu'en Andalousie¹.

Dans son ensemble, Sainte-Sophie de Nicosie présente un long vaisseau ainsi disposé : le porche, que termine en avant la tour carrée, en arrière de la tour ronde; le corps central divisé en quatre travées à fenêtres élancées, et coupé en deux étages par l'élévation des murs de la nef du milieu; les transepts peu saillants et arrêtés au premier étage; une cinquième travée au delà des transepts et vis-à-vis du chœur, enfin, l'abside, qui est, comme la nef, éperonnée de contreforts et percée de longues fenêtres. Au-dessus des collatéraux, tout autour de l'église, règne une

1. Cf. les « puritains » ou iconoclastes protestans en Angleterre.

portail comme dans les cathédrales de France, mais bien d'un vestibule, ou plutôt d'un porche véritable, ayant sa façade et ses portes particulières. Les actes des conciles de Nicosie fourniront peut-être quelque lumière sur la destination de ce porche, que l'on retrouve dans la plupart des églises franques de l'île. On ne peut croire qu'il fut encore destiné comme dans la primitive église, à renfermer les pénitents et à les tenir séparés de l'assemblée des fidèles, tout en les mettant à couvert des atteintes de l'air¹; mais il n'en mérite pas moins de fixer notre attention, en raison de sa disposition et de la rareté de constructions semblables en France au XIII^e siècle. Son pavé est divisé en trois aires d'inégale hauteur, les parties latérales qui correspondent aux bas côtés, s'élevant au-dessus de l'espace qui accède à la nef centrale. Cette différence de niveau existe aussi dans l'intérieur de l'église. Aux trois aires, correspondent trois voûtes dont les nervures se croisent séparément. Deux grandes tours carrées terminent le porche au nord et au sud. Elles sont percées de deux portes vis-à-vis des entrées collatérales. Dans le milieu s'ouvre un portail, qui répond de même à l'entrée principale de la nef.

Toute cette façade est d'une grande simplicité; mais les arêtes de ses tours et de ses pontons sont si pures, les tores et les nervures de ses baies sont si nettes, les rares feuillages qui les décorent si vivement sculptés, qu'on ne remarque pas trop la nudité de l'ornementation, quand on n'a pas encore vu la façade intérieure.

Le portail et les portes latérales du porche sont formés de colonnettes en retraite les unes sous les autres, surmontées d'un mince chapiteau réduit presque à un tailloir, et qui n'a que la hauteur des feuilles de rose ou des branches de fougère qui le décorent. Des tores unis, formant les archivoltés, retombent en nombre égal aux colonnettes sur ces chapiteaux. Les deux grandes fenêtres des tours sont pareilles dans leur disposition. Leurs baies, ogivales comme toutes les autres, sont divisées en deux arcades par des meneaux à colonnettes; les arcades sont terminées par des découpures trilobées; enfin, le tympan de ces baies est formé de triangles ou de lobes, engendrés toujours par des arcs de cercle, autant de caractères propres à l'architecture du XIII^e siècle. Outre les trois entrées de la façade, le porche a deux portes latérales ouvertes au nord et au sud, sous les tours carrées et près des tours rondes sur lesquelles sont les minarets dont je parlerai plus loin. Les tours sont terminées à leurs angles par des tourelles carrées et saillantes, bordées elles-mêmes dans toute leur hauteur par une nervure prismatique. Le faitage est d'un joli effet. C'est une frise de grosses feuilles rapprochées en bouquet qui se détachent au sommet des tours et couronnent très élégamment chacune de leurs faces, en leur donnant à l'extrémité une forme légèrement évasée.

Au-dessus des archivoltés s'élève un fronton dont les côtés sont décorés jusqu'au sommet de bourgeons nettement détachés de la pierre. Dans le tympan des trois frontons et au-dessus des archivoltés on distingue encore la trace d'anciens écussons.

Le haut de la tour du sud, le haut du fronton central, ainsi que le sommet d'un second fronton en ogive qui surmontait le premier, n'existent plus. Cette partie de l'édifice fut renversée par un tremblement de terre vers l'an 1494, et l'opinion publique, peu favorable en Chypre au sénat de Venise, ne manqua pas d'attribuer cette fatalité aux voies criminelles qui avaient fait passer l'île sous la domination de Saint-Marc, en mettant fin à la race des Lusignans. Les Turcs ont construit à côté, au-dessus des tours rondes, les minarets qui leur étaient indispensables pour faire une mosquée de Sainte-Sophie; mais ils n'ont eu souci de relever les frontons.

A six mètres à peu près des portails est la façade intérieure de l'église, construite entièrement en marbre blanc et d'une ornementation plus riche que celle du dehors. Ses trois portes s'ouvrent en face des premières, en donnant accès dans la nef et les deux collatéraux. Celle du milieu, divisée en deux baies et d'une dimension double des autres, a été totalement endommagée dans le haut, j'ignore par quel accident et à quelle époque; on l'a restaurée depuis

1. Certainement ces porches, que nous voyons également à Saint-Augustin, aux mosquées du Sérail et de l'Arab-Achmet, ainsi que dans la cathédrale de Salzbourg, en Autriche, n'étoient pas des « narthex », destinés à recevoir les pénitents et les catéchumènes. Mais j'oserais hasarder l'opinion qu'ils ont peut-être quel-

que rapport avec l'*impluvium* ou *stillicidium*, porche couvert établi en avant de l'église où l'on pouvoit s'abriter contre la pluie, et qui servoit ordinairement de cimetière. Quant à celui de Sainte-Sophie, tout le pavé y a été réduit au même niveau depuis 1846.

ÉGLISE DE SAINTE-SOPHIE

AUJOURD'HUI MOSQUÉE DE SAINTE-SOPHIE

M. de Mas Latrie, en citant l'histoire de Chypre par Néofitos, dit que sous le règne de l'empereur Justinien I^{er} (527-565) la munificence de l'impératrice Théodora, Chypriote elle-même, contribua à fonder à Nicosie l'église cathédrale de Sainte-Sophie, vocable que l'église a toujours conservé dans ses diverses fortunes et ses reconstructions successives¹. Mais la basilique actuelle fut commencée par l'archevêque Albert en l'an 1209, sous le roi Hugues I^{er}, et fut terminée par l'archevêque Eustorge d'Auvergne, en 1229, sous le règne de Henry I^{er}². Je cite encore du rapport de M. de Mas Latrie³:

Le plan de l'église, l'ensemble de son architecture et de son ornementation répondent parfaitement à ces dates, car Sainte-Sophie de Nicosie est une église gothique de style ogivale élancé; ses portails, ses fenêtres, ses meneaux, ses feuillages portent tous l'empreinte de cette sévérité régulière et de cette simplicité élégante qui appartiennent en propre aux monuments du XIII^e siècle. Telle est la Sainte-Chapelle de Paris, à laquelle on peut comparer la cathédrale de Nicosie, en tenant compte de l'élévation plus grande de la première église et des autres différences de détail que la description fera connaître. Sainte-Sophie de Nicosie ne ressemble en rien ni à la basilique de Constantin, ni à aucune autre église du style grec. N'empruntant aucun des éléments de son plan ou de sa décoration au goût byzantin, elle est restée une église essentiellement franque et gothique. Semblable, par sa disposition générale, aux églises de la première moitié du XIII^e siècle, elle forme une belle nef en parallélogramme, terminée par un hémicycle, à laquelle des transepts construits au tiers de sa longueur donnent la figure d'une croix latine. Elle a 40 mètres à sa façade et 70 mètres ou 200 pieds de profondeur hors d'œuvre.

L'église est précédée d'une cour dont l'entrée gothique, décorée dans le style général de l'édifice, mais construite peut-être après le XIII^e siècle, était surmontée d'écussons enlevés par les Turcs ou par les Vénitiens. Au centre de la cour est aujourd'hui le *sebil*, où les musulmans font leurs ablutions avant d'entrer dans la mosquée pour la prière.

Cette fontaine est abritée d'un pavillon que soutiennent des colonnes de marbre; non loin de là se trouvent des blocs en granit de deux ou trois mètres de circonférence, provenant probablement de Sainte-Sophie, peut-être de l'autel ou de la chaire.

Après la cour et avant le portail de l'église, est un parvis formé, non pas de retrait en embrasure des baies du

1. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 84. De cet édifice construit sans doute comme bien d'autres églises anciennes existant encore en Chypre, comme celles à Dali, à Tricomo, à Yeroskipo, à Presteron dou Plain, etc., il ne reste plus de traces : peut-être même fut-il construit sur un autre emplacement que celui qu'occupe la basilique latine.

2. Le climat, les carrières presque inépuisables de pierre voisines de la ville, la nature de cette pierre, très molle jusqu'à ce qu'elle soit exposée à l'air, l'habileté des maçons de Nicosie, tout favorisoit la construction rapide de l'église mère de la capitale des

premiers rois Lusignans, qui, comme leurs successeurs, ont rarement oublié leurs devoirs envers le Saint-Siège et la chrétienté. V. *l'Histoire des archevêques latins de Chypre*, par M. de Mas Latrie, p. 9.

3. Paris, 30 juillet 1846. V. les *Archives des missions scientifiques*, p. 521, recueil de pièces importantes qui fait le plus grand honneur au gouvernement français, et où tous ceux qui s'intéressent aux anciens monuments de Chypre, tant églises que châteaux, trouveront des détails pleins d'intérêt.

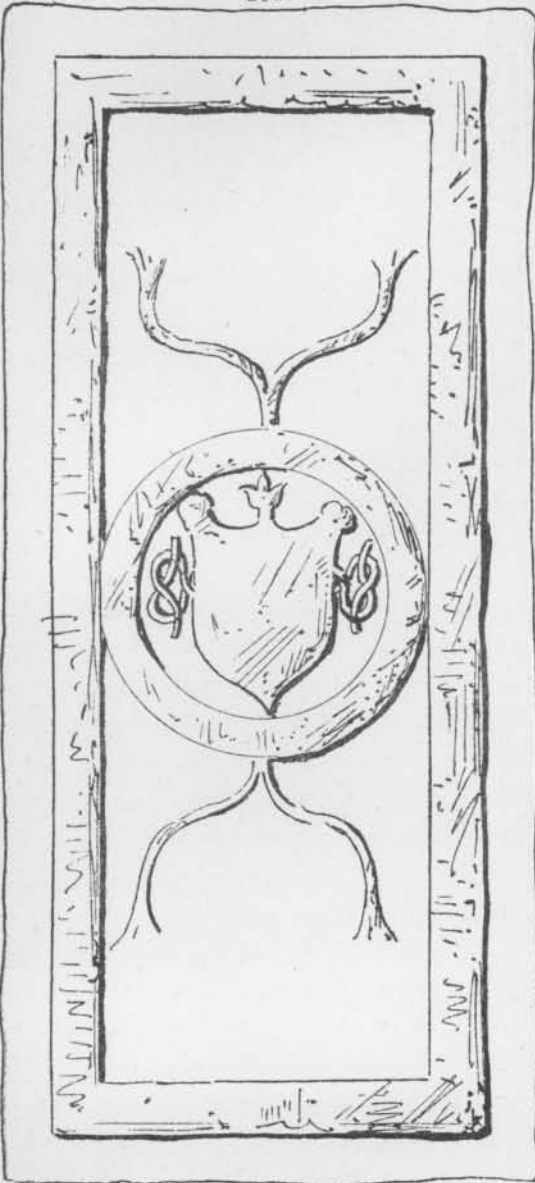
NICOSIE

ÉGLISE MÈRE DE SAINTE-SOPHIE

AUJOURD'HUI

MOSQUÉE DE SAINTE-SOPHIE

260

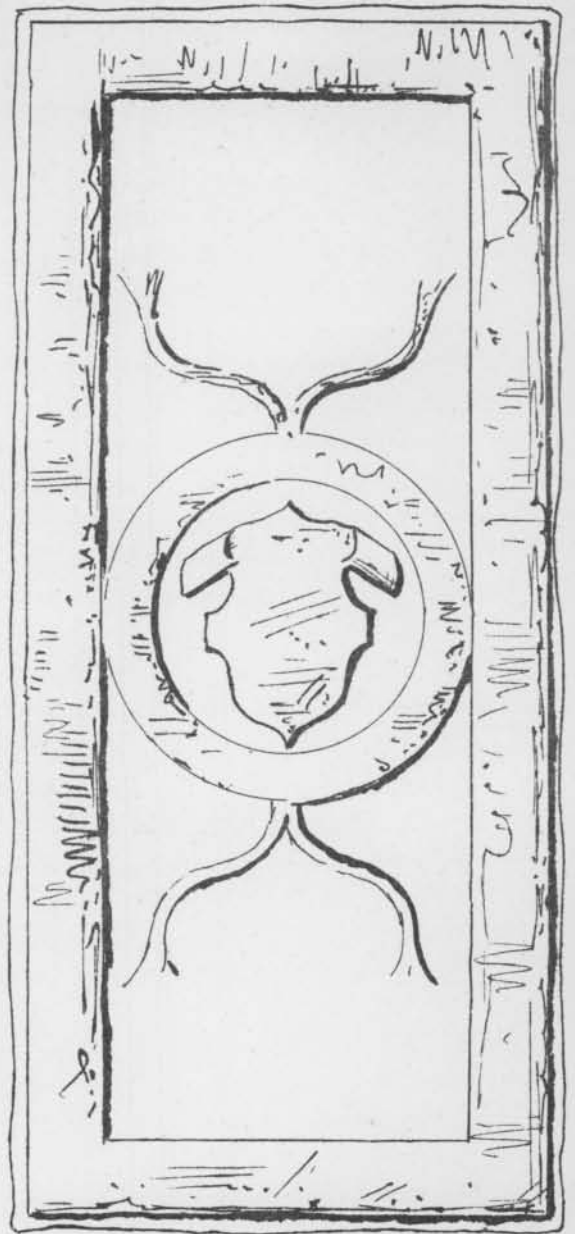


258



261

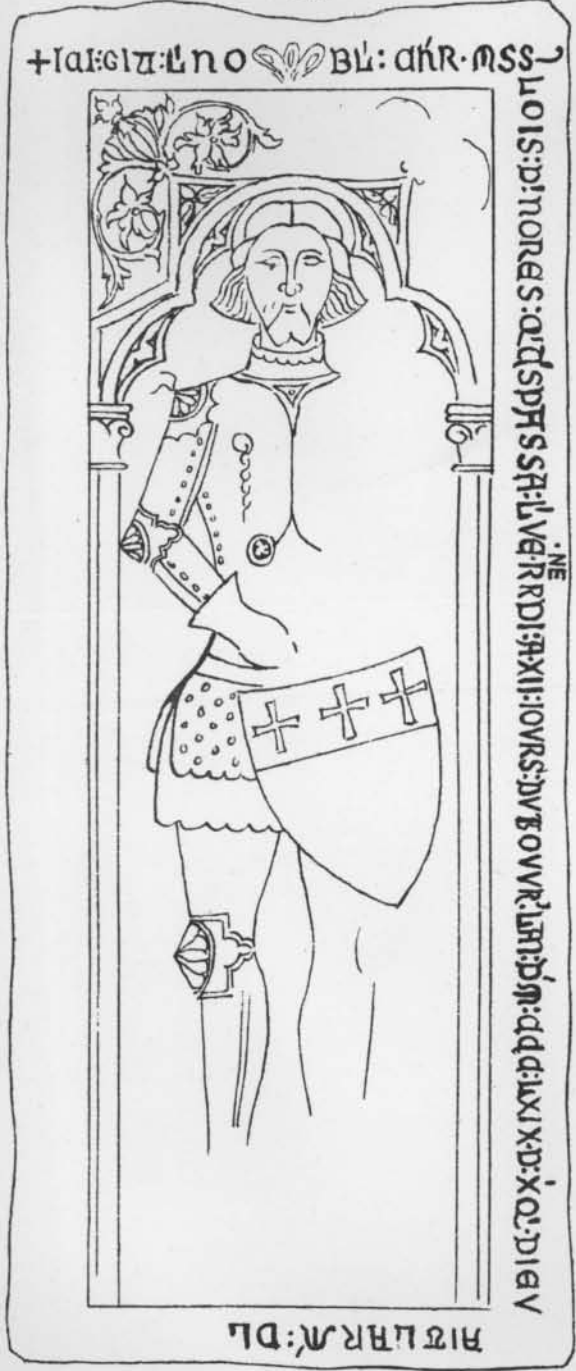
PL. XXIV.



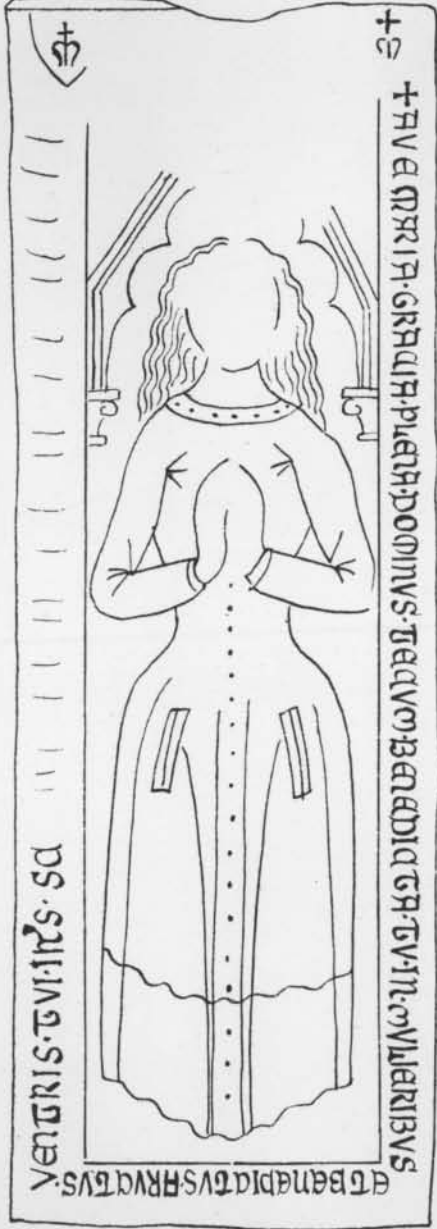
257

ΝΟΗΥ ΤΥΓΝΟΡΙ-ΑΧΝΟΣ
ΤΥΘΕΧΑΡΙΚΕ-ΥΤΗΝΕΚΝΙΣΤΑ
ΓΑΠΓΗ ΜΑΝΑΒΛΗΧΣΤΙΓΗ
ΥΣΟΝΟΜΗΣΜΑΤΑΥ

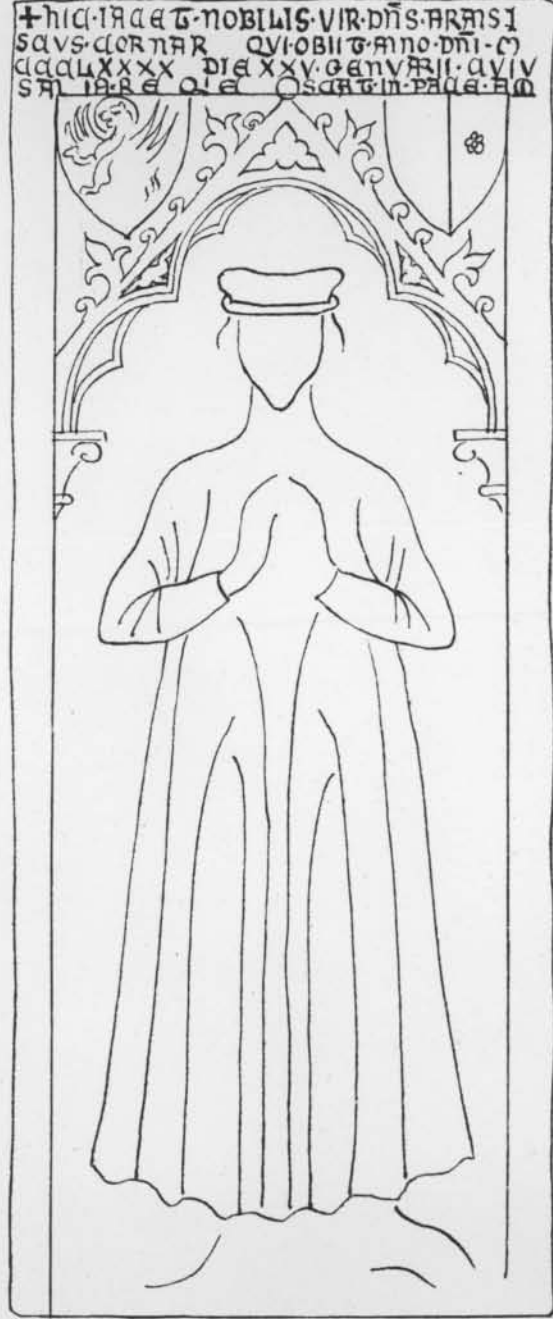
244



245



246



247

PL. XXII.



248

· a · i · a · u · i · c · i · e
· r · e · l · e · q · u · e · r · e · s · p · a · s · s · a ·
· d · e · d · i · e · d · e · u · m · d · e · l ·
· r · n · a · t · i · o · i · n · v · x · p · t · o · d · d ·
· i · e · n · v · i · i · i · o · r · s · d · a · r · i · l ·

249



ΕΚΗΜΕΘΗΝ ΒΛΑΝ Ε
ΘΥΧΑΝΗΝ ΗΑΗΟΡΙΤ
ΚΙΡΗΚΟΖΑΤΥΟΗΠΙ·Ι
ΚΥ·Η·Η·Α·Ι·Ε·Ι·C·Ι·Τ
Ω·Ν·F·

252



250

· d · e · r · i · s · t · o · d · d · e · s · p · a · s · s · a ·
· d · e · d · i · e · d · e · u · m · d · e · l · r · n · a · t · i · o · i · n · v · x · p · t · o · d · d ·
· i · e · n · v · i · i · i · o · r · s · d · a · r · i · l ·

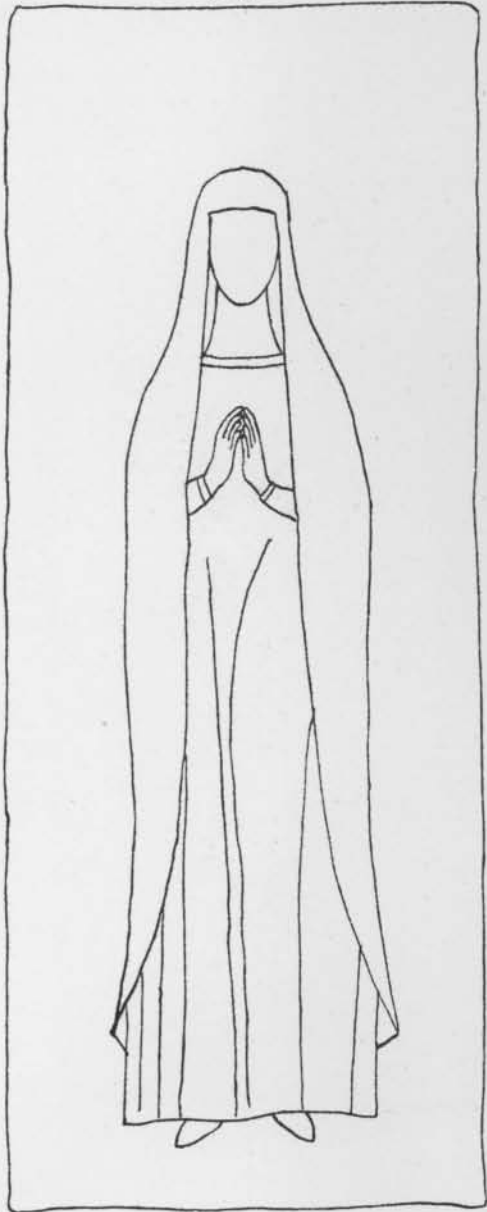
· d · e · r · i · s · t · o · d · d · e · s · p · a · s · s · a ·
· d · e · d · i · e · d · e · u · m · d · e · l · r · n · a · t · i · o · i · n · v · x · p · t · o · d · d ·
· i · e · n · v · i · i · i · o · r · s · d · a · r · i · l ·

254

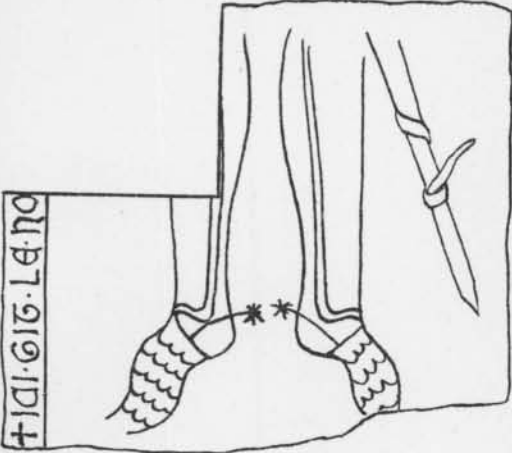
PL.XXIII.

· + · ε · κ · ο · i · μ · e · n · η · δ · η · τ · ε · v ·
· τ · ε · κ · u · ρ · ε · ω · ρ · i · τ · ε · τ · ε ·
· β · i · o · c · θ · u · ρ · ε · κ · ε ·
· β · ρ · ω · κ · ε · ε · χ · ρ · o · n · i ·

255



251



· + · i · d · i · g · i · t · l · e · n · o ·

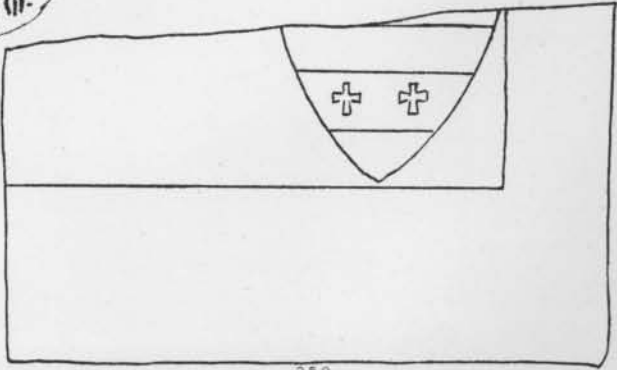
256

· + · i · d · i · g · i · t · m · a · s · i · r · e · n · v · g · u · e · d · e ·
· m · i · d · a · r · s · q · u · e · s · p · a · s · s · a · d · i · d · a · n ·
· d · e · d · i · e · d · e · u · m · d · e · l · r · n · a · t · i · o · i · n · v · x · p · t · o · d · d ·
· i · e · n · v · i · i · i · o · r · s · d · a · r · i · l · l · m ·

253

· (· a · r · g · v · a · r · i · t · e · f · i · l · l · e ·
· i · i · g · e · i · b · l · a ·
· l · i · n · e · n ·
· i · i · m · o · i · s ·
· a · m · e · n ·

258



NICOSIE

ÉGLISE DE

AUJOURD'HUI

MOSQUÉE DU SÉRAIL

ÉGLISE DE

AUJOURD'HUI MOSQUÉE DU SÉRAIL

La petite mosquée du séraïl, sise place du Konak ou du Séraïl, est une église ogivale, apparemment du XIV^e siècle¹.

227. Pl. XX.

. LAN. D. M. CCCG. II. D'X. Q' DIEVS. AIT. [LARME. AMEN]. . .

Je n'ai pu déchiffrer les lettres dont il y a des traces sur la marge droite. Dais gothique orné de fleurons et de trèfles. Effigie d'un chevalier² : chevelure abondante et onduleuse; barbe à deux pointes. Camail; cuirasse; brassards; épaulières; coudières. A droite manche de dague, peut-être d'une « miséricorde ».

228. Pl. XX.

. LE DERAIN. IOR. D[E. A]VILL QVE. DEIV. AIT. LARM.

Effigie de chevalier dont on ne voit que la jambe et le pied gauches recouverts d'une armure en écailles. Cotte d'armes fort longue³. Bouclier portant une croix recerclée.

1. *Chypre*, p. 377. M. de Mas Latrie dit qu'elle appartenait peut-être au couvent de la Merci ou à celui des Carmes. Cette église et ce petit jardin qui l'entoure contiennent de nombreux fragments de monumens, outre le grand sarcophage, dont l'inscription grecque a été publiée par Bœckh, par Waddington, et par le Dr Oberhummer (1888), et la « colonne vénitienne ». (V. t. II, pl. I, n^{os} 114-117.) Je crois que l'église principale des « Menors », dédiée à saint François, qui contenait les tombeaux du « bon roy Henry » II, et de M^{sr} Simon de Salebruche [De Mas Latrie, *Généalogie*, p. 43, et *Hist.*, II, 430-433], doit avoir été plus grande. Ils possédoient à Nicosie une autre église, celle de Sainte-Croix, conservée heureusement au culte catholique jusqu'à nos jours par les Franciscains de Terra Santa. [V. t. II, l'Armorial, pl. B, n^{os} 4-4, 8-10; et l'église Sainte-Croix.] Outre le vieux Konak, aujourd'hui malheureusement démoli en grande partie (sauf le grand portail d'entrée), le quartier du Séraïl contient un grand nombre de maisons construites de belles pierres de taille, et de vagues traditions préservent le souvenir d'une grande église existant autrefois dans le voisinage. Cf. les fragments trouvés dans le jardin de la rue Hissar [Karga Zadeh], n^o 15. V. t. II.

2. Cf. 137.

3. On ne combattoit pas en général sans cotte d'armes. « Au temps de Charles le Simple, Roy de France, environ l'an 900, et depuis, les seigneurs de Coucy portoient les armes de Dannemark,

et de Senlis, comme estans princes yssus dudit pays et comtes de Senlis, tels que furent Hebert, Bernard et Robert, desquels les histoires de France et de Normandie font mention. Le changement est venu (ainsi qu'il se trouve ès registres du trésor et Chartier de la maison de Coucy) de ce que environ l'an 1080, au temps du Roy Philippe I, Thomas sire de Coucy (que les historiens appellent quelquefois Thomas de Marle), Ber sire de Marle, et le sire de Veruin, tous trois enfans dudit Robert prince danois, entendans les cruautés que les Turcs exerçoient sur les chrestiens, ayans desia pris l'Arménie, la Palestine, Cappadoce, et la cité d'Antioche, meuz d'un zèle de piété, et d'une incroyable magnanimité de courage, ils entreprirent d'aller combattre cet ennemy public de la chrestienté, à leurs despens, menans avec eux grand nombre de bons chevaliers, et aucuns de leurs parens et alliez, entre lesquels les seigneurs de Berlemont, de Longueval, de Chastillon, de Torsi et de Chin. En ce voyage Dieu favorisa tellement leur entreprise, qu'estans passés la Mer, ils ne trouvèrent force quelconque, dont ils ne vinsent à bout. Dont le Turc, se trouvant estonné, assembla en toute diligence son armée. Et adonc les François se serrèrent par le commandement dudit de Marle, qui estoit leur chef. Et comme au iour de la bataille, qui fut plus soudaine qu'ils n'esperoient, chacun cuida prendre sa cotte d'armes, ils n'eurent moyen de les recouvrer, pource qu'elles estoient dedans les paniers du bagage, qui estoit escarté. Parquoy

229 (et probablement) 233. Pl. XX.

.....B.....A. VI.Q..... CCCXXVIII DE CRIST. Q' DIEV AIT. L[ARM]E. .

1328 ou probablement 1428, puisque « Crist » a remplacé « x », et que « Dieu » est écrit sans « s ». Effigie d'ecclésiastique aux mains jointes : aube, étole à deux bouts ornée de bandes et de croisettes ; chasuble ou chape fermée par une « broche ».

230. Pl. XX.

† ICI. GIT. DAME. SEBILLE DA CAVAV. FEME. Q' FV DE SIRE. HVE. PIETAV Q'. TRESPASSA.

A. MCCCH. A. XXIII. A. XXIII. IORS, DE. GENVER.

Da Cavau, Pietau, voilà des noms que je n'ai pas encore trouvés ailleurs.

231. Pl. XX.

.....GIT. DAM.....

Bas d'une robe ou manteau de dame à plis nombreux : une longue ligne de boutons au centre. Manches très bouffantes.

232. Pl. XX.

Cette dalle m'a donné des peines infinies, et après tout, ne m'a rien dit. Il sembleroit y avoir un mélange de chiffres romains et arabes, mais peut-être ce que j'ai lu 1422, ou 1499, et 1507, est-il autre chose.

234. Pl. XX.

Inscription illisible : effigie apparemment de femme ; robe à plis ; le bras gauche est appuyé contre la poitrine¹.

235². Pl. XX.

.....ICI IA.....H.....D. I I S.....IT.?.....SE

.....III IO[RS DE].....[LAN] D' MCCC[.]XLIII. D' X.

Il y a de la place pour un chiffre au milieu du millésime : peut-être faut-il lire 1444, ou 1300 et 44. Cf. 186 A, 193, 243.

Dais angulaire orné de fleurons en forme de flammes.

Effigie d'un ecclésiastique portant au bras gauche une étole à deux croix³.

lesdits de Marle, de Coucy et de Vervin, en telle nécessité couperent leurs manteaux, qui estoient d'escarlante, fourrez de panes de vair, et en distribuèrent des pièces aux autres seigneurs, qui les percerent, mirent la teste dedans, et en firent des bannieres. Et soudain que ledit de Marle les eut disposés et encouragés au combat, ils saillirent si furieusement sur les ennemis (qui estoient dix contre un) qu'ils les renverserent, tuèrent et déconfirent tous. Et si prièrent prisonnier Soliman prince Turquois, et le Roy des Turcs Balcephon son frère, qui se disoit empereur des Perses, dont ils tirèrent cent mil besans d'or, sans les frais de leur voyage, qu'ils paracheverent jusques en Hierusalem, et retournerent en leurs maisons plains d'honneur et de gloire d'une si heureuse victoire. Et lors conclurent et résolurent de ne porter jamais autres armes que des metaux et couleurs, qui se rencontrerent esdites

pièces de drap vermeil, et de vair, selon la devise qui en fut faite par le herault et roy d'armes de Hongrie. » [*Jean le Féron, Armoiries des connestables, etc., 1627.*]

1. On voit sur l'épaule de cette effigie une espèce de gros nœud, et sur la poitrine une ligne de petits carrés : j'ignore s'ils ne furent pas ajoutés plus tard.

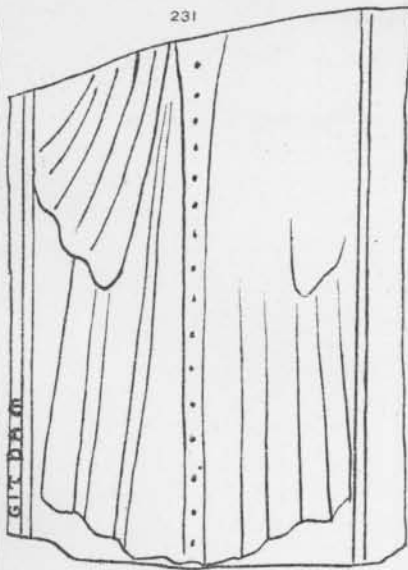
2. J'ai omis, par accident, d'insérer dans la gravure la première ligne de l'inscription. Les lettres IC... A... D.I... S... T... et SE sont claires ; le 2^e I pourroit être H. Peut-être y avoit-il les mots « chantre assise ou église ».

3. J'ai remarqué que sur huit dalles dont nous avons trouvé des fragmens dans cette mosquée deux se rapportent à des ecclésiastiques séculiers.

227

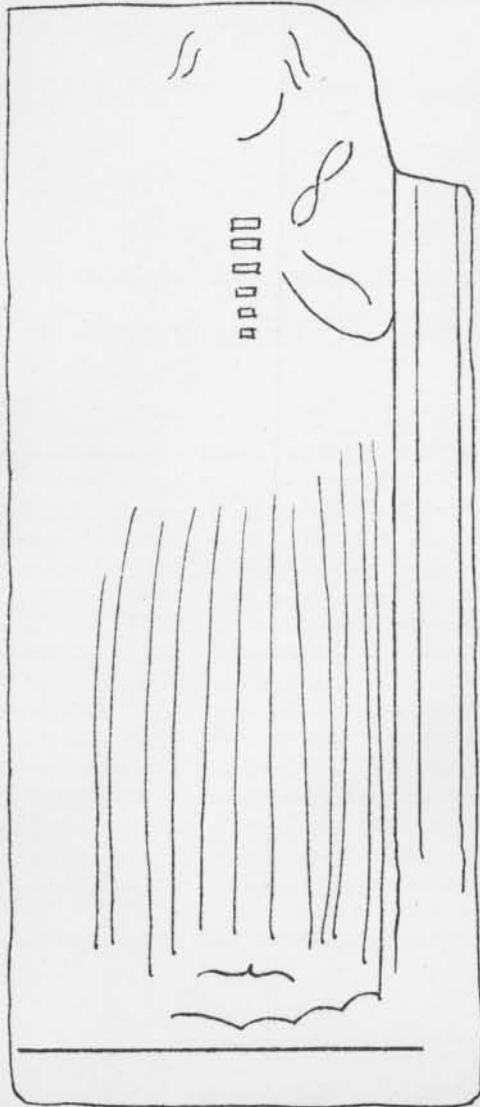


231



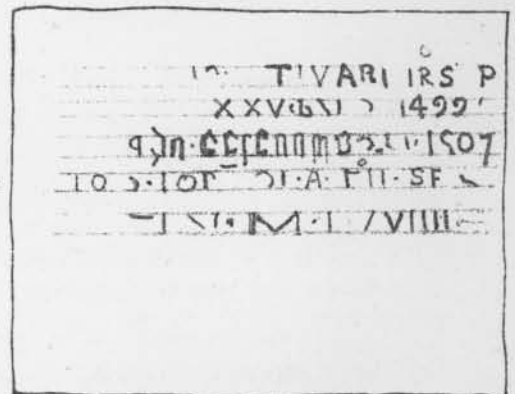
228

233

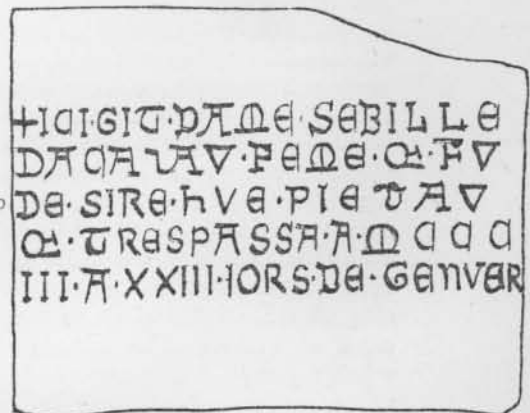


234

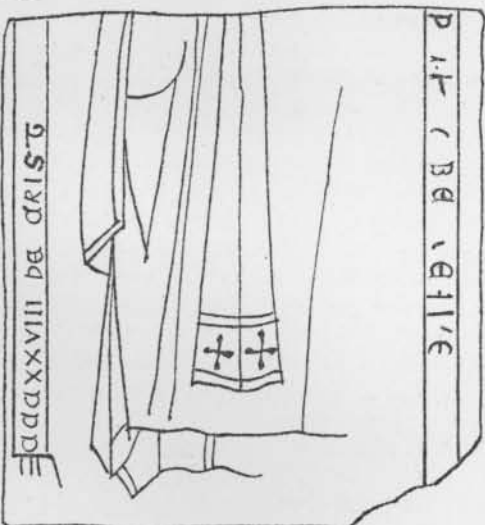
232



230



229



NICOSIE

ÉGLISE DE

AUJOURD'HUI

MOSQUÉE D'ARAB-ACHMET

ÉGLISE DE

AUJOURD'HUI MOSQUÉE D'ARAB-ACHMET ¹

236. Pl. XXI.

.....EXPECTAT. D'IGLISE.....

L'effigie semble représenter un bras droit enveloppé dans un pan de la robe qu'il soutient à travers le corps.

Le défunt avoit probablement l'expectative de quelque bénéfice ecclésiastique dans l'église de.....

237. Pl. XXI.

Petit fragment montrant le côté dextre d'un dais à fleurs de lis et à pyramides, dans le style gothique orné, sous lequel se voit une tête aux cheveux crépés.

238. Pl. XXI.

Petit fragment : chevelure de femme.

239 A et B. Pl. XXI.

[A] LE. SAMEDI. AMEN

[B] D. DELIER ² : LAN MCCC. XV. [?. . . LAR] MES. . . AMEN.

Dais très simple surmonté de deux écussons effacés. Effigie d'un jeune ecclésiastique tonsuré portant l'aube; à droite et à gauche les extrémités de l'étole du prêtre, à bouts carrés, mais sans croix; chasuble très pointue: au milieu de la poitrine se voit une croix légèrement pattée.

1. M. de Mas Latrie, dans son rapport du 30 juillet 1843, [Archives des missions scientifiques, etc., pour 1850], dit de cette église: « La mosquée d'Arab-Achmet, petite nef précédée d'un porche, comme un grand nombre d'églises de Chypre, n'est pas moins intéressante que l'Émerghié pour son ancienneté et les monuments qu'elle fournit à l'archéologie héraldique et généalogique..... » Dans le même rapport il fait observer « qu'on reconnaît la trace des restaurations qu'ont faites les Vénitiens à la mosquée d'Arab-Achmet ».

Je ne saurois trop recommander à tous ceux qui admirent les

belles constructions que nous ont laissées en Chypre la piété et le bon goût de rois tels que Hugues I^{er} et Hugues III, et de prélats tels que l'archevêque Eustorge et l'évêque Baudouin, de se faire procurer ces rapports de M. de Mas Latrie. On peut dire, en effet, que la description si lucide, si intéressante, et en même temps si scientifique, que donne M. de Mas Latrie de l'architecture, dans tous ses détails, de ces grands monuments, fait pour ainsi dire « parler les pierres », et offre au spectateur, qui vient les contempler, un nouveau plaisir qu'il n'a pu ressentir auparavant.

2. Delier = décembre.

240¹. Pl. XXI.

[† HIC, IACET, NOBILIS, VIR] AC FAMOSVS, MAGISTER, [? ART. ET.] IV: ET M'DICUS DNS. ANTONIVS. D'PERGVAMO. REGNO. CIPRI. CAMRARIVS. Q'. OBIT. MCCC. XCVI. DIE. XIX, MENSIS. APRILIS. CVIVS [ANIMA. REQUIESCAT. IN. PACE. AMEN].

Maître Antoine porte une longue simarre garnie, à gauche, de boutons, et entr'ouverte vers le bas, en laissant voir une robe fourrée; manches très larges bordées de galons; d'autres manches étroites à boutons serrent les poignets. Du côté gauche est placée une épée. Deux écussons portant un chevron accompagné en chef de trois roses (ou six feuilles).

M. de Mas Latrie² pense que le très bon clerc maître en décrets nommé Antoine, que le Roi Pierre I^{er} renvoya au Caire, en 1368, avec les messagers du sultan d'Égypte, étoit Antoine de Bergame. Il atteste à Nicosie, le 6 mars 1378, la déclaration par laquelle le Roi Pierre II adhéra à la ligue conclue entre son beau-père le duc de Milan et la république de Venise contre celle de Gênes³; ainsi qu'un acte conclu à Nicosie le 2 décembre 1389, entre le Roi Jacques I^{er} et Venise touchant les privilèges des Vénitiens⁴; et la procuration donnée à Nicosie, le 12 novembre 1390, par Jacques I^{er} à l'amiral Pierre de Caffran, pour se rendre à Gênes et y traiter au nom du Roi avec la Mahone de Chypre⁵. [V. Supplément, p. 171.]

241. Pl. XXI.

[A] [? D] MCC [? C] XXVI. D X Q DES. AIT LARME A [MEN].

Ces mots sont gravés au haut de la dalle; le reste de l'inscription, à moins qu'il n'y en ait eu deux, se trouve sur une arcature qui surmonte l'effigie.

[B] La première lettre est incertaine, la seconde doit être o ou t; puis viennent LM. D [? A], et, de l'autre côté, D OU NAIGLIES⁶. FEME Q' FV.....

Tête de femme. Elle porte un habit religieux.

242⁷. Pl. XXI.

† ICI. GIT. MESIRE. REIMONT. DOVFOVR. Q' [? TSPASSA...]

Chevalier armé, casque à la visière baissée: cotte d'armes sous laquelle on voit la cotte de mailles recouvrant le cou, les bras, les mains. Un ceinturon solide entoure les reins en soutenant l'épée, dont on voit le pommeau, et le bouclier qui porte trois lions rampans, 2, 1.

Je tire des *Familles d'outre-mer*, en y faisant des additions, la généalogie de la famille de Cayphas de laquelle descendoit celle de du Four.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 48, où se trouve une note intéressante sur cette inscription. Les médecins italiens étoient recherchés en Chypre.

2. *Hist.*, II, 318 n.

3. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 372. [*Magistro Antonio de Pergamo artis medicine professori canonico Paphensi.*]

4. *Id.*, *Hist.*, II, 418. [*Nobilis et venerandus magister Anthonius de Pergamo artium et medicine doctor.*]

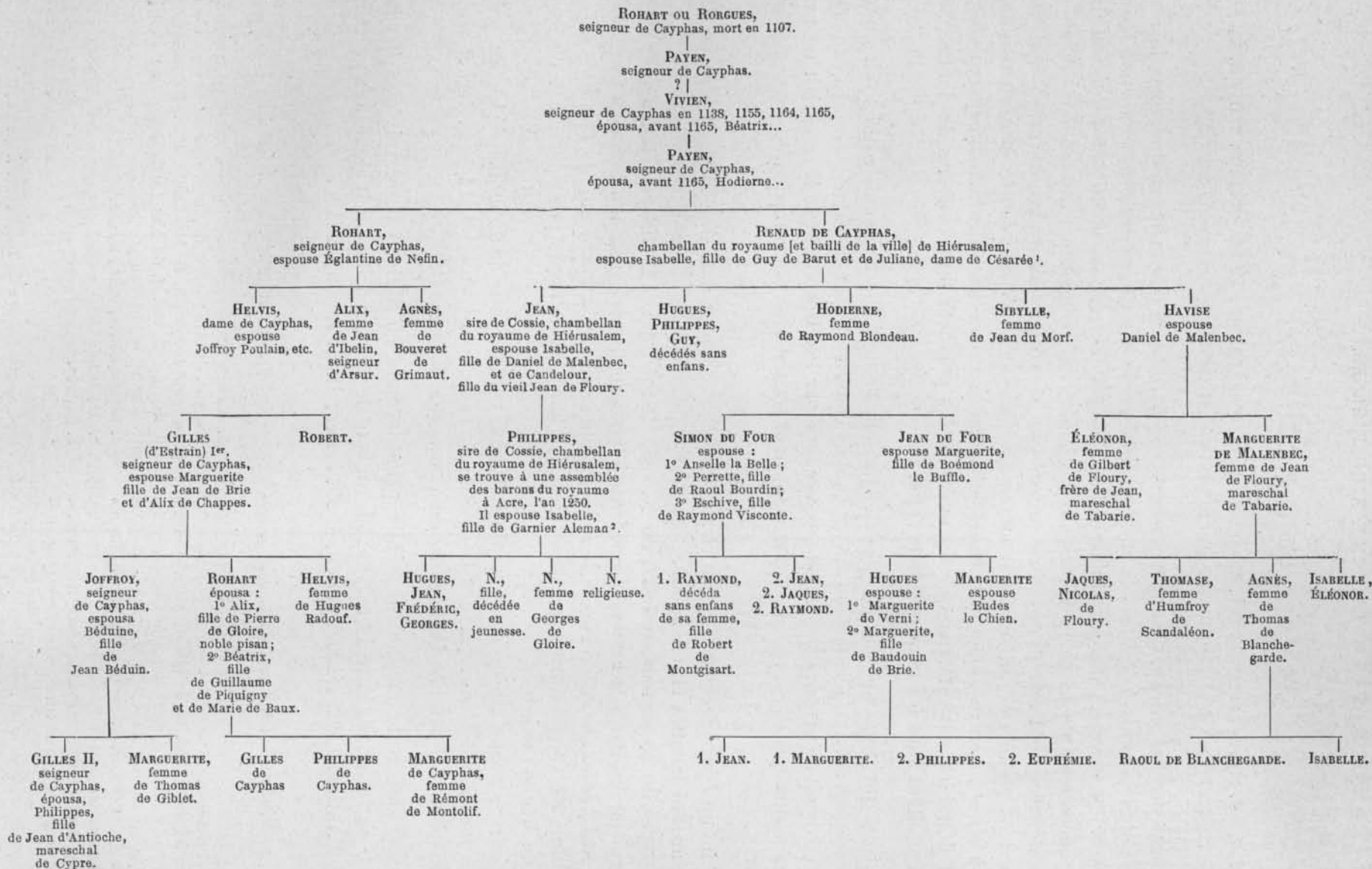
5. *Id.*, *Hist.*, 421. [*Magistro Antonio de Pergamo artium et me-*

dicine doctore dictique regni nostri cipri provisore.] C'est donc après cette date qu'il sera devenu camérier de Chypre. Florio Bustron l'appelle « Maître Antoine le Bergame, médecin physicien, chef de l'office de la Chambre royale », et dit que son successeur étoit sire Jean Silvani. [*Chr.*, 347.]

6. ? Le village d'Eglia dans le Pendaïa, que Pierre II donna en 1375, à Thibat Belpharage, et Jacques II, vers 1468, à Balian de Nores.

7. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 52.

SUITE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE CAYPHAS.



1. *Lignages d'outre-mer*, c. x, p. 381, 435; édit. Labbe, c. xxii; édit. Beugnot, c. xix bis. — Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXX, c. xviii, xxv, xxviii, p. 384, 390, 394.
2. *Assises de Jérus.*, Labbe, t. I, p. 562. J'ajoute ROBERT DE CAYPHAS, qui assista au couronnement de Jean de Brienne à Tyr, le 1^{er} octobre 1210 [Amadi, 97].

J'ajoute, de p. 494 des *Familles d'outre-mer*, ESTIENNETTE, fille de Jean du Four, et épouse de Hugues de Tripoly, seigneur du fief de Saint-Jean. RAYMONDUS DE FURNO, possesseur d'un *ager* près du fleuve à Nicosie, atteste, le 10 juin 1232, à Famagouste, le privilège commercial accordé aux Génois par le roi Henry 1^{er}. [De Mas Latrie, *Hist.*, II, 56.] Et il est nommé, lui le dix-huitième, mais suivi de trente autres seigneurs, parmi les témoins au traité d'alliance offensive et défensive conclue par le Roi pour cinq ans avec les Génois le 2 décembre 1233 à Nicosie. [*Ibid.*, p. 57.]
En 1306, le Prince de Tyr, gouverneur de Chypre, nomma deux chevaliers salariés, sire Jean Le Tor et sire Hugues de Four, chargés de recevoir le serment des bourgeois à Nicosie. Ces chevaliers s'établirent à l'église de Saint-Georges des Poulains où ils firent prêter serment au peuple de Nicosie. [Machéras, 30.] Hugues du Four atteste, à Nicosie, le 2 juin 1306, le traité de paix et de commerce que le Prince de Tyr conclut avec l'ambassadeur de Venise. [De Mas Latrie, *Hist.*, II, 103.] Raymond du Four fut l'un des douze chevaliers ligés envoyés par le Prince de Tyr au Roi, le 26 août 1308. [Amadi, 305.]
Machéras nomme sire Simon du Four parmi les seigneurs laissés en Chypre par les Génois en 1374-75. [*Chr.*, 318.]

243¹. Pl. XXI.

† ICI GIT . MESS . PIERRE . LEIAYNE . QUI . TRESPASSA A . IX . IORS . DAVRIL LAN DE . MCCC . E . XLIII DE . X .
Q DIEVS . AIT . LARME . D . LVI . AMEN .

Chevalier armé de pied en cap. Casque ovale à visière baissée, le gorgerin manque, mais le reste du corps est couvert d'une armure à écailles ; la poitrine et la partie extérieure des bras (mais non les avant-bras) sont couverts d'une cotte d'armes qui descend au-dessous des genoux, et les pointes des pieds sont recouvertes d'étoffe semblable ; la partie antérieure des jambes est protégée par des jambarts attachés avec des boucles. Les éperons ont une seule pointe tournée en bas comme au n° 221. Du haut de la poitrine sont suspendues deux chaînettes qui semblent soutenir le bouclier et l'épée : celle à dextre passe derrière l'épée, et celle à sénestre entre l'épée et le bouclier. La cotte de mailles a des manches ouvertes qui en laissent voir la doublure lisse, tandis que les mains et les poignets sont couverts de longs gantelets d'armure qui remontent sous les manches de la cotte.

F. Bustron² dit que vers 1306 un chevalier chypriote, nommé Pierre Jaune³, qui avoit une petite galère armée, s'empara à Famagouste d'un navire génois commandé par un Rhodien, que l'empereur de Constantinople envoyoit au secours des Rhodiens assiégés par les Hospitaliers. Il conduisit ce navire à Rhodes au grand-maître qui se servit du commandant pour traiter avec ses compatriotes, ce qui facilita la conquête de l'île.

Du Cange cite un *Pierre Legaunus, Cyprie classis praefectus*, sous la date de 1316⁴. Il écrit de Nicosie, le 24 mai 1316, au Roi Jacques II d'Aragon⁵.

Dans une lettre⁶ du 25 septembre 1332, de Nicosie, le roi Hugues IV informa Boccace et les autres associés de la maison des Bardi de Florence, résidants à Paris, de la mission qu'il a donnée à frère Mathieu, évêque de Beyrouth, et au chevalier Pierre le Jaune, pour se rendre à Paris, afin de remettre au duc de Bourbon la somme de 13,000 florins que la société des Bardi avoit reçue précédemment en dépôt au nom du duc et du Roi de Chypre.

Un autre Pierre le Jeune atteste des actes du Roi Janus comme suit : le 9 octobre 1410, au palais de Nicosie, *Perrino Iuveni, consiliario regis*⁷ ; à la cyté de Nicosie, le 1^{er} octobre 1411, *nostre fiel et amé Pierre le Jouyne*⁸ ; à Nicosie, le 3 octobre 1411, *nostre feel et amé Pere le Jouezne*⁹.

M. Rey pense que cette famille fut établie primitivement en Syrie, car on voit que Barthélemy le Jaune, baron d'Antioche, signa le 1^{er} avril 1215, un acte de Raymond Rupin. Il ajoute aux précédents : — Nicolas, duc d'Antioche, 1194-1200. Julien, 1183. Julien, 1216. Julien, 1285*.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 45. Dalle reproduite dans le *Magasin pittoresque* de 1847, p. 224.

2. *Chronique*, 143.

3. Amadi, *Piero el Giovane*.

4. De Mas Latrie, *Chypre*, p. 345. M. de Mas Latrie a trouvé à Sainte-Sophie une inscription qu'il reproduit dans *Chypre*, n° 10. « † Ici git le tres noble baroun messire Pierre L[e Jeune], le grand amirail [qui trespasa l'an de..... que Dieu] ait l'arme. Amen. » On voyoit sur le fragment les jambes d'un chevalier, et à gauche, un écu dont le champ étoit occupé par une figure triangulaire. Mais M. de Mas Latrie pense que le titre de *Cyprie classis prae-*

fectus indique un office inférieur à celui de grand amiral du royaume.

5. Il avoit accompagné la princesse Marie de Lusignan, sœur de Henry II, dans le voyage de Chypre en Espagne où elle avoit épousé le roi Jacques II. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 703.

6. *Ib.*, II, 164, 165. M. de Mas Latrie pense que c'est lui dont nous avons ici le tombeau.

7. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 495.

8. *Ib.*, 499.

9. *Ib.*, 500.

* Ce Julien fut envoyé, en 1285, par le roi Henri II de Chypre à Guillaume de Beaujeu, grand maître du Temple. [*Gestes des Chipriotes*, 218.]

244¹. Pl. XXII.

.NE
 † ICI : GIT : L'NOBL' : CH'R. MSS' LOIS : D'. NORES : Q'TSPASSA : L' VE. RRDI : A. XII : IOVRS : DVTOVVR'
 LAN : D' M : CCC : LXIX. D : X Q. DIEV AIT LARM' : DL [VI. AMEN].

Dais très orné. Effigie de chevalier armé, aux cheveux longs, barbe à deux pointes, pas de casque; gorgerin ou hausse-col, cuirasse à chaînette (pour soutenir le bouclier), brassards, munis, ainsi que la cuirasse, de trous (peut-être pour y passer les courroies qui les attachoient au corps), épaulière, coudière, et genouillère richement ciselées, au-dessus du gantelet on voit apparemment le pommeau de l'épée. Deux cottes couvrent les reins; celle d'en dessous, la plus longue, est en blanc, celle d'en dessus, ouverte sur les hanches, est ornée de petits cercles, et a le bord découpé.

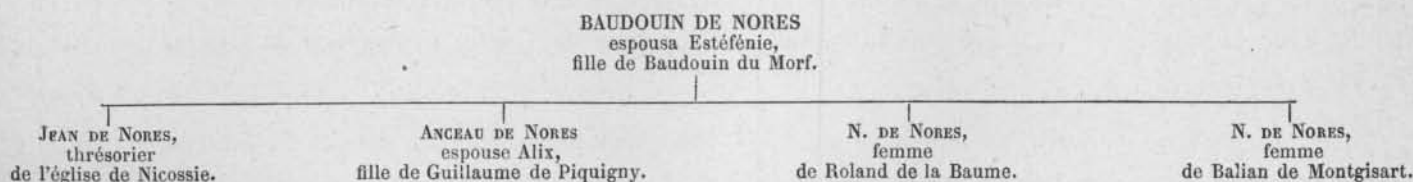
Écusson qui porte en chef les trois croix des de Nores.

Quant à la famille de Nores, Du Cange dit :

Cette famille estoit l'une des plus illustres du royaume de Chypre^a [et de celles qui avaient fait la conquête de Jérusalem], et estoit issue originairement de France, si nous en croyons Estienne de Luzignan; ou plutost d'Angleterre, où il y a une famille très noble de ce nom, de laquelle estoit ROGER DE NORES^b, abbé d'Evesham, dont l'histoire d'Angleterre fait mention sous le règne de Richard I^{er}, et EDWIS DE NORES^c, chevalier, qui, de Frederinde Lowel, eut HENRY DE NORES, qui espousa Marie, fille de Thomas de Fiennes, baron d'Acre.

Henry fut père de HENRY II, baron DE NORES de Ricoff, qui s'allia avec Marguerite, fille et héritière du baron Williams de Thame, qui en eut GUILLAUME DE NORES, décédé en Irlande avant son père. De son mariage avec Élisabeth, fille de Richard Moreim, nasquirent FRANÇOIS, baron de NORES, et JEAN, qui conduisit une armée d'Angleterre contre les Espagnols au duché de Bretagne, l'an 1594, et mourut sans enfans. François, baron de Nores, fut créé vicomte de Thame, puis comte de Barkeshire par le roy Jaques, le 28 de janvier l'an 1620, et mourut l'an 1625. Il avoit épousé Brigide de Ver^{*}, fille d'Édouard, comte d'Oxford. Quelques écrivains anglais^d font ce comte fils de Henry et de Marguerite de Thame.

Quant à la famille de ce nom habituée outre-mer, voici ce que j'en ay trouvé^e :



[Baudouin de Nores, mari d'Estéfénie, paraît être celui qui souscrivit un acte de Bertrand de Margat^f (23 juillet 1217) et un acte de la reine de Chypre, Alix^g (mars 1220).

Vers la fin du treizième siècle, deux seigneurs de ce nom, PIERRE et BAUDOIN DE NORES, sont témoins d'un même acte de Henri II, roi de Chypre (janvier 1286^h). Étaient-ce les petits-fils du précédent? Nous ne connaissons pas davantage la filiation de la plupart des seigneurs qui suivent.]

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 46. On remarquera l'addition de « NE » faite, au-dessus de la ligne, au mot « VERDI », et l'indication, donnée par moyen de deux points, de l'endroit où devoient être insérées ces deux lettres.

a. *Hist. de Chypre*, p. 82. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 251, note 3.

b. Gervas. Dorob., col. 1505 et 1564.

c. Mémoires mss.

d. Ralph. Brooke, Jame Vorke.

e. *Lign. d'outre-mer*, c. XX, XXVIII, XXXII, XL.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 106, p. 113.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 611.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 670.

* DE VERE.

LOUYS DE NORES* suivit Henry, roy de Cypre, en ses disgraces^a, lorsqu'il fut chassé du royaume par son frère Almeric, l'an 1305.

[Le roi ne quitta le royaume qu'en 1307, mais il avait perdu toute son autorité dès l'an 1305. Louis de Nores fut témoin d'un accord^b, de mai 1306, entre le roi et son frère, au sujet du gouvernement du royaume.]

Il fut présent au traité de mariage^c conclu entre Fernand de Majorque, prince de la Morée, et Isabelle d'Ibelin, l'an 1315. Il vivoit encore l'an 1357. [Je crois que c'est un autre.] V. le Supplément, p. 172.

BAUDOIN DE NORES, chevalier, mareschal de l'hostel du roy, souscrivit avec les autres barons de Cypre l'assinat du douaire de Marie de Bourbon, femme de Guy, fils aîné de Hugues, roy de Cypre, l'an 1328.

[Baudouin de Nores souscrivit en cette occasion trois actes distincts : 1^o l'acte du 2 mars 1328^d, par lequel Hugues IV nomme ses procureurs pour aller en France conclure le mariage entre Guy son fils et Marie de Bourbon. Il y est qualifié maréchal de la cour royale de Chypre, distinct du maréchal du royaume de Chypre, qui est Thomas de Montolif; 2^o l'acte du 14 janvier 1330^e, par lequel le roi ratifie le contrat de mariage conclu par ses procureurs. Il y est appelé maréchal de l'hôtel du roi, *hospitii regii*; 3^o l'acte du même roi^f (31 janvier 1330) qui assigne le douaire de Marie de Bourbon; il y est nommé sans qualification.

Dans l'intervalle, il fut témoin d'un traité de paix et de commerce entre le roi Hugues IV et Venise^g (1328, 4 septembre), et d'un traité du même roi avec Gênes, du 16 février 1329^h; il est nommé dans tous les deux maréchal de l'hôtel du roi.

Il souscrivit un nouveau traité de Hugues IV avec Gênes (1338, 21 févrierⁱ), avec le titre de maréchal du royaume. Il est qualifié de même dans le mémoire apologétique du prince Fernand contre le roi son beau-père^j (1340-1342)^{**}.

Baudouin de Nores est peut-être le maréchal du roi de Chypre tué à Smyrne^k en 1345.

JACQUES DE NORES fut un des témoins du traité du roi Hugues IV avec la république de Gênes^l (21 février 1338). Nous n'oserions affirmer que ce ne soit pas le même que le suivant.]

JACQUES DE NORES^{***} fut fait capitaine et gouverneur de la ville de Satalie, après sa prise par le roy Pierre, l'an 1361^m. Lequel gouvernement il quitta, incontinent après, à Jean de Sur, amiral de Cypre. Il paroist en l'an 1368ⁿ avec la qualité de tricoplier [ou turcoplier] du royaume de Cypre, c'est-à-dire de colonel général de la cavalerie légère^o.

[Jacques de Nores souscrivit un acte du 20 mai 1368, concernant le payement du douaire de Marie de Bourbon^p, avec

a. Loredano, l. IV, p. 219; trad. franç., t. I, p. 242.

b. De Mas Latrie, t. II, p. 102.

c. Titres originaux. — Buchon, *Hist. de Constantinople sous les emper. franç.*, t. II, p. 374.

d. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 141.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 162.

f. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 144.

h. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 158.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 178.

j. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 183, 184, 189, 190, 194.

k. J. Villani, *Chron. Muratori, Script. ital.*, t. XIII, col. 918 d. — De Mas Latrie, t. II, p. 184, note 4.

l. De Mas Latrie, t. II, p. 179.

m. Loredano, l. VII, p. 355, 357; trad. franç., t. I, p. 391, 394.

n. Titres originaux.

o. Du Cange, *Glossar. med. et inf. latin.*, t. IV, col. 1349.

p. De Mas Latrie, t. II, p. 291.

En 1306, il étoit un des dix chevaliers retenus par Henry II dans son service [F. Bustron, 140], fut l'un des quatre chevaliers feudataires que le prince de Tyr laissa avec le roi en 1307 [151]; exilé à Pendaia en 1309, [Amadi, 311]. En février 1310, quand on conduisoit le roi à Gasteria pour l'exiler en Arménie, on le fit s'arrêter, pour déjeuner, avec Louis de Nores, à Casal Lefconico [Bustron, 192]. Il fut envoyé, après la mort du prince de Tyr, négocier avec sa veuve pour le retour du roi [213].

** Il semble avoir essayé de calmer le roi, et l'empêcha même de tuer l'enfant en jetant ses bras autour du monarque.

*** Il tint une enquête à Famagouste en 1363 [76]. En 1365, quand le roi Pierre I^{er} fit préparer la flotte qui prit Alexandrie le 9 octobre, on nomma Jacques de Nores gouverneur de Chypre [Machéras, 87]. Il faisoit partie de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [101]; fut envoyé au Caire en 1368 [104]; accompagna Pierre I^{er} à Rome en 1367 [116].

la qualité de turcoplier du roi de Chypre. Il est aussi nommé dans des lettres du roi Pierre I^{er}, relatives à des négociations pour la paix avec le sultan d'Égypte (19 mai^a 1368). Là il est appelé turcoplier du royaume de Chypre (c'était donc une seule et même dignité), et de même dans des instructions pour le même objet^b, remises par le roi aux envoyés de Venise et de Gênes (20 mai 1368).

Guillaume de Machaut^c le mentionne comme le personnage le plus notable et le plus sage du royaume.

Dans l'assemblée qui eut lieu le 17 janvier 1369^{*}, après la mort de Pierre I^{er}, Jacques de Nores^d, au nom des seigneurs, engagea le prince Jean de Lusignan, frère de Pierre, à requérir la bailie du royaume pendant la minorité de son neveu, Pierre II.

Un LOUIS DE NORES^{**}, chevalier, mort le 12 octobre 1369^e, ne nous est connu que par son épitaphe.]

JEAN DE NORES se signala à la prise de la ville d'Alexandrie, en Égypte^f, l'an 1366, et fut le premier qui monta sur les murs avec les enfans perdus qu'il commandoit^{***}.

[Il fut peut-être turcoplier de Chypre, du moins il est nommé avec cette qualification dans la chronique de Strambaldi, à l'année 1382^g; mais il doit y avoir ici quelque erreur dans le texte : le turcoplier, à cette époque, était Jean de Brie^{****}.]

Je ne sçay si c'est ce

JEAN DE NORES qui espousa la fille de Fregose, amiral des Génois^h, et qui mourut en l'an 1401^{*****}.

[BADIN DE NORES^{*****} est nommé sans qualification dans la chronique de Strambaldiⁱ, à l'année 1425. Il était maré-

a. De Mas Latrie, t. II, p. 292 et note 2, p. 302.

b. De Mas Latrie, t. II, p. 308.

c. De Mas Latrie, t. II, p. 323.

d. *Assises de Jérus.*, édit. Beugnot, t. I, p. 4, 5.

e. De Mas Latrie; *Inscriptions de Chypre*, n° 49.

f. Loredano, l. VII, p. 271; trad. franç., t. I, p. 408.

g. De Mas Latrie, t. II, p. 393 et note 2, p. 394 et note 1.

h. Loredano, l. IX, p. 533; trad. franç., t. II, p. 127.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 533.

* JACQUES DE NORES, le tricoplier, coupa la tête au roi Pierre I^{er} après qu'il eut été assassiné [Machéras, 457]. Désirant marier sa fille Marguerite au roi Pierre II, il persuada à ce prince, en 1372, de ne pas épouser une fille de l'empereur de Constantinople, Calojean Paléologue [190]. Possédoit, en 1376, la maison qu'habitoit Thibat Belpharage [323]. Sa fille Marguerite étoit déjà mariée, mais à Barthélemy de Montolif. [Ib.] C'étoit dans une maison qu'elle avoit comme douaire, que se réunit, le 12 mars 1383, le conseil qui proclama Jacques I^{er} roi [339]. A cette époque, le nouveau turcoplier, Jean de Brie, semble avoir habité la maison de Jacques de Nores [Hist., II, 394, n.].

** Quand ses deux fils aînés quittèrent Chypre en 1349, Hugues IV envoya à leur recherche sire ANTOINE et sire LOUIS DE NORES, qui les ramenèrent au roi. Il donna 1,000 besans de rente à sire Antoine et 1,000 hyperpères à ses héritiers, et 2,000 besans de rente à sire Louis et ses héritiers [Machéras, 45, 46]. Sire Louis de Nores fit partie de la flotte qui alla à Rhodes en août 1365 [88].

Sire SIMON DE NORES fut envoyé comme ambassadeur à Gênes en 1364 [Machéras, 80]; participa à la prise d'Alexandrie, 9 octobre 1365 [89] et fit partie de la flotte qui secourut Gorhigos en février 1366 [105] et de celle qui rétablit l'ordre à Satalie le 26 mai 1367 [108].

Sire GAETIER DE NORES fut l'un des otages emmenés par les Génois le 30 avril 1374 [306].

*** Sire BALIAN DE NORES se trouvoit aussi dans l'expédition qui prit Alexandrie [Machéras, 88].

Peut-être faut-il lire Jacques pour Jean. Loredano n'est pas toujours exact.

**** Janot de Nores, fils de Jacques de Nores, fut emmené à Gênes, en 1374 [Machéras, 306], pour épouser la fille de l'amiral génois Pierre di Campo Fregoso; mais les épousailles n'eurent lieu que le 11 juin 1383 [de Mas Latrie, Hist., III, 771]. Son beau-frère, Thomas Campo Fregoso, fit avorter, mars 1402, le plan d'enlever Famagouste aux Génois [Mach., 318].

***** Cela est peu probable puisque Janot de Nores et Andreola Fregoso ne furent fiancés que le 11 juin 1383 [Hist., III, 771].

***** Il y eut deux BADIN DE NORES vers cette époque :

Sire Badin de Nores qui se trouvoit dans la flotte qui prit Satalie, le 24 août 1361 [Machéras, 62], fut emmené à Gênes, comme otage, le 30 avril 1374 [306], se sauva de sa prison à Gênes, mais fut repris [310]. Plus tard on le libéra.

L'autre sire Badin de Nores empêcha le jeune prince de Galilée, frère du roi Janus, de livrer bataille aux Sarrasins le 11 août 1425, et ils quittèrent l'île [Machéras, 359]. Défendit à Léonce Machéras de donner du vin aux indigènes le dimanche 7 juillet 1426, à Chierokitia, ce qui causa une émeute [370]. Dans la bataille funeste qui eut lieu le même jour, se trouvoit à la gauche du roi Janus [372]. Lors de la mort du roi Janus (juin 1432), sire Badin de Nores, maréchal de Chypre, étoit à Constantinople pour négocier le mariage du prince Jean avec une fille de l'empereur qu'il devoit mener en Chypre; mais elle mourut en 1433 [382]. A son retour, on le nomma conseiller du roi.

Dans une lettre écrite de Rome, le 13 janvier 1433, au duc de Savoie, le maréchal Badin dit qu'il étoit arrivé du royaume de Pologne à Naples, où le cardinal de Chypre (Hugues de Lusignan) lui avoit parlé du mariage de sa nièce Anne de Lusignan avec le comte de Genève. Il alla de Rome à Venise s'embarquer pour Chypre, où les ambassadeurs du duc de Savoie le trouvèrent lors de leur arrivée le 17 septembre 1433 [De Mas Latrie, Hist., III, 10, 13, 17]. Il alla, avec d'autres seigneurs, les rencontrer à deux milles de Nicosie, et le 15 octobre suivant, jour du départ de la princesse Anne, qui s'étoit embarquée le même jour à Cérines pour se rendre à Venise, il offrit un dîner au roi Jean dans un casal au bord de la mer. La princesse et les ambassadeurs descendirent à terre pour y assister, et puis se rembarquèrent [16, 21]. Ils arrivèrent à Rhodes le 19 octobre, à Corfou le 7 novembre et à Venise le 16 novembre [22, 23].

chal de Jérusalem lorsque, en 1426, après le 7 juillet, il fut, selon la même chronique ^a, nommé gouverneur de Nicosie par le cardinal Hugues, frère du roi. Selon Lorédan ^b, Charion ou Henri de Giblet fut alors désigné par le même cardinal pour reprendre cette ville sur l'usurpateur Sforza. Ce qui n'empêcherait pas que Badin de Nores n'en eût été ensuite nommé gouverneur.

Badin de Nores est témoin d'un acte du 25 août 1427 ^c, par lequel le roi Janus donne au cardinal Hugues, son frère, procuration pour s'occuper des affaires du royaume. [On lui donne le titre de maréchal de Jérusalem.]

Il est nommé encore, toujours avec la qualification du maréchal du royaume de Jérusalem, dans plusieurs actes de 1423 et 1433 ^d, relatifs au mariage d'Anne de Lusignan, sœur du roi, avec le comte de Genève, Louis, fils du duc de Savoie, Amédée VIII ^e.

JEAN DE NORES vivoit sous Jean II, roy de Cypre, vers l'an 1458 ^e. Il suivit la reine Charlotte ^f après qu'elle eust esté chassée de son royaume.

[Et il assista, comme membre du conseil de la reine ^g, à l'acte du 18 juin 1462, par lequel cette princesse transmettait ses droits sur le royaume de Chypre à la maison de Savoie. si elle mourait sans enfants ^h.]

GAUTIER DE NORES s'attacha au party de la mesme reine Charlotte ⁱ; il vivoit l'an 1461 ^{***}.

[Le roi Jacques II, qui l'avait d'abord condamné à mort, lui pardonna à la sollicitation du père Gonemme, et se contenta de lui enlever trente-six domaines patrimoniaux; de sorte que Gautier de Nores vécut jusqu'à la fin dans une gêne extrême, mais se glorifiant de sa fidélité envers sa souveraine légitime. Le roi lui avait conservé une pension annuelle de 365 besants, qui lui était encore payée au 26 avril 1468 ⁱ. Au 24 janvier 1469, les pourvoyeurs et le bailli de la secrète l'avaient nommé en leur place ^j pour remplir momentanément leurs fonctions; ce qui prouve qu'il jouissait d'une certaine considération dans le parti contraire à ses opinions.

PIERRE DE NORES ^{****}, fils de Gautier, était tombé dans la pauvreté. Venise, par estime pour la mémoire de son père ^k, lui accorda une pension annuelle de 800 besants (19 septembre 1489) ^{*****}.]

LOUYS DE NORES ayant esté condamné à mort par contumace ^l pour avoir conjuré contre Jaques, roy de Cypre,

a. De Mas Latrie, t. II, p. 542 et note 1.

b. Loredano, l. IX, p. 565; trad. franç., t. II, p. 161.

c. De Mas Latrie, t. II, p. 521.

d. De Mas Latrie, t. II, p. 526, note 2; t. III, p. 10, 11, 13 et note 6, p. 17 et note 4, p. 21 et note 1.

e. Loredano, l. X, p. 616, 620; trad. franç., t. II, p. 213, 217.

f. *Hist. de Savoie*, p. 541.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 124, note 1.

h. Loredano, l. II, 664, 665; trad. franç., t. II, p. 264, 265.

i. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 197 et note 1.

j. De Mas Latrie, t. III, p. 293, 295.

k. De Mas Latrie, t. III, p. 197, note 1.

l. Loredano, l. II.

* Machéras dit que le cardinal nomma le maréchal de Jérusalem, Badin de Nores, gouverneur [? de l'île] qui, accompagné de sire Henri de Giblet et de Penin Machéras, vint occuper Nicosie avec une armée [279]. Il envoya H. de Giblet et Machéras à Limisso.

** Ce conseil fut tenu au couvent de Saint-Maurice en Chablais. Cet acte a rendu la Maison de Savoie héritière légitime de la royauté chypriote; mais, hélas! depuis deux générations, cette famille, naguère si illustre, semble-t-elle avoir voulu fouler aux pieds les principes de la légitimité, et surtout ceux qui, tout en faisant la gloire de l'Italie, méritoient le respect de tous les chrétiens. Aussi la devise d'Amédée, dont ils sont si fiers, F. E. R. T. [*Fortitudo eius Rhodum tenuit*], signifie-t-elle maintenant bien autre chose, « frappez, entrez, rompez tout! » Entre 1464-1468, un JEAN DE NORES reçut des dons du roi Jacques le Bâtard [F. Bustron, 420].

*** GAUTIER, SANSON, GIOVAN et GIOTIN DE NORES se trouvoient à Cérines en 1460, quand Jacques le Bâtard y assiégea la reine Charlotte [F. Bustron, 397]. En 1361, GAUTIER revenoit, avec deux de ses fils, d'une mission que lui confia la reine Charlotte, une tempête le jeta sur la côte de Pendaïa, on l'arrêta et le conduisit devant le roi Jacques, mais il refusa de prêter serment. Sa fidélité passa en proverbe: « LA FE DI SER GALTIER » [402]. Cependant il fut consulté

par le roi comme membre de la Haute-Cour, lors de la conjuration de Balian de Nores contre ce monarque [après 1468]. Il opina, selon l'assise, que pour chaque coup porté à la victime, un des conjurés devoit mourir, et proposa de compter les coups; mais la Cour, jugeant que c'étoit un cas de lèse-majesté, les condamna tous à mort [430].

Entre 1464-68, Jacques II donna à THOMASSIN DE NORES, fils de ce GAUTIER, les fiefs de Siria et Vanuglia [419].

**** En 1361 ou 1362, il accompagna Sor di Naves dans une attaque infructueuse sur le Pendaïa [409].

***** Mais dans un Mémoire de la fin du xv^e siècle, des revenus des seigneurs chypriotes, on lit :

	Ducats.
Messer Pierre de Nores	800
— Zuan de Nores	400
— Badin de Nores	300
Héritiers de messer SANSON de Nores	800
Messer Hettor	600
Héritiers de feu messer Carcéran de Nores	100

Le ducat de Venise = 7 fr. 20 c. [De Mas Latrie, *Hist.*, III, 498.]

se retira en France. Puis, ayant obtenu son pardon, il retourna en Chypre vers l'an 1490, où il professa la médecine, et y mourut l'an 1528, âgé de quatre-vingt-seize ans. Il eut entre autres enfans une fille, mariée en l'an 1461, à Morabite, mareschal de Chypre.

[Du Cange a confondu ici deux personnages bien distincts dans Lorédan^a, Louis de Nores, dont la fille épousa Morabite, et Balian de Nores, auteur d'une conspiration contre le roi.

Mais dans le récit et dans les actes qui le confirment, il se présente quelques difficultés.

Lorédan nomme sans qualification LOUIS DE NORES, celui dont la fille fut mariée à Morabite par le roi Jacques II, laquelle en mourut peu après de déplaisir, et il ne donne pas le nom de cette dame. Ce Louis de Nores est-il le maréchal de Chypre mentionné comme défunt dans un acte du 7 avril 1468^b? et cette dame, mariée malgré elle, est-elle Eschive de Nores, fille du maréchal, à laquelle le roi fait plusieurs concessions* en avril et en septembre 1468^c? Dans ces deux actes il n'est pas question de son mari; et une concession du même temps (23 mars 1468^d), faite à Nicolas de Morabite, parle de sa femme, mais sans la nommer. En outre, d'après le texte de Lorédan, il semblerait que le mariage eut eu lieu immédiatement après les services que Morabite avait rendus au roi, c'est-à-dire en 1461; et que, par conséquent, la dame dût être morte depuis longtemps en 1468. Cependant l'identité est probable entre Eschive de Nores et la femme de Morabite. L'historien a peut-être parlé par anticipation, dans un même passage, de toutes les récompenses que Morabite reçut du roi, tandis que le mariage n'aura eu lieu que quelques années plus tard.

La dame peut avoir aussi survécu à la célébration de son mariage un peu plus longtemps que ne l'a supposé l'imagination de certains historiens. Florio Bustron^e dit qu'elle mourut peu de jours après; Lorédan met quelques mois: quelques mois peuvent être une année ou plus. Nous ne pouvons rien affirmer, mais les textes semblent confirmer notre conjecture, qui est aussi celle du dernier historien de Chypre. Le roi cherche à calmer la jeune femme et en même temps à adoucir l'humeur farouche de son mari, par des présents faits à l'un et à l'autre.

Une autre Eschive de Nores, quelques années auparavant, fut la femme de Philippe, dit *le Principet*^f, fils du prince Henri de Galilée, tué en 1426. Ce furent les trisaïeux de l'historien Étienne de Lusignan.

BALIAN DE NORES, écuyer du roi Jacques II^g, était encore en faveur au 3 décembre 1468, puisque, à cette date, le roi lui fait remise des dîmes de son casal. Ce doit être peu de temps après qu'il forma une conspiration^h contre Jacques, qui avait séduit sa sœur. JACQUES^{**}, son frère, et un MARSILE DE NORES entrèrent dans le complot. Les coupables furent saisis, condamnés à mort, non par *contumace*, comme dit Du Cange, et exécutés sur-le-champ. Le roi, sur les instances de sa mère, pardonna aux coupables lorsqu'il n'en restait plus que trois pour subir leur sentence. Balian fut du nombreⁱ. Il se retira en France, revint en Chypre en 1490, y professa la médecine, et mourut en 1528.]

JACQUES DE NORES donna l'origine à quelques comtes de Tripoly^j, déduits ailleurs.

[C'est lui peut-être qui est nommé dans des lettres de sauf-conduit du grand maître des Hospitaliers de Rhodes^k pour plusieurs Cypriotes réfugiés dans cette île (1463, 8 novembre).

a. Loredano, l. II, p. 670, 688 et suiv.; trad. franç., t. II, p. 270, 290, etc.

b. De Mas Latrie, t. III, p. 252, 253.

c. De Mas Latrie, t. III, p. 215.

d. De Mas Latrie, t. III, p. 251 et note 3.

e. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 251, n. 3.

f. Étienne de Lusignan, *Chorographia*, etc., fol. 78 v^o et 3^e tableau généalogique, à la fin.

g. De Mas Latrie, t. III, p. 235.

h. Loredano, l. II, p. 688 et suiv.; trad. franç., t. II, p. 290 et suiv.

i. Loredano, l. II, p. 699; trad. franç., p. 300, 301.

j. Voir les *Comtes titulaires de Tripoli de la famille de Nores*.

k. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 126 et note 6.

* Le casal de Piscopie, et deux serves, mère et fille.

** JACQUES DE NORES est nommé dans les lettres de sauvegarde du grand maître de Rhodes du 8 novembre 1463 (après la reddition de Cérines). Il rentra en Chypre et reçut de Jacques le Bâtard les fiefs de Haïa, Pera, Haïous et Stronghylo, qui avoient appartenu à son père [*Hist.*, III, 126 n.]. Son frère BALIAN reçut Eglia à la même époque [F. Bustron, 421]. Jacques porta

au roi des excuses de son frère Balian absent d'une parade de chevaliers [429].

N. B. — Bustron ne nomme pas Jacques de Nores, mais Jacques Chimi, parmi les conjurés, et il dit simplement « Il Marsiglio », toujours après « Demetrius Bustron », qui fut exécuté. V. p. 426, où la ponctuation me paroît douteuse, et 431.

SANSON OU SAFFON DE NORES paraît avoir joui de la confiance et de la faveur de Jacques II *. Il figure comme témoin de l'acte du 6 janvier 1464 ^a, où ce prince confirme les conditions proposées par les Génois pour la reddition de Famagouste; puis on le voit successivement, dans des actes postérieurs, conseiller de la cour du roi ^b (7 mai 1468**), supérieur ou grand bailli de la secrète ^c (14 septembre 1468 ***; 3, 21, 22 février 1469), provéditeur du royaume ^d (14 septembre 1468; 14 janvier 1469), enfin connétable de Jérusalem, sous la reine Catherine ^e (octobre 1473).

PHILIPPON DE NORES, noble Cyprïote, fut suspect à Venise ^f, qui le fit incarcérer en 1474 ****.]

JASON DE NORES [autre que celui qui a été mentionné dans le tableau généalogique des comtes de Tripoli de la maison de Nores] se trouva au siège de Nicossie ^g, où il commandoit quelque régiment, l'an 1570, et y perdit la vie, comme fit

FRANÇOIS-MARIE DE NORES ^h.

JEANNETON et HECTOR DE NORES ⁱ se sauvèrent de la tyrannie et du carnage des Turcs, en cette mesme occasion, dans les montagnes.

[Les derniers descendants de cette famille en Chypre sont connus aujourd'hui sous le nom de *Calimeri*.]

EXTRAIT DES COMTES TITULAIRES DE TRIPOLY

JEAN DE NORES, fils puisné de Jaques de Nores ^k, l'un des premiers barons de Cypre, acheta de la république de Venise, qui possédoit alors le royaume de Cypre, le titre de comte de Tripoly avec quelques villages y annexés, et la qualité de premier baron de Cypre, pour en jouir par luy et ses hoirs *****. Il espousa une dame ^l qui se rendit religieuse de l'ordre de Sainte-Claire après la mort de son mary, et vécut près de cent ans. Il eut d'elle, entre autres enfans, le comte de Tripoly qui suit :

LOYS DE NORES, comte de Tripoly, filz de Jean ^m, fut fait, par le sénat de Venise, capitaine de cent gentilshommes. Il fut conjoint par mariage avec une dame de la maison de Ficardi, de laquelle il eut Jaques de Nores, comte de Tripoly; Jean de Nores, qui espousa la fille de Pierre Flatry; Jean-Marie de Nores; Octavio-Cesar de Nores, évêque de Rovigo et de Parenzo en Istrie; Laure, mariée à Louys Podocator; Marguerite, femme d'Hector Podocator; Émilie, alliée à Scipion Costanzo; Constance, mariée à Pezaro, gentilhomme vénitien; et deux autres filles, l'une mariée à Jazon de Bustron, l'autre à Jean-Baptiste Benetti [ou Benedetti].

a. De Mas Latrie, t. III, p. 172.

b. De Mas Latrie, t. III, p. 272.

c. De Mas Latrie, t. III, p. 207, 287, 236, 254 [268, 272, 293, 306].

d. De Mas Latrie, t. III, p. 207, 275.

e. De Mas Latrie, t. III, p. 356.

f. De Mas Latrie, t. III, p. 397.

g. Ange Calepïen, *De la prise de Nicosie*, fol. 269 v°.

h. Ange Calepïen, *De la prise de Nicosie*, fol. 269 v°.

i. Ange Calepïen, *De la prise de Nicosie*, fol. 271.

j. De Mas Latrie, t. III, p. 197, note 1.

k. Est. de Lusign., *Hist. de Chypre*, p. 80, 210. — *Généal. des comtes de Tripoli*, fol. 46.

l. Est. de Lusignan en ses *Généalogies*, c. LI, p. 96.

m. Est. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Tripoli*, fol. 46 v° et 47.

* Il reçut de Jacques II, 1464-68, le fief de Piles et la moitié d'Aretin [F. Bustron, 423].

** Il est nommé dans d'autres actes comme chevalier de la Haute-Cour [Hist., III, 248, 260].

*** Le 27 janvier 1468 v. s., sire Sasson de Nores paya « à divers » 368 besans [Hist., III, 283], et le 24 octobre 1468 il est qualifié de « monseigneur », p. 287.

**** Catherine Cornaro l'avoit nommé chevalier en 1474 [F. Bustron, 449], mais le 7 décembre 1474, le Conseil des Dix le fit emprisonner au chà-

teau de Padoue; on le libéra le 15 février 1474 [Hist., III, 397]. Sur son témoignage, les recteurs vénitiens décidèrent à Nicosie, le 20 novembre 1497, que le fermier de la teinturerie royale doit payer la dime à l'archevêque [III, 537].

***** Il signa, à Nicosie, le 21 juin 1531, le rapport des commissaires chargés de recueillir les meilleurs textes des *Assises* [de Mas Latrie, Hist., III, 516]. Le comte de Tripoli, que M. de Mas Latrie pense avoir été ce Jean, signe une copie d'un rapport sur Chypre présenté à Pierre Zeno, le 28 avril 1559 [Hist., III, 519].

JAQUES DE NORES, comte de Tripoly, capitaine général de l'artillerie pour les Vénitiens^a, fut tué avec ses frères à la prise de Nicossie l'an 1570, après y avoir signalé sa valeur. Sa femme, fille d'Hercules Podocator et sœur d'Hector, ayant été prise par les Turcs au mesme temps^b, fut submergée avec ses enfans dans la mer, comme on l'emmenoit à Constantinople.

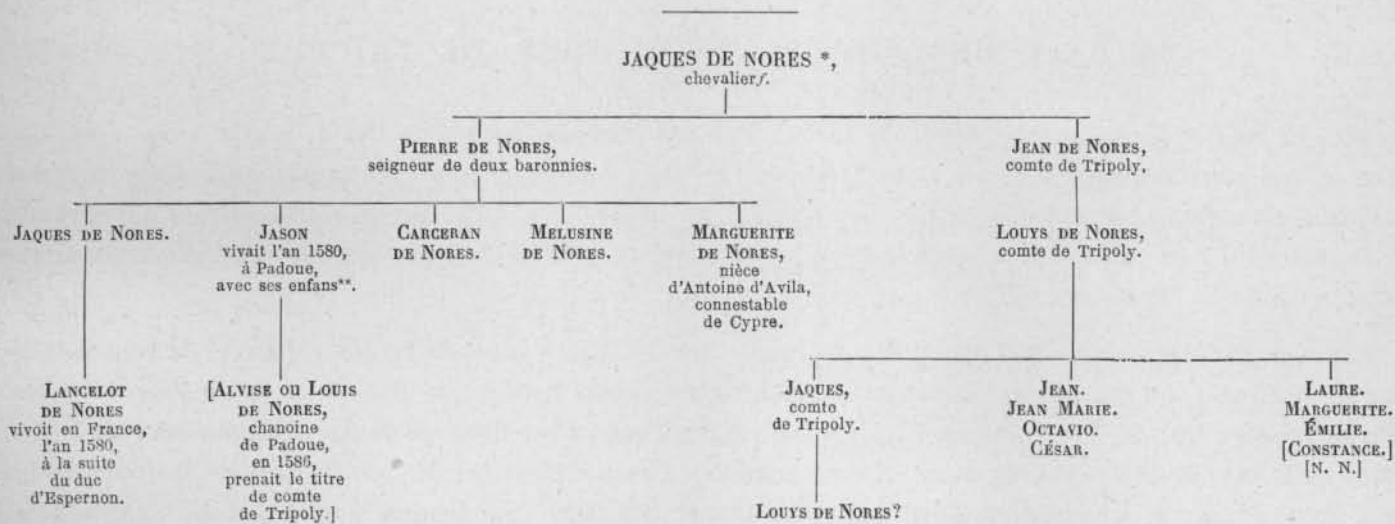
LOUYS [ou ALVISE] DE NORES, chanoine de Padoue, fils, comme je présume, de Jaques^c, prenoit le titre de comte de Tripoly en l'an 1586.

[Nous croyons plutôt que c'était un fils de Jazon de Nores^d, puisqu'il était cousin de Lancelot. Les enfans de Jacques n'existant plus, c'est à lui que revenait le titre de comte de Tripoly.]

Je trouve encore un TRIPHON DE NORES, comte de Tripoly^e, qui eut pour fille Sophie, femme d'Octave Baldigare de Cephales de Chypre (*sic*).

Il est parlé dans un titre de la chambre des comptes de Savoie, de l'an 1455, de GUILLAUME ou GUCOTIN DE NORES, chevalier, conseiller président du conseil, résidant à Chambéry.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DES COMTES DE TRIPOLY
DE LA MAISON DE NORES.



245¹. Pl. XXII.

† AVE MARIA. GRACIA. PLENA. DOMINVS. TECVM. BENEDICTA. TV. IN. MVLIERIBVS ET BENEDICTVS. FRVCTVS. VENTRIS.
TVI. IH'S. SC[TA. MARIA MATER. DEI. ORA. PRO. NOBIS. PECCATORIBVS. NVNC. ET. IN. HORA. MORTIS. NOSTRAE.]

Effigie d'une jeune femme dont les cheveux flottent sur les épaules : elle porte une robe juste au corps avec deux grandes ouvertures par devant, une rangée de boutons au centre, collier brodé : à

a. Ange Calepien, *Disc. de la prinse de Nicosie*, fol. 269 v°. — Thuan., l. XLIX.

b. Est. de Lusignan, *Généalogie des comtes de Tripoli*, fol. 47.

c. Est. de Lusignan, *Généalogie*, etc., c. LI, fol. 96.

d. Voir le tableau généalogique qui suit.

e. Bucellin, p. 93.

* Frère apparemment de BALIAN le conjuré, et fils de GAUTIER le fidèle.

** M. de Mas Latrie dit qu'une branche de la famille passa en Italie après la conquête de l'île par les Turcs, et se fit un nom dans les lettres. JASON

f. Est. de Lusignan, *Généalog.*, c. LI, fol. 96. — *Hist. de Chypre*, fol. 80. — *Généalog. des comtes de Tripoli*, fol. 46-47. (Voir la famille de NORES.)

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 51. On remarquera que le mot « mulieribus » commence par un petit « m ». J'ignore si c'est par humilité.

DE NORES, son chef, occupa une chaire de philosophie morale d'Aristote à Padoue, et laissa plusieurs ouvrages. Il mourut en 1590 [*Chypre*, p. 363].

mi-distance entre les genoux et les pieds une ligne onduleuse traverse la robe dans toute sa largeur¹. Deux écussons portant un M surmonté d'une croix².

246³. Pl. XXII.

† HIC . IACET . NOBILIS . VIR . DÑS . FRANCISCUS . CORNAR [. .] QVI . OBIT . ANNO . DNI . MCCCLXXX DIE XXV . GENVARII . CIVIS . AN[IM]A . REQUIESCAT . IN . PACE . AM[EN].

M. de Mas Latrie dit que l'effigie « porte une robe longue, ses cheveux tombants et roulés à la hauteur du menton sont retenus sur la tête par une toque assez semblable, mais plus basse que les bonnets de nos juges⁴ ».

L'écuillon dextre porte un lion ailé et rampant, la tête entourée d'une auréole [pour Venise]. L'écuillon sénestre est parti, à une quintefeuille à sénestre⁵.

Quatre-vingt-deux années après la date de cette inscription, le mariage néfaste du Roi Jacques II avec Catherine Cornaro amena une foule de malheurs sur la royauté chypriote, en finissant par l'éteindre par les morts en 1473 et 1474 du Roi et de son fils posthume Jacques III⁶. François et Janachi Cornaro, « citoyens de Venise habitant Nicosie », attestent la déclaration faite à Nicosie, le 6 mars 1378, par laquelle le Roi Pierre II adhéroit à la ligue conclue entre son beau-père, le duc de Milan, et la république de Venise contre Gênes. Six ans auparavant, Janachi Cornaro prit part à la rixe scandaleuse provoquée par les Génois, [qui attaquèrent les Vénitiens] lors du couronnement de Pierre, à Famagouste⁷.

247. Pl. XXII.

..... DNS . FRANCISCVS . DE . ORGANIS . CAPELL[ANVS] [? RE G]EIS . IERLM̄ . ET . CIP .
CANONIC' . # . CANTOR . ECC . FAMAGVSTA . Q[VI . OBIT . A]NNO . DNI . MC[CC ? C]XLV⁸

Effigie d'ecclésiastique qui porte un bâton de chancre ou masse surmonté d'une fleur de lis ou autre ornement. Vers le bas de son costume se voient deux petites croix qui marquoient probablement les bouts de l'étole. Chape ou chasuble.

Écuillon à sénestre portant apparemment un dragon ailé⁹.

1. J'ai remarqué une ligne semblable sur les robes de plusieurs dames dans nos monumens : je ne sais si cela représente une passenterie, ou si le bas de la robe étoit d'une autre couleur ou d'une autre étoffe que la partie supérieure.

2. Peut-être la défunte appartenoit-elle à quelque confrérie ou sodalité qui vouoit une dévotion spéciale à la T. S. Vierge.

3. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 47.

4. Je me permettrai d'ajouter que le sieur François Cornaro semble avoir eu une physionomie maigre et effilée, et des pieds d'une grandeur toute bourgeoise.

5. La famille Cornaro [en vénitien *Cornier*] della ca' Grande portoit parti d'or et d'azur, et François aura peut-être ajouté la quintefeuille, comme brisure, pour indiquer qu'il étoit un cadet de cette maison distinguée. [V. de Mas Latrie, *Hist.*, III, 814 et seq.]

6. L'opinion publique accusa les « nobles » vénitiens Marc Bembo et André Cornaro, parents de Catherine, d'avoir empoisonné son mari Jacques II au mois de juillet 1473, et le 15 novembre de cette année, ils perdirent tous les deux la vie dans une émeute à Famagouste, dirigée contre l'influence prépondérante des Vénitiens. Ceux-ci, *more suo*, en profitèrent pour placer des hommes qui leur étoient dévoués dans toutes les villes de l'île que leur

incapacité fit perdre à la chrétienté moins d'un siècle plus tard. Le jeune Jacques III mourut aussi, un an après sa naissance, « non sans soupçons de poison ». La façon dont les Vénitiens acquirent l'île de Chypre fait peu honneur à leur *fides inviolabilis*. Saladin ne faisoit pas un si pompeux étalage de sa bonne foi, mais il y fut plus fidèle que les chrétiens de Gênes et de Venise; et les sultans d'Égypte, même au moment de la victoire, ne firent pas autant de mal à Chypre, que ne firent les Vénitiens en pleine paix.

7. Le roi Pierre se seroit épargné à lui et à ses successeurs des peines infinies s'il avoit permis aux Génois et aux Vénitiens, dans cette occasion, de s'entr'égorgier, en défendant aux Chypriotes de s'en mêler.

8. Il faut probablement lire « GIS » au lieu d'« EIS » dans regis; je pense que la date aura été 134., plutôt que 144..

9. Il y avoit en Syrie une famille d'Orgue, ou d'Orguènes, dont fut *Thierry de Orca, d'Orgue, d'Orguènes*, premier mari de Mélisende, héritière de la seigneurie d'Arsur, qui paroît dans des actes de 1194 et 1198. En 1250, Nicolas Lorgue fut châtelain de Margat pour les Hospitaliers, et en 1278 Nicolas Lorgue (peut-être le même que le précédent) étoit grand maître de l'Ordre des Hospitaliers. Il mourut en 1288. [*Familles d'outre-mer*, p. 222.]

248¹. Pl. XXIII.

[? † ICI. GIT. SIR]E. [GVILLA]VME. DE [G]ARELE. Q'. TRESPASSA. [DE] CE. CIECLE. LAN. DE L. [INCA]RNATIO.
III'S. XPT. M. CC. [.] I. EN. VIII. IORS. D AVRILL.

Quant à la famille de Gaurelle ou Gaurelee, M. Rey dit :

[Les noms de plusieurs membres de cette famille, l'une des plus considérées de Chypre, se trouvent parmi les alliances de Mimars et du Morf.

GUILLAUME DE GAURELÉE eut de son mariage avec N. une fille, Alix, qui épousa Jean de Mimars.

GAUTIER DE GAURELÉE épousa Estiennette de Mimars et en eut Douce de Gaurelée, mariée en premières nocés à Jean de Piquigny, et en secondes à Pierre de Giblet.

HENRI DE GAURELÉE épousa Isabeau du Morf, et en eut trois filles : Jeanne, mariée à Jean de Brie ; Catherine, qui épousa Simon Beduin ; et Sibylle, mariée à Boémond de Giblet.

RAYMOND DE GAURELÉE épousa Marie de Mimars.

JEAN DE GAURELLE fut un des seize seigneurs nommés le 16 novembre 1369 pour la revision des Assises^a.]

Ce dernier s'embarqua à Paphos, le lundi 24 octobre 1362, avec le roi Pierre I^{er} pour aller à Venise [Machéras, 67], fut l'un des trois assassins de ce monarque [156, où on l'appelle Jacques], et fut décapité par les Génois sur le pont de la Berline à Nicosie, le dimanche 22 octobre 1373 [232]. [Novembre, Amadi.]

Sire GUILLAUME DE GAUREL fut emmené comme otage par les Génois, le 30 avril 1374 [306].

RAYMOND DE GAURELÉE épousa Alix des Petits, fille de Philippe des Petits par Simone de Gibelet.

249². Pl. XXIII.

Ἐκοιμήθη ἡ δούλη [τοῦ] Θεοῦ χανήου Ἡληψορίτ [?] κὶρ Νικόλα τοῦ οἱπρι [?] καὶ ἡμέρα μαΐου ἵ τ [οῦ] Ἰ. Ν. Γ. [? le 10 mai .853
[i. e. 6853³ = 1343].

Fut inhumée la servante de Dieu Anne du sieur Nicolas le le dixième jour de mai l'an de [6]853.

Figure de femme un peu décolletée portant un voile ou manteau ; la tête repose sur un carreau dont les coins sont ornés de galons ou de broderie.

250, 251. Pl. XXIII.

† ICI. GIT. LE. NO[BLE.]. AVBERGIER. Q'. TRESPASSA. LAN. DEM,
DE. CRIST. A XXIII. IOVRS.

Chevalier armé. Casque à la visière levée ; grand camail ; brassards ; épaulières et coudières ; la main droite, couverte d'un gantelet, repose sur le coin dextre du bouclier qui est incliné, ainsi que l'épée, de droite à gauche. Cotte d'armes ; jambarts ; éperons à molettes.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 50. Il est fort à regretter que la première ligne de cette inscription soit tellement dégradée : je crois qu'elle est la plus ancienne que j'aie trouvée jusqu'ici. Après en avoir fait plusieurs études, je crois pouvoir affirmer que les traces de lettres qui y existent encore, les espaces, et surtout

les points admettroient, sans rien forcer, l'interprétation que j'en donne.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 56.

3. L'ère de la création ou de Constantinople.

a. *Familles d'outre-mer*, p. 580.

L'écu est écartelé, 1 et 4 de au sautoir engrêlé de 2 et 3, de à cinq fleurs de lis de 2. 1. 2¹.

252². Pl. XXIII.

† SEPVLTVRA . NOBILIS . VIRI . DNI . CASPARIS . MAVROCENO . FILII . QDAM . DNI . B'LELI . D'VEN'CHIS . Q' OBIT . DIE . P'MA .
MENSIS . IVLII . ANNI . DNI . M . III . II . CVIVS . AIA . R'Q'ESCAT . IN PACE [A]M[EN].

253. Pl. XXIII.

[† ICI . GIT .] MARGUERITE . FILLE I . D LEIBLA³ I
. (voyez la dalle) MOIS AMEN .

254. Pl. XXIII.

† ἐκοιμήθη ἡ δούλη τοῦ Θεοῦ τοῦ Κύρου Γεωργίου τοῦ βιοσ θυρ ακ ακ [τω] βρίου εικοστῆ τρίτη ἔχρονι [ς.]

† Fut inhumée la servante de Dieu [fille ou femme] du sieur Georges de [? octo]bre 23^e, en l'an de

255. Pl. XXIII.

Dalle entière sans inscription. Effigie de femme voilée, aux mains jointes.

256⁴. Pl. XXIII.

† ICI . GIT . MESIRE . HVGVE . DE . MIMARS . Q' TS . PASA . DIMANCHE . A . XV . IOIRS . DAVRIL .
LAN . D . M . CCC . XXIII . D'X . DES . AIT . LARM .

257. Pl. XXIV.

. [? ὀγ]δάη [ἡμέρα] τοῦ Γεωργί[ου] ἡ δούλος τοῦ Θεοῦ ἀφῆκε . ν τὴν ἐκκλησία γαπηγημηρα βλησπιγηα
υσονομησηματα⁵ ἀψ ?

? le 8^e jour de janvier la servante de Dieu quitta l'église . . .

?

258⁶. Pl. XXIV.

† ἐκοιμήθη ὁ δούλος τοῦ Θεοῦ ἰωάννης τοῦ Γαβρηλῆ ἐν μηνὶ Γενναρίου ἡμέρᾳ ζ ἀπέθανε ἐν χρονας
Α Τ Π Η τοῦ χριστοῦ ἀμὴν .

† Fut inhumé le serviteur de Dieu Jean, fils de Gabriel, au mois de janvier, le 6^e jour ; il mourut en l'an 1398 de Christ, amen. Comme le fait observer M. de Mas Latrie, le costume ressemble à celui d'une femme : il y a même les deux grandes ouvertures pour les poches, mais le bas de la robe s'ouvre par devant comme si c'étoit un manteau ; souliers ou brodequins ; bonnet dont les bouts retombent sur les oreilles, chevelure courte et barbe à deux grandes pointes.

1. Ou bien cinq fleurs de lys en sautoir. Le *mem-ber* cache une partie du fragment 251. Le *mem-ber* est une espèce de chaire précédée d'un long escalier droit.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 49. M. de Mas Latrie dit que Gaspard Morosini appartenait à la famille sénatoriale de ce nom. Fils jadis du seigneur *B'leli* de Venise. B'leli seroit-il le nom ou le titre (? bailivi) de son père ?

3. Une lettre qui semble être R ou N.

4. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 44. Pour la Famille de Milmars, V. n° 14.

5. *Tableaux*, ou *νμισματα*, *monnoies*. Je n'ai pu déchiffrer la troisième ligne.

6. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 58. « *χρονάς* » — en dialecte chypriote pour « *χρονολογία* ».

259. Pl. XXIII.

Le mem-ber ne laisse voir que la partie inférieure d'un écusson à quatre fasces dont la troisième porte deux croisettes¹.

260, 261. Pl. XXIV.

Deux grandes dalles sans inscriptions².

1. Cf. les armoiries de Prevost, n° 117, etc.

2. Peut-être avoient-elles été préparées en blanc avant 1570, et que les Turcs les aurent utilisées après la prise de la ville. Elles renferment des écussons, des formes peu héraldiques qu'affectoient

souvent en Italie, au temps de la Renaissance, les faiseurs d'armoiries, peu attentifs, du reste, aux belles traditions de pureté et de dignité qui distinguent l'ancien blason italien.

Les transepts sont terminés à leur angle inférieur, c'est-à-dire à celui qui est le plus rapproché du porche par une tour en hexagone, à l'angle supérieur par une tour carrée beaucoup moins ornée que celle du portail. La tour a six faces servant de cage à un escalier à vis¹, est surmontée d'un lanternon, au pied duquel commence* la rampe en degrés de l'un des arcs-boutants qui atteignent la plate-forme supérieure. Le milieu des transepts était autrefois occupé par une grande rose dont on ne distingue aujourd'hui que la circonférence. L'intérieur a été rempli de mortier depuis que l'église est devenue une mosquée, et les Turcs ont pratiqué au milieu une baie en ogive dans le goût mauresque.

Le chevet, tourné vers l'Orient, est un hémicycle dont les extrémités s'appuient sur deux gros contreforts semi-circulaires. Entre ces deux demi-tours, l'abside est soutenue par six autres contreforts (multiplicité qui nuit au coup d'œil), divisé en étages par des larmiers ornés de moulures. La frise qui termine carrément les contreforts à la hauteur de la première terrasse est découpée en oves de goût antique. Vers le bas des pilastres à la naissance du dernier ressaut, un bouquet de fleurs et de fruits se détache de la pierre en plein relief. Le contrefort le plus voisin de la demi-tour du midi est étayé par un grand arc-boutant sous lequel passe une rue.

Le système de fenestration est le même au chevet qu'aux travées latérales; la forme des baies est toujours l'ogive élancée, à jour, ou figurée; et dans ce dernier cas, son intrados est découpé en trèfles. Une ordonnance semblable règne dans les baies supérieures qui éclairent la nef principale, en prenant jour sur la terrasse circulaire. Moins hautes et plus larges que les fenêtres du bas, elles sont néanmoins divisées par des meneaux délicats en quatre arcades élancées que surmonte comme un tympan un quatrefeuilles de grande dimension. L'ornement de faitage qui termine le mur de la nef centrale, en bordant la terrasse supérieure, se compose uniquement de chevrons évidés par un œil-de-bœuf, placés symétriquement au-dessus de chaque fenêtre. Il semble qu'un couronnement plus élevé qui eût rappelé les clochetons et les pignons à jour de nos cathédrales gothiques, sans reproduire leurs toitures aiguës, eût mieux répondu au style général de Sainte-Sophie que ce comble trop nu, et eût ajouté beaucoup à l'apparence du monument.

Je ne vois plus rien à décrire à l'extérieur de l'église, et nous pouvons nous occuper de l'intérieur sur lequel il y aura moins à dire.

Il est divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes cylindriques; au centre, le vaisseau principal est large de vingt mètres à peu près; autour, les collatéraux, larges de dix mètres, cernent le chœur sans former de chapelles. Les colonnes de séparation sont au nombre de seize: douze en pierre vis-à-vis des contreforts et des transepts, quatre en granit au pourtour du chœur. Les nervures des voûtes qui répondent séparément aux trois nefs viennent reposer en faisceau sur les chapiteaux de ces colonnes.

Il ne reste plus trace dans les nefs ni des boiseries du chœur, ni de la chaire, ni des autels, ni des fonts baptismaux. Les Turcs ont balayé et peint tout l'intérieur pour l'approprier à leur culte. On n'y voit aujourd'hui que la tribune où l'imam Tatib annonce l'heure de la prière, la chaire dite *member*, où il fait les prêches et les lectures; enfin les estrades en bois établies pour les fidèles vers le sud-est, obliquement à l'église, faisant face au temple de la Mecque, vers lequel le musulman doit toujours porter ses regards en faisant ses prières. Le *mihrab*, niche de l'imam, qui règle cette direction, est pratiquée au fond du transept méridional. Le reste de l'enceinte est couvert de nattes et de tapis. Au-dessous existe en partie l'ancien pavé de l'église des Lusignans, bien souvent remanié, bien maltraité par les Turcs, peut-être par les Vénitiens aussi, mais conservant encore de nombreux fragments de dalles tumulaires et d'inscriptions françaises.

Les colonnes de granit élevées autour du chœur sont surmontées de chapiteaux cylindriques. De grandes feuilles,

1. On arrivoit aussi par cet escalier à une chapelle supérieure dans laquelle on peut regarder à travers des fenêtres dont le sommet est au niveau de la terrasse qui règne au-dessus des collatéraux, tout autour de la nef.

* A l'extérieur.

assez semblables aux feuilles d'eau antiques, se prolongent comme des volutes en retenant des pampres et des lierres dans leur calice, et formant quatre angles élevés; le tailloir qu'elles supportent est carré. Assurément ce tailloir est loin de rappeler par sa médiocre élégance la corbeille corinthienne; mais on doit reconnaître dans sa composition une intention certaine d'imiter l'antique. Les chapiteaux des autres colonnes et généralement toutes les bases formées de seuls tores, filets ou gorges, sans moulures ni rinceaux, semblent aussi rappeler les ordres toscan ou dorique; et c'est une tendance vers le goût classique à noter dans Sainte-Sophie, car déjà en France, au XIII^e siècle, les chapiteaux s'étaient bien écartés de ces modèles.

Tout autour de la nef centrale, à la hauteur des colonnes, règne une petite terrasse coupée de distance en distance par un double escalier montant et descendant. Cette ceinture de rampes étroites, figurée dans un but d'ornementation plutôt que d'utilité, quoiqu'elle fasse le tour de l'église, rappelle l'ancien *triforium* réservé aux femmes dans les basiliques primitives. Elle arrive des deux côtés, à la façade intérieure de l'église.

J'ai décrit les fenêtres latérales en examinant l'extérieur de Sainte-Sophie; je n'ai qu'à faire connaître la fenestration de la façade. Contre l'usage suivi généralement en France, où cette partie du temple est décorée d'une grande rose, la façade entière de la nef centrale de Sainte-Sophie est occupée par une seule et grande baie dans le système de celles que l'on a nommées fenêtres *composées*, en raison des jours variés qui figurent leur réseau. Celle-ci est divisée en trois zones ou étages qui s'étendent depuis la voûte jusqu'à la porte. Six fenêtres géminées recouvertes d'une archivolte trilobée occupent la première zone inférieure; elles sont détachées du mur et forment une étroite galerie en arcature où deux hommes ne pourraient passer de front, et qui communique de plain-pied avec le parapet du faux *triforium*. Les galeries semblables que l'on voit dans plusieurs églises de France, à Saint-Denis, à Reims, à Orléans, etc., ne s'arrêtent pas ainsi aux bas côtés, mais font le tour de l'église, qu'elles contribuent beaucoup à embellir. Six fenêtres ogivales et géminées inscrites sous une ogive supérieure prennent jour, au deuxième étage, sur la terrasse du porche. Enfin, le tympan, ou dernier segment de cette vaste ogive, est formé de triangles engendrés par les combinaisons des cercles et des lobes, si fréquents dans les monuments du XIII^e siècle.

Tel est l'ensemble de Sainte-Sophie de Nicosie.

Il faudrait maintenant, pour se représenter cette église plus conforme à son premier et véritable état, telle qu'elle était sous les Lusignans et peut-être encore au temps des Vénitiens, il faudrait remplacer par des verrières de couleur les treillis de bois et les meneaux de mortier que les Turcs ont enchâssés dans ses baies. On ne peut douter qu'à une époque où l'emploi de cette brillante décoration était si commune dans les églises chrétiennes, la métropole du royaume en fut privée; et, en effet, j'ai retrouvé quelques restes de vitraux verts et bleus dans la seconde zone de la grande fenêtre. A côté, sont des vitraux blancs qu'on aura mis probablement dès un temps ancien après la destruction des premiers, et quand déjà le goût pour ce genre d'embellissement coûteux était moins vif, ou l'art de les fabriquer perdu en Chypre, si du temps des Français on les exécutait dans le pays même, ce qui est incertain.

Ceci m'amène à dire un mot, avant de passer à un autre édifice, des couleurs dont on a peint les colonnes de pierre de Sainte-Sophie. Une teinte blanche recouvre en entier les fûts jusqu'à la naissance des chapiteaux, qui sont rehaussés de vert, de jaune et de bleu. Il est visible que ce badigeon à l'huile a été nouvellement appliqué ou fraîchement renouvelé; mais existe-t-il sous ces couches une peinture plus ancienne, et cette peinture remonterait-elle au temps où le culte chrétien s'exerçait dans l'église? Je n'oserais répondre affirmativement à cette seconde question, lors même que j'aurais découvert une ancienne couleur sur la pierre des colonnes. Mais pour m'assurer seulement de ce fait, il m'aurait fallu plus de loisir et de latitude que je n'en avais dans une mosquée qui m'offrait tant d'objets intéressants à examiner, et où je ne pouvais entrer qu'à certaines heures. Au reste, ni le chœur, ni les voûtes ne m'ont offert la moindre trace de peinture.

Voilà, de la plume brillante du comte de Mas Latrie, une description saisissante de Sainte-Sophie

telle qu'elle est : voyons maintenant un peu ce que nous disent les chroniques de ce qu'elle étoit autrefois quant aux dispositions intérieures.

Au mois d'octobre 1270, le roi Hugues III, du consentement de « maistre Bertrand, par la grâce de Dieu ehlit¹ et doien de l'église de Nicosie », donne, « en perpétuel aulsmonne », pour le repos des âmes des princes de la famille royale « cinc cens besanz blans chacum an » pour deux prêtres ayant chacun 250 besants blancs, lesquels « chanteront chacum jour messes de Requiem et les autres offices tels comme il convient, l'ung à l'autel Notre-Dame et l'autre à l'autel nœuf qui est fait en l'onneur de monsieur Saint-George, tenant au pilier qui est prochain au lieu où ledit Johan d'Ibelin² le jeusne gist, et en contre l'autre pilier par devers boire³ où l'autier de Saint-Nicolas est; sauf les dimanches et les festes solennelles et doubles et les samedis, auquelz nous voulons qu'ils puissent chanter, s'il leur plaist, les propres services des festes et de Notre-Dame, faisant propre commémoration pour l'ame de nous et des dessusdis⁴ ».

« Au moy de janvier » 1286, « Henris⁵... XIII^e roi de Iherusalem latin et roi de Cypre », donna « pour l'ame de nostre chier et amé oncle Bauduin d'Ibelin, conestable des roys iadis des roiaumes de Iherusalem et de Cypre... » au doyen, etc., de l'église, 200 besans blancs « chacum an, assenés à recepvoir sur les rentes de nos bains nors, qui furent iadis de Sire Aymeri Barlais...⁶ » « Pour lesquels dessusdis besans », ils étoient tenus d'avoir en ladite église « ung prebtre » ayant chacun an 175 besans blancs, lequel « cantera chacum jour messe de Requiem, en l'autel nœuf que nous avons fait faire desoubs le letrin de votre église à l'honneur de monseigneur Saint François⁷ ».

Il y avoit donc à Sainte-Sophie, au mois d'octobre 1270, outre le maître-autel, des autels dédiés à Notre-Dame, à Saint-Nicolas et à Saint-Georges. Ces deux derniers étoient dans la nef, contre les piliers, et vis-à-vis l'un de l'autre, celui de Saint-Nicolas étant du côté nord, celui de Saint-Georges du côté sud : Jean d'Ibelin le jeune étoit enterré près du dernier. Au mois de janvier 1286, il y avoit un quatrième autel, nouvellement construit en honneur de saint François, sous le lutrin de l'église⁸.

Amaury de Montfort mourut le jour des Innocens en 1304, et fut enterré dans l'église mère devant la porte du chœur avec son aïeul le seigneur de Baruth⁹.

Amaury de Lusignan, prince de Tyr, fut enterré le 7 juin 1310, veille de la Pentecôte, à Sainte-Sophie, à côté du maître-autel, près du roi son père, Hugues III¹⁰.

L'archevêque Jean del Conte sacra l'église le 4 novembre 1326, fit construire le beau lutrin de marbre, établit le grand vase de marbre des fonts baptismaux, construisit la chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin, la fit peindre et en consacrer l'autel, augmenta les bénéfices de la cathédrale de trois assises, une de prêtre, une de diacre, une de sous-diacre ; fit peindre trois voûtes de l'église ainsi que les colonnes au maître-autel, commença la galerie qu'il construisit jusqu'aux voûtes, installa deux grandes cloches ; fit faire deux anges d'argent, et trois grands paremens d'autel de brocart d'or, deux blancs et un vermillon ; augmenta les assises du maître-autel, fit faire des chapes, des chasubles,

1. C'est-à-dire archevêque élu.

2. Jean II d'Ibelin, mort en 1264.

3. C'est-à-dire le nord. Cf. « bora ».

4. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 661.

5. Henry II [20 mai 1285-31 mars 1324].

6. Les bains noirs de Nicosie avoient probablement été confisqués sur Amaury Barlais, un des chevaliers impérialistes, sous Henri I^{er}.

7. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 669.

8. Le mardi 13 février 1391, messire Jean de Bries, prince de

Galilée et tricoplier de Chypre, établit une assise dans Sainte-Sophie pour qu'un prêtre chantât à la mère église à « l'autier dudit tricoplier et de la dame s'espouze damé Philippe de Verny perpetuellement pour leurs ames » [De Mas Latrie, *Hist.*, II, 399]. J'ai trouvé près d'un des piliers méridionaux un fragment du tombeau de messire Jacques de Bries. V. n° 287.

9. On transporta plus tard sa dépouille au couvent des Dominicains [F. Bustron, *Chr.*, 134].

10. Bustron, *Chr.*, 198.

des tuniques, et d'autres vêtements, pourvut la sacristie de tout ce qui étoit nécessaire; établit de fort beaux espaliers¹ autour de l'église; fit broder une belle tapisserie de soie où étoit représentée la *Transfiguration* qu'on suspendoit dans la cathédrale les jours de fête, et fit placer sur le maître-autel, les fêtes semi-doubles, sept cierges au lieu de quatre².

Le Pape Clément VI invita les fidèles à contribuer des offrandes pour réparer ou pour achever l'église de Sainte-Sophie à Nicosie. Avignon, 19 septembre, 1347³.

Au-dessus de l'une des chapelles⁴ construites au nord de la cathédrale, dont parle plus haut M. de Mas Latrie, se trouve un oratoire⁵ appelé par les Ottomans la chambre de la Reine, qui contient une fenêtre, munie de sièges en pierre, donnant dans le bas côté septentrional, de laquelle on pouvoit voir ce qui se passoit dans le chœur. Je me suis demandé si ce n'étoit point à cette fenêtre que se plaçoit le bon Roi Hugues IV, — « le viel saige et preudomme Hugues de Lysignen, Roy de Chippre, père du très vaillant le Roy Pierre, à l'office divin estant en son oratoyre, quant il oyoit un tout seul mot en sa chappelle royalle de ses chevaliers ou d'autres, il fesoit un grand cop en son oratoire devers la chappelle, et tantost silence venoit en place⁶. »

En quittant cette fenêtre, qui est bien plus grande que celle du roi Louis XI en la Sainte-Chapelle, j'aperçus dans le mur occidental de l'oratoire un placard ou cabinet qui contenoit une épaisse planche en bois d'une vétusté extrême.

262. Pl. XXV.

..... A. XXX IO[VRS DE] IVNIET. L[AN. D. M.]

Corps sans tête ni jambes d'un chevalier armé : cuirasse ciselée ornée de deux rosettes desquelles pendent des cordes servant à soutenir l'épée ou le bouclier; épaulière, gantelet sur la main; on voit derrière la hanche droite le manche d'une « miséricorde »; cotte d'armes ou de mailles : le bouclier semble avoir porté trois figures de croix, 2. 1. Écusson effacé dans le coin supérieur.

263. Pl. XXV.

?..... BAINES. ESPOVZ DOV NOBL. CHR. M. S. ?

Robe à plis nombreux.

264. Pl. XXV.

..... ? MIH ? BABI. Q TS'PASSA L' IEVSDI. AXXVII GIOVRS. DE. IVN. LAN. D. M. CCCC VIII. D. X.
Q DIEVS. AIT LARM'. AMEN.

La forme *giours* est insolite. Contours du bras, de la poignée de la « miséricorde », de l'épée et du bouclier inclinés de dextre à sénestre; de la jambe droite et des pieds.

1. *Spaliere*.

2. F. Bustron, *Chr.*, 255. Si cette chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin étoit dans la cathédrale, on peut se demander si c'étoit la chapelle au nord-est de la basilique au-dessus de laquelle se trouve la « chambre de la Reine », ou bien celle au sud-ouest où l'on voit les armoiries aux pommes de pin, à l'intérieur, n° 105, et à l'extérieur, nos 106 et 107. Pl. H. Tome II.

3. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 739.

4. Elle sert aujourd'hui de dépôt d'huile. J'y ai trouvé une piscine en pierre portant une inscription grecque. Voyez 294.

5. On y pénètre au moyen d'un escalier en bois qui conduit au *Kadinler Maksouresi* (galerie des dames) établie dans le transept du nord, d'où on peut entrer dans l'oratoire.

6. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 207 n. (*Songe du vieil Pèlerin*, de Philippe de Maizières.)

Note. — Les fragmens 262, 270, sont dans le grand porche occidental; 262, 266 dans l'aire centrale; 267, 268 dans l'aire septentrionale; et 269, 270 dans l'aire méridionale.

Quant à la puissante famille de BABIN¹, Du Cange dit :

[Avant le premier membre de cette famille présenté par Du Cange, on voit un personnage du nom de BABIN, sans prénom connu, mentionné comme étant le seigneur et le suzerain d'un nommé Jean Patrice, auquel il permet, sous le roi Foulques, un échange de certains casaux avec le Saint-Sépulcre^a; échange qui est confirmé par la reine Melisende en 1151. Ce même Babin est ensuite témoin d'un acte de cette reine^b en 1152; d'un acte du roi Baudouin III^c, du 27 juin 1155; et d'une donation faite aux Hospitaliers^d par Eustache, Adam le Noir et autres, en 1163.]

ANSEAU [OU ANSELME] BABIN vivoit vers l'an 1200^e. Il devoit, à cause de ses fiefs situés dans la seigneurie de la ville de Jérusalem, cinq chevaliers.

[Il avait été témoin, en 1173, d'un acte de Constance, comtesse de Saint-Gilles, femme de Raimond V, de Toulouse; et, en 1176, d'un acte de Renaud^e, abbé du mont Sion.

La date approximative de 1200, donnée par Du Cange, est fournie par le document intitulé: « le Service que la sainte cité de Jérusalem doit^h », où figurent un certain nombre de personnages tous à peu près de cette époque.]

RAYMOND [OU BOEMOND] BABIN vivoit au mesme tempsⁱ et avoit ses terres en l'étendue de la seigneurie de Naples, à raison desquelles il estoit obligé de servir dans les guerres avec un chevalier. Il fut père de Jean Babin^j et de Marguerite, mariée avec Gautier, seigneur de Bessan.

JEAN BABIN espousa Isabeau, fille de Thomas [le Lignage^k dit Philippe] de Maugasteau, et en eut une fille, qui fut mariée à Amaury de Giblet [peut-être le seigneur de Piles^l], qui en eut Thomas de Giblet et Marguerite, femme de Remond d'Antioche^m.

JEAN BABIN, II^e du nom, fut conjoint avec Philippes de Bessanⁿ, sœur de [Gautier de Bessan, et par conséquent belle-sœur de] Marguerite, de laquelle je viens de parler; duquel mariage vint

RAYMOND BABIN, II^e du nom.

[Jean Babin fut, en l'année 1310, député, avec Anseau de Brie, par la reine mère auprès d'Isabelle d'Arménie^o, veuve du prince Amaury, pour la presser de quitter Chypre au plus tôt, puisque le retour de cette princesse en Arménie était une des conditions de la délivrance du roi Henri II.]

Il se trouve présent avec les barons du royaume de Chypre au traité de mariage conclu en la ville de Nicosie^p, entre Fernand de Majorque, prince de la Morée, et Isabelle d'Ibelin, l'an 1315^{*}.

1. Florio Bustron, p. 25, dit que le casal de la Trémétossie dans la Messorée étoit appelée « Trémétossie des Babins » [famille noble et ancienne]. Il y avoit une autre Trémétossie dans le Chrusocho [Chypre, p. 429].

a. *Cartul. S. Sepulc.*, nos 49, 51, 50, 120, p. 90, 93, 224.

b. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 48, p. 89.

c. *Cartul. S. Sepulc.*, n° 52, p. 97.

d. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 164, p. 207.

e. *Assises de Jérus.*, p. 554, t. I, p. 523.

f. *Cod. diplomat.*, t. I, n° 52, p. 53.

g. *Cart. S. Sepulc.*, n° 170, p. 309.

h. *Abrégé royal de l'alliance chron.*, édit. Labbe, t. XLVI, p. 554, 555; *Assises de Jérus.*, édit. Beugnot, t. I, c. CCLXI, p. 423.

i. *Assises de Jérus.*, p. 556; Beugnot, 424.

j. *Lignages d'outre-mer*, Labb., c. XV; Beugnot, c. XXVII.

k. *Lignages d'outre-mer*, c. XXIV, XXXVI; et c. XXIX, XLI.

l. Voir les *Seigneurs de Piles, de la Maison de Giblet*.

m. Voir la *Maison d'Antioche*.

n. *Lignages d'outre-mer*, c. XV, XXVII.

o. Loredano, l. V, p. 263; trad. franç., t. I, p. 291.

p. Buchon, *Hist. de Chypre sous les empereurs français*, t. II, p. 374. [Sic? de Constantinople.]

* Il fut l'un des dix chevaliers que le roi Henry II retint auprès de sa personne en 1306 [Machéras, 33], et fut pris et mauméné pour ayder le roy lor signor, par le prince de Tyr. [Gestes des Chiprois, 325.] Se trouvoit

avec Ague de Bessan à Famagouste en 1310 [F. Bustron, 220], qui l'envoya avec Anseau de Bries maintenir l'ordre à Nicosie [224].

* RAYMOND BABIN II estoit bouteiller de Cypre en l'an 1368^a. Il fut père de

** JEAN BABIN, III^o du nom^b, qui estoit à la cour du roy de Cypre, l'an 1373 [ou 1374].

[On a pu remarquer une certaine confusion et des lacunes dans la suite de ces seigneurs. Ainsi, selon Du Cange, Jean Babin I^{er} est frère de Marguerite, qui épousa Gautier de Bessan, vivant en l'année 1300; comment peut-il être le fils de Raimond Babin, qui vivait en 1200? Il doit se trouver entre eux plusieurs intermédiaires.

Et d'abord nous voyons un JEAN BABIN, qui souscrit un acte de la reine Alix^c (octobre 1220). Le même, lors de l'affaire de Casal-Imbert^d (3 mai 1232), fit conduire à Acre le jeune roi Henri, et resta à la bataille, où il fut blessé d'angereusement au visage. Alix^e, qui épousa Baudouin du Morf, était probablement sa fille. Ce Jean Babin n'est certainement pas celui dont le beau-frère vivait en 1300.

Précisément à cette dernière époque existait un autre Jean Babin, celui que Du Cange appelle Jean Babin II, mari de Philippes ou Philippine de Bessan, sœur de ce même Gautier de Bessan qui avait épousé Marguerite, fille de Raimond Babin. Quel lien de parenté unissait ces deux Jean Babin? Le premier, que l'on voit agir en 1232, a pu être le fils de Raimond Babin I^{er} (mais rien ne le prouve) et le mari d'Isabelle de Maugasteau, dont le frère Thomas était vivant vers le milieu du siècle. Mais il ne peut être le frère de Marguerite, épouse de Gautier de Bessan.

RAYMOND BABIN, père de Marguerite, nécessairement distinct du premier Raimond Babin, paraît être intermédiaire entre les deux Jean Babin. Était-il le fils du premier, le père du second? Nous n'en savons rien. Par la concordance des temps, Jean Babin II peut être le frère de Marguerite, comme l'a supposé Du Cange, quoique le Lignage ne le dise pas. Seulement il faut appliquer à Jean Babin II ce que Du Cange avait dit sur ce point de Jean Babin I^{er}.

A partir d'ici il n'y a plus de difficulté. Jean Babin II, mari de Philippes de Bessan, est celui qui signa comme témoin, en mai 1306^f, un acte de Henri II, roi de Chypre; que nous avons vu, en 1310, agir pour le retour de ce roi, qui assista en 1315 au traité de mariage entre Fernand de Majorque et Isabelle d'Isbelin, et qui souscrivit, le 4 septembre 1328^g, un acte du roi Hugues IV, comme maréchal du royaume de Jérusalem.

Son fils, RAYMOND BABIN III, qu'il avait eu de Philippes de Bessan, fut présent au traité de Hugues IV avec Gênes^h, du 21 février 1338. Le même (?), bouteiller de Chypreⁱ, fut, en 1369, un des seigneurs nommés pour la revision des assises du royaume.

Il était, en 1374, le favori du prince de Galilée, et l'on voit, par le récit d'un historien qui écrit à cette époque^j, qu'il avait alors un fils nommé Jean^{***}.

On peut croire que c'est ce fils, JEAN BABIN III^{****}, qui fut envoyé à Gênes par le roi Jacques I^{er}^k, en 1383, pour y diriger l'éducation de son fils Janus, qui, chambrier du royaume d'Arménie, fut témoin d'un acte du roi Jacques I^{er} (16 août 1395^l).

a. *Assises de Hiérus.*, p. 464; t. I, p. 6, édit. Beugnot.

b. Loredano, l. VIII, p. 563; trad. franç., t. II, p. 52.

c. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 614.

d. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. xxxi, p. 397.

e. *Lignages d'outre-mer*, Labbe, c. xxviii; Beugnot, c. xl.

f. De Mas Latrie, t. II, p. 102.

g. De Mas Latrie, p. 143, 144.

h. De Mas Latrie, t. II, p. 179.

i. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 6.

j. Loredan, *loc. cit.*

k. Loredan, l. IX, p. 517; trad. franç., t. II, p. 411.

l. De Mas Latrie, t. II, p. 428.

* Nommé bouteiller de Chypre par Pierre I^{er} lors de son couronnement, le dimanche 17 octobre 1360 [Machéras, 53], il fut envoyé comme ambassadeur au pape [54], fit partie de la flotte qui prit Satalie, le 24 août 1361 [62] et de celle qui alla à Rhodes en 1365 [87], ainsi que de celle qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [102]. Avait parmi ses serviteurs le tailleur Camus auquel Pierre I^{er} vouloit marier Marie de Gibelet en 1369 [145]. Envoyé dans les prisons de Chio, en 1374, par les Génois [306], mais il paroit en être revenu bientôt, à moins qu'il n'y ait eu deux Raymond Babin [318]. Avait négocié avec les Génois à Famagouste en 1373 [212]. Gagné par le comte de Rochas, que les Génois avoient trompé, il persuada aux Chypristes

de laisser les Génois entrer à Famagouste [225, 226], et s'en repentit, mais trop tard, quand il vit combien ces derniers étaient perfides.

Il est question du « jardin et maner » de Raymond Babin à Nicosie dans un acte du 13 février 1391 [Hist., II, 399], et c'étoit dans cette maison que se réunirent les conjurés qui assassinèrent Pierre I^{er} en 1369.

** Négocia avec les Génois à Famagouste, en 1373 [F. Bustron, 295], envoyé par eux en prison à Chio en 1374 [Machéras, 306], avec son père sire Raymond.

*** Donné aux Génois comme otage en 1373 [F. Bustron, 299].

**** Le roi Jacques I^{er} lui donna (en 1382) le village d'Apalestra [Machéras, 345].

comme membre de la haute cour du royaume de Chypre ; le même, enfin, qui, amiral du royaume *, signa un acte du roi Janus ^a (9 octobre 1410).

On voit, après lui, AMAURI ou CAMERIN BABIN ^b, qui fut tué à la bataille de Chierokitia, où le roi Janus fut fait prisonnier, le 7 juillet 1426.

Telle pourrait être, quoique en partie conjecturale, la suite des seigneurs du nom de Babin :

BABIN, sans prénom, vers 1140-1163 ;

ANSEAU BABIN, ann. 1173-1200 ? ;

RAIMOND BABIN I^{er}, 1200 ?

JEAN BABIN I^{er}, fils ? 1220-1232-1250 ;

RAIMOND BABIN II, fils ? père de Marguerite, qui vivait en 1300, et peut-être aussi de

JEAN BABIN II, 1306-1328 ; [fils de Raymond. — Machéras, p. 413].

RAIMOND BABIN III, fils, 1338-1374 ;

JEAN BABIN III, fils, 1374-1410 ;

AMAURI BABIN, 1426.

On trouve encore un GUY BABIN qui scelle un acte de la haute cour du royaume de Jérusalem ^c (5 mai 1346), et HUGUES BABIN, baron de Chypre, qui souscrit un acte du 16 août 1395 ^d, du roi Jacques I^{er}, et un autre du roi Janus ^e, à la date du 7 juillet 1403 ; ce sont vraisemblablement deux membres de la même famille **.]

265. Pl. XXV.

Inscription illisible : écusson aux armoiries de Jérusalem, sauf les croisettes qui ont disparu. Effigie d'un chevalier armé, épaulières, coudières, brassards, cote d'armes, cuissards, genouillères, jambarts ; l'épée est placée devant le corps.

266¹. Pl. XXV.

.....[D.....ES IADIS FILLE DE (PIERRE DE C)AFRAN TRES NOBLE AM]IRAIL DOV . ROIAMV' . D' CHIPR . Q' .
TSPASSA . L' M'CREDI . A . II . IOVRS . DAYRL [LAN . DE] M CCC XCIII . D . X Q DIEVS . [AIT . LARM . AMEN].

Effigie de femme aux mains jointes. Pour les de Caffran, v. 77 et 120.

267². Pl. XXV.

A [†] ICI . GIT MESSIRE FELIPE DE VEIBE QUI TRESPASSA [LAN DE] M . CCC [? C]]

B [†] IC [I GIT S.] THOVMAS . DE [DEVEIBE FIS DE] PHÉLIPE D' DEVEIB [E . .] .

Écusson portant de à trois pals de

a. De Mas Latrie, t. II, p. 495.

b. De Mas Latrie, t. II, p. 539, note 1.

c. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 389, formule 29.

d. De Mas Latrie, t. II, p. 429.

e. De Mas Latrie, t. II, p. 467.

1. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 7, d'après lequel j'ai restauré ce

qui a disparu maintenant de cette inscription intéressante. M. de Mas Latrie a restauré les mots « Pierre de Cafra » que j'ai mis entre crochets ronds.

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 8. J'ai donné, entre crochets, l'inscription A et une partie de B, aujourd'hui disparues. La première surmontoit l'écusson.

* Ladislaus, roi de Naples, dans un acte du 1^{er} mai 1404, dit que Jean Babin, amiral du royaume de Chypre, fut l'un des procureurs qui conclurent son mariage avec Marie, sœur du roi Janus [en 1402] [De Mas Latrie, *Hist.*, II, 478].

** Parmi les chevaliers emprisonnés par les Génois à Chio en 1374 figurent : 1. Sire RAYMOND BABIN. 2. Sire JEAN BABIN, fils de sire GUY. 3. Sire JEAN BABIN, fils de RESIA. 4. Sire JEAN BABIN, fils de sire RAIMOND [Machéras,

306]. Mais, en 1375, Machéras énumère parmi ceux restés en Chypre, sire RAYMOND BABIN et sire JEAN BABIN le jeune [310].

J'ajoute GÉOFFROY BABIN qui reçut de Jacques II le casal de Trémétossie et ses dépendances en 1464-68 [F. Bustron, 424] et Messer AMBROISE BABIN qui avoit 800 ducats de rente vers la fin du xv^e siècle [Mas Latrie, *Hist.*, III, 499].

J'ajoute aussi le chevalier SYMON BABIN qui accompagna Anne de Lusignan en Italie en 1433 [De Mas Latrie, *Hist.*, III, 22].

268. Pl. XXVI.

.....I..... Q' TRESPASSA . [A] XXVIII. IORS.....

269. Pl. XXVI.

† ICI [GIT].....	} Coin supérieur dextre d'un écusson qui semble avoir porté une croix pattée et alazée comme celle des de Milmars.
DAR	
EL. Q'TRES[PASSA] ¹	
CH.....LO	
DES [AIT LARM. AMEN].	

270. Pl. XXVI.

Main gauche dont les doigts touchent un bâton² incliné diagonalement, [peut-être à travers le corps de l'effigie].

271. Pl. XXVI.

† CI. GIT. L'VEN'RABL'. CHAP'LEN M'S. SIMOV..... [T OU C.] OIS. ASIS. D'E DIAQ'
D'LA M'R. IG[LISE. D'NIC]OSSIE³.

272. Pl. XXVI.

† ICI . GIT . S. CHARL. DOVDIAC . A CES . II . ANFANS . MACEH X̄ MARIOV⁴ Q' T'SPASSA . L. IEVSDI . A . XIX . IOVRS
D.....D. X̄ . Q. DIEUS. AIT. LARM. AMEN⁴.

Effigie, apparemment de femme, sauf les cheveux; voile qui retombe par derrière, longue robe ou manteau, collet, manches doubles, celles d'en dessous fort justes. Macée et Mariou sont représentées dans un costume analogue.

Écusson à dextre portant une fasce accompagnée en pointe de trois meubles qui ressemblent un peu aux « tours », du jeu d'échecs. Il semble y avoir eu aussi quelque autre meuble en chef.

273. Pl. XXVI.

† CI : GIT . DAME . ALIS . ROVSIAY . ESPOVZ' IADIS . D' . IANOT . PROVOST [Q' TRESP]ASSA . A . XXV . IOVRS . DE . I[V]N[IE]T .
LAN . D . M . CCCLXXXII . D X

Dame Alis a les mains jointes; sa robe, très juste et gracieuse, est boutonnée sur le corsage; poche sur le lé droit: manches doubles, celles d'en dessous serrent les poignets, celles d'en dessus paroissent n'arriver que jusqu'aux coudes, d'où elles retombent en larges pans jusqu'aux genoux.

1. Peut-on lire les trois dernières lignes: « qui trespasa de ce siècle l'an de... Dieu ait l'arme, amen »?

2. Cf. 247, 277.

3. Nous apprenons du *Glossaire* de M. de Mas Latrie, *Hist.*, III, qu'un Assis, en latin *Assisus*, étoit un clerc jouissant d'une assise ou bénéfice. Le vénérable chapelain Simon... ois jouissoit d'un

bénéfice de diacre dans la cathédrale ou mère église de Sainte-Sophie. Cf. 208.

4. Nous avons déjà vu, au n° 9, l'effigie d'un père et de ses deux enfants, et au n° 221 « ces » pour « ses ». Les noms *Doudiac*, *Maced* ou *Maceh*, et *Mariou* semblent accuser une origine française.

Écusson à dextre¹, de..... à trois fascés de..... chargées de neuf croisettes de...4.3.2 pour Provost. L'écusson sénestre, sans doute celui de la famille Rousiau, semble porter de..... au chef losangé de..... On trouve, dans les chroniques, des noms tels que Russet, Rousset, Rosea, et même Russian [Machéras, 306], mais pas Rousiau. Le père de dame Alis n'est pas nommé.

274. Pl. XXVII.

† HIC. IACET NOBILIS. MERCHA[TOR.] ANDREAS. BONCANELI. DE FLO[VRENC]IA. Q' OBIT XVI. DIE. MENSIS. NOVEMBRII ANO DOMINI M CCC LXXX. CVIVS. ANIMA REQ'ESCAT [IN PA]CE. AMEN.

Épaule droite d'une figure portant un long manteau. Écusson à dextre au *giglio* de Florence.

275². Pl. XXVII.

.....TSPASSA A XX.....M. CCC. XLVIII.....

276 A et B. Pl. XXVII.

[A] † ICI. GIT. SIRE. GVILLE. LAMBT. FI[S] Q' FV. D'. LOVESQ. BAUDUIN. D'FA[M] AGOVSTE. BOVRGES. D'. NICOSIE Q. TSPASSA. D'. CE SIECLE. LAN. D' M. CCC. XXVII. D' X. AXXXVII. IORS. D. SET' MB. ³ D'. Q'. DIEVS. AIT. LARME. AMEN.

[B] † ICI. GIT. S IOHAN. LANBERT. CLERC # N[O]TAIRE⁴ # NEVOV. D' LEVESQ. BAVDVN D'. FAMAGOVST Q' T'SPASSA. A XIX. IORS. IORS. DAVLL LĀ D' MCCXLVIII. D. X. DIEV. AIT. LARME AMEN.

Il sembleroit résulter de l'inscription A que le célèbre évêque Bauduin de Famagouste, qui reconstruisit une partie de la cathédrale de Saint-Nicolas en 1311⁵, s'appeloit Lambert, et qu'il se sera marié avant de recevoir les ordres. Son neveu, sire Jean, peut bien être mort de la peste cruelle de 1348.

277⁶. Pl. XXVII.

.....MERE. EGLISE. NICOSIE. QUI. TRESPASSA LAN. DE. GRACE. MIL. CCCC. XXXIX DE. XPT.

Ecclesiastique tonsuré; chasuble gothique, collet très large richement brodé, sous lequel se trouve une « broche » carrée longue, également brodée. Les mains soutiennent un livre ouvert où l'on lit : SALVVM [FAC] SERVVM? TVVM? DOMINE. ET [BENE]DIC. HERE. TV[VM]AM[EN]...

Le bras gauche soutient un long bâton surmonté d'une pomme. Aube ou soutane sur laquelle on voit à droite et à gauche les deux extrémités d'une étole ornée de croix et de broderie; les bouts en sont oblongs et garnis de franges. Deux lignes parallèles descendent des mains jusqu'aux pieds, où, sur la bordure de la soutane, sont deux grands carrés brodés.

278⁷ A et B. Pl. XXVII.

[A]CI. GIT..... AM. ?ARLIN? FIS. DE. LA N[?] OBLE? DAME]

[B] † ICI. GIT. LE. NOBLE. VALET. PERROT. DE. G[?] VVRI.....] M CC.....

Pas de cottes d'armes ni d'éperons; genouillères richement ciselées, armure à chaînons derrière les

1. L'écu du 113-117 est fascé de six et porte huit croisettes. V. pour les de Provost, 26, etc., 113-117, 192; et cf. 259.

2. Fragment de dalle rouge faisant partie des degrés de l'estrade ou plate-forme qui règne le long du bas côté méridional.

3. ? D' pour R'. — « Septembre. » (On remarquera la répétition du mot « jors » dans la deuxième inscription.)

4. ? Secrétaire.

5. *Chypre*, p. 385. Nous avons vu que les rois Lusignans se marioient quelquefois à quatorze ans.

6. Dalle très intéressante vers le milieu de la nef qui nous fait voir un membre du chapitre de Sainte-Sophie en plein costume. Le bâton seroit-il la masse du chantre ou du prieur?

7. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 14. La marge sénestre a été taillée.

genoux ; jambarts ou guêtres à boutons, ornés de feuillages ; chaussures de brodequins à trois bandes horizontales ; épée suspendue derrière le bouclier. Écu écartelé, 1 et 4 un soleil, 2 et 3 un lion rampant à queue fourchée.

Les URRI ou GOURRI semblent avoir été des sujets génois, soit des « Génois blancs », c'est-à-dire nés en Orient de parents génois¹, soit des Syriens qui avoient reçu la nationalité génoise².

Après l'enterrement, le 30 juin 1432, du Roi Janus, on nomma un conseil de régence dont l'un des membres étoit messire JACQUES GOURI, juge, fils de NICHOLAS GOURI³. Il atteste, sans aucune qualification, le 1^{er} janvier 1432 à Nicosie, le premier contrat de mariage entre Anne de Lusignan, sœur du Roi Jean, et le comte de Genève⁴.

Les ambassadeurs de Savoie, chargés de se rendre en Chypre pour épouser Anne de Lusignan, furent logés, à la dépense du Roi, en l'« oustel de messire Jaques Urry » à Nicosie, du 20 septembre au 8 octobre 1433⁵. En 1457, étant vicomte de Nicosie, il rapporta au Roi Jean que son fils bâtard Jacques (plus tard Jacques II) avoit fait tuer un chambellan de la Reine Hélène Paléologue⁶. Le Roi, pour punir son fils, le priva des revenus de l'archevêché. Celui-ci alla consulter le vicomte, qui lui conseilla d'avoir recours au confesseur de la reine à l'abbaye grecque de Saint-Georges de Mangana ; mais cette démarche fut inutile. Le bâtard quitta Nicosie, mais y retourna et y fit mettre à mort le vicomte dans la nuit du 1^{er} mai 1457. On dévalisa sa maison et on chercha son frère THOMAS URRI pour le tuer, mais il se sauva. THOMAS URRI prit parti pour la Reine Charlotte contre le prince Jacques en 1458⁷. PIERRE URRI reçut des lettres de sauvegarde des grands-maîtres de Rhodes [P. R. Zacosta] le 8 novembre 1463⁸ et [J. B. des Ursins] le 1^{er} juillet 1474⁹. Il accompagnoit Paul Zappe, conseiller de la Reine Catherine, à Famagouste en 1473 quand ce dernier fut assassiné¹⁰, ce qui le rendit suspect à Venise, où il semble avoir été emprisonné. Il fut libéré conditionnellement, par décision du Conseil des Dix, le 15 février 1474¹¹.

279. Pl. XXVII.

.....EC . M'SS' . FANSES . ANTIAMV' . Q'TSPASSA . LAN . D'M . CCC . XII . D' . X.....

Dais soutenu par deux légères colonnettes, devant lequel se trouve l'effigie d'un religieux. Il porte un long vêtement dont le collet et les manches sont ornés de galons et de quatre-feuilles : le collet porte à gauche un six-feuilles, il est fermé par une large broche carrée longue brodée. Un manipule à franges, orné de croisettes, et de petites croix de Saint-André entourées de points, pend du bras gauche¹². Il tient entre les mains un livre ouvert où est inscrit : SALVŪ . FAC . SERVŪ TVŪ DNE ET BŒDĪC HEEREDITATI TVE. La main droite tient, en outre, un écriteau portant ces mots : C EST . LORRVN . DE SAINT . BRANDA¹³.

V. pour la famille Antiaume les n^{os} 20 et 86.

1. F. Bustron, *Chr.*, 300.

2. L. Machéras, 204.

3. *Ib.*, 382.

4. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 15 n.

5. *Ib.* 17, 21.

6. F. Bustron, 375, 376, 377.

7. *Ib.*, 386.

8. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 126 n.

9. *Ib.*, 127 n.

10. F. Bustron, 438.

Note. — Je donne ici l'inscription suivante que M. de Mas Latrie croit avoir été celle de ce vicomte Jacques de Gourri. *Chypre*, n^o 99. La dalle se trouve près de la porte du « serai » ou « vieux konak » à Nicosie.

[H] IC.IACET.INSIGNIS EQUES D [?] OMINUS] IACOBUS.
URRIVS.CUI.CAPITULUM ECCLIE.NICOS.PIETATIS
ON°... PĪS SĀTVIT TVMVLVM.

Au-dessous un aigle éployé tourné à dextre [la gauche du spectateur], au centre d'un écu qu'entoure une couronne de lauriers.

11. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 397, n. M. E.-G. Rey dit que la famille Gurri possédoit en fief le village de Gurri dans le district d'Orini.

12. Ceci et les lettres « EC » qui précèdent le mot messire m'ont fait penser que François Antiaume étoit peut-être diacre.

13. Je ne puis expliquer ces mots. L'Église célèbre la fête de saint Branda, abbé d'Irlande, le 16 mai.

280¹. Pl. XXVIII.

- [A] [†] CI GIT ONL IO ESPO [VZ'] IO XXXVIII
D'X Q DIEV AIT L [ARME AMEN].
- [B] [GA]VTIER D' SASIOVNS IADIS . FIS . DOV NOBL' BAROVN . M'OSEIG . IOHAN' . D' SASIOVNS . E D' .
MADAM . IOHA
- [C] [I]OHAN . D' SASIOVNS . IADIS . FIS . D' M'OSEIG' . IOHAN . D' SASIOVNS . Q' TSPASSA . L'LVNDI . A

Cette dalle ajoute une nouvelle orthographe du nom. Peut-être M^{er} Jean de Soissons est-il celui qui épousa l'honorable demoiselle Jeanne DE RAUNA, qui étoit arrivée en Chypre de Milan, en 1377, avec la Reine Valentine Visconti².

Je cite des *Familles d'outre-mer*, édition Rey, ce qui suit :

LES MAISONS DE SOISSONS ET DE RIVET

[Peut-être faut-il regarder comme membre de la famille Soissons ROBERT DE SESSONS^a, qui fut témoin, en 1141, d'un acte de Guillaume, patriarche de Jérusalem.]

BARTHÉLEMY DE SOISSONS souscrivit le titre qu'Amaury, comte d'Ascalon, fit expédier en faveur de Guy de Pise^b, l'an 1157.

[Il avait souscrit, comme baron ou homme du roi^c, un acte du roi Baudouin III, du 14 janvier 1155, et un acte du Hugues d'IBELIN, de la même date, relatif à la même affaire.]

ARNAULD DE SOISSONS fut témoin d'un acte du roi Baudouin IV^d, du 26 juin 1175.]

*RENAUD DE SOISSONS^e, probablement issu de Barthélemy, souscrit, avec la qualité de mareschal du royaume de Chypre, un titre du roy Hugues, de l'an 1210 [novembre], au cartulaire du Saint-Sépulchre^f.

[Il avait souscrit, sans qualification, deux actes du roi Aimeri^g, 1197, 1^{er} novembre, et 1201, mars; il fut encore témoin, comme maréchal du royaume de Chypre, d'un acte de Bertrand^h, seigneur de Margat, du 23 juillet 1217.]

1. Grand fragment attenant à la deuxième colonne, côté sud. L'inscription A, que l'on pourroit restaurer : « † Ici git très noble dame Iohane espouse qui fut de monseigneur Iohan de Sasiouns », etc., est gravée en deux lignes sur la marge dextre. Les inscriptions B et C, qui semblent se rapporter à deux fils, nommés Gautier et Jean, de monseigneur Iohan de Sasiouns, sont sur la marge sénestre. On remarquera que le nom de la mère, Madame Iohane, n'est pas mentionné dans la seconde. S'agit-il donc de deux seigneurs, nommés Jean de Soissons, dont l'un avoit un fils Jean, et l'autre un fils Gautier, ou bien n'y avoit-il qu'un monseigneur Jean de Soissons, mari de dame Jeanne, et père de Gautier et de Jean ?

Il y a lieu de croire que la maison de SASSONS ou de SASIOVNS étoit issue de celle de SOISSONS, et je me félicite d'avoir découvert à Nicosie deux pierres tombales qui lui appartiennent, celle-ci, et celle que j'ai trouvée dans un jardin de la Hissar-Soquak (Karga Zadeh). Voy. t. II, l'*Armorial*, n° 140. Pl. K. Peut-être que ce dernier nous donne-t-il le blason des de Sasiouns — de... au chevron de...

accompagné de dix croix pattées, à savoir dans le canton dextre supérieur 2. 1, dans le canton sénestre supérieur 2. 1, et en pointe 1. 2. 1. Voilà les armoiries de l'illustre maison Berkeley en Angleterre, représentée aujourd'hui dans la pairie anglaise par les nobles familles des comte Berkeley, comte Kimberley K. G. (pour la baronnie de Berkeley de Stratton), et vicomte Portman.

2. L. Machéras, 328.

a. *Cod. diplomat.*, n° 21, p. 22.

b. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, p. 465 a.

c. *Cart. S. Sepulc.*, n° 56, 62, p. 113, 127.

d. *Cod. diplomat.*, n° 203, p. 246.

e. *Lignages d'outre-mer*, c. XI, XIX bis, XXIII, XXX.

f. Preuves de l'*Hist. de Béthune*, p. 360. — *Cartul. du S. Sepulc.*, édit. de M. de Rosière, n° 176, p. 314, 315.

g. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 607. — *Cartul. S. Sepulc.*, n° 177, p. 316.

h. *Cod. diplomat.*, n° 106, p. 113.

* Le roi Henry I^{er}, par acte du 10 juin 1232 à Famagouste, accorda aux Génois un bain à Nicosie vis-à-vis des maisons qui appartenoient autrefois à Raynal (Renaud) de Soissons [De Mas Latrie, *Hist.*, II, 54].

Il est vraisemblable qu'il estoit issu des comtes de Soissons. Tant y a qu'il s'habituait outre-mer, où il espousa Berthe, fille de Guy de Barut et de Juliane, princesse de Césarée. [Du Cange donne ensuite une table généalogique que j'ai transférée à la fin pour y faire des additions. Il y parle de RENAUD III.]

C'est ce Renaud [III^e du nom, appelé par Lorédan RENAUD SANSON] qui suivit le roy Henry de Cypré lorsqu'il fut chassé du royaume par son frère Almeric^a, prince de Tyr, l'an 1305; et qui, en l'an 1328 [le 31 janvier 1330], se trouva présent avec les autres barons de Cypré à l'assinat du douaire^b constitué par le roy Hugues à Marie de Bourbon, femme de Guy, son fils aîné*. [V. le Supplément, p. 472.]

[Il est nommé dans cet acte Renaut *de Soissons*. Nous ferons remarquer ici que cette famille, dans le texte des deux chapitres du Lignage, est toujours appelée *de Saisson* ou *Saissons*. On pourrait donc douter qu'elle eût rien de commun, même le nom, avec celle des comtes de Soissons, si Barthélemy, Arnould et surtout Renaud, le chef de cette famille, ne portaient dans les actes le nom de *Soissons*, *Suessionie* ou *Suessionensis*.

On ne voit pas dans ce tableau RAOUL DE SOISSONS, seigneur de Cœuvres, qui épousa, vers l'an 1240, Alix, reine douairière de Chypre, et dont nous avons parlé précédemment^c. Il était frère de Jean II, comte de Soissons^d, et ne faisait pas partie de la famille des Soissons établie outre-mer. Il est nommé Raol *de Soisson*, dans le Continuateur de Guillaume de Tyr^e, et Raoul *de Saisson*, dans les actes relatifs à la successibilité au trône^f**.

GUY DE SOISSONS, fils de Jean, petit-fils du premier Guy, épousa en secondes noces, dit Du Cange, d'après le Lignage, Euphémie, fille de Jacques de Lavelée. Le texte porte^g : « Guy espousa Aalix... puis espousa Femie, la fille Jame de Lanele. » Ce que Labbe^h, et d'après lui Du Cange, ont interprété : « fille de James ou Jaques de Lavele (Lavelée) ». Mais nous voyons, dans un autre chapitre du Lignageⁱ, que Fémie, fille de Jean, maréchal du royaume de Jérusalem, et de sa seconde femme, Janie de Lanelée, épousa Guy de Soissons. Labbe, dans ses tableaux^j, a appelé cette dame Janie ou Jeanne de Lavelée. Ne faudrait-il pas, dans le chapitre II, interpréter *Jame* par le nom de la mère, Janie ou Jane de Lavelée? Et alors il s'agirait dans les deux passages de la même personne. Mais si *Jame* exprime le nom du père, il faudra reconnaître deux *Fémie* différentes, mariées aux deux *Guy de Soissons*, dont le premier aurait ainsi, comme le pense le Père Anselme^k, deux femmes à peu près du même nom : l'une, Estefémie, fille de Gautier de Bethsan; l'autre, Fémie, fille de Jean, maréchal du royaume, et de Janie de Lavelée.

Le second Guy de Soissons aurait eu aussi deux femmes : Alix et Fémie, filles de Jacques de Lavelée, ainsi que l'indique le tableau généalogique.

AIMERI DE RIVET, probablement père de Jacques, souscrivit, sans aucun titre, un acte d'Aimeri, seigneur de Chypre, du 29 septembre 1195^l; puis, comme sénéchal de Chypre, deux actes du même prince devenu roi^m (1^{er} novembre 1197 et mars 1201, et deux actes du roi Huguesⁿ (septembre et novembre 1210).

a. Loredano, l. IV, V, p. 249, 254, 265; trad. franç., t. I, p. 242, 281, 293.

b. *Titres du trésor des chartes du roy*. — De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 164.

c. Voir *les Rois de Jérusalem*, p. 39.

d. *L'Art de vérifier les dates*, Comtes de Soissons.

e. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXIII, c. L, LIII, p. 420, 424.

f. *Assises de Jérus.*, t. II, p. 401.

g. Labbe, c. XI, p. 437, *De cœans de Soissons*.

h. Labbe, c. XI, p. 384, *De cœans de Soissons*.

i. Labbe, c. XIX, p. 443, *Des Seigneurs de Giblel*.

j. Labbe, c. XIX, p. 398, *Des Seigneurs de Giblel*.

k. *Hist. généal. et chronol. de la Maison royale de France*, etc. t. II, p. 509.

l. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 559.

m. De Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 607. — *Cartul. S. Sepulc.*, n° 477, p. 316.

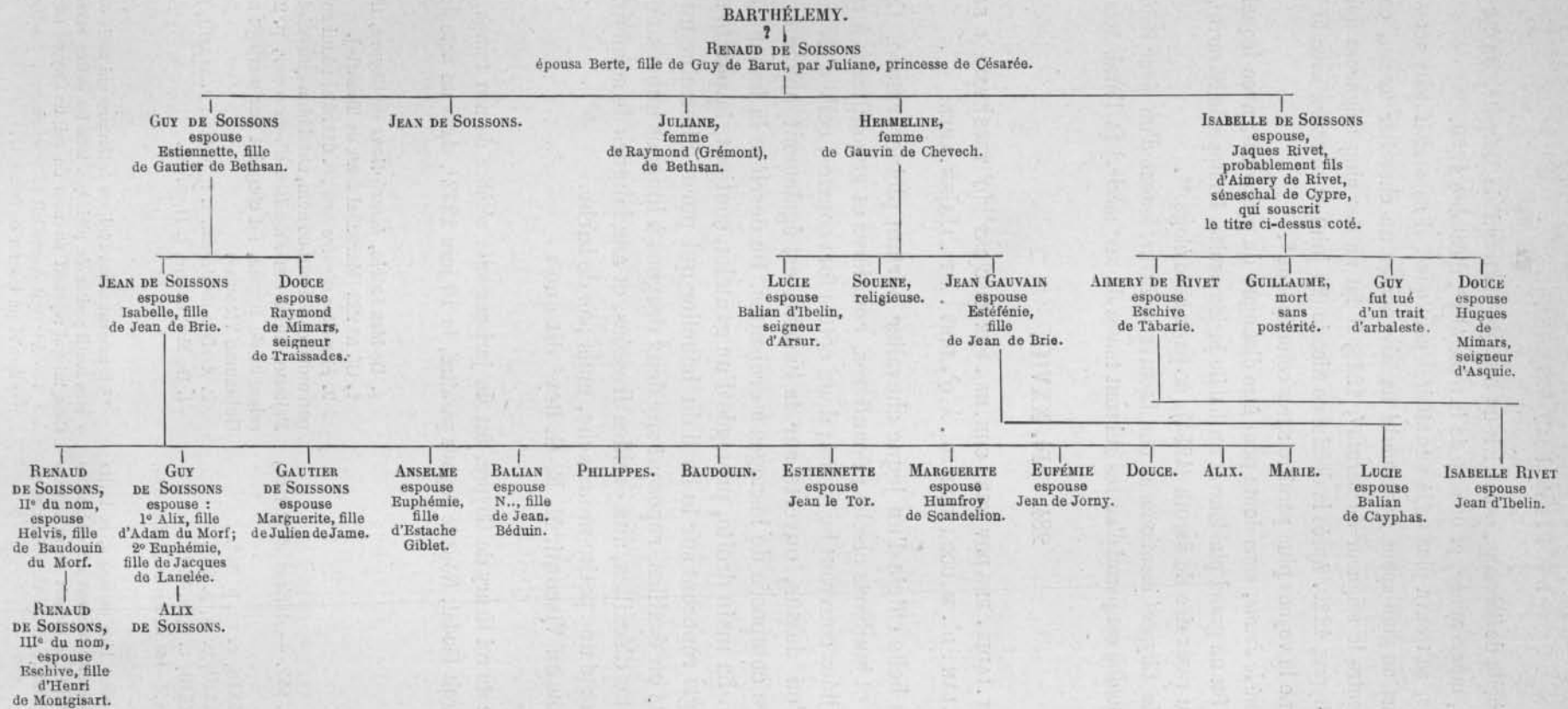
n. *Cod. diplomat.*, n° 97, p. 102. — *Cart. S. Sepulc.*, n° 476, p. 315.

* Il fut l'un des seigneurs que maltraita le prince de Tyr pour sa loyauté au roi Henri II [*Gestes des Chiprois*, 325], attesta (mai 1306) l'accord conclu entre le roi Henry II et son frère Amaury, prince de Tyr [*Hist.*, II, 192]. Reçut, à Famagouste, en 1310, avec Ague de Bessan et Robert de Montgesard, les sermens de fidélité au roi Henry [F. Bustron, 200]. Commanda les galères qui allèrent en Arménie chercher ce prince en 1310 [*Ib.*, 233].

** Il étoit fils cadet de Raoul de Nesle, comte de Soissons; reçut, avec son épouse, la reine Alix, la régence du royaume de Jérusalem à Acre, le 5 juin 1243; assiégea et prit la cité de Tyr que tenoient les impérialistes

(12 juin 1243); c'étoit dans son hôtel qu'on enferma le maréchal Richard Filangier; fut présent lors de la capitulation du château de Tyr [juillet 1243], demanda la cité de Tyr pour lui et pour sa femme aux seigneurs de Beyrouth et de Thoron, et, sur leur refus, quitta brusquement la Syrie, en y laissant la reine Alix, et rentra en France. [De Mas Latrie, *Hist.*, I, 321, 325, 326, 327, 328, 330, 332. *Les Gestes de Chiprois*, p. 133, 136.] Il retourna plus tard en Terre sainte, comme croisé, après la mort de la reine Alix; on le trouve, en 1251, assistant avec S. Louis aux travaux de fortification de Césarée, et on le perd ensuite de vue. [De Mas Latrie, *Hist.*, I, 332.]

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS DE SOISSONS ET DE RIVET.



- I. J'ajoute JEAN DE SOISSONS, qui fit partie de la flotte qui prit Satalie le 24 août 1361 [Machéras, 62]; bailli de Famagouste, en 1363, se plaint du po-destat génois, sire Guillaume Lermi, qui avoit fait couper la langue à un Pisan, serviteur du roi, sous prétexte qu'il étoit Génois [76]; les Génois voulurent qu'il fut exilé en 1364 lorsqu'il avoit cessé d'être bailli de Famagouste, mais le roi n'y consentit pas [83]. Se rendit à Rhodes, où il mourut et fut enseveli, apparemment en 1365 [93].
- II. Sire ARNAUD DE SOISSONS, emmené à Gènes comme otage le 30 avril 1374 [306]. Je pense que c'est lui qui fit partie de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [102, où on l'appelle *Σοϊσιου*].
- III. Sire PHILIPPE DE SOISSONS, nommé par Machéras [307] parmi les chevaliers qui allèrent d'eux-mêmes à Gènes (en 1374), ou parmi ceux dont Pierre II supprima les revenus comme ayant été coupables du meurtre de son père. Il essaya de s'échapper de Gènes [310] ainsi que
- IV. Sire ODET DE SOISSONS.
- V. En 1375, indépendamment des chevaliers que les Génois avoient conduits dans les prisons de Chio et à Gènes, il restoit en Chypre d'autres seigneurs parmi lesquels sire BALIAN DE SOISSONS [318].
- VI. JEANNE DE RAUNA, demoiselle d'honneur qui accompagna Valentine Visconti, reine du roi Pierre II, de Milan en Chypre en 1377, épousa un autre JEAN DE SOISSONS [328].
- VII et VIII. De cette dalle, 280, GAUTIER, et JEAN (peut-être mari de dame Jeanne Rauna, VI), fils de JEAN DE SOISSONS.
- IX. MESSIRE SIMOV[N] D' SASIO [de la dalle aux armoiries 140 Pl. K, t. II].

JACQUES DE RIVET, mari d'Isabelle de Soissons, souscrivit un acte de Bertrand de Margat^a, du 23 juillet 1217; un acte du roi Hugues I^{er} b, d'octobre, même année, et un acte de la reine Alix c, d'octobre 1220.

GUILLAUME DE RIVET, son frère, se trouva plus mêlé aux affaires politiques. Il souscrivit deux actes de la reine Alix d (mars et octobre 1220); il prit part au guet-apens de Camerin Barlais e contre un chevalier toscan, cousin de Philippe d'Ibelin. Partisan de Frédéric II contre le seigneur de Baruth f, 1228, il fut un des cinq seigneurs qui achetèrent à ce prince g la bailie du royaume de Chypre, 1229. Après la défaite de Nicosie (24 juin), il se retira avec le roi de Chypre au château de Dieu-d'Amour h. Nous ne le voyons plus paraître après cette époque*.

GUILLAUME DE RIVET, surnommé *le Jeune*, sans doute pour être distingué du précédent, avec lequel il eut apparemment quelque rapport de parenté, fut un grand plaideur et un habile jurisconsulte. Philippe de Navarre i, qui avait eu des relations avec lui après la mort du vieux sire de Baruth (1234), en parle avec éloge**.

Les inscriptions tumulaires de Chypre j mentionnent une ESCHIVE DE RIVET, femme d'un sieur Babin (?)***. L'année de sa mort est inconnue, mais sa tombe est parmi d'autres qui sont toutes du XIV^e siècle.] [A l'Arab-Achmet.]

281. Pl. XXVIII.

CI . GIT . L NOBL . CHR . MS . VISCONT . IADIS . FIS . DOV NOB . CHR . MS . PHE . VISC[ONT'] [Q' TRES]PASSA . L SAMDI A XIII . IOV .
DAYRIL . LAN . D' . M . CCC . XLVII . D . X . Q' . DIEV . AIT . L[A]RM . AMEN .

Dais richement orné. Très belle effigie d'un jeune chevalier portant pleine armure. Casque, camail, cuirasse, brassards, cuissards et jambarts ciselés; épaulières, coudières et genouillères à rondelles également ciselées; tassettes pointillées couvrant les reins; deux cottes fort courtes, celle d'en dessous, au bord ondé, est en blanc, celle d'en dessus, ouverte sur la hanche, est également ondé et ornée de deux bandes, l'une pointillée, l'autre composée de losanges à croisettes. De derrière la hanche droite paroît le manche d'une « miséricorde ». La main droite, protégée d'un gantelet, soutient, la pointe appuyée contre l'épaule, l'épée nue i. Les doigts reposent sur le bord du bouclier qui porte d'hermine au lion rampant. Les pieds, couverts de sollerets en écailles, reposent sur deux dragons à longues queues entortillées l'une dans l'autre, aux ailes couvertes d'écailles, aux oreilles dressées, et aux langues de serpent. Je ne vois pas d'éperons, et messire Arnat porte une petite moustache, mais pas de barbe.

Quant à la famille Viscomte ou Visconti, M. E.-G. Rey² dit que :

[GUILLAUME VISCONTE k, homme du roi Henry de Chypre, fut un jurisconsulte célèbre de son temps, et se livra avec Philippe de Navarre à l'étude du droit féodal. Nous le voyons paraître, le 10 juin 1232 l, dans un acte de Henry I^{er}, puis

a. *Cod. diplomat.*, n° 406, p. 443.

b. De Mas Latrie, t. III, p. 609.

c. De Mas Latrie, t. III, p. 614.

d. De Mas Latrie, t. III, p. 611, 614.

e. Voir la *Famille des Barlais*, p. 517. — *Assises de Jérus.*, t. I, p. 488, note a.

f. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. III, p. 368.

g. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. IX, p. 375.

h. *Continuat. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, c. X, p. 377.

i. *Livre de Philippe de Navarre*, c. XLIX. — *Ass. de Jérus.*, t. I, p. 525.

j. De Mas Latrie, *Inscriptions de Chypre*, n° 54, p. 524.

1. Cf. n° 222 [Maréchal Jean de Tabarie].

2. *Familles d'outre-mer*, p. 611. J'ai réuni sous ce titre tous les personnages portant ce nom, aussi bien que celui de « Le Vicomte ». J'ajoute, aussi des *Familles d'outre-mer*, p. 254, que Baudouin, seigneur de Bessan, fut conjoint par mariage avec Macée, fille de Guillaume Vicomte.

k. *Assises de Jérus.*, t. I, p. 525; c. XXXVIII, p. 515.

l. De Mas Latrie, t. II, p. 56.

* Ce Guillaume de Rivet (l'aîné) étoit « mout bien parlant », et invita Philippe de Navarre et les autres seigneurs à prêter serment aux cinq bailes à Nicosie, en 1229. [*Gestes des Chiprois*, 52.] Il se piquoit de sa sagesse [Ib. 57]. Pendant le siège du château de la Candare, il alla chercher des secours en Arménie et y mourut [Ib., 68].

** Il mourut avant Philippe de Navarre qui avoit dit de lui qu'il étoit le « plus soutil positor de plait que tous les autres vavassours de son tens ». C'est lui qui répondit au nom du roi de Chypre au message de l'empereur Frédéric qui demandoit le bannissement des Ibelins [*Hist.*, II, 56].

*** Je n'ai pu trouver ce fragment.

dans un autre du même prince du mois d'avril 1234. Vers 1233, après la prise du château de Cérines, il était devenu membre de la haute cour*.

RAYMOND VISCONTE^a eut de son mariage avec N. une fille nommée *Eschive*, qui épousa Simon du Four**.]

RAYMOND VISCONTI accompagna le maréchal et le commandeur des Templiers lorsqu'ils se rendirent, en 1308, de Limassol à Nicosie pour paraître devant Amaury, prince de Tyr, gouverneur de Chypre, qui leur avoit communiqué la décision du saint-père à leur sujet. Il possédait un casal à Nisou.

Florio Bustron nomme, parmi les seigneurs chypriotes qui étoient parens ou proches, en 1310, de Henry de Gibelet, seigneur de Besmedin, VIELMO VISCONTE¹.

BALDUINUS VISCONTI atteste à Nicosie, le 21 février 1338, le traité entre le Roi Hugues IV et les Génois².

GUILLAUME VISCONTI, et son fils sire ARNAT VISCONTE, mort le 13 ou 14 avril 1347³.

JEAN LE VICOMTE fut nommé maréchal de Jérusalem par le Roi Pierre I^{er}, à Famagouste, le dimanche 28 mars 1360⁴; étoit à bord de la flotte qui prit Satalie, le 24 août 1361⁵; nommé par Pierre I^{er}, gouverneur de la Maison royale, lorsqu'il quitta Chypre en 1367⁶; écrivit au Roi, à la prière des princes, ses frères, pour lui communiquer ses doutes sur les relations du comte Jean du Morf, comte d'Edesse [Rochas], avec la reine Éléonore, 13 décembre 1368⁷; condamné comme calomniateur par le conseil des seigneurs que convoqua le Roi après son retour⁸; arrêté de nuit, par ordre du Roi et jeté dans la fosse de Scoutella à Cérines où il resta un an; retiré de cette prison à la prière d'un grand seigneur françois qui alloit à Jérusalem pour faire ses dévotions; mais, au départ de celui-ci, conduit au château de Buffavent, où on le laissa mourir de faim⁹.

GUILLAUME LE VICOMTE étoit dans la flotte qui prit Alexandrie le vendredi 10 octobre 1365¹⁰; et dans celle qui quitta Chypre le 7 décembre 1366¹¹; il avoit la douzième galère dans l'expédition qui alla à Satalie le 26 mai 1367¹².

RAYMOND LE VICOMTE fit partie de la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366¹³. Les Génois le prirent comme otage à Gênes le 30 avril 1374¹⁴, ainsi que LOUIS LE VICOMTE, jeune garçon qu'ils vouloient marier à la fille d'un certain Ticio Simbo¹⁵.

GUY LE VICOMTE et son frère RENAUD LE VICOMTE s'échappèrent des mains des Génois; mais, trahis par sire Amaury Le Moine, ils furent repris¹⁶.

JEAN DE VISCONTI, capitaine italien, commandoit une compagnie à Famagouste lors du meurtre, le 15 novembre 1373, d'André Cornaro et de son neveu Marc Bembo. On le mit en prison à Nicosie¹⁷.

a. Voir le tableau de la Famille de Cayphas.

1. *Chron.*, 237.

2. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 179.

3. De notre dalle. Peut-être ce Guillaume est-il le même que Vielmo dont parle Bustron.

4. L. Machéras, *Chr.*, 55.

5. *Ib.*, 62.

6. *Ib.*, 116.

7. *Ib.*, 130, 131. Selon F. Bustron, 13 septembre.

8. *Ib.*, 139, 140.

9. L. Machéras, 140.

10. *Ib.*, 188.

11. *Ib.*, 101.

12. *Ib.*, 108.

13. *Ib.*, 101.

14. *Ib.*, 306.

15. *Ib.*, 306.

16. *Ib.*, 310.

17. F. Bustron, 438, 440.

* C'est sans doute le même que sire Guillaume Vesconte, de Tripoli, — *sages home dou privé conseil de mon seignor de Baruth* — qui, en 1232, accompagna Balian d'Ibelin de Baruth à Tripoli, pour traiter du mariage d'Isabelle, sœur du roy Henry I^{er}, avec le prince Henry d'Antioche, fils de Boémond IV. De cette union naquit Hugues III qui fonda la seconde maison royale de Chypre. [*Gestes des Chiprois*, 86.]

** RAYMOND, ou (BEYMONT) VISCONTE, commandoit la gent d'armes dans une flotte que Henry II envoya le 20 juillet 1299 (1300) de Famagouste à Rosette, en Égypte, et puis en Syrie. [*Les Gestes*, 303. Amadi, 236.] Le 27 février 1308, le pape accorda des dispenses pour le mariage de Baudouin, fils de Guillaume Visconte, avec Alisia de Cafran [*Ib.*, 304 n.].

282. Pl. XXVIII.

† ICI . GIT . LA NOBL' . D'AM . MARGVERIT . GAPZEL . ESPOVZ . DOV . NOBL' . ESCVIER . DOV ROI . M'OSEIG . PIERR' . FARDI .
Q' T'SPASSA . A . XXIII . IOVRS . D' GENVIER . LAN . D' . M . CCCC . D . X . Q DIEVS . AIT . LARM AMEN .

Effigie d'une jeune femme à la chevelure très longue qui retombe sur ses épaules; mains jointes; robe à plis garnie de boutons du collet jusqu'à la taille, qu'entoure une ceinture divisée en sections; cette ceinture retombe par devant et se termine par un ornement carré long assez grand. Les manches de la robe et du vêtement intérieur sont ornées de broderies. Chaussure longue et effilée.

Écusson à dextre; une bande chargée de trois aiglettes¹. Écusson à sénestre; un animal qui ressemble à un bouc; il porte deux bois de cerf, chaque branche chevillée de trois pièces².

283. Pl. XXIX.

..... D . MESS' . RAOUL DE LA BLANCHEGARDE . Q' TRESPAS[S]A LE MARDI . A X

Tête et corps d'un chevalier. Casque fermé, mais ayant sur la face une grande croix tréflée [peut-être une ouverture], et des petits trous, apparemment pour faciliter la respiration. Armure à mailles, cotte d'armes. Les mains sont jointes.

Il y avoit plusieurs seigneurs Raoul de la Blanchegarde. Voy. n° 223.

284. Pl. XXIX.

..... NE LI[?S]E CC[?] G . IERA RCEDC? LINCARNACION V IOVS
A S

? mère-église 5 jours d'aost.

285. Pl. XXIX.

.... [†] ICI GIT [DIEV . AIT] LARM . AMEN .

286 A et B. Pl. XXIX.

[A] D . X .

[B]³ CLXIII . D' . Q' . DI[EVS . AIT . LARM . AMEN].

Corps d'une femme aux mains jointes.

287. Pl. XXIX.

† ICI . GIT . MESSIRE . IAQ' . D BRIES . FIS . D' . MESS . B [? OEMOND . DE . BRIES⁴]
..... [Q' D]IEVS AIT LARME DE LVI A M E N .

Jambe droite, cotte d'armes, bouclier formant écu qui porte de à trois pals⁵ de derrière lequel on voit la poignée de l'épée.

Je cite du travail de M. E.-G. Rey, sur *les Familles d'outre-mer* :

1. Voilà bien l'illustre blason de la Maison de Lorraine qui porte d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions ou aiglettes d'argent.

2. Sire Estien Fardin fut envoyé au Caire par le gouverneur de Chypre au mois de juillet 1370 pour traiter avec le sultan [Machéras, 166].

Dame Quaréfina Guazel, épouse du nommé Andolohana, reçut de lui, qui gisoit en son lit de mort, le samedi dernier avril 1368, les vignes qu'il possédoit près d'Agros. [Mas Latrie, *Hist.*, III, 290.] En 1425, certains Chypriotes recommencèrent à piller la Syrie, et les objets pillés étoient achetés clandestinement par Philippe de

Picquigny, bailli de Famagouste, et par Jean Gazel, chevetain de la Saline [Machéras, 355]. Je ne sais si ces trois personnes appartenoient aux familles nommées dans notre inscription. Voyez *Chypre*, n° 4, pour Berteli Fardin et un autre membre de cette famille.

3. Ce chiffre peut avoir été X, ce qui feroit « 40 et 13 ».

4. Peut-être messire Jacques étoit-il fils de Boémond de Bries par son deuxième mariage avec Torterelle de Milmars. M. de Mas Latrie pense que la famille de Brie étoit probablement originaire de la province de ce nom en France [*Chypre*, p. 343].

5. Marc de Vulson, sieur de la Colombière, dit que « le pal est ainsi nommé parce qu'il est fait comme les pals dont on se servoit

LA FAMILLE DE BRIE

La famille de Brie a joué un rôle important durant la domination chrétienne en Orient et doit être comptée parmi les familles qui s'établirent dans le royaume de Jérusalem, puis ensuite à Chypre.

La généalogie de cette maison nous fait presque complètement défaut ; c'est une des lacunes de l'œuvre de Du Cange et, malgré tous mes efforts, je crains de n'avoir pas été beaucoup plus heureux que mon illustre devancier.

Comme les noms d'un assez grand nombre des membres de cette famille sont parvenus jusqu'à nous, je vais les donner par ordre chronologique ; ce seront autant de jalons auxquels un jour quelque érudit, plus heureux que moi, pourra rattacher de nouvelles découvertes.

ANGEL OU ANSELME DE BRIE signe, au mois de mars 1128^a, un acte du roi Baudouin II. Nous le retrouverons encore comme témoin de divers autres actes du roi Foulques, en l'année 1138^b.

ANSELME OU ANSCIEAU DE BRIE, peut-être le fils du précédent, épousa Helvis d'Hierges. De ce mariage naquirent Jean, Isabelle, mariée au seigneur de Saonne, et Helvis, qui épousa en premières noces Jean, seigneur d'Arzur, puis [en secondes noces, Julien Daucin, et en troisièmes,] Jeoffroy de Cafran. Nous voyons Anselme de Brie signer plusieurs actes des rois Amauri I^{er} et Baudouin IV, pendant les années 1164 et 1177^c.

* ANCEAU DE BRIE paraît être son petit-fils, si nous en jugeons par sa parenté avec Jean d'Ibelin, le vieux sire de Baruth, qu'il accompagna en Syrie pour soulever ce pays contre l'autorité de l'Empereur. Surpris par le maréchal Richard Filangieri, il essuie une sanglante défaite à Casal-Imbert, en 1232^d. Le 10 juin de la même année, on le trouve comme témoin dans un acte du roi Henri I^{er}, de Chypre. Ce chevalier mourut l'année suivante, d'une blessure reçue au siège du château de Cérines.

JEAN DE BRIE, frère d'Anceau, figure dans deux actes du roi Henri I^{er}, de Chypre, le premier de 1233 et le second de 1247^e.

D'après les indications que nous trouvons dans plusieurs chapitres des *Lignages*, on peut dresser le tableau suivant de la filiation des de Brie :

[Nous trouvons encore la mention des autres membres dont les noms suivent :

BRIMONT DE BRIE paraît au mois de janvier 1286 dans un acte du roi Henri II de Chypre.

** JEAN DE BRIE fut turcoplier ; il est nommé parmi les seigneurs de Chypre, au temps du roi Henry II et épousa, d'après Du Cange, une fille de Gauthier de Bessan, tandis que les *Lignages* en font le gendre de Henry de Gaurrelle. A la mort d'Amauri, régent du royaume, dont il était le favori, Jean de Brie fut forcé de céder le gouvernement et la forte-

pour la fermeture du camp dont chaque soldat devoit en porter un ». « C'est pourquoy ceste piece est fort honorable aux armoiries, et de plus le pal estant un instrument très propre pour esbranler et mouvoir les choses, il nous donne à connoistre combien est véritable le dire du poëte Antifone, que *l'art surmonte la Nature, mesme aux choses qui paroissent impossibles*. C'est pourquoy ceux à qui l'on donnera des pals dans leurs armes feront voir qu'ils ont mis à fin des entreprises, par le moyen de leur esprit et de

leur courage, lesquelles paroissent non seulement très difficiles mais mesme impossibles. »

a. *Cart. S. Sepulcr.*, p. 82.

b. *Cart. S. Sepulcr.*, p. 57, 59, 63.

c. *Cart. S. Sepulcr.*, p. 144, 268.

d. Continuat. de Guill. de Tyr, l. XXXIII, c. XXIX, p. 395.

e. De Mas Latrie, t. II, p. 56.

f. Labbe, *Mélang.*, t. II, p. 656.

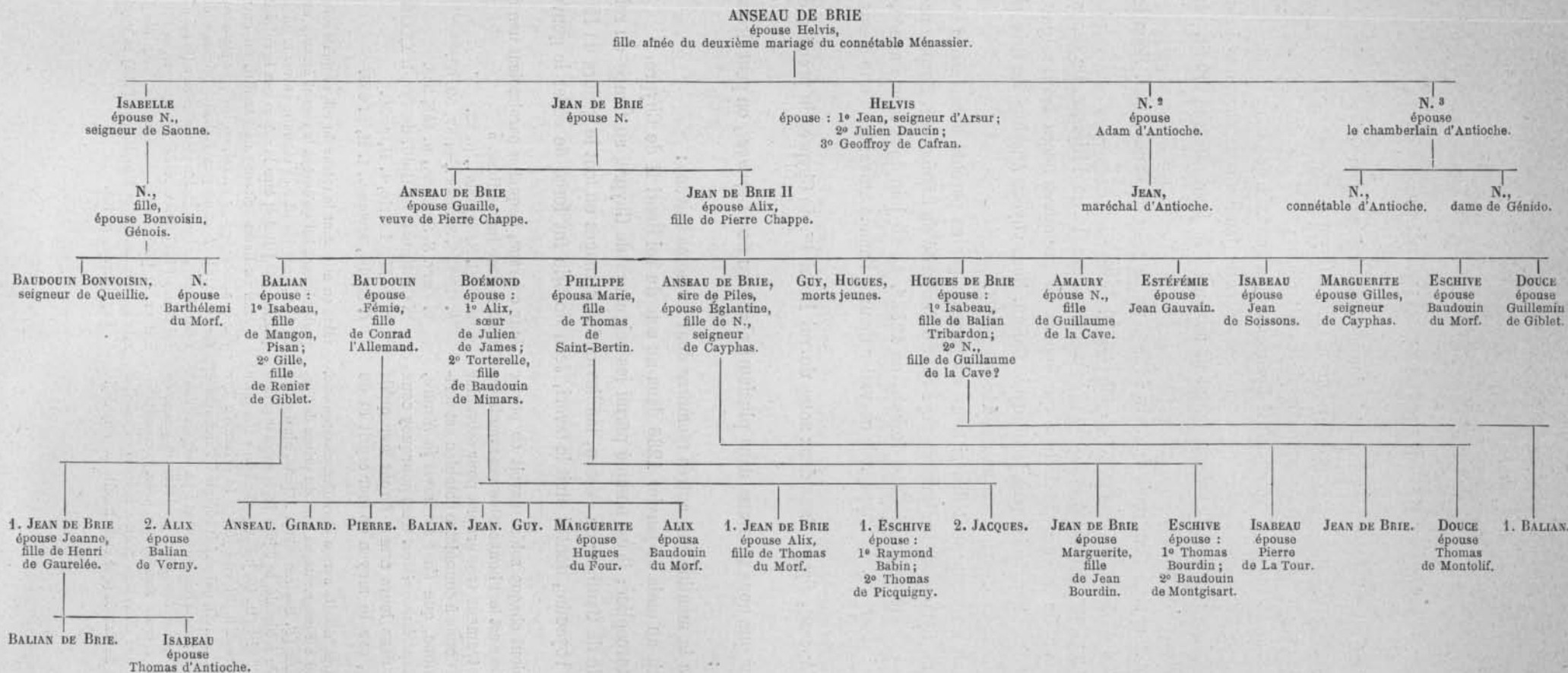
* Voyez, au Supplément, d'autres détails sur ce chevalier remarquable.

** JEAN DE BRIES reçut en 1306 à Famagouste, au nom du prince de Tyr, les sermens de fidélité des habitans [F. Bustron, 139]. Atteste, ainsi qu'un autre JEAN DE BRIES, le traité conclu à Nicosie, le 3 juin 1306, entre le prince de Tyr et la République de Venise [*Hist.*, II, 103]. Est qualifié de « chevalier âgé et expérimenté » en 1307, quand il fut envoyé par le prince de Tyr pour forcer Badin d'Ibelin (partisan du roi), qui s'étoit réfugié à l'archevêché à Nicosie, de venir se soumettre à lui ; parla très durement à ce seigneur dans cette occasion [F. Bustron, 155]. Après l'assassinat, en 1310, du prince de Tyr, fut engagé par ses partisans à tenir Famagouste pour le connétable [*Hist.*, 199]. Essayea de persuader aux chevaliers fidèles, réunis en conseil à Famagouste, de nommer le prince de Galilée (qui étoit hostile au roi) capi-

taine en attendant le retour du roi, ce qu'ils refusèrent de faire [204]. C'est probablement lui qu'envoya le régent Amaury au Pape et au roi de France, en 1309, pour justifier sa conduite envers le roi Henry, mission qui échoua. [*Gestes*, 332.] Il doit être le même que le suivant.

JEAN DE BRIES, seigneur de Paradisi, fut envoyé, avec HUGUES DE BRIE, par le prince de Tyr au roi, en 1309, se plaindre d'une lettre qu'il lui avoit écrite [178]. Accompanya Isabelle, princesse de Tyr, en Arménie, 19 octobre 1309, pour négocier avec son frère (le roi d'Arménie), l'internement du roi Henry [184]. Fut arrêté à Famagouste, en 1310, par les chevaliers fidèles à Henry II [205], ainsi que JEAN DE BRIES, fils de BOËMOND, ce dernier fut mis sous la garde des Hospitaliers [218] et noyé à Cérines en 1312 [244]. V. Supplément, p. 165.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BRIE ¹



Messire **PHÉLIPPE DE BRIE**, châtelain de Famagouste en 1293, commit la faute de dire aux Génois de cette ville qu'il ne pourroit les protéger si les Vénitiens les attaquoient. Ils avoient abattu la loge des Génois à Limassol, ainsi que les créneaux de leur tour, et avoient traîné les armes de Gènes par terre [*les Gestes*, 227].

Sires **THOMAS DE BRIE**, **JEAN DE BRIE**, seigneur de Pistachi, et **GUY DE BRIE**, seigneurs feudataires, souffrirent, en 1307, des rigueurs du Prince de Tyr, [F. Bustron, 156] et sire **GERARD DE BRIE** en 1308. [Amadi, 264.] **JEAN DE BRIE**, [fils] de **BOÉMOND**, et **BALIAN DE BRIE** [fils] de **JEAN**, conspirèrent contre Henry II, en 1312, avec Chemi d'Oseliers, maréchal du

Temple, et d'autres. On enferma le maréchal dans une « grotte », à Cérines, où il mourut cinq ans plus tard; mais on fit noyer les deux de Bries [Bustron, 244].

Sire **BADIN DE BRIES** alla dans la flotte qui prit Satalie, août 1361 [Strambaldi, 46], capitaine de Satalie, janvier 1363, [Machéras, 71], s'y embarqua pour rentrer en Chypre, septembre 1364, sa galère, séparée des autres dans une tempête, alla à Rhodes, puis à Famagouste, où il débarqua [77, 78], se trouvoit dans la flotte qui arriva à Rhodes le 25 août 1365, et qui prit Alexandrie le 10 octobre suivant [87].

JORGE DE BRIES étoit nommé sur une dalle que M. de Mas Latrie vit à Sainte-Sophie en 1846. Voy. 289.

1. Cette portion de généalogie, qui est donnée en entier par le *Lignage d'outre-mer*, avait été, à ce qu'il parait, oubliée par Du Cange.

2. *Lignages d'outre-mer*, édition Labbe, c. xxvi, p. 410, 441, 449, 450; édition La Thaumassière, c. xxxviii, p. 235, 236, 291. — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 470, 491.

3. *Lignages d'outre-mer*, c. xi, xiv, édition Beugnot.

resse de Famagouste à Ague de Bessan en 1310. De son mariage il eut une fille nommée *Isabelle*, qui épousa Thomas d'Antioche*.

ANSEAU DE BRIE**, chevalier, que nous voyons dans un accord de Henri II, roi de Chypre, avec son frère Amaury. Il est encore mentionné dans deux actes de l'année 1329. [V. le Supplément, p. 166.]

PIERRE DE BRIE, chanoine et trésorier de l'église de Nicosie, est cité dans un acte du roi Hugues IV, le 4 septembre 1338.

JEAN DE BRIE***, qui figure le 6 mars 1378 dans un acte de Pierre II, roi de Chypre, fut élu lieutenant général du royaume à la mort de ce prince, pendant la captivité de Jacques I^{er} à Gênes. Il était marié à Philippe de Verny. En 1385, le roi Jacques, en récompense de ses services, le nomme prince d'Antioche, et, le 13 février 1390, il lui confère également le titre de prince de Galilée et [lui donna le casal d'Omodhos]. Nous le trouvons encore désigné avec ces divers titres, le 18 octobre 1397, dans la confirmation d'un accord du roi de Chypre avec les Vénitiens^a.

288. Pl. XXIX.

.....BROIAN . D' FOIS . Q' TSPA[SSA.....]

On ne voit plus que la ceinture d'un chevalier portant une cotte d'armes ou de mailles, et un bouclier qui descend jusqu'aux cuisses.

La main droite repose sur le bord du bouclier dont l'écusson porte de..... à l'écu de..... brisé d'un lambel de trois pointes¹.

289^a A et B. Pl. XXIX.

[A] [.....E DE.....ARSI...D' GIBLET.....E]T . IOERGE . D[E BRIE] [Q' TRE]SPASA . LE DERN[IER . IOVR] DE
SETENBRE . A . M . CCC LXXIII . DE . X . Q' DES . AIT . LARME .

[B] CI DOIT . IEZIR . S . HVGVE DE LABRE . QUAT . DIEU . F[E]RA . SON COMANEME[NT³].

Ce qui reste de l'écusson fait voir une espèce de créquier à trois branches de chaque côté. Derrière l'écu s'élève une haste surmontée d'une étoile, accompagnée, à dextre, d'un croissant.

a. Il fonda, en 1383 et en 1391, des assises dans cette cathédrale pour le repos de son âme et de celui de sa femme Philippe de Verny [De Mas Latrie, *Hist.*, 396, 400].

1. Ou bien, de... à la bordure de... au lambel de trois pointes de... sur le tout. Les armoiries de Foix en France étoient d'or à trois pals de gueules — ce qui convient à merveille au n° 287.

* Et un fils nommé Balian, noyé à Cérines en 1312.

** Fut *maumené*, en 1306, par le prince de Tyr pour avoir aidé Henry II. [Gestes des Chiprois, 325.] Envoyé par Ague de Bessan et les loyalistes de Famagouste, en 1310, pour maintenir la discipline à Nicosie après la fuite des partisans du prince de Tyr [224], reçut ordre de la reine de faire accélérer le départ de la princesse de Tyr de Nicosie en 1310 [231].

*** JEAN DE BRIES étoit à bord de la flotte qui prit Satalie, 24 août 1361 [Machéras, 62], porta des secours à la garnison de cette ville en 1362 [69], et défit les Turcs [70], faisoit partie de la flotte qui arriva à Rhodes le 25 août 1365, et qui prit Alexandrie le 10 octobre suivant [87]; étoit à bord de celle qui quitta Chypre le 7 décembre 1366 [101]. Nommé turcoplier de

2. De Mas Latrie, *Chypre*, n° 6, d'après lequel je restaure, entre crochets, les lettres que je n'ai pu lire.

3. Ci doit gésir sire Hugue de Labre quand Dieu fera [de lui] son commandement. V. pour les de Gibelet, n° 216, et pour les de Brie, n° 287.

Chypre en 1376, par Pierre II [F. Bustron, 346], il fut chargé, avec Renier de Scolar, par ce roi, d'un travail aux fortifications de Nicosie qui dura dix mois (1376) [Machéras, 355]. Atteste à Nicosie, le 6 mars 1378, la déclaration du roi Pierre II adhérant à la ligue conclue par le duc de Milan, son beau-père, et la République de Venise contre la République de Gênes [*Hist.*, II, 372]. Est nommé, comme étant celui à qui le duc de Bourbon devoit s'adresser pour avoir plus d'information au sujet des biens laissés par feu Hugues, prince de Galilée, par frère Jehan de Paris, carme, confesseur de ce prince, dans un mémoire daté à Avignon le 30 juin 1387 [*Hist.*, II, 412]. Il atteste des actes du roi Jacques I^{er} à Nicosie, le 12 novembre 1390 [*Hist.*, II, 420] et du 16 août 1395 [*Ib.*, 428].

290¹. Pl. XXIX.

L

† CI . GIT . DAMOZELL . ANTONINA . FILLIE . D' . S̄ . P DARM'OTE . Q' T' SPASSA

Damozell' Antonina d'Armontel a les mains jointes, chaussure à pointes, robe ou surtout garni de boutons, ainsi que les manches.

La robe semble avoir une bordure ou volant à disposition.

291. Pl. XXIX.

. IVNIET . LAN . DE M DE CRIST

Effigie d'un adolescent coiffé d'un bonnet comme celui de Jean, fils de Gabriel, au n° 258.
Deux écussons. De à la fasce danchée de

292². Pl. XXX.

. OBIT ANNO . DNI

La date était peut-être de 1520 à 1529, mais on a coupé la dalle pour l'accommoder à la grandeur de la marche du Member.

293. Pl. XXX.

. III . IOVRS . D' . IVNIET

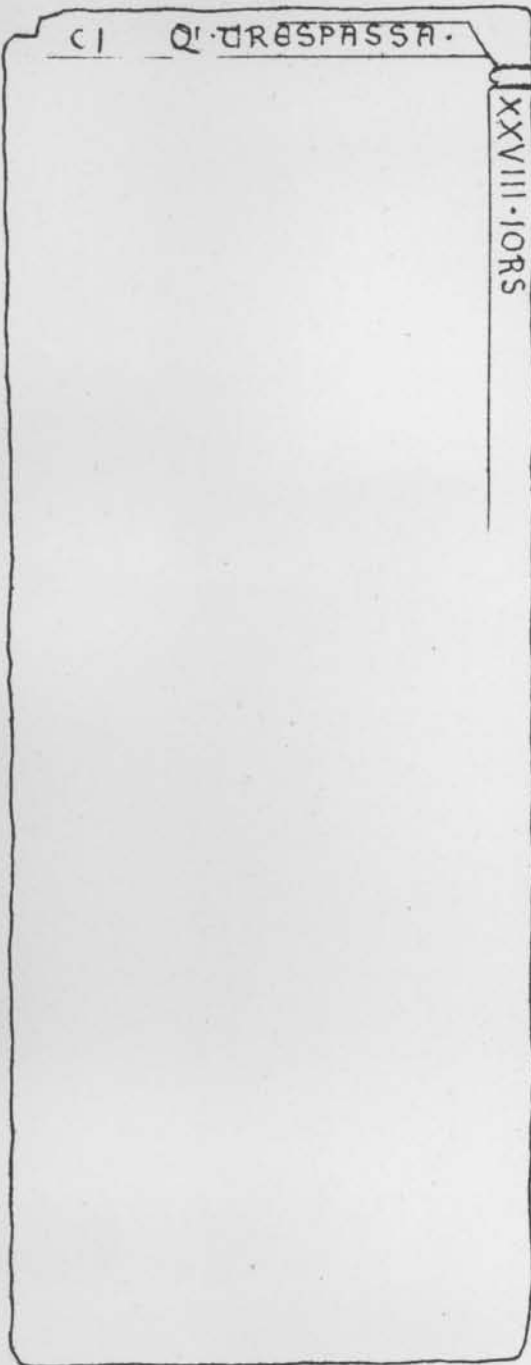
294. Pl. XXX.

En entrant du bas côté septentrional dans une chapelle servant aujourd'hui de dépôt d'huile, on voit, à la gauche, une piscine en pierre sur laquelle on a gravé une croix nouée de forme capricieuse, placée entre deux lignes d'inscription et accompagnée de plusieurs monogrammes ou sigles. J'ai lieu de croire que c'est une inscription fausse qui ne signifie rien, comme on en trouve parfois sur des poteries anciennes³.

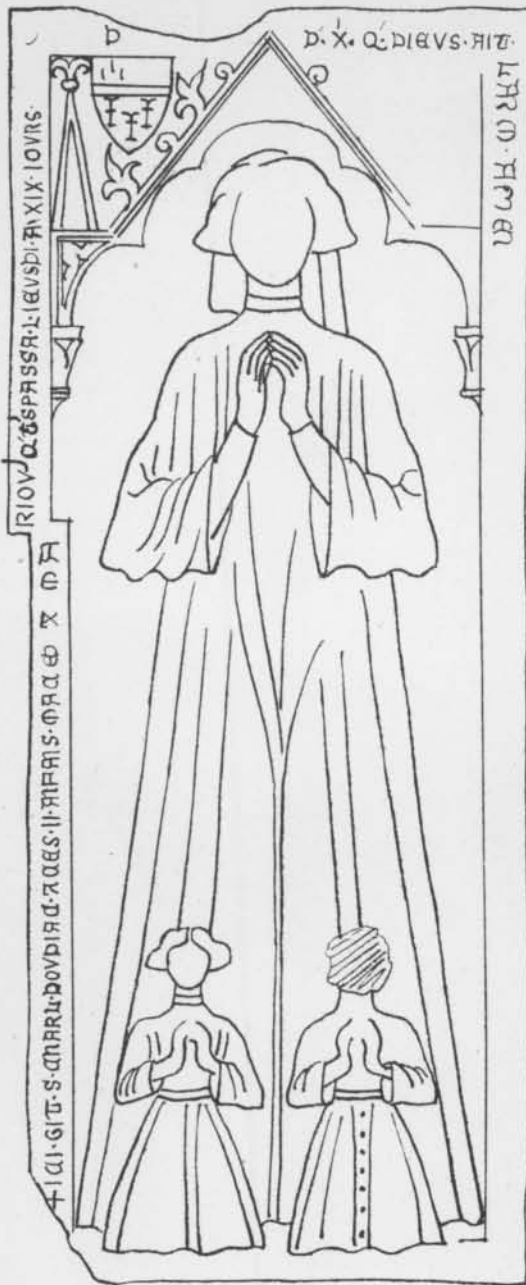
1. Par une erreur regrettable, j'ai oublié, en envoyant cette planche au graveur, d'en détacher une note marginale destinée à éclaircir les contractions du nom Armontel.

2. Pl. XXX sera imprimée dans le second tome.

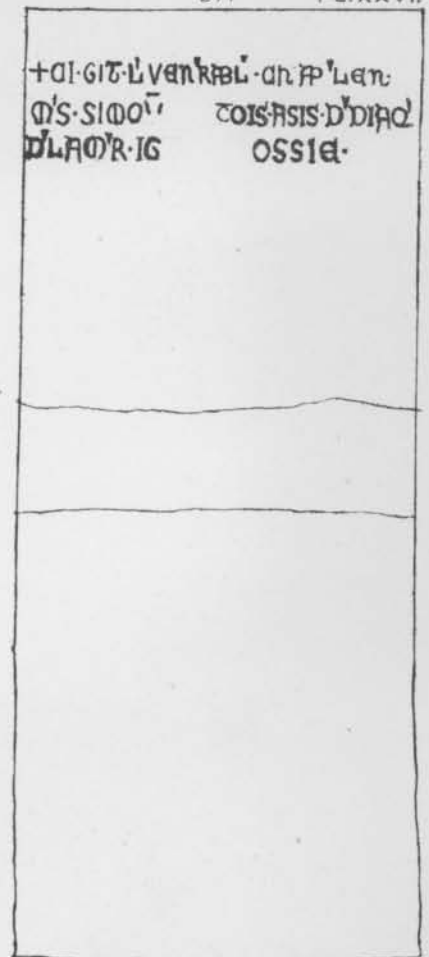
3. J'avois cru d'abord pouvoir lire : 1° dans les quatre coins, Α. Π. ΜΗ. ΣΤ. ; 2° autour de la croix, ΤΔ, ΤΔ, ΛΑ, ΡΩΛ. ; 3° inscription principale, + ΛΑ ? ΤΕΗ ? ΣΤΗ ΠΑΣΕΤΩΩΗΣ ? ΛΩ.



268



272

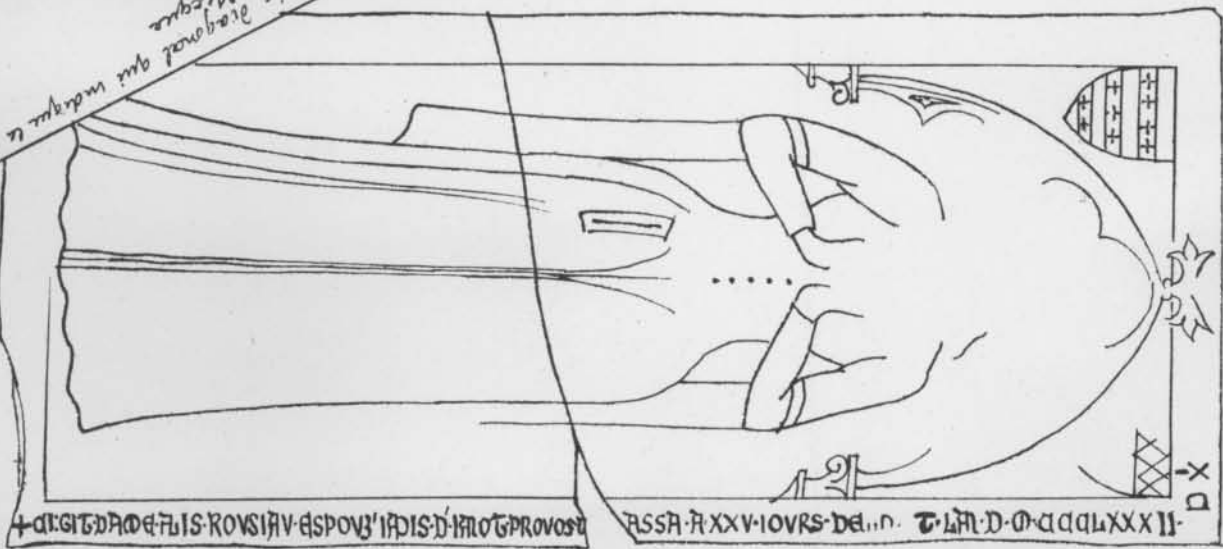


269



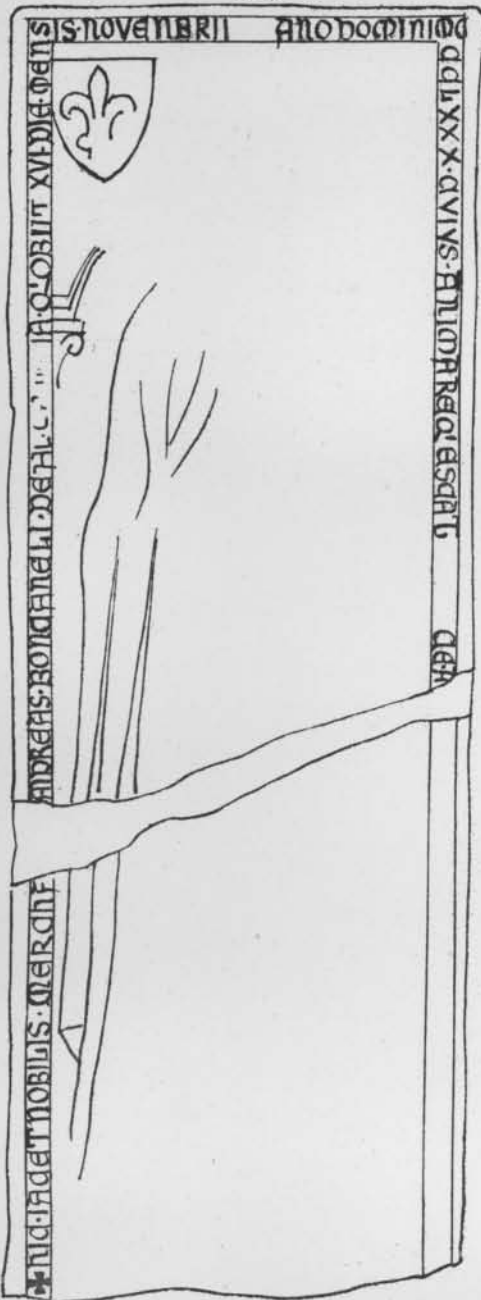
270

Marché au Palais National qui indique la direction de la cathédrale de Sainte Sophie



273

274



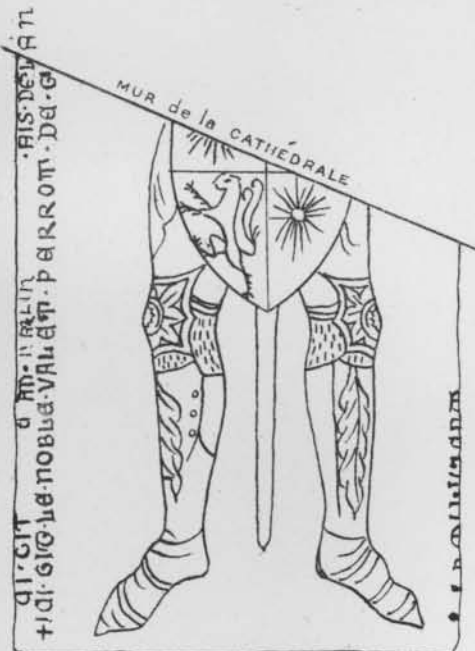
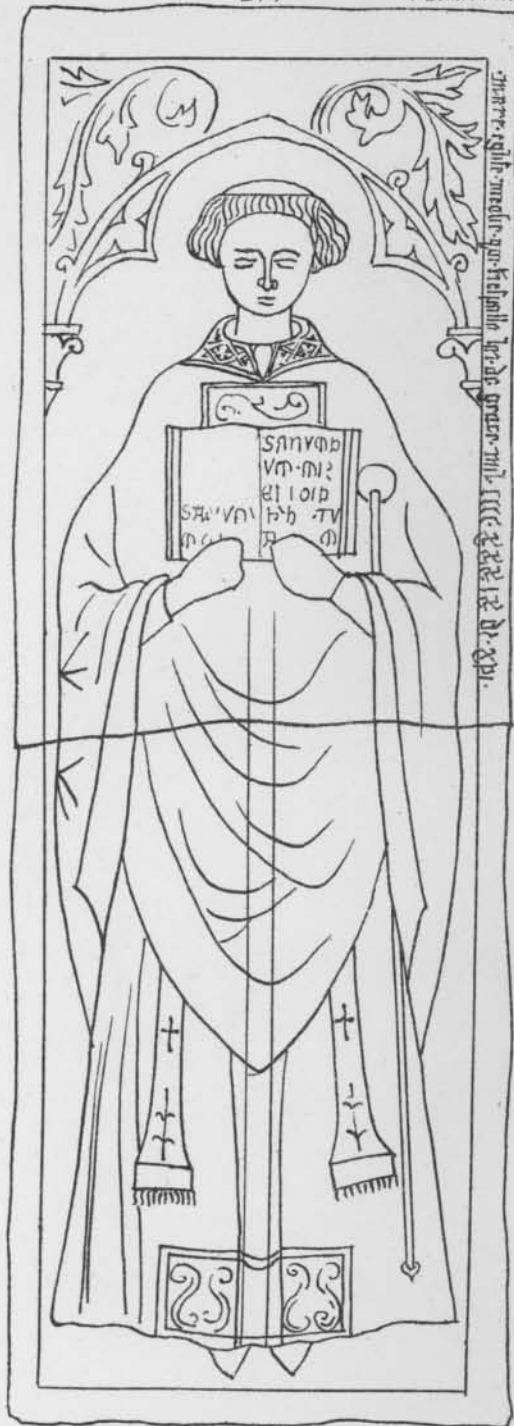
276

+IDI·GIT·SIRE·GVIL·LE·L·A·D·B·T·P·I·
 Q·FV·D·L·O·V·E·S·O·B·A·N·D·V·I·N·D·P·F·
 A·G·O·V·S·T·E·B·O·V·R·G·E·S·D·N·I·D·O·S·I·E·
 Q·L·T·S·P·A·S·S·A·D·A·S·I·E·D·L·E·L·A·D·
 7·D·D·D·X·X·V·I·I·D·X·A·X·X·V·I·I·I·O·R·S·
 Y·S·E·T·M·B·D·Q·D·I·E·V·S·A·I·T·L·A·R·
 M·E·A·M·E·N

+IDI·GIT·S·I·O·N·A·L·A·M·B·E·R·T·D·L·A·R·D·Z·I·
 T·A·I·R·E·E·N·E·V·O·V·D·L·A·V·E·S·O·B·A·N·D·V·I·N·
 D·F·A·M·A·G·O·V·S·T·Q·L·T·S·P·A·S·S·A·A·X·I·X·I·O·
 R·S·I·O·R·S·D·A·I·L·L·L·A·D·D·D·X·I·V·I·I·I·D·X·
 D·I·E·V·A·I·T·L·A·R·M·E·A·M·E·N

277

PL. XXVII.



278



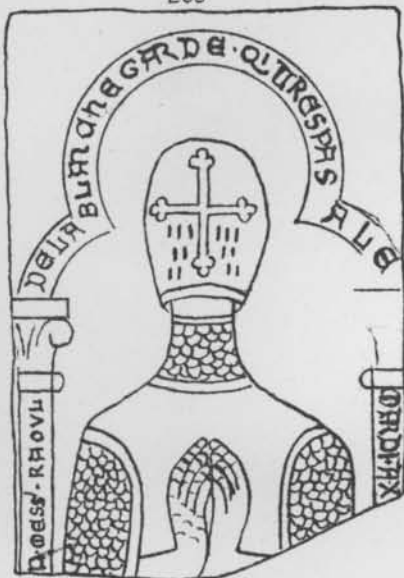
279

1011
 T·S·P·A·S·S·A·A·X·X
 M·C·C·C·X·L·V·I·I·I

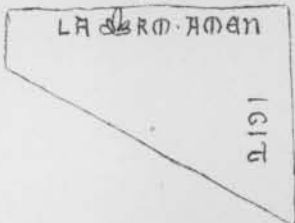
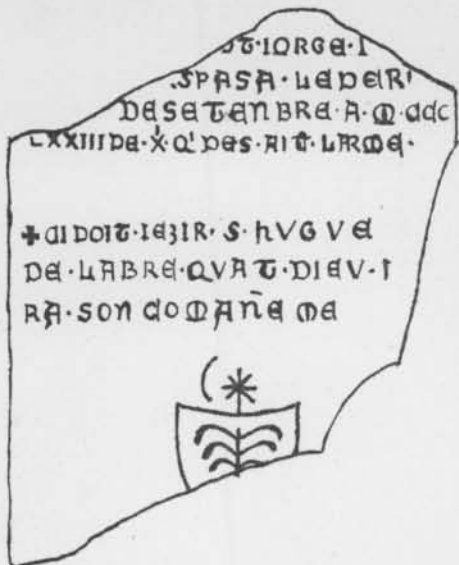
Marche de l'estade

275

283



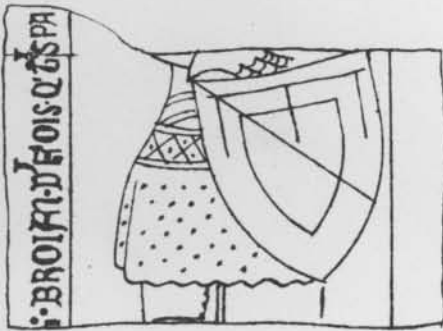
289



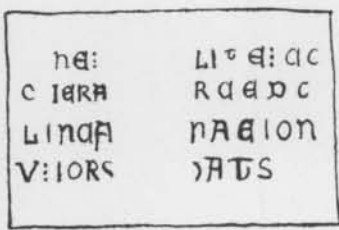
COLONNE



286



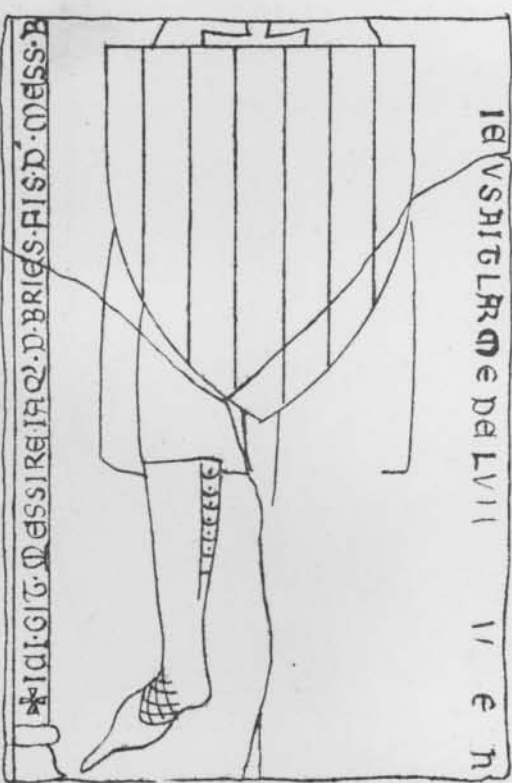
288



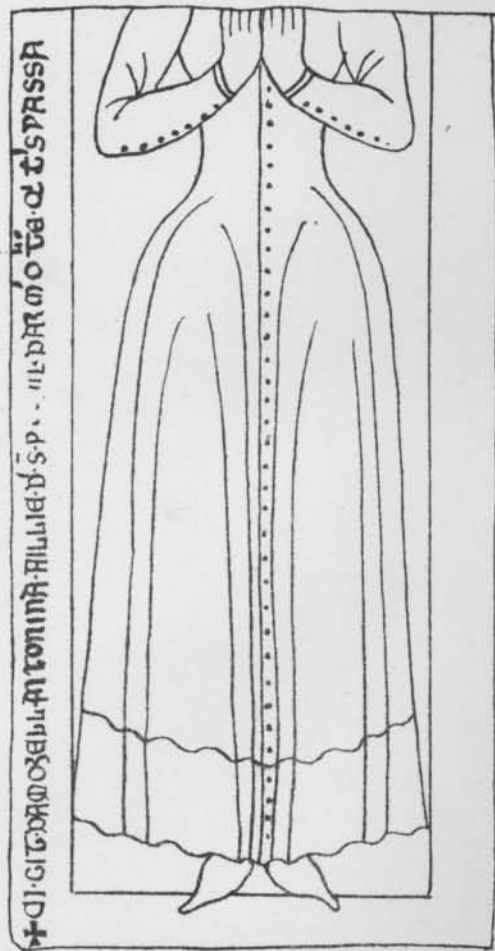
284

D · R · M · O · T · E · Q' · T · S · P · A · S · S · A

287



291



290

SUPPLÉMENT

P. 31. — *Famille de Villiers*. On lit dans le *Templier de Tyr*, 428 : « Et à .xij. jours de mars dou dit an [1284], trespassa frère Nicole de Lorgne, maistre de l'Ospitau de Saint-Johan, & fu fait maistre frère Johan de Villier¹. » Celui-ci s'absenta, ainsi que les maîtres du Temple et des Allemands, de la réception faite au roi Henry II de Chypre lorsqu'il arriva à Acre le 24 juin 1286 ; mais intervint, avec eux, pour arranger la reddition, quatre jours plus tard, du château de cette ville à ce prince² : alla en 1288, avec les deux autres maîtres, à Tripoli, pour mettre accord entre les habitants et dame Lucie de Toucy, sœur de feu Beymont, prince d'Antioche, leur seigneur ; s'en retourna à Acre quand cette négociation échoua³ : se trouvoit à Acre en 1290, lors de la succession du sultan Melel-el-Esseraf au trône du Caire⁴ : accompagna Guillaume de Beaujeu, grand maître du Temple, à la porte Saint-Antoine d'Acre au moment de l'assaut final livré par les Sarrasins le vendredi 18 mai 1291⁵ : se retira le même jour avec le roi Henry II à bord de la flotte quand la ville fut prise⁶ ; et mourut, apparemment en Chypre, vers 1305⁷.

Après l'arrivée du roi Henry II de Jérusalem et de Chypre à Acre, le 4 mai 1291, on envoya deux messagers, messire GUILLAUME DE VILYER, chevalier, et GUILLAUME DE CAFRANE, qui tinrent une conférence inutile avec le sultan Melel-el-Esseraf, en dehors de la porte dite « *dou Léquat*⁸ ».

Messire GUILLAUME DE VILIER, chevalier feudataire du roi Henri II, fut emprisonné en 1308, par le Prince de Tyr. [Amadi, 266.] La même année, messire RAUL DE VILIER recommanda à messire Rupin de Montfort, soupçonné d'être favorable au roi, de faire des aveux au Prince de Tyr. [Ib., 267.] Quand Eschive d'Ibelin, dame de Beyrouth, alla en Grèce réclamer pour son fils Rupin de Montfort le duché d'Athènes, messire GUILLAUME DE VILIER, fils de messire RAUL, fut l'un des ambassadeurs qu'elle envoya de Clarence auprès du Prince de la Morée [après le 17 mai 1309. Amadi, 297].

P. 60. — *Famille de Navarre*. PHELIPPE DE NEVAIRE composa (1) « *l'Estoire de la Guerre qui fu entre l'Empereur Frédéric et messire Johan d'Ibelin*⁹ (2) », le « *Livre de forme de plait*¹⁰ (3) », un petit traité de morale intitulé : *les Quatre Tenz d'age d'ome*¹¹ et (4) des mémoires personnels, aujourd'hui perdus¹². Venant d'Europe en Chypre pour des affaires de famille, il arriva juste à point pour prendre le parti des Ibelin dans leur querelle contre l'empereur Frédéric¹³. A la mort, en 1218, du roi Hugues I^{er}, sa veuve, la reine Alix de Champagne, avait remis à son oncle, Philippe d'Ibelin, la tutelle de son fils Henry I^{er}. Jaloux de cette préférence, quelques-uns des barons de Chypre mirent dans leurs intérêts l'empereur Frédéric II, lequel, pressé par le pape Grégoire IX, se décidoit enfin, en 1228, à se rendre en Terre-Sainte. Philippe d'Ibelin, mort en 1227, est succédé par son frère, Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth. Frédéric débarqua en Chypre, prétendit enlever le bailliage à Jean d'Ibelin qu'il remplaça par cinq bailes, messires Aymery Barlais, Amauri Bethsan, Gauvain de Chenechy, Guillaume de Rivet, et Hue de Gibelet. Il s'ensuivit une lutte entre les Ibelins et les bailes : Philippe de Navarre refusa, en présence du jeune roi, au palais de Nicosie, de leur prêter serment, ils l'enfermèrent d'abord dans une chambre du palais, mais ensuite ils lui permirent d'en sortir afin de pouvoir le tuer ; ayant échappé à ce guet-apens, il se retira dans la tour

1. *Les Gestes des Chiprois*, 217.

2. *Ib.*, 219.

3. *Ib.*, 232, 233.

4. « *Le Nouveau Babiloine* ». *Ib.*, 242 [i. e. le Vieux Caire].

5. *Ib.*, 249.

6. *Ib.*, 252.

7. *Ib.*, 319.

8. *Ib.*, 246.

9. *Le Nouveau Babiloine*, 27.

10. Publié par M. le comte Beugnot. *Assises de Jérusalem, ou Recueil des Ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIII^e siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre*. T. I (1841), p. 469-571.

11. *Les Gestes des Chiprois*, xiv.

12. *Ib.*, xv.

13. *Ib.*, xvi.

de l'Hôpital à Nicosie qu'il fit fortifier et approvisionner. Cette nuit même, deux de ses serviteurs, restés dans l'hôtel qu'il avoit occupé avant de se rendre la veille au palais, furent attaqués, l'un tué, l'autre « *malement nasré* », et son lit fut percé de plusieurs dards et lances¹. Secouru bien vite par les seigneurs d'Ibelin, accourus de Syrie, Philippe contribua à la victoire qu'ils remportèrent sur les cinq bailes, à Nicosie, le samedi 23 juin 1229². Ceux-ci se réfugièrent alors dans les châteaux du nord, Aymery Barlais, Amaury de Bethsan et Hue de Gibelet, avec le jeune roi, leur prisonnier, à Dieudamour [S. Hilarion]; et Gauvain de Chenechy à la Candare [Kantara]³. Plus tard, Philippe négocia la reddition du château de Cérines⁴. Le seigneur de Baruth assiégea Dieudamour et hébergea à la « *fontaine dou dragon* »⁵. Pendant le siège, Philippe fut blessé si gravement — devant la porte dou borc — que ceux du château, s'en croyant débarrassés, crièrent : « *Mort est nostre Chanteor, tué est !* » Mais, secouru par le seigneur d'Ibelin, il fut délivré, et le même soir il se fit porter à une roche devant le château d'où il chanta deux couplets de circonstance qu'il avoit composés⁶; fit une autre chanson pour railler les assiégés, réduits à l'extrémité par la famine, du « *maigre ahnon* » qu'ils mangèrent pour la fête de Pâques⁷; assista également, avec Anceau de Bries, au siège de la Candare⁸. Après la prise de ce château et de celui du Dieudamour, alla s'embarquer à Limassol pour faire plainte auprès du Saint-Père, et des rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, du mal que faisoit l'empereur Frédéric⁹; fut chargé en 1232 du gouvernement de Chypre quand le roi Henry et son armée, commandée par Jean d'Ibelin, s'embarquèrent à Famagouste pour secourir le château de Beyrouth assiégé par le maréchal impérialiste Richard Filangieri¹⁰. Pendant ce temps, Philippe échoua, par la mauvaise foi du maréchal, dans ses négociations pour marier la princesse Isabelle, sœur du roi Henry, avec le fils de Boémond IV, prince d'Antioche¹¹; reçut de ce dernier, pour les montrer à Balian d'Ibelin, des lettres fausses qu'avoit fait fabriquer, au nom de l'empereur Frédéric II, le chevetain des Lombards à Tripoli¹², contribua en 1232 à la reddition de la tour de Famagouste et du château de la Candare par les Impérialistes au roi Henry¹³; dans la bataille de la Gride, le mardi 15 juin 1232, étoit un des cinq chevaliers qui osèrent parler au jeune Balian d'Ibelin, excommunié¹⁴; et contribua à la victoire éclatante remportée par les Chypriotes¹⁵; nommé par le roi gouverneur de Nicosie, il reçut comme prisonnier le comte Gautier de Manupello, l'un des chefs lombards, et surprit près du village de Blessia 300 impérialistes qui avoient abandonné, après la bataille de la Gride, le siège du château de Dieudamour¹⁶; pendant le siège de Cérines, fit arrêter le traître Martin Roussel, sergent des arbalétriers, qui conspirait avec les Lombards¹⁷; négocia la capitulation de Cérines, peu après Pâques [3 avril] 1233¹⁸; assista à une séance de la Haute Cour dans laquelle les soudoyers se présentèrent un jour en corps devant le roi, pour sommer respectueusement ce prince de tenir ses obligations à leur égard, ce

1. *Gestes des Chiprois*, 54, 55. On y trouvera la lettre rimée adressée à ce sujet par Philippe de Navarre à Balian d'Ibelin, en vers de douze syllabes qu'il fait rimer par groupes de 3, 4, 5, 6, 9, 40 et même 16 vers.

2. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 258.

3. *Gestes des Chiprois*, 60.

4. *Ib.*, 60.

5. *Ib.*, 62.

6. « *Adonc sorent il bien, cil dou chasteau, que il n'estoit mie mors !* » *Ib.*, 64.

7. *Ib.*, 65.

8. « Une nuit avint que Phelipe de Nevaire ala oveques mesire Anceau au gait. Si entroï paroles de ceaus qui estoient en une petite tour depecie, qui estoit demorée au dit chasteau, sans tout ce savoit il leur covine, tantôt fist-il une chanson », etc. *Ib.*, 65.

9. *Ib.*, 68.

10. *Gestes des Chiprois*, xvi, 82.

11. *Ib.*, xvii. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 282.

12. *Ib.*, 87.

13. *Ib.*, 98.

14. A cause de son mariage avec sa parente Echive de Montbéliard, veuve de Gautier de Montaigu, De Mas Latrie, *Hist.*, I, 288.

15. *Ib.*, 289.

16. *Ib.*, 290. A cette occasion, nous dit M. de Mas Latrie, Nevaire fit un exemple des trois chefs soudoyers qui avoient abandonné l'armée chypriote, près de Giblet, au mois de février, et qui se trouvoient parmi les captifs. Il leur fit grâce de la vie, quoique parjures; mais il ordonna de leur couper le pied ou le poing, peine atroce qui comportoit la législation des assises contre les bourgeois.

17. *Ib.*, 294.

18. *Ib.*, 299.

qui s'appeloit *conjuré le seigneur de sa foi*¹. Il fut présent en 1236, au lit de mort du vieux seigneur de Baruth, Jean d'Ibelin, et lui présenta le crucifix². Le 5 juin 1243, grâce à sa subtilité de juriste versé dans la connoissance du droit féodal, il parvint à décider Balian d'Ibelin, seigneur de Baruth, et Philippe de Montfort, seigneur du Toron, à reconnoître à la reine Alix, mère du roi Henry, la régence du royaume de Jérusalem jusqu'à la venue du prince Conrad, fils de l'empereur Frédéric II³; en récompense de ce service, il fut fait seigneur d'un fief de soudée et comblé d'honneurs et de richesses par la reine Alix⁴. Il acheta immédiatement une galère bien armée et prit part au siège de Tyr⁵. Sur ces entrefaites, les Impérialistes, se voyant attaqués par terre et par mer par Raoul de Soissons, s'enfermèrent avec Lothaire Filangier, frère du maréchal, dans le château⁶, que les royalistes assiégèrent de suite; le maréchal Richard Filangier, refoulé par une violente tempête et ignorant ce qui s'étoit passé à Tyr depuis son départ, rentra dans le port et fut fait prisonnier par Philippe de Navarre, qui détermina Lothaire Filangier à rendre le château, après vingt-huit jours de siège, afin de sauver la vie de Richard qu'on menaçoit de pendre [juillet 1243]⁷.

P. 71. — *Suite de la Généalogie de la Maison de Giblet.*

Il me semble que la note de M. E.-G. Rey, touchant la part prise par Bertrand de Giblet II à la croisade de 1217, se rapporteroit beaucoup mieux à son grand-père Bertrand I^{er}, qui épousa Dolet, nièce de Léon, roi d'Arménie. Or ce monarque fut couronné dans l'église de Sainte-Sophie à Tarse, le 6 janvier 1193⁸ et mourut en 1219.

P. 72. — Sire HUE DE GIBELETH étoit en 1224 un « juene home »⁹ et parent par leur mère des enfants de Monseigneur de Baruth¹⁰; son père étoit messire BETRAN¹¹; il proposa à Nicosie, en 1229, aux quatre autres bailes de faire pendre Philippe de Navarre qui refusa de leur prêter serment¹². Il avoit la bouche torte¹³, faisoit l'arrière-garde à la bataille de Nicosie, le 23 juin 1229, et tout premier s'enfuit¹⁴, se retira ensuite au château de Dieu-d'Amour¹⁵, accompagna les Lombards quand ils envahirent de nouveau l'île de Chypre en 1232¹⁶, resta comme baile à Tyr, lorsque le maréchal Filangier se rendit en Pouille, auprès de l'empereur Frédéric, avec les deux autres bailes, Amaury Barlas et Amaury de Bethsan¹⁷, et fut condamné, comme eux, par la Haute Cour, saisie des plaintes du roi Henry¹⁸. M. E.-G. Rey dit que depuis ce moment nous ne voyons pas qu'il soit fait plus mention de lui dans l'histoire. Cependant on peut demander si messire HUE DE GIBLET, dont il est question de 1249-1260¹⁹, qui fut père de messire BERTRAN DE GIBLET, et frère du maréchal JEAN DE GIBLET, ne seroit point le même? « Juene home » en 1224, il peut bien avoir été le fils de la princesse Dolet, dont l'oncle mourut en 1219, et d'un seigneur

1. *Gestes des Chiprois*, 303.

2. *Ib.*, 312.

3. *Les Gestes des Chiprois*, 128, 130.

4. *Ib.*, xvii.

5. *Ib.*, 131.

6. *Ib.*, 132.

7. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 328.

8. Du Cange, *Familles d'outre-mer*, 117, 118, 120.

9. *Les Gestes des Chiprois*, p. 31.

10. *Ib.*, 31.

11. Bertrand, *Ib.*, 53.

12. *Ib.*, 53.

13. *Ib.*, 55, 57.

14. *Ib.*, 59.

15. Saint-Hilarion, *Ib.*, 60.

16. *Ib.*, 89. Son parent Hernoul [ou Arnéis] de Giblet, capitaine

de l'île, avoit négligé d'envoyer des approvisionnements aux forteresses. Celles de Cérines et Kantara se rendirent aux impérialistes à la première sommation. Hernoul de Giblet se renferma dans Dieu-d'Amour et Échive de Montbéliard, épouse de Balian d'Ibelin, dans le château de Buffavent. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 282, 283.

17. *Les Gestes des Chiprois*, p. 108.

18. « Le roy Henry fist assembler toute sa court & se clama à sa court de Sire Heimery Barlais et de Sire Amaury de Bethsan, & de Sire Hue de Gibelet & de tous ses homes liges qui avoient esté contre luy à la bataille puis qu'il fu en age. Par comun esgart de court furent tuit déshérités & fortjugiés en cors & en avoir, & le roy donna lor fiés à ceaus quy l'avoient servy & aidé. » *Ib.*, 108.

19. *Ib.*, 151, 158, 159, 160.

[Bertrand I^{er}] qui prit part à la croisade de 1217 : il peut bien aussi avoir épousé Marie, veuve de Léonor de Baphe, et fille de Guillaume Porcelet qui est mort entre décembre 1204 et 1206¹; avoir eu un fils, Bertrand II, auquel le prince d'Antioche commanda de poindre le premier contre les Génois dans la rue de la Carcaisserie à Acre [1249-1258], ce qu'il fit en mettant le fer de sa lance derrière sa selle, en s'écriant : « Je suis Bertrand de Giblet² » ; qui blessa sérieusement ce prince à la porte même de Tripoli [1258-1260]³, injure dont se vengea ce dernier peu après en le faisant tuer dans un guet-apens sur l'une de ses propres terres. Son père, alors, recueillit ses enfants, les mena à Acre et porta barbe toute sa vie en signe de deuil⁴.

Seulement cette hypothèse ne concorde pas avec la généalogie de Du Cange, p. 71, où Jean de Giblet, maréchal de Hiérusalem en 1260, est indiqué comme étant cousin germain et non « frère » de Hugues.

P. 71. — Nous apprenons du *Templier de Tyr*⁵, 390, qu'en 1276, le seigneur de Giblet « avoit nom Guy & estoit fis de la seur dou seignor de Baruth, Johan de Yblin le jeune que mort estoit ; si se faizoit apeler le seignor de Giblet Guy de Yblin, mais il fu estrait de la sité de Jenne dou ligniage quy se dit Enbriac & de Guillaume l'Enbriac quy fu sire de Giblet & de la seur dou prinse fu son commencement ; & por ce que seluy prince & ceste soue seur fu estrait de sias des baus quy o[n]t lor armes à estele, tous les seignors de Giblet & lor linnyage portent lor armes à estele.

391. — « Cestu seignor de Giblet avoit grand amor, & se novy au⁶ prinse son seignor, & avoit pour espouze sa cousine jermaine dou prince, quy estoit fille dou seignor de Seete, que mors estoit, Julien, & fu ce seignor de Giblet mout bel home de grant manière, car il fu grant & bien menbru & blanc & blond & vair & couloury d'une vive coulour, & prou & hardy, mais il fu un poy estout & de volonté, & avoit II frères, un chevalier, sire Johan quy fu ausi mout biau chevalier, & l'autre fu vallet, qui ot nom Baudinet. »

Le prince d'Antioche lui avoit promis de donner une riche héritière, fille de Hugues Salamon, en mariage à son frère le chevalier Jean, mais plus tard il la promit à un neveu de l'évêque de Tortose ; sur quoi le seigneur de Giblet fit hâter le mariage, et prit par force de la terre de son frère ce qu'il put en avoir ; ceci courrouça le prince qui fit semondre son vassal par la Cour. Là-dessus ce dernier s'allia aux Templiers, attaqua ouvertement son seigneur qu'il « desconfis malement » entre Tripoli et Gibelet⁷, après quoi ils conclurent une trêve pour un an⁸. Quand elle fut expirée, poussé par les Templiers⁹, il vint attaquer Tripoli, mais n'y trouvant pas les renforts promis par le Temple, l'entreprise échoua, et il se réfugia chez les Hospitaliers qui le rendirent avec ses partisans au prince d'Antioche, à la condition que celui-ci le mettroit en liberté, lui et ses deux frères¹⁰, après cinq ans de prison. Le prince les enferma dans le château de Néfin et les y laissa mourir de faim¹¹.

P. 71. — D'après le *Templier de Tyr*, en 1288, BARTHÉLEMY DE GIBLET¹² [que je suppose être fils de

1. *Familles d'outre-mer*, 589.

2. *Les Gestes des Chiprois*, 151.

3. *Ib.*, 158.

4. *Ib.*, 160. En supposant que Messire Hue de Gibelet eut vingt ou vingt-quatre ans en 1224, il n'aurait eu que cinquante-six ou soixante ans en 1260, quand il se retira à Acre.

5. *Les Gestes des Chiprois*, p. 203.

6. ? Novy au prince, pour nuisit au prince.

7. *Gestes des Chiprois*, 204, 205.

8. Le neveu de sa femme, Balian de Saette, fils de Julien de Saette, périt avec bien d'autres dans cette affaire. [*Ib.*, 206.]

9. Voyez sa confession faite à Néphin, le 18 février 1282. De Mas Latrie, *Hist.*, III, 662-668.

10. Le chevalier Jean qui avoit épousé la fille de Hugues Salamon et le valet Baudinet. V. ci-dessus.

11. Il fit crever les yeux à tous les Génois qui avoient aidé son vassal rebelle. Les Pisans d'Acre se réjouirent tellement de cette défaite de Guy de Gibelet, qu'ils en firent mout grant feste & lumineuse par la rue & sur lors maisons & tronbes & chalemiaux & nacares & mout d'estrumens, & firent danses & beveries & autres festes.

Mais sire Thomas Espine, Génois de grand lignage [? Spinola], présent à Acre s'en vengea cruellement plus tard. *Gestes des Chiprois*, 212, 213.

12. *Ib.*, 233.

Bertrand II de Gibelet par Helvis de Scandelion] se proposoit de marier son fils [Bertrand ou Hugues] à [Marie ou Catherine], fille du [feu] seigneur de Gibelet [Guy II † en 1282]. Il vouloit aussi marier le seigneur de Giblet qui estoit enfant, [soit Pierre ou Sauve, fils de Guy II] à sa fille [Agnès qui épousa plus tard Gauvain de la Roche].

Il étoit maire et chevetaine de Tripoli lorsque cette ville fut prise par les Sarrasins, le 26 avril 1288, et perdit la vie¹ dans cette occasion. Parmi ceux qui parvinrent à s'échapper, mais pas avant la prise de la ville, étoit MESSIRE HENRY DE GIBLET².

P. 157. — *Famille de Brie*. On lit dans les *Gestes des Chiprois*, p. 33 : « Celuy messire Anceau de Bries fu fis d'un cousin germain de monseignor de Baruth & de son frère [Philippe et Jean d'Ibelin] : si estoit juenes hom & fort & durs, membrus ossus, vigourous & penibles, & entreprenans, & faiseour, amy & enemy, cor-tois & large de quanque il pooit tenir, blans & blondés, & vayrs & camus à une chiere grefaignie, semblant au leupart. » Il étoit dévoué aux deux frères, Philippe et Jean d'Ibelin, qui l'aimoient beaucoup³. En 1226, quand Alix de Champagne, mère de Henry I^{er}, voulut reprendre la régence de Chypre, qu'elle avoit confiée à Philippe d'Ibelin, son oncle, elle envoya, aux instances d'Heimery Barlais, prier ses hommes liges de remettre à ce dernier le bailliage du royaume. Ceux-ci répondirent qu'ils ne vouloient pas d'autre baile que Philippe d'Ibelin, et Anceau de Brie mit fin à la discussion en s'écriant : « Seigneurs ! tout ce qu'a fait Barlais est d'un lâche et d'un traître ; s'il étoit ici présent, j'en dirois davantage et je le lui prouverois⁴. » Ceci occasionna un duel, l'année suivante, à Nicosie, entre ces deux chevaliers. Au premier choc la lance d'Anceau vola en éclats. Barlais, prenant à deux mains la hampe de la sienne « qui avoit un des meilleurs fers du monde », frappa trois coups sur la visière du casque d'Anceau. Celui-ci cependant saisit la lance de son adversaire, l'attire avec force, et entraîne Barlais qui tombe pesamment à terre. Gêné par sa grosse armure et sa courte taille, Barlais ne put se remettre en selle malgré l'habile jeu de son cheval⁵. Il se retira donc vers l'endroit où étoit monseigneur Jean d'Ibelin, et tira son épée en se mettant entre la lice et le cheval. Mais, pressé par sire Anceau, il alloit probablement succomber quand Jean d'Ibelin descendit dans l'arène et proposa une réconciliation. Il conduisit ensuite les deux adversaires dans la chambre où son frère, le régent Philippe d'Ibelin, se mouroit, et, aux instances de ce dernier, on arrêta les conditions de paix, qui fut naturellement assez dure pour Barlais⁶. Au festin que donna à Limassol, en juillet-août 1228, l'empereur Frédéric II à Jean d'Ibelin, qui avoit succédé son frère Philippe comme régent, et aux autres seigneurs chypriotes, sire Anceau de Brie et le jeune seigneur de Césarée firent les fonctions de grands écuyers tranchants⁷. Sire Anceau offrit au régent Jean d'Ibelin d'assassiner l'empereur⁸ quand ce monarque fit appeler le régent auprès de lui pour le faire prisonnier. Il est nommé dans la lettre rimée écrite de Nicosie, par Philippe de Navarre à Balian d'Ibelin, à Acre⁹ ; le samedi 23 juin 1229, dans

1. Accélérée par la prudente retraite des marchands vénitiens, et de l'amiral génois, Benoît Zacarie, qui se sauvèrent avec leurs galères avant l'assaut final. On contraste, avec plaisir, à cette conduite ignoble des représentants des deux grandes républiques italiennes, les morts « en la bataille » de Frère Pierre de Moncade, commandeur du Temple, et de Fr. Guillaume de Cardone du même ordre. [*Les Gestes des Chiprois*, p. 237.] Cela fait comprendre la défense imposée aux chevaliers de ne jamais s'occuper d'aucun commerce. [V. Hugues de Tabarie, prince de Galilée, *apud* F. Bustron., p. 469.]

2. C'est peut-être celui qui épousa Marguerite, fille de Baudouin du Morf, seigneur de Queillis.

3. Quand Jean d'Ibelin l'entendoit charger dans la mêlée ou

rallier ses hommes, il disoit que son jeune lion rugissoit. [De Mas Latrie, *Hist.*, I, 233.] Il l'appeloit aussi « son lion rouge ». [*Gestes des Chiprois*, 110.]

4. De Mas Latrie, I, 282.

5. Sire Amaury Barlais avoit un grand cheval de bataille, merveilleusement dressé, et si propre au combat, que si le cavalier venoit à être démonté, l'animal le protégeoit aussitôt de son corps, en éloignant les assaillants avec ses pieds de derrière [Ib., I, 235].

6. *Gestes des Chiprois*, 36, 37.

7. Ib., 40.

8. Ib., 45.

9. Ib., 56.

la bataille de Nicosie, il fit des prodiges de valeur pour porter secours au régent, M^{sr} Jean de Baruth, lequel, séparé des siens, se défendoit dans un petit monastère. Quand sire Anceau eut brisé sa lance, son épée, et même son couteau, il « bouta ses deux bras dedans les deux rênes » et lorsque l'ennemi s'approchoit du mur du monastère pour l'abattre, il piquoit des éperons son cheval qui étoit grand et fort et couvert de fer, et les obligeoit à reculer¹; le lendemain de cette bataille il alla assiéger le château de la Candare² où il fit faire un grand trabuc³; pendant le siège accompagna Philippe de Navarre une nuit au guet⁴, ils entendirent les lamentations de quelques soldats de la garnison⁵; refusa, ainsi que Philippe, d'assister à la paix qui fut conclue lorsque ce château se rendit, et ne voulut jamais après parler aux « ennemis »⁶; fut comparé à l'Ours dans la « Branche » de Renart, parodie spirituelle du roman de Renart, composée par Philippe de Navarre⁷; refusa, ainsi que Philippe de Navarre et Toringello, de se rendre auprès de Heimery de Barlais, lequel, voyant un jour en la Cour plénière, que ces trois chevaliers parloient entr'eux, en eut peur, fit semblant d'être malade, et se retira en son hôtel en les faisant prier d'y venir lui pardonner⁸. Anceau de Bries commandoit les Chypriotes, en l'absence de Jean d'Ibelin, à la défaite de Casal Imbert, près de Tyr, le 3 mai 1232, où il se distingua par sa bravoure et par son énergie⁹, dirigeoit la seconde « bataille » [division] des Chypriotes dans la bataille de la Gride, près de Cérines, le 15 juin 1231¹⁰, dans laquelle il désarçonna et jeta à terre le comte Bérard de Manupello, chef du second corps allemand¹¹; au siège de Cérines, fut logé, ainsi que Hugues d'Ibelin, plus près du château que les autres seigneurs, ce qui l'indiqua comme devant être une des premières victimes du complot de Martin Roussel¹²; fut blessé mortellement d'un carreau ou grosse flèche à 4 pans, et mourut six mois après dans son hôtel à Nicosie. On l'enterra à Sainte-Sophie¹³.

P. 159. — ANCEAU DE BRIES fut l'un des dix chevaliers que Henri II garda auprès de lui en 1307¹⁴; il est nommé parmi les seigneurs royalistes à Famagouste avec lesquels les partisans de la Princesse de Tyr essayèrent, juillet 1310, de s'entendre¹⁵.

P. 157. — L'hôtel de Jean de Bries, seigneur de Paradisi, à Nicosie, étoit vis-à-vis du palais du Roi

1. *Gestes des Chiprois*, 59.

2. *Ib.*, 60.

3. Machine de guerre, à trébuchet, pour lancer des pierres. *Ib.*, 63.

4. Incident qui inspira à Philippe un poème satirique. *Ib.*, 65.

5. Voyez, *Gestes des Chiprois*, p. 65-67, la chanson composée, à cette occasion, par Philippe de Navarre.

6. Le régent Jean d'Ibelin conclut cette paix pour être maître de la personne du jeune roi Henry, craignant que les impérialistes ne le conduisent en Pouille. Les ennemis sont apparemment les trois bailes qui survivoient, Hue de Giblet, Heimery Barlais et Amaury de Bethsan. *Gestes des Chiprois*, 68.

7. Dans laquelle il compare M^{sr} Jean de Baruth à Yzengrin, ses fils aux louveaux, lui-même à Chantecler le coq, Toringello à Tinbert le chat, et les cinq bailes Heimery Barlais au Renart, Amaury de Bethsan à Grimbert le taison [le blaireau], Hue de Giblet au singe, et les deux autres, Guillaume de Rivet et Gauvain de Chenechy à Percehaye et à Malebranche. *Ib.*, 68, 71.

8. Philippe compare cette confession à celle du Renard. *Ib.*, XVIII.

9. *Ib.*, 90, 91.

10. *Ib.*, 101, où l'on énumère quatre « batailles » outre l'arrière-garde.

11. Des piétons tranchèrent la tête au comte Bérard. De Mas Latrie, *Hist.*, I, 289.

12. *Les Gestes des Chiprois*, 109.

13. « Un iour lor avint pour lor grant meschance que messire Anceau de Bries, quy faisoit mener .A. engin avant, & il meisme bautoit & hastoit les autres, si fu nafré en la cuisse d'un careau d'aubalestre de .II. piés. Il aracha la flèche & la geta, & cuida avoir geté le fer, mais il remest dedans la cuisse par mesaventure. Il seigna mout de sanc, & ne vost sonner mot tant com l'engin fu mené avant tant com il dut. Adonc sen aparsurent ceaus quy estoient près de luy; si li aidèrent tant quy vint en sa herberge; tantot seigné que il se pahma; tout l'ost y corut, tres grant duel en orent tous ses amis, & sur tous homes le seignor de Baruth, quy l'apeloit son rouge lyon; & il avoit droit, car il se penoit plus & travailloit de l'afaire de l'ost que nus, & mout valoit. Ils l'emporterent à Nicossie en son hostel & bien jut demy an au lit & plus, que onc le fer ne pot estre trouvé jusque au tiers jor devant sa mort; & Deu fist son comandement de luy. Grant duel en fist le roy & tous les bones gens de Chipre aucy, mais au jor que il trespassa, le seignor de Baruth estoit en Surie, car le chasteau de Cherines estoit ja rendu. » *Ib.*, 110.

14. Amadi, 252.

15. *Ib.*, 362.

Henri II et les partisans du Prince de Tyr s'y établirent en 1308 pour mieux surveiller ceux qui entroient chez ce monarque ¹. C'étoit de cet hôtel que le sénéchal Philippe d'Ibelin, oncle du Roi, et Jean de Dampierre, cousin germain de ce prince, durent se rendre de pied, en 1308, pour faire leur soumission au régent Amaury ².

Le 27 février 1308, le Pape Clément V accorda une indulgence de cent jours aux fidèles qui assisteroient, sous les conditions voulues, aux offices de la Vierge en l'église de *Beatae Mariae de Cava*, diocèse de Nicosie, église fondée avec le consentement de feu Gérard, archevêque de Nicosie, par le chevalier JEAN DE BRIE, fils de BOÉMOND DE BRIE ³.

P. 159. — Messire JEAN DE BRIE, plus tard prince de Galilée, se trouvoit dans la flotte que Pierre I^{er} conduisit à Satalie le 26 mai 1366 ⁴; c'étoit dans sa maison à Nicosie que se réunit, le jeudi 13 mars 1383, le Conseil qui décida d'envoyer à Gênes demander le connétable Jacques ⁵. Il fonda, lundi 30 mars 1383, mardi 13 février 1391, des assises à Sainte-Sophie pour le repos de son âme et de celle de son épouse Philippe de Verny ⁶.

P. 18. — *Famille de Milmars*, note, 4 bis. Messire HUGUES DE MIMARS, chevalier stipendiaire du roi Henry II, peut-être le même que le précédent, fut parmi les seigneurs que le prince de Tyr fit emprisonner en 1308 ⁷. Gouverneur du jeune prince Huguet (plus tard Hugues IV), il se trouvoit avec lui, le 15 août 1309, lorsque le Prince de Tyr le contraignit à s'éloigner du roi son oncle ⁸. Il est nommé, avec le titre de seigneur d'Aschia (si toutefois c'est le même), parmi les chevaliers qui tâchèrent, le mardi 26 août 1309, de persuader au roi Henry II de céder au prince de Tyr ⁹: le roi ayant refusé, sa maison fut licenciée par son frère qui s'établit comme maître dans le palais et qui priva le monarque des services de trois chevaliers: messires Jules Laleman, BALIAN DE MILMARS et HUGUES DE MILMARS ¹⁰.

6 bis. — Messire JEAN DE MILMARS fut l'un des seize chevaliers stipendiaires, fidèles au roi Henry II, que le prince de Tyr fit enfermer dans les châteaux en 1308 ¹¹. Fut désigné, en février 1310, pour accompagner le roi à Gastria, où ce monarque s'embarqua pour l'Arménie ¹².

BAUDOIN DE MIMARS, seigneur d'Aschia, mourut le 16 janvier 1332, et fut enterré à l'hôpital de Nicosie ¹³.

7. — En 1373, l'amiral GUY DE MIMARS fut l'un des quatre seigneurs qui, prévoyant la duplicité des Génois, essayèrent, mais en vain, d'empêcher qu'on leur permit d'entrer dans le château de Famagouste ¹⁴. Il tenta, avec d'autres seigneurs chypriotes, de s'échapper de Gênes et de libérer le connétable [plus tard Jacques I^{er}], mais ils furent trahis par leur compagnon sire Amaury Lemoine, et on les enferma dans une prison plus forte ¹⁵.

1. Amadi, 261.

2. Ib., 262.

3. Ib., 359 n. Ce Jean de Brie fut noyé à Cérines en 1312.

4. Strambaldi, 80.

5. Machéras, 339.

6. De Mas Latrie, *Hist.*, II, 396-400.

7. Amadi, 264.

8. Ib., 300.

9. Ib., 305. Cet Hugues, seigneur d'Aschia en 1309, étoit-il père de Baudouin de Milmars, seigneur d'Aschia, qui mourut le 16 janvier 1332 ?

10. Amadi, 310. Il me semble que cet Hugues-ci doit être un autre que le seigneur d'Aschia, p. 305.

11. Ib., 263.

12. Ib., 323.

13. Ib., 406. Pourroit-il avoir été fils de Hugues de Milmars et de Sibylle du Morf ?

14. Ib., 447. Les trois autres étoient messires Jean de Giblet, Pierre de Montolif et Glimot de Montolif.

15. Ib., 477. Tout comme ils avoient fait à Famagouste, les Génois violèrent leur serment solennel et conduisirent le connétable de Rhodes à Gênes où ils le mirent en prison.

P. 33. — *Famille de La Baume*. Frère PIERRE DE BAUME, maréchal de l'hôpital de Saint-Jean, mourut le 5 juin 1254¹.

En 1309, quand Henry II refusa de nommer son frère, le prince de Tyr, gouverneur du royaume à vie, il fit lire sa réponse à haute voix par RAYMOND DE LA BAUME². En 1310, trois jours après que le prince eut fait le roi prisonnier, il remplaça Raymond de la Baume, bailli de la cour de ce monarque, par Pierre Usac³.

P. 34. — ODET DE LA BAUME proposa, en 1383, de mettre Perrot et Glimot de Montolif en prison, parce qu'ils s'opposèrent à l'élection du connétable comme roi; mais ce projet ayant été ajourné, il fut le premier à s'écrier, en plein conseil : « *Vive le roi Jacques!* » ce qui déterminait l'élection⁴.

P. 38. — *Famille de Cafran*. Messire PHILIPPE DE CAFRAN étoit l'un des chevaliers feudataires mis en prison, en 1308, par le prince de Tyr, pour leur fidélité au roi Henry II⁵. Le pape Clément V accorda des dispenses à Poitiers, le 27 février 1308, pour le mariage du noble homme Baudouin Vicomte, fils de Guillaume Vicomte, avec noble femme ALISIA, fille de feu PHILIPPE DE CAFRAN, bien que parents au 4^e degré⁶.

P. 55. — *Famille de Montolif*. En 1308, SIMON DE MONTOLIF, frère de l'évêque de Paphos, et partisan du prince de Tyr, s'enfuit de Paphos où quelques chevaliers s'offrirent à prendre la défense du roi Henry II⁷.

P. 57. — Messire BARTHOLOMÉ DE MONTOLIF, chevalier feudataire, fut emprisonné en 1308, pour sa fidélité au roi Henry II, par le prince de Tyr⁸; après la mort de ce dernier, en 1310, ses partisans essayèrent de s'entendre avec les seigneurs fidèles au roi qui se trouvoient à Famagouste, parmi lesquels étoit ce Bartholomé de Montolif⁹. Il est nommé, avec le titre de *patron* [seigneur] de Petra, comme chargé, le 7 juin 1315, avec sire Hugues Béduin, de transférer le prince de Galilée, messires Hugues, Philippe et Jean d'Iblin, et Gautier de Bessan, du château de Buffavent aux grottes à Cérines, où on les laissa mourir de faim¹⁰.

P. 55, note. — Après la mort de Henry II (30 mars 1324), messire JEAN DE MONTOLIF reçut les sermens de fidélité des bourgeois de Nicosie en l'église de Saint-Georges qui est dans la place de Nicosie des Latins¹¹.

P. 56. — Lors de son couronnement à Nicosie, le 15 avril 1324, Hugues IV créa maréchal de Chypre messire THOMAS DE MONTOLIF, dont le père, messire SIMON DE MONTOLIF, fut également maréchal¹².

P. 57. — Deux messires JEAN DE MONTOLIF et sire THOMAS DE MONTOLIF DE CLIRON étoient dans la flotte qui quitta Chypre le 7 décembre 1366¹³.

P. 58. — En 1373, sire PIERRE DE MONTOLIF fut envoyé pour négocier avec les Génois¹⁴; et, la même

1. Amadi, 203.

2. Ib., 309.

3. Ib., 326.

4. Strambaldi, 255. Machéras, 340.

5. Amadi, 266.

6. Ib., 304 n.

7. Ib., 265. Serait-ce le meurtrier du Prince de Tyr ou bien un autre Simon ?

8. Ib., 269.

9. Amadi, 362. En 1310, messire *Montolipho Daretia* étoit châtelain de Cérines pour le Prince de Tyr. [Amadi, 344.]

10. Ib., 397.

11. Ib., 402. [? *Saint-Georges des Latins* dans la place de Nicosie. Il y avoit des églises de Saint-Georges des Sataliotes, de Saint-Georges des Poulains, de Saint-Georges *ou Colocasy*. Ib., 510.]

12. Ib., 402.

13. Strambaldi, 75, 76. Machéras, 102.

14. Strambaldi, 446.

année, sire ODET DE MONTOLIF leur envoya deux ambassadeurs florentins qui tâchèrent, mais inutilement, de faire la paix¹.

PERROT et GLIMOT DE MONTOLIF, mis en liberté par suite d'un échange de prisonniers, étoient rentrés de Gênes en Chypre avant le connétable [Jacques I^{er}]². Ils s'opposèrent à son retour, prévoyant que les Génois exigeraient, comme compensation, des conditions très dures³. Mais Perrot auroit dit aux Génois qui avoient amené le connétable à Salines : « Si vous le laissez débarquer seul, nous l'acceptons ; dans le cas contraire, prenez-le avec vous et partez. » Après l'arrivée, en 1385, du nouveau roi, Perrot dit à Glimot : « Mon frère, bravons le précipice pour aller à Cérines demander pardon au roi, nous l'obtiendrons suivant les coutumes du royaume. » Alors ils écartèrent les barreaux de fer de la fenêtre⁴. Perrot sortit le premier et, prenant un mouchoir dans ses mains, il sauta et tomba sur les pieds dans les arbres, d'où il arriva à terre, mais en se donnant des entorses. Ayant rencontré un serviteur de sire Guillaume de La Baume qui venoit à cheval de Saint-Épictète, il le jeta à terre et prit son cheval. Le garçon alla à Cérines avertir Jacques I^{er} qui fit arrêter Perrot dans le chœur de l'église Saint-Antoine où il s'étoit réfugié, et refusa de le recevoir. On le ramena au château de Buffavent et de là avec son frère Glimot, à Nicosie, où on les décapita⁵.

En 1402, on forma un plan pour enlever Famagouste aux Génois ; mais l'imprudence de SYMON DE MONTOLIF, l'un des conjurés, qui en parla à ses serviteurs, le fit échouer⁶.

P. 75. — *Famille de Giblet*. Au mois de février 1300-1301, JEAN, seigneur de GIBLET, et d'autres seigneurs, accompagnèrent Cattolesco, capitaine des Tartares, dans une visite qu'il fit à Haéton, roi d'Arménie⁷. Deux autres messires JEAN DE GIBLET, l'un surnommé Arneb, et l'autre appelé *olim seigneur d'Avgoru*, sont nommés parmi les seigneurs feudataires emprisonnés, en 1307-1308, pour leur fidélité au roi Henry II⁸.

Sire PIERRE DE GIBLET, seigneur feudataire, fut emprisonné de même en 1308⁹ ; fut l'un des deux chevaliers laissés auprès du roi en 1309¹⁰ ; étoit alors bailli des casaux du roi, poste dont le prince de Tyr le priva en 1310¹¹ ; fut nommé la même année, après la mort de ce prince, châtelain de Cérines par Ague de Bessan, lieutenant pour le roi¹².

Messire GUILLAUME DE GIBLET, chevalier stipendié, fut emprisonné, en 1308, pour sa fidélité à Henry II¹³ ; après la mort de ce monarque, en 1324, fit appeler les serviteurs du palais et proclamer le connétable gardien du royaume¹⁴.

P. 80. — *De Gorap*. En 1369¹⁵, Jean Gorap fut envoyé à Rhodes, et puis à Alexandrie, pour négocier avec le sultan d'Égypte ; et, au mois d'octobre 1372, avec d'autres commissaires royaux pour demander au podestat génois à Famagouste une réponse aux plaintes de Pierre II¹⁶. En 1373, il empêcha le connétable

1. Strambaldi, 145. Peut-être faudroit-il lire HUGUES ?

2. Machéras, 338.

3. *Ib.*, 338. Cela arriva effectivement. Le Conseil des seigneurs chypriotes s'assembla une fois dans la maison de sire Thomas Parec, bailli de la cour, vis-à-vis de l'église de Saint-Georges des Sataliotes, une autre fois dans la maison de Perrot de Montolif. Dans cette dernière réunion on proclama le connétable roi. Elle se réunit aussi chez Jean de Bries.

4. Du château de Léon ou de Buffavent où on les tenoit enfermés.

5. On enterra leurs têtes à la Cava. [Machéras, 341.]

6. Machéras, 348.

7. F. Bustron, 133.

8. F. Bustron, 156. Amadi, 264, 269.

9. Amadi, 264.

10. *Ib.*, 312.

11. *Ib.*, 326.

12. *Ib.*, 344.

13. *Ib.*, 264.

14. *Ib.*, 401. Conformément à la décision des vassaux et des hommes liges.

15. Le 8 octobre, et il débarqua, à son retour, à Paphos, le 9 décembre. Strambaldi, 118, 119.

16. Strambaldi, 135.

Jacques de Lusignan de quitter Nicosie; mais, le 20 novembre, le peuple de Nicosie l'accusa de vouloir persuader à ce prince de se prendre à Famagouste, et on le lapida quand il gaignoit sa maison ¹. Les Génois le laissèrent en Chypre en 1374-1375 ².

P. 84. — *Famille de Bessan*. Après la mort, le 5 juin 1310, du prince de Tyr, AGUE DE BESSAN et les chevaliers fidèles au roi se présentèrent au point du jour (? le 6 ou le 7 juin) devant Jean de Bries, châtelain de Famagouste pour le régent, qui leur dit que ce prince étoit gravement malade et voulut leur persuader de reconnoître, comme son successeur, son frère, le connétable Guy. Mais ceux-ci, ayant bientôt appris la vérité, retournèrent lui reprocher sa fausseté et proclamèrent le roi sur-le-champ ³. Ague, nommé capitaine et lieutenant-général, fit prêter serment de fidélité aux Famagoustains, remplaça les partisans du prince de Tyr par d'autres dévoués au roi ⁴; mit à sac la maison d'un traître nommé Novello d'Argent ⁵, fit emprisonner, le samedi (? 6) juin 1310, le Génois Anfroid Marin, qui avoit pris part à l'arrestation du roi; refusa d'accéder à la proposition de Jean de Bries de nommer le prince [? de Galilée] capitaine pour le roi, et fit arrêter les deux seigneurs de Bries et leurs partisans pour les exiler à Rhodes ⁶; mais, cédant aux instances de la reine-mère et du légat, se borna à les tenir sous surveillance; libéra Anfroid Marin sur une caution de 15,000 besans; refusa, le lundi 12 juin 1310, de s'accorder avec les envoyés du connétable et du prince de Galilée ⁷; fit occuper Cérines par Pierre de Giblet au nom de Henry II ⁸; se mit en rapport avec la princesse de Tyr et le légat pour ménager la délivrance du roi ⁹; le samedi 20 juin 1310, il confia à Raymond de Pins, envoyé du pape, pour les conduire en Arménie, sept chevaliers, partisans de la princesse, détenus à Famagouste ¹⁰; reçut, le 23 juin, à Famagouste, Rupin de Montfort et d'autres chevaliers royalistes revenus de Rhodes ¹¹; forma le projet d'arrêter la princesse de Tyr quand il apprit que son frère, le roi d'Arménie, refusoit de libérer le roi; mais, à la prière de la reine-mère, consentit à négocier avec cette princesse ¹²; retint à Famagouste le légat du pape qu'on soupçonnoit de n'être pas favorable au roi ¹³; somma les chevaliers de Limassol et de Paphos de se rendre à Famagouste avec les Templiers restés à Chierokitia ¹⁴; ordonna aux seigneurs partisans de la princesse de Tyr de rendre leur service au roi devant la cour le 8 juillet 1310, et, sur leur désobéissance, de se retirer dans divers casaux de l'île; refusa de s'entendre avec eux ¹⁵; envoya Raymond de Pins en Arménie le 16 juillet 1310, cette fois avec le légat ¹⁶; le 22 du même mois expédia cinquante chevaliers et quarante hospitaliers pour maintenir ordre à Nicosie ¹⁷; nomma Jean de Tor gouverneur de cette ville le 29 juillet ¹⁸; prit en même temps d'autres mesures pour faciliter le retour du roi ¹⁹; reçut à Famagouste, le 10 août 1310, la nouvelle de l'accord conclu, à ce sujet, par les légats du pape avec le roi d'Arménie ²⁰; tous ses actes furent confirmés par Henry II lors de son arrivée à Famagouste le 27 août ²¹; en 1311, Ague fut chargé de conduire à Cérines et d'y faire noyer quatre seigneurs condamnés à mort le 18 décembre 1311, pour avoir conspiré contre le

1. Près de celle du Sénéchal, à Saint-Éleuthère; mais il dut cependant se sauver chez le Conte. [? la cour.] Strambaldi, 160, 164, 165.

2. *Ib.*, 238. Le titre de seigneur de Césarée qu'il porte en 1389 et en 1390 semble avoir passé, en 1391, à Jean de Néville. [Amadi, 490, 494.]

3. Amadi, 334.

4. *Ib.*, 336.

5. *Ib.*, 338.

6. *Ib.*, 340-341.

7. *Ib.*, 342.

8. *Ib.*, 344.

9. *Ib.*, 345.

10. *Ib.*, 352.

11. Amadi, 354.

12. *Ib.*, 357-358.

13. *Ib.*, 359. Le légat étoit Pierre de Pleine Chassigne, évêque de Rodez, plus tard patriarche de Jérusalem. Amadi, 344. Note de M. de Mas Latrie.

14. Amadi, 360.

15. *Ib.*, 361, 364.

16. *Ib.*, 366.

17. *Ib.*, 367.

18. *Ib.*, 369.

19. *Ib.*, 370.

20. *Ib.*, 374.

21. *Ib.*, 380.

roi¹. Au mois de juillet 1312, il fut envoyé par Henry II pour réprimer le brigandage d'un pirate génois nommé Manuel Marabot qui avoit débarqué près de Paphos².

GAUTIER DE BESSAN fut l'un des douze hommes liges qui accompagnèrent les envoyés du prince de Tyr chez le roi, le mardi 26 août 1309³ : fut sommé par Ague de Bessan, le 11 juillet 1310, d'aller à Famagouste⁴; souscrivit la lettre écrite de Nicosie par les partisans de la princesse de Tyr aux chevaliers royalistes à Famagouste demandant à s'entendre avec eux⁵; mais fut accusé le 2 août, par un turcopolier du connétable, d'avoir conspiré contre le roi⁶; se rendit d'Akaki à Nicosie le 15 septembre 1310, et fit sa soumission à ce prince; fut emprisonné dans la « voûte » royale à Nicosie, puis conduit enchaîné, avec seize autres, à Cérines, le 17 septembre, où on le mit en prison le 1^{er} octobre, enfermé dans une prison à part, le jour de Sainte-Barbe (4 décembre)⁷. Le 7 juin 1315, on le mena du château de Buffavent à Cérines et on l'enferma dans une grotte avec Jean d'Iblin en leur donnant seulement deux pains; le 24 juin, on le trouva mort; des esclaves sarrasins le transportèrent à l'église Saint-Antoine où il fut enterré⁸.

P. 94. — *Les Princes de Tabarie*. RAOUL DE TIBÉRIADE fut présent au couronnement de Jean de Brienne et de Marie de Montferrat par le patriarche Albert de Jérusalem dans l'église de Sainte-Croix, à Tyr, le dimanche 1^{er} octobre 1210⁹.

P. 97. — BARTHOLOMÉ DE TABARIE, partisan en 1309 du prince de Tyr, avoit passé dix ans à Athènes ayant dû quitter Chypre pour avoir tué un prisonnier à Nicosie. Quand Henry II céda le gouvernement au prince de Tyr, Bartholomé put rentrer dans l'île, et comme il connoissoit tous les seigneurs [français] à Athènes, Échive d'Ibelin, dame de Baruth et de Lapithos, l'y envoya comme son ambassadeur en 1309, en lui donnant, à titre de gratification, mille besans blancs¹⁰.

P. 105. — Ague de Bessan envoya messire JEAN DE BARUT avec deux autres chevaliers à Nicosie pour citer les seigneurs, partisans du feu prince de Tyr, à venir rendre service au roi devant la cour le 8 juillet 1310; et le chargea, plus tard, de leur remettre des lettres séparées leur ordonnant de se retirer dans divers casaux de l'île¹¹.

P. 107. — En 1310 (juin), NICOLIN DE LA BLANCHEGARDE, valet du roi, fut envoyé auprès de Henry II qui étoit enfermé dans le château de Pardserpert, en Arménie¹².

P. 110. — *Famille de Dampierre*. JEAN DE DAMPIERRE fut forcé de prêter serment de fidélité au prince de Tyr, en 1307, quand celui-ci emporta le trésor du roi du palais; il continua cependant à servir ce monarque : on l'obligea, en 1308, à faire sa soumission au régent¹³.

P. 120. — Amadi dit que maître Antoine de Bergamo, qui fut provéditeur de Chypre, mourut le 25 août 1396¹⁴.

1. Messires Jean de Bries, Balian de Bries, Jean Lombart et Pierre de Orlant. *Ib.*, 393.

2. Amadi, 394.

3. *Ib.*, 305.

4. *Ib.*, 361.

5. *Ib.*, 362.

6. *Ib.*, 371.

7. *Ib.*, 386, 388, 391.

8. *Ib.*, 397.

9. *Ib.*, 97.

10. Elle réclamoit, pour son fils Rupin de Montfort, le duché d'Athènes. *Ib.*, 294, 295.

11. Amadi, 361.

12. *Ib.*, 339.

13. On leur permit, à lui et à son oncle le sénéchal Philippe d'Ibelin, de se rendre chez le régent à pied et tout vêtus; mais, en quittant l'hôtel de Jean de Bries, ils durent passer sous les étendards du connétable de Chypre. Les autres chevaliers feudataires allèrent à pied, les mains derrière le dos, les gens du Roi marchèrent pieds nus, les mains derrière le dos, sans bonnets, et la ceinture autour du cou. Amadi, 252, 262.

14. *Ib.*, 496. Il ne s'agit peut-être pas du même personnage. Strambaldi, p. 261, dit que son successeur, Jean Silvani, mourut le 25 août 1395, ce qui paroît être erroné.

P. 124. — *Famille de Nores*. Messire JEAN DE NORES, chanoine de Nicosie, accompagna Raymond de Pins, légat du pape, dans une mission en Arménie, en 1310, avant l'assassinat du prince de Tyr¹. Messire Louis de Nores, chargé de négocier avec la princesse de Tyr pour le retour du roi, semble avoir été trompé par elle².

Jacques de Nores, le tricoplier, quitta Famagouste le 14 mars 1367, pour aller au Caire; mais, malgré l'accueil courtois qu'on lui fit en Égypte, il parla au sultan d'une manière si inconvenante, que ce prince menaça de le faire battre. Cependant, cédant aux instances de ses courtisans, il s'apaisa et renvoya Jacques avec des ambassadeurs égyptiens qui allèrent d'abord à Famagouste et puis à Rhodes où se trouvoit alors Pierre I^{er}³.

P. 152. — Messire RENAUD DE SOISSONS fut l'un des dix chevaliers que le roi Henry II garda auprès de lui en 1307⁴; est nommé parmi les chevaliers royalistes à Famagouste à qui les partisans de la princesse de Tyr ont écrit en juillet 1310⁵; capitaine de Famagouste au mois d'octobre 1310, il fit arrêter à bord d'une galère génoise Philippe d'Ibelin le jeune⁶.

1. Amadi, 328.
2. Ib., 353.
3. Ib., 79, 80, 82.
4. Ib., 252.

5. Amadi, 362.
6. Ce Philippe d'Ibelin avoit montré une grande ingratitude envers Henry II. Ib., 389.

POST-SCRIPTUM.

1^o *Couvent des Chartreuses* [*Notre-Dame de Tortose*]. En rentrant de Chypre dans ce doux pays de France, je trouve deux nouvelles publications de l'Imprimerie Nationale, les *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fidèle en cela aux traditions de son département, nous a fait connoître.

Amadi, p. 292, dit que le dimanche de la Pentecôte, 1^{er} (plutôt le 2) juin 1308, les religieuses *Carpitane* [? Carmélites] d'Antioche changèrent d'habit par ordre de la Cour de Rome qu'obtint pour elles Frère Bartholomé de Punia, moine dominicain. Au lieu d'une *narassarea* blanche, d'un *traverso* noir et d'une coiffe ou chaperon [robe blanche, ceinture noire et coiffe], elles revêtirent une robe et rochet [*sorbelizo*] noirs. Elles prirent aussi le nom de religieuses de *Notre-Dame de Tortose* en honneur d'une image de N.-D. que l'une de leurs Abbesses, Sœur Eschive de Bouillon, avoit apportée de Tortose. Le Pape accorda plusieurs indulgences à ceux qui feroient du bien à leur Couvent.

2^o *Orthographe*.

Outre la différence des types, on pourra distinguer, à l'aide de l'orthographe employée, la part de ce livre qui revient à chaque auteur. Le texte de Du Cange est imprimé selon celle de la première moitié du xvii^e siècle, les belles contributions du comte de Mas Latrie et les notes de M. E.-G. Rey dans celle du xix^e siècle, et l'éditeur a préféré, pour ses modestes contributions, l'orthographe dont faisoit usage Louis XIV.

T. J. C.

CORRECTIONS

- PAGE 24. *Ligne 14, au lieu de : Amaruy, lisez Amaury.*
— 26. *Ligne 2, supprimez la virgule après le mot flotte.*
— 39. *Lignes 1 et 9, au lieu de : sire, lisez Sir.*
— 46. *Ligne 18, après la date 1426, fermez les guillemets ».*
— 46. *Lignes 10 et 14 d'en bas, supprimez les guillemets.*
— 52. *Note 9, rétablissez le crochet [avant le mot Delier.*
— 57. *Note xxx, les renvois 87 et 306 se rapportent à la chronique de L. Machéras.*
— 107. *Note, au lieu de : Raould, lisez : Raoul.*
— 111. *Ligne 6, au lieu de : Henry, lisez : Hugues.*
— 132. *Inscription 258, au lieu de : \bar{T} , lisez : \bar{I} .*
— 137. *Note 3, ligne 2, après le mot : scientifiques, ajoutez : pour 1850.*
— 167. *Lignes 17 et 22 d'en bas, avant : 6 bis, et 7, ajoutez : note.*